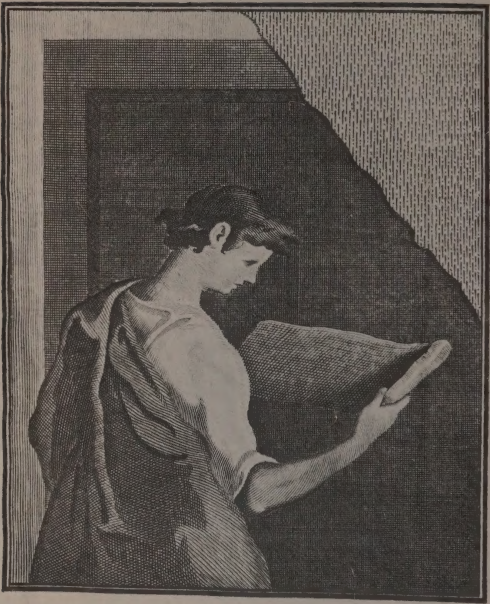

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1755. II. vol.

5

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1755. II. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LV.

Avce Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE' en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 690 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711.	12.	1739.	14.
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741.	12.
1714.	12.	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724.	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	14.
1728.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1755. II. vol.

ARTICLE CVI.

DISSERTAZIONE DI RANIERI De' Calſabigi dell' Academia di Cortona, ſu le Poeſie Drammatiche del Sig. Abbate Metaſtaſio. *Diſſertation de M. Ranieri de Calſabigi ſur les*

Poësies de M. l'Abbé Metastasio.

ON a cru long-temps, parmi nous, que les Italiens ne connoissoient plus ce goût pur & judicieux, qui fit la gloire de l'Italie dans le siècle d'Auguste; qu'on y a vû revivre dans celui de Petrarque & disparoître ensuite pour un temps. La lecture de quelques Auteurs Italiens aussi célèbres en France que dans leur Patrie, nous confirmoit dans cette opinion. On jugeoit de la Nation entiére par ce petit nombre d'hommes à qui elle avoit donné son approbation & son estime. On ne pouvoit croire que les successeurs du *Cavalier Marin & du Guarini* suivissent une autre route que ces Poëtes si renommés; & que des applaudissemens prodigués à ces hommes frivoles, pussent devenir le partage des bons esprits.

Si quelqu'un étoit encore prévenu de cette penſée ſi injurieuſe à nos voiſins, il a dû revenir de ſes préventions en liſant pluſieurs Ouvrages de Philologie qui, depuis quelques années, ont paſſé d'Italie en France. Il a dû y remarquer qu'au-delà des Monts le bon goût donne maintenant des leçons ſi juſtes, ſi ſages & ſi délicates, que nos Maîtres eux-mêmes pourroient en profiter. Du reſte ne ſoyons pas ſurpris que le goût n'ait été que peu de temps banni de l'Italie. L'étude des Antiques que les Italiens ont ſans ceſſe devant les yeux, & qui picquent ſi juſtement & ſi agréablement leur curioſité, exige d'eux une autre étude infiniment propre à conſerver le goût de la Nation, ou à le réformer, s'il vient à ſe corrompre : nous voulons dire l'étude des anciens Auteurs. C'eſt à ces hommes immortels que nous devons les Duperron, les de Thou,

les Bossuet, les Boileau, les Racine, les Bourdaloue, les Massillon, &c. & comme l'oubli des Grecs & des Latins, s'il s'introduisoit parmi nous, ne pourroit manquer de borner les talens, de rallentir l'essor du génie, & conséquemment de faire décheoir la Littérature Françoise ; ainsi on peut assurer que la lecture assidue des Anciens entretiendra infailliblement, en Italie, le goût de la bonne Littérature, ou le renouvellera s'il vient à se perdre. Le feu du génie est comme celui de Vesta : s'il s'éteint, c'est au feu du soleil qu'il faut le rallumer.*

L'Ouvrage, dont nous allons rendre compte, justifie l'éloge que nous faisons ici des Littérateurs Italiens. L'Auteur y examine les Œuvres Dramatiques de l'Abbé Me-

---

* Bossuet, *dit-on*, ne prenoit la plume, qu'après avoir lû plusieurs pages d'Homère.

taſtaſio. Nos Lecteurs aimeront à le ſuivre dans cet examen ; ils goûteront la ſolidité de ſes principes, la juſteſſe de ſes jugemens & la fineſſe de ſes réflexions. S'il s'en rencontre quelques-unes qui aient beſoin d'obſervation & de critique, nous nous y arrêterons ſans rien perdre de l'eſtime que nous avons pour l'Ouvrage.

M. De Calſabigi commence par expoſer les raiſons qui l'ont déterminé à former ſon projet, & celles qui ont empêché tant de Littérateurs de l'exécuter avant lui. Ce début là même a quelque choſe d'ingénieux & d'inſtructif. Nous croyons devoir en faire part à nos Lecteurs. Il eſt ſurprenant, *dit M. De Calſabigi*, que les Œuvres de Metaſtaſio aient eu juſqu'ici un ſi grand nombre d'admirateurs, ſans que perſonne ait cherché la cauſe de l'eſtime ſinguliére que cet Auteur s'eſt acquiſe. L'examen de ſes

pièces eût été un travail agréable pour celui qui l'auroit entrepris ; il eût été pour le public d'un grand avantage. On s'étonne ſur-tout que les Auteurs, qui ſont entrés dans la carrière dramatique, aient négligé cette étude. Contents d'admirer ce grand homme, ils n'ont point cherché à reconnoître la route qu'il a ſuivie & qui l'a conduit à ce haut degré de gloire, auquel il eſt parvenu. Ils ont regardé ſes ſuccès comme un de ces phénomènes rares & ſinguliers que la nature fait paroître de temps en temps aux yeux de l'univers pour l'étonner, plutôt que pour l'inſtruire. D'ailleurs, comment l'orgueil des Poëtes eût-il pû ſe plier à une étude qui ſuppoſe tant de modeſtie & ſi peu de confiance en ſes propres forces ? C'eût été avouer ſa foibleſſe & ſon inſuffiſance que d'étudier un modèle, & d'obſerver ſa marche pour le ſuivre. Ils n'ont

pas craint d'être ses rivaux & d'aspirer à sa gloire; mais ils eussent rougi d'être ses imitateurs. Cet orgueil leur a été funeste; il l'a été au Théatre même. A peine, *continue notre Auteur*, sur la multitude innombrable de Poëtes qui ont inondé la Scéne, s'en est-il trouvé un seul qui ait mérité de n'être pas oublié. Tous ou presque tous sont tombés dans le mépris, & la plûpart même ne sont pas connus. Leur chute cependant n'a point découragé, n'a pas corrigé leurs successeurs. Une foule de Poëtes leur ont succedé; & comme ils n'avoient pas étudié, plus que leurs prédécesseurs, les mœurs des peuples anciens, les maximes de la Politique, les caractères divers des Princes, le jeu & les ressorts des passions humaines, l'art du Théatre avec ses finesses & ses profondeurs, étude cependant si essentielle & si indispensable pour qui-

conque veut ſe diſtinguer dans le Dramatique ; comme ils n'avoient pas plus étudié le génie & la manière des grands maîtres, ils ont eu le même ſort que ceux qu'ils imitoient.

Cette confiance outrée que l'on reproche aux Poëtes, eſt un vice invéteré, dont il ne faut pas eſpérer qu'on les corrige jamais. Il faut leur paſſer ce défaut. Ils ſçavent le péril auquel cette préſomption les expoſe. Ils en ſont ſuffiſamment avertis par le bruit des ſiflets qui ont mille fois foudroyé leurs pareils. C'eſt à eux de voir s'ils veulent courir les mêmes riſques, & ce n'eſt point aux Critiques d'y trouver à redire.

Sit jus liceatque perire Poëtis.

Horat. Art. Poet.

M. De Calſabigi ne pouſſe point ſes prétentions, juſqu'à interdire entièrement aux Poëtes ce droit

funeste. Que leur Muse ignorante & stérile s'éxerce, *dit-il*, sur des sujets subalternes & dans des genres inférieurs. Les Sonnets, les Chansons, les Madrigaux & les autres Poësies de cette espèce sont de leur ressort : mais le Dramatique est un genre sacré, où il n'est pas permis de porter des mains profanes. Le Théatre est le sanctuaire de la Poësie ; l'entrée en est défendue au Vulgaire. En effet il semble qu'on ne doit pas regarder les spectacles dans un Etat, comme un objet indifférent qu'on puisse abandonner au premier venu. Les maximes & les mœurs qui y régnent, influent sur les sentimens & sur la conduite du peuple. Un théatre ou l'amour de la patrie, de la gloire, de la vertu & de la religion présidera, comme il présidoit à celui d'Athènes, inspirera certainement à une Nation des sentimens plus beaux & plus avanta-

geux à la ſociété, qu'un théatre où régneroit la molleſſe, le plaiſir & l'irréligion : & l'on peut dire que celui-ci ſeroit une école auſſi funeſte aux bonnes mœurs & à la patrie, que celui-là leur ſeroit utile. Au théatre, on anime les peuples, on les inſpire : les plus grands génies, les ames les plus élevées & les plus parfaites ne le ſont pas trop pour une fonction ſi importante & ſi ſublime.

L'Auteur voulant ranimer chez ſes compatriotes le goût du beau Dramatique & confondre l'audace téméraire des talens médiocres, qui oſent y aſpirer, va développer les moyens difficiles dont uſa Metaſtaſio pour y parvenir. Il eſpère diſſiper par-là les vaines eſpérances des petits Poëtes, & exciter les grands à redoubler leurs efforts.

Le premier moyen dont Metaſtaſio fit uſage, quoique juſtifié & même vanté par M. De C. n'aura

peut-être pas parmi nous beaucoup d'approbateurs. Le Poëte Italien s'affranchit d'une régle févère, que l'on regarde comme une loi fondamentale du théatre ; c'eſt celle qui preſcrit l'unité de lieu, & qui ne permet pas de changer la Scéne. Par-là, *dit l'Auteur*, Metaſtaſio mit dans ſes Drames plus de mouvement, de variété, de pompe & de magnificence. Il évita les défauts qu'entraîne néceſſairement l'unité gardée avec trop de rigueur, & ſubſtitua à la régularité, des agrémens qu'elle n'a pas, & que jamais elle n'auroit pû produire.

Outre le fait, qu'on ne regardera peut-être pas comme inconteſtable, ſçavoir que Metaſtaſio n'a uſé de cette liberté qu'à ſon avantage, & qu'il en a profité pour faire entrer dans ſes pièces des agrémens qui ſans cela n'y auroient pas trouvé place ; nous doutons qu'on lui paſſe le droit qu'il s'eſt

arrogé d'écarter cet obstacle. Voici néanmoins des raisons très-ingénieuses & très-plausibles, que M. D. C. allègue pour la justification de son Poëte.

Le but principal, *dit-il*, qu'on se propose dans une pièce Dramatique, c'est de donner à l'action le plus de vrai-semblance qu'il soit possible : c'est-là que tendent toutes les règles du Théatre, & en particulier celle qui prescrit *l'unité de lieu*. Si donc il se trouvoit quelqu'une de ces règles, dont l'observation trop fidèle ne servît qu'à rendre l'action moins vrai-semblable, il y auroit plus de raison, il y auroit même plus d'exactitude à la négliger qu'à l'observer. Or, *dit M. De Calsabigi*, quand on craint de pécher contre la régle de *l'unité*, on péche nécessairement contre la vrai-semblance : il le prouve par l'exemple des Grecs. Phèdre, dans Euripide, déclare son infame

amour au milieu de la place publique, en présence des femmes de Trezène ; Electre, dans Sophocle, conjure contre Egysthe à la porte même du Palais de ce Prince ; Medée prépare ses enchantemens, Andromaque cache son fils, Œdipe manifeste ses crimes sous les yeux & en présence de la multitude. Toutes ces actions cependant devoient se faire secrétement ; & il n'étoit pas vrai-semblable qu'elles se fissent, ou qu'elles réüssissent sans cela. On ne peut pas dire, *continue M. De Calsabigi*, que l'illusion suppléât à ce défaut. Le spectateur ne pouvoit pas croire qu'une action qui se passoit sous les yeux du chœur, se fît en secret & sans témoins. Voilà donc la vraisemblance négligée par respect pour une loi qui n'est établie que pour elle. Il est vrai, *ajoûte l'Auteur*, que les Anciens ont cherché à changer la scéne ; mais outre qu'ils

ne l'ont point changée où le changement étoit le plus néceſſaire, il eſt conſtant qu'ils n'avoient point cette facilité de faire ces changemens rapides & ſubits, qui ſe font ſur nos théatres, & qui embelliſſent nos ſpectacles. Voilà le précis du raiſonnement de M. D. C. Nous pouvons y ajoûter un fait plus fort que celui qu'il avance, c'eſt que chez les Grecs la ſcéne ne changeoit point; que les décorations *tournantes* ou *coulantes*, dont ils faiſoient uſage, ne mettoient point une différence aſſez conſidérable ſur le théatre, pour qúe la ſcéne fût cenſée avoir changé de lieu. D'où il s'enſuit que les Grecs obſervoient l'unité à la rigueur.

Mais eſt-il bien certain que cette exactitude à obſerver *l'unité*, les ait fait pécher contre la vrai-ſemblance, en donnant des témoins à des actions, qui ne devoient point en avoir? Ceux qui ſçavent com-

ment étoient conſtruits les théatres de la Grèce, pourront répondre que ces théatres, vû leur vaſte étenduë & le partage qu'on en faiſoit entre le chœur, les danſeurs & les déclamateurs, pouvoient contenir en même temps, & le chœur & les Acteurs ſans que ceux-ci fuſſent cenſés être en même lieu que ceux-là. Pour rendre ceci plus ſenſible, il eſt à propos d'entrer dans un plus grand détail.

Le théatre Grec étoit un grand eſpace d'une figure preſque circulaire. Cet eſpace étoit partagé en deux parties, dont l'une ſe nommoit σκηνὴ, la *ſcéne*; l'autre κοῖλον *, *l'amphithéatre*. La ſeconde étoit un peu plus grande que la premiére; mais on peut juger de la *ſcéne* par celle de l'amphithéatre qui contenoit un peuple immenſe.

* C'eſt-ce que les Romains appelloient *Cavea*.

La *scéne* se subdivisoit en plusieurs parties ; celle où l'on déclamoit s'appelloit προσκήνιον : ce lieu étoit élevé de douze pieds. Il paroît qu'il étoit isolé & séparé du λογεῖον qui étoit destiné au chœur. Cela posé, ceux qui voudront justifier les Grecs, pourront dire que le προσκήνιον étoit assez éloigné du λογεῖον ; du moins que l'extrémité de celui-ci étoit assez éloignée de l'extrémité de celui-là, pour que le chœur ne fût point témoin de ce qui se passoit dans le προσκήνιον ; & que, si de temps en temps le chœur prenoit quelque part à l'action représentée, c'étoit un défaut facile à éviter, si pourtant c'en étoit un ; & qu'on pouvoit l'éviter, sans faire disparoître les chœurs, dont la présence soûtenoit dans les entr'actes l'attention des spectateurs, les tenoit toujours en haleine & empêchoit les imaginations de se refroidir : avantage considérable,

dont les Sçavans & M. Racine en particulier, ont connu l'importance. Il eſt vrai que nos théatres ont un eſpace trop borné, pour qu'on puiſſe y introduire des chœurs ſemblables à ceux des Grecs. Ils n'y auroient pas le même effet. Nos ſales de ſpectacles ne ſont pas comparables au théatre d'Athènes. Le προσκήνιον ſeul occupoit plus d'eſpace que nos plus grandes ſales.

Du reſte, reprend M. De Calſabigi, en blâmant la trop grande délicateſſe de ceux qui veulent une *unité de lieu* préciſe & rigoureuſe, & en louant Metaſtaſio de s'être affranchi de cette loi ſévère; on doit blâmer, en même-temps ceux qui n'en voulant garder aucune, font, dans une ſeule pièce, voyager les ſpectateurs de pays en pays, & leur font quelquefois parcourir les quatre parties du monde. M. De Calſabigi veut qu'on ſe borne à un

lieu principal, comme l'enceinte d'une Ville ou d'un Palais. M. Corneille, dans la Tragédie de *Cinna*, s'est conformé à ce principe. Une partie de l'action se passe chez *Emilie*, l'autre partie dans le Cabinet d'Auguste. Un tel exemple n'est pas un foible appui pour les raisons de M. De Calsabigi. Un défaut, que le grand Corneille n'a pas cru devoir éviter & qui se trouve dans *Cinna*, n'est pas sans doute un défaut qu'on ne puisse point excuser.

Après avoir justifié Metastasio sur ce premier objet, M. De C. entre dans l'examen des chœurs que ce Poëte a mis sur la scéne. Les Grecs, *dit-il*, ne donnoient point communément au chœur assez de part à l'action principale. Souvent les personnages du chœur ne disoient que des lieux communs; ils se répandoient en invectives contre ceux qui ont inventé

la guerre & la navigation, contre les vices, contre les auteurs d'une guerre dangereuſe, ou d'un voyage périlleux : c'étoient des hymnes en l'honneur des Dieux, des chants à la gloire des Héros. Tous ces morceaux, en un mot, n'étoient que des hors-d'œuvres ; *e non ſono che inutili appendici all'azione.* D'autres fois au contraire le chœur entroit dans les ſecrets de la Politique, il pénétroit les reſſorts de l'intrigue, & dévoiloit les myſtères les plus ſacrés de la Religion. Metaſtaſio, *dit M. De Calſabigi*, s'éloigne également de ces deux défauts. Le chœur, dans ſes Ouvrages, a toujours part à l'action ſuivant le précepte d'Horace,

Actoris partes... chorus defendat ;

& il n'y prend que celle qu'il doit y avoir. Ce que dit le chœur eſt tantôt *Récitatif*, tantôt *Ariete.* Après le *Récitatif*, qui ſe chante

chez Metaſtaſio comme chez les Grecs, viennent les *Arietes* qui terminent les ſcénes. Les paroles de ces *Arietes* ſont la concluſion naturelle de ce qui a été récité. Elles expriment avec eſprit & avec force les penſées que le récitatif a dû faire naître. Les graces de la Muſique ajoûtent à celles de la Poëſie : l'harmonie donne à ſes images des couleurs plus vives & plus ſenſibles ; elle rend ſes ſentimens plus forts & plus touchants : l'eſprit, le cœur, l'imagination ſe livrent au preſtige, l'illuſion eſt parfaite & l'enchantement eſt conſommé.

Nous adoptons volontiers l'éloge que M. De C. fait ici du Poëte Italien, & les principes judicieux ſur leſquels il ſe fonde ; ces principes ſont d'un goût, d'une préciſion & d'une juſteſſe que nous ſouhaiterions pouvoir inſpirer à tous les Poëtes dramatiques : mais nous

n'osons admettre le jugement qu'il porte sur les Grecs. Sans entrer ici dans un détail, qui nous meneroit trop loin, il nous suffit de rappeller la multitude & le poids des suffrages qui défendent ces grands hommes. Leur gloire brille d'un éclat trop pur & trop durable, pour qu'on puisse espérer de la ternir, ou de l'effacer. De plus nous pouvons encore appliquer ici ce que nous avons dit plus haut à l'occasion de Corneille : un défaut qui fut le défaut ordinaire de Sophocle & d'Euripide, ne doit point faire rougir les modernes.

Pour conclure cet Article, disons qu'en réfléchissant attentivement sur l'histoire du Théatre Grec, sur les dispositions du Spectateur, sur le rapport que le chœur avoit avec l'action principale de la Tragédie, ou avec les sentimens actuels du peuple, auxquels il faisoit souvent une allusion ingénieuse, dont nous

ne ſentons plus la fineſſe ; on penſera plus favorablement d'Euripide & de Sophocle, que n'a fait M. De Calſabigi, & qu'ils ont été plus fidèles, qu'il ne le dit, aux bonnes régles. En effet ces régles, dont M. De Calſabigi nous vante avec raiſon l'importance, Horace nous les a données. Qu'a prétendu ce Poëte en nous les donnant ? nous enſeigner ce qu'il ſçavoit avoir été pratiqué par les grands Maîtres d'Athènes dont il preſcrit ſouvent la lecture :

Vos exemplaria Græca
Nocturnâ verſate manu, verſate diurnâ.

Il croyoit donc que les Grecs avoient pratiqué ce qu'il enſeignoit : leurs Ouvrages ne lui paroiſſoient donc pas contraires aux régles qu'il preſcrivoit & que nous adoptons. Pourquoi donc nous le paroîtroient-elles à nous, qui en

ſçavons bien moins que lui ſur ce ſujet ? Cela étant, au lieu de décider qu'ils obſervoient mal ces régles ; au lieu d'employer nos talens à le prouver ; éxaminons plutôt comment ils les obſervoient. L'inſtruction, que l'on peut retirer de cet examen, doit engager tout le monde à le faire. Cette diſcuſſion, dans laquelle nous avons cru devoir nous engager, fait voir l'attention ſérieuſe que nous donnons à la Diſſertation de M. De Calſabigi, & l'envie que nous avons d'en rendre un compte exact.

L'Auteur continue l'examen de Metaſtaſio, en conſidérant l'art avec lequel ce Poëte a traité les caractères qu'il a mis ſur la ſcéne. M. De Calſabigi expoſe d'abord, & explique le précepte d'Horace :

> Intererit multum Davuſne loquatur
> an Heros,
> Maturus-ne ſenex, &c.

Il en fait comprendre l'importance, il en fait voir l'étenduë. Ce morceau eſt traité avec goût, & méritoit de l'être. Enſuite M. D. C. obſerve différents caractères; celui d'Achille dans l'iſle de Scyros, celui de Thémiſtocle à la Cour de Perſe; celui de Titus, &c. Arrêtons-nous à ce dernier.

Les caractères des Héros connus, dit M. De Calſabigi, *doivent être conformes à ce qu'en dit l'Hiſtoire.* Il n'eſt point permis de leur donner d'autres mœurs. Ainſi Suetone nous ayant donné le caractère de Titus, un Poëte, qui voudroit le peindre ſous d'autres couleurs que l'Hiſtorien, ſe tromperoit groſſièrement. Voyons donc combien le Titus de Metaſtaſio reſſemble au Titus de Suetone. Celui-ci a repréſenté cet Empereur ſous les plus beaux traits de la douceur, de la clémence & de la généroſité. Titus conſerve tous ces traits dans Me-

taſtaſio. Dès la premiére Scéne du premier Acte, ce Prince fait éclater l'amour tendre qu'il a pour ſes ſujets, & déploie la grandeur de ſon ame : lorſqu'on vient lui annoncer que le Senat, par un décret ſolemnel, l'a nommé le *Père de la Patrie*, qu'il l'a mis au nombre des Dieux, & qu'il va lui ériger un Temple ; *je reçois en ce moment*, dit l'Empereur, *je reçois le plus cher de tous les titres, & le plus tendre de tous les noms : mais Titus eſt plus jaloux de le mériter, qu'il n'eſt heureux de l'avoir obtenu.....* Quant au Temple qu'on me deſtine, je dois refuſer cet honneur : *mon ambition n'eſt point d'égaler les Dieux, mais de les imiter.* Puis il ordonne que l'argent deſtiné à lui bâtir un Temple, ſoit employé à ſoulager des malheureux, qu'une éruption du Mont Veſuve a réduits à une extrême miſère. *Romains*, dit-il, employez

vos richeſſes à conſoler ce peuple infortuné : *le ſoulager c'eſt m'élé- yer un Temple.*

> Queſto, ô Romani, è fabricar mi
> un Tempio.

A la fin de cette ſcéne, des Seigneurs de ſa Cour lui ayant repréſenté que ſa généroſité étoit exceſſive ; il leur dit : *Si je n'ai pas la liberté de faire du bien à mes peuples, que me ſert d'être leur Maître ? M'envier cet avantage, c'eſt m'envier tous mes droits.*

> . . . . . Se mi niegate
> Che benefico io ſia, che mi laſ-
> ciate ?

Sur le trône on ne trouve qu'inquiétude & qu'eſclavage : pouvoir faire des heureux, eſt le ſeul bien qui me reſte. Les ſeuls momens de ma vie qui aient pour moi quelque douceur, ce ſont ceux où je puis

ſoulager mes ſujets, aider mes amis, récompenſer les ſervices & les vertus. Si je perds ces momens heureux, je perds tout mon bonheur.

Del piu ſublime ſoglio
L'unico frutto è queſto:
Tutto è tormento il reſto,
E tutto è ſervitù.
Che avrei, ſe ancor perdeſſi
Le ſole ore felici
Ch'hò nel giovar gli oppreſſi,
Nel ſollevar gli amici,
Nel diſpenſar teſori
Al merto, e alla virtù?

Dans la huitième ſcéne du même Acte, Titus abolit *la loi de Majeſté* que la flatterie avoit établie & maintenue ſi long-temps, & dont les délateurs avoient ſi ſouvent abuſé. Voici ce qu'il répond à un de ces avides flatteurs, qui, pour lui faire ſa cour, vient lui dire

que ſon nom a été déchiré par un citoyen : *S'il l'a fait inconſidérément, je dois l'oublier ; s'il l'a fait par folie, je le plains ; s'il l'a fait par raiſon, je l'approuve & je lui en ſçai gré ; s'il l'a fait par méchanceté, je lui pardonne.* Nous citons ici les paroles mêmes de Metaſtaſio, pour faire voir combien la Langue Italienne eſt ſuſceptible de préciſion & de Laconiſme.

. . . . . Se'l moſſe
Leggerezza, nol curo :
Se follia, lo compiango :
Se ragion, gli ſon grato : & ſe in
lui ſono
Impeti di malizia, io gli perdono.

Dans le ſecond Acte, Titus apprend que l'on a formé une conjuration contre lui dans Rome même, où il a répandu tant de bienfaits. Il ſe plaint tendrement de l'ingratitude de ſon peuple ; il gémit

d'avoir encore des ennemis. Au troisième Acte, il apprend que l'auteur de la conjuration est découvert; qu'on accuse Sextus, le plus cher de ses confidens; que le Senat en est informé & va le condamner avec ses complices. A cette nouvelle, Titus plus touché du sort de son ami, que du danger qu'il a couru lui-même, trouve dans son amitié des motifs pour excuser Sextus; il cherche à s'aveugler sur le crime de cet ingrat; il veut le voir & l'entendre lui-même, pour éprouver s'il ne lui fournira point, par ses réponses, des moyens de le justifier. Il mande Sextus; Sextus paroît devant lui : à cette vuë sa douleur augmente, il oublie sa puissance, sa justice & sa majesté : *Ah! Sextus*, lui dit-il en soupirant, *est-il vrai que tu as voulu me perdre?* .... Que t'avoit donc fait ton Empereur, *ton bienfaiteur, ton pere? Tu as pû oublier*

mon pouvoir & mes droits ; mais ma tendresse pour toi, as-tu pû l'oublier ?

. . . . . Se Tito Augusto
Ai potuto obliar, di Tito amico
Come non ti sovvenne ? . . . .

A ces tendres reproches, Sextus se jette aux pieds de l'Empereur, pénétré de douleur, de crainte & de repentir : il demande à mourir, pour expier son ingratitude. Ici Titus a peine à retenir ses larmes : *Levez-vous, Sextus*, lui dit-il..... *voyez l'état déplorable où vous a réduit l'ambition..... quel avantage espériez-vous en voulant parvenir au pouvoir suprême ? Comptiez-vous y trouver le vrai bonheur ? Insensé ! quelle a été votre erreur ? Voyez ce que j'ai gagné à monter sur le trône, & après cela souhaitez encore d'y monter. Non, Prince*, reprend Sextus, *ce n'est point*

le desir de regner qui m'a rendu coupable ..... Dis-moi donc, cher Sextus, replique l'Empereur, *quel motif t'a fait commettre une action si noire? Parle en liberté. Nous sommes seuls. Je ne suis point ici ton Empereur, je suis ton ami; ouvre ton cœur à Titus; confie ton secret à ton ami. Titus te jure de n'en rien dire à César.*

. . . . . . Jo tel prometto,
Augusto nol saprà.

Cette situation est vraiment touchante. La générosité & la bonté de Titus y sont peintes au naturel. Mais le Poëte ne se borne pas là. Pour faire saillir encore davantage un caractère déja si frappant, il fait naître dans le cœur du Prince un sentiment d'indignation & de colère qu'il fait contraster avec sa clémence: situation délicate & difficile à rendre. Pour représenter

le courroux d'un Titus, il faut un pinceau bien leger & une main délicate qui ſçache ménager habilement les couleurs. Jugeons du morceau entier par la ſcéne ſuivante. C'eſt un monologue de Titus, qui, après avoir preſſé inutilement Sextus de lui révéler le ſecret de la conjuration, s'irrite de ſon ſilence. *Fut-il jamais*, dit-il, *une infidélité, une inſenſibilité plus marquée? Je me ſuis comporté non en Prince juſtement offenſé contre un ſujet rebelle, mais comme un père à l'égard d'un fils coupable.... Sextus n'eût-il point commis d'autre crime, ſon inſenſibilité ſeule mériteroit la mort. L'ingrat a mépriſé ma clémence; je dois la venger. Oui, elle ſera vengée & ſes mépris ne reſteront pas impunis..... mais que dis-je? Titus eſt-il capable d'un ſentiment ſi bas? Me venger d'un rebelle, ce ſeroit l'égaler à moi, ce ſeroit m'abaiſſer juſqu'à lui.*

. . . . . E tu ſarai capace
D'un ſi baſſo deſio, che rende eguale
L'offeſo all' offenſor !

Quelle gloire y a-t-il à ſe venger, quand on peut tout, & que la vengeance ne coûte qu'un deſir? Le dernier de mes ſujets peut perdre ſon ennemi, & lui donner la mort: mais pour donner la vie, il faut être, ou un Empereur, ou un Dieu. Je la donne à Sextus . . . . . Qu'entends-je? La Juſtice en murmure, les Loix en gémiſſent. Je dois être leur vengeur: eſt-ce ainſi que je les venge? Quoi! Titus ne ſçauroit oublier qu'il eſt ami? Les Manlius & les Brutus oublièrent bien qu'ils étoient pères. Suivons, ſuivons ces illuſtres exemples. Soyons ſourds à l'amitié, & n'écoutons que la juſtice . . . . . Sextus eſt coupable: il mourra.... Que fais-je? Oſai-je prendre ce parti barbare? Titus devient donc auſſi

cruel & sanguinaire ! Je vais me souiller du sang Romain ; & le premier que je verse, c'est celui d'un ami ! Que diront de moi les siècles futurs ? Ils diront que Titus se lassa d'être clément, comme Sylla & Auguste s'étoient lassés d'être cruels. Peut-être même m'accusera-t-on d'injustice & de cruauté. On dira que la naissance illustre & l'âge de Sextus devoient le soustraire à ma rigueur ..... que Titus seul étoit offensé, & qu'il devoit pardonner cette offense. Ainsi la violence que je veux me faire me sera inutile, & ne me garantira point des reproches de la postérité. Laissons donc triompher l'amitié. Non, mon ami ne mourra point. Le monde me blâmera peut-être ; mais j'aime mieux qu'il accuse ma clémence que ma sévérité.

..... E se accusarmi il mondo,
Vuol pur di qualche errore
M'accusi di pietà, non di rigore.

M. De Calsabigi fait valoir avec raison l'exactitude & la vérité du caractère de Titus. En effet, ce Prince est peint d'après l'histoire, & il ne manque pas un trait au tableau. Ensuite le Dissertateur fait voir ce qu'il en coûte, pour atteindre cette perfection si difficile & si rare; pour conserver à chaque personnage, pendant une pièce entière, le caractère qui lui convient; pour peindre presqu'en même temps & d'une même main tant de caractères opposés. Ajoûtons à ces difficultés qui étonnent si justement M. De C. une difficulté beaucoup plus surprenante encore; je veux dire celle de donner à des personnages de même espèce des différences marquées, des nuances précises qui les distinguent & qui les caractérisent parfaitement. Dévéloppons cette pensée. Un Poëte met sur la Scéne deux Héros guerriers; voilà deux personnages de

même eſpèce. Si c'eſt un Poëte médiocre, & qui n'ait que de l'eſprit; ces deux Héros ſeront braves, mais la bravoure de l'un ſera la bravoure de l'autre; ils parleront avec le même feu, la même fermeté, la même fierté; ils montreront une ardeur égale & une égale intrépidité. C'eſt ainſi que dans Lucain Céſar & Pompée ſe reſſemblent parfaitement, excepté que l'un eſt vaincu, l'autre vainqueur. Ce que dit l'un, on pourroit ſouvent le mettre dans la bouche de l'autre. On ſent que Lucain, faute de génie, étoit obligé de faire tous ſes efforts pour donner de la grandeur à ſes Héros; ce qui fait qu'il n'a pû les peindre avec cette aiſance, qui ſeule peut donner de la juſteſſe & de la préciſion. C'étoit un Chanteur qui, faute de poulmons, chantoit toujours de toute ſa force. Cet exemple n'a été que trop ſouvent imité par les Poëtes épiques & dra-

matiques. Peu ont été capables de s'arrêter aux bornes de chaque caractère ; de distinguer parfaitement, comme Virgile, Enée de Turnus, Entelle de Darès, Euryale de Nisus, & ces deux derniers de l'infortuné Pallas. Corneille & Racine ont eu souvent des succès en ce genre : celui-ci, par exemple, dans son Alexandre, est d'une justesse étonnante. On peut dire qu'Alexandre, Porus & Taxile ne se ressemblent aucunement, & que le Poëte donne à chacun de ces trois personnages le degré de force qui lui convenoit sans l'outre-passer jamais. Pour faire d'Alexandre un Héros tel qu'il doit l'être, & n'en pas faire un Porus, il falloit beaucoup de discernement & de fécondité. Des efforts outrés demandent moins de force & de vigueur, que des efforts modérés par la raison & par le goût. En un mot, il en

coûte moins pour prendre un grand essor, que pour s'arrêter à propos.

Nous pourrions rapporter ici un grand nombre d'excellents préceptes, qui concernent les caractères & les mœurs du Théatre : mais nous craignons de nous étendre trop. Il nous suffit de dire qu'il n'en manque aucun dans l'Ouvrage de M. De Calsabigi, qu'ils sont exposés & expliqués nettement & avec l'élégance qui est propre du sujet. Passons à l'article où le Dissertateur parle de la conduite d'une Pièce dramatique, *parte riguardevolissima della Tragedia.*

Une Tragédie est un tableau qui représente une action grande, noble & surprenante. L'ordonnance en fait un des plus grands agrémens, ou un des plus grands défauts. 1° Si vous multipliez à l'excès les épisodes & les incidens,

votre tableau ne préſentera aux yeux que des objets confus & informes qui, par leur multiplicité, fatigueront le Spectateur, quoique chacun l'affecte peu; ſoit parce que l'eſprit ne peut ſe livrer en même temps à tant d'objets, ſoit parce que ces objets, faute d'eſpace, ne feront point ſuffiſamment développés. Ils feront oublier l'objet principal, ou le Spectateur ne s'en occupera que foiblement & ſans s'y intéreſſer. Ainſi le ſujet doit être ſimple, & les épiſodes, ſi l'on y en ajoûte, doivent naître naturellement & ſans violence.

2°. L'Action doit procéder ſans précipitation, comme ſans lenteur. C'eſt un défaut d'en ſuſpendre le cours par des entretiens inutiles: leur beauté même ne dédommagera pas de leur inutilité. Ce ne feront jamais que des ſcénes vuides & de brillantes bagatelles.

Versus inopes rerum nugæque canoræ.

3°. L'intrigue doit être ménagée avec tant d'artifice, & se développer ensuite si naturellement, que l'œil le plus clairvoyant ne puisse deviner le dénouement, & qu'il soit surpris cependant de ne l'avoir pas deviné. S'il le prévoit, la pièce n'a plus rien qui l'attache, son attention languit, il ne prend plus d'intérêt à l'action. Si le dénouement n'est pas naturel, il n'est point vrai-semblable & ne fait aucune illusion.

4°. L'art du Poëte consiste encore à conduire son action de manière que l'intérêt augmente de scéne en scéne ; que le cœur passe successivement par tous les degrés de la compassion & de la crainte, jusqu'à ce qu'enfin il parvienne au comble de l'horreur, ou de l'admiration.

Telles ſont à-peu-près les régles que M. De Calſabigi impoſe à tous les Poëtes dramatiques, & qu'il trouve obſervées dans les pièces de Metaſtaſio avec une exactitude & une perfection qui ne laiſſe rien à deſirer. Le tout eſt prouvé par des exemples, & dans un grand détail. Le Public connoît trop les Ouvrages de Metaſtaſio, pour qu'il ſoit beſoin que nous diſions ce qu'il faut penſer de la déciſion du Diſſertateur, & des preuves dont il l'appuie. Nous nous bornerons, en finiſſant, à rapporter quelques réflexions ſur le ſtyle de la Tragédie. M. De Calſabigi demande 1o qu'il ſoit différent ſelon les qualités & les paſſions diverſes des perſonnages. 2o Qu'il ſoit orné, doux & agréable.

> Non ſatis eſt pulchra eſſe poëmata, dulcia ſunto :
> Et quocumque volent animum auditoris agunto.

C'eſt le ſtyle qui doit enchaîner les cœurs, & les mouvoir au gré des paſſions qui agiſſent actuellement ſur la Scéne. Le ſtyle eſt ſans contredit une des parties les plus brillantes de Metaſtaſio. Il s'exprime avec préciſion, avec ſageſſe, & avec des graces qu'il ſçait varier à l'infini, ſelon les différents objets qu'il doit traiter. Son pinceau eſt leger & coulant : il donne quelquefois des coups hardis & proportionnés à ſes grandes idées ; mais il peint toujours avec aiſance & une grande liberté.

ARTICLE CVII.

AGENDA DES AUTEURS, ou Calpin littéraire à l'uſage de ceux qui veulent faire des Livres. Ouvrage didactique du dix-huitième ſiècle. Volume *in*-12. de 215 pages. Au Parnaſſe, &c.

SI notre XVIII^e ſiècle eſt ridicule, (ce que nous n'examinons pas) au moins prend-on ſoin de le lui dire bien ſouvent, bien nettement, & en bon François. Voici encore un Cenſeur qui ſe met ſur les rangs, & il débute d'un ton à ſe faire écouter. Il en veut aux Ecrivains de ce XVIII^e ſiècle : eſpèce ſi multipliée qu'elle mérite bien l'attention du public. Il faudroit dire l'*animadverſion* ſi l'on vouloit réformer cet empire litté-

raire qui *de tous les Etats existans sur la terre est le plus mal reglé*, comme on nous le disoit, il n'y a que trois mois, dans une assez bonne Brochure. L'Auteur de *l'Agenda* n'a probablement pas assez d'autorité pour entreprendre une réforme ; il se contente du *Ridiculum acri*, &c. remède souvent plus efficace que les raisons, parce qu'il attaque l'amour propre, au lieu que les raisons ne parlent qu'à l'esprit.

On trouve d'abord une *Epître dédicatoire à Messieurs de l'Académie de* *** ; ces trois étoiles ne sont que pour l'œconomie : car vous allez bien voir que *les masques* sont suffisamment *nommés*. » Messieurs, *dit l'Auteur*, vous » avez couronné l'ignorance (c'est » plutôt *le sçavoir, protecteur de* » *l'ignorance.*) Je fais profession » ouverte d'esprit. Vous déclamez » sans cesse & avec succès contre

» les

» les maux qu'a produit le ſçavoir ;
» je me déclare partiſan des imaginations brillantes & des génies
» à la mode : vous voulez détruire
» les connoiſſances profondes, mais
» dangereuſes de ce ſiècle ; & moi
» je donne des préceptes admirables ſur le goût régnant : vous
» ne travaillez enfin qu'à chaſſer
» de nos cerveaux la manie d'écrire
» & la fureur de compoſer ; moi
» j'apprends à faire des Livres, ſans
» qu'il en coûte autre choſe que
» la volonté. Quelle conformité
» dans nos projets, quelle ſimpathie dans nos idées ! Quoique,
» par des voies différentes, nous
» tendons au même but « &c. On voit, dans ce début, l'union de l'eſprit & de l'ignorance : c'eſt le chef-d'œuvre de notre XVIII^e ſiècle. Autrefois on pouvoit avoir du bon ſens quoiqu'on fût ſans étude ; mais ſans étude, on ne ſe picquoit pas de bel eſprit. Aujourd'hui la

méthode eſt changée. Point de bon ſens, point d'étude, & beaucoup de bel eſprit ; rien de plus commun que l'accord de ces trois choſes.

Après l'Epître dédicatoire, l'Auteur place 1° un *avant-propos*, pour dire qu'on lui avoit conſeillé d'annoncer ſon Livre, comme traduit de l'Anglois ; ces ſortes de titres étant fort à la mode. *Mais*, ajoûte-t-il, *comme je ne traite ni de la Religion ni du Gouvernement, je n'ai pas cru cette annonce néceſſaire : d'ailleurs je la réſerve pour un Eſſai que je compte donner inceſſamment ſur le Commerce.* Voilà une bonne raillerie que nous gagnons avec nos Livres *traduits de l'Anglois*. Tantôt ce ſont des titres feints, des frontiſpices menſongers, comme nous l'avons juſtifié bien des fois : tantôt ce ſont de vraies Traductions, mais miſérables pour l'objet. On nous ramaſſe tout ce qui court les Caffés de Lon-

dres, & l'on nous régale avec ces denrées d'outremer assaisonnées à la Françoise. *Divitias miseras!*

2°. Un *Avis de l'Editeur.* On représente là un homme dont le métier est de restaurer des Livres, & qui se croit un Etre important, parce qu'il veille sur la partie méchanique d'un Ouvrage.

3°. Un *Avis de l'Imprimeur.* C'est un langage bien différent de ce qu'auroient dit les Robert & les Henri Etienne : aussi notre Typographie ne ressemble-t-elle plus à celle de ces excellents hommes. L'Imprimeur de *l'Agenda* dit qu'il *ne sçait ni lire ni écrire*, qu'*un peu de bonheur fait aujourd'hui tout le mérite* de cette profession; que *tel* Imprimeur n'est *riche qu'à la faveur d'une douzaine d'Editions des mêmes Livres; un autre pour avoir imprimé des Livres prohibés; un troisième, pour avoir eu un privilège d'un de ces Livres de*

prières Latines, que ceux qui sont obligés de les réciter n'entendront bientôt plus, &c. Ce portrait est un peu chargé. Quelques Imprimeurs font encore honneur à leur profession : mais, en général, les inclinations du Marchand l'emportent de beaucoup sur les talens du Typographe.

4°. Un *Avis du Brocheur*. Ce métier est fort bon dans un siècle comme le XVIII^e^, où l'on fait des milliers de Brochures contre un Livre dans les formes. L'*Agenda* est tout propre à faire la fortune de son Brocheur. *Il est imprimé* incognitò ; *il doit être vendu de même : c'est un gibier de Colporteur, il ne sera débité que sous le manteau*, &c. Pour completter sa vogue, il lui faudroit une teinture d'irréligion, un petit ton de matérialisme, un style philosophe.

5°. Un *Avis du Relieur*. Cet homme, aujourd'hui, est presque

un Artiste. *Il perfectionne les reliures à la Gréque, il en invente même à la Chinoise : il a une dorure, pour les tranches, plus parfaite encore que celle de Martin pour les Carrosses*, &c. Si *l'Agenda* étoit ajusté par un génie de ce mérite, il pourroit figurer dans les inventaires, & tenir son rang à côté de ces Livres admirables qu'on vend au poids de l'or, parce que le frontispice a été mangé des vers, ou parce que l'Auteur a été brûlé comme impie.

6°. Un *Avis du Colporteur.* C'est le marchand ordinaire des Brochures. Comme *il est reçu qu'un Livre vendu sous le manteau est bon & très-bon*, *l'Agenda* ne peut manquer de réussir. D'ailleurs *il est méchant, il y a des portraits, & de gens vivans même : on en donne la clef à part sur une feuille volante.* On a, dans ce peu de mots, ce qui accrédite aujourd'hui les

Livres furtifs. *L'Agenda* ne fait que les critiquer : il ne leur ressemble pas.

7°. Un *Avertissement.* L'Auteur distingue toutes les espèces de critiques qu'on pourra faire de son Livre : il aura égard à celles qui ne seront d'aucune importance ; & *il mettra* les bonnes *au rebut.* C'est assez la méthode de plusieurs Ecrivains modernes. Ils font des Editions nouvelles où les fautes de Typographie sont supprimées, sans que le fond des Ouvrages soit amélioré, quoiqu'on lise au titre *Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée*, &c. L'Auteur de *l'Agenda* ne paroît pas priser beaucoup le jugement des *Journaux*, du *Mercure*, des *Feuilles Périodiques* & des *petites Affiches*, puisqu'il dit que *cela ne fait ni bien ni mal.* Mais il faut penser que ce Critique se met à la place de tant de petits Ecrivains dont la Répu-

blique des Lettres eſt inondée : il faut bien que ces gens-là regardent les Ouvrages Périodiques comme *ne faiſant ni bien ni mal ;* car ils vont toujours leur train : ils reſſemblent à cet importun qui harceloit Horace, quoique celui-ci lui donnât bien formellement ſon congé. Au reſte, ſi l'Auteur de *l'Agenda* a voulu dire une malice, le Public jugera de l'effet ; & les Journaliſtes, de quelque eſpèce qu'ils ſoient, s'appliqueront à faire tout pour le mieux, ſans s'embarraſſer, après cela, qu'on diſe de leurs Ouvrages qu'ils *ne ſont ni bien ni mal.* Ce métier eſt plus que tout autre dans le cas de la Fable du *Meûnier de ſon fils & de l'âne.*

8°. Un *Diſcours préliminaire.* C'eſt un verbiage adroitement ménagé, pour faire entendre que les *diſcours préliminaires* de nos Livres modernes ne diſent ſouvent rien de ce qu'ils devroient dire.

9°. Une *Préface.* Morceau de 23 pages, encore plus rempli de verbiage que le précédent : le tout pour rendre ridicules les faiseurs de Préfaces ; pour peindre la bassesse des uns, & la sotte fierté des autres.

Enfin on arrive au corps de l'Ouvrage, à *l'Agenda des Auteurs* ; & c'est ici qu'il faudroit copier beaucoup pour représenter en espèce & en nature, tout le fond de cette Critique. D'abord on demande s'il *faut une vocation & un apprentissage* pour le métier d'Auteur. » Non, *répond aussi-tôt l'Agenda*, ces précautions sont bonnes pour des gens méchaniques, » à qui il faut inculquer profondément les choses avant qu'ils » les connoissent.... Pour être Au» teur, il ne faut pas tant de cérémo» nies ; l'envie de l'être tient lieu de » vocation ; & pour apprentissage » on peut faire valoir... la compo-

» ſition de quelques pièces fugiti-
» ves mal digérées qu'on appelle
» *Ouvrages de Société*, & qui ne
» voient jamais le jour, parce qu'el-
» les ne pourroient le ſoûtenir, &c.

Quand on a réſolu d'être Au-
teur, il faut choiſir un titre pour
le Livre qu'on veut mettre au jour.
» Ce doit être un titre nouveau,
» un titre comme il n'en a point
» paru, des mots qui ſoient tout
» étonnés de ſe trouver enſemble,
» comme les vêtemens achetés à la
» Friperie, qui ſont riches, mais
» nullement faits l'un pour l'autre...
» Un titre, par exemple, en excla-
» mation eſt quelque choſe de neuf
» & qui étonne, *Ah quel conte!*
» Peut-on rien voir de plus lèger,
» de plus charmant, *Ah quel conte!*
» Il n'y a perſonne qui n'ait envie
» d'avoir le Conte; on le lit juſ-
» qu'au bout; & y eût-il neuf Vo-
» lumes entiers, on n'en perd pas
» une ligne, &c.

L'Auteur a-t-il choisi un titre nouveau & attrayant ? Il doit s'attacher à bien remplir la tâche qu'il s'est imposée. Si c'est un Ouvrage de Religion, » il faut se former » un chemin nouveau..... avancer » de ces opinions qui furent con- » damnées dans les premiers siècles » de l'Eglise..... bâtir un systême de » Religion plus conforme à l'hu- » manité, que celle que l'on s'ef- » force, avec raison, de nous faire » croire ; l'appuyer en abusant de » l'autorité respectable de l'Evan- » gile, & à la faveur de quelques » passages des Pères, qui ne con- » viennent point du tout à la chose, » prouver, quelque mal que ce soit, » que tout ce qu'on nous a dit jus- » qu'ici, n'a été fondé que sur notre » ignorance..... Après avoir porté » quelques coups à la sourdine, on » prend un vol plus hardi : on atta- » que tout-d'un-coup les premiers » principes: on sappe jusqu'aux fon-

» demens les vérités reçues, en les
» traitant de préjugés ; & l'on fait
» entendre le cri de la nature qui
» se révolte. De-là vous tombez
» insensiblement dans la Religion
» naturelle ; vous en expliquez les
» loix, vous en faites connoître
» les avantages : & comme rien ne
» s'accorde plus avec nos goûts &
» avec nos inclinations que cette
» fausse* doctrine, vous êtes sûr de
» plaire, & votre ouvrage a du suc-
» cès. Il n'est pas mal encore de
» faire sentir quelquefois que vous
» regrettez de ne pouvoir vous ex-
» pliquer davantage. Il faut louer,

* La *Religion naturelle*, qui consiste dans la persuasion de l'existence de Dieu, des devoirs qui lui sont dûs, des obligations de l'homme envers lui-même & envers ses semblables, n'est pas *fausse* ; mais elle est insuffisante, parce qu'on se borne aux connoissances que donne la raison, sans y ajoûter celles de l'Evangile.

» comme ſans deſſein, les Gouver-
» nemens où il eſt permis de parler
» librement, & en gémiſſant de
» n'avoir pas la liberté de tout dire,
» vous donnez à vos Lecteurs celle
» de penſer. Croyez qu'ils iront
» auſſi-loin que vous pouviez eſpé-
» rer d'aller; vous les avez mis ſur
» la voie, ils ſe paſſeront de guide,
» & arriveront à la véritable incré-
» dulité : cette mâle vigueur des
» eſprits-forts ne leur manquera
» pas« &c. Tout ceci eſt peint d'après des faits : on a mille exemples de ces entrepriſes contre la Religion, & il ſera bien facile à quiconque ſuit le train des Livres nouveaux, de ſe faire ſa clef, ſans être obligé d'emprunter celle du Colporteur.

On paſſe à nos Philoſophes modernes, à nos élégans Matérialiſtes, à ces gens qui regardent comme un *langage de Sacriſtie*, *de citer Dieu dans un Ouvrage Philoſo-*

phe. » Deſcartes avoit la foibleſſe
» de vouloir reconnoître la ſageſſe
» du Créateur dans toutes les par-
» ties du monde, dans toutes les
» opérations de la nature. Des Sa-
» ges de l'antiquité, des Payens
» même lui avoient appris à recon-
» noître d'abord un Auteur de tout
» ce qui exiſte, & un Auteur par-
» fait, qui n'a point ſuivi dans ſes
» opérations les caprices du ha-
» zard..... Vouloit-on parler Méta-
» phyſique ? Il admettoit un prin-
» cipe ſpirituel dans l'homme, &
» un être penſant qu'il reconnoiſ-
» ſoit indépendant de la matière;
» il l'admettoit, parce qu'il le ſen-
» toit; parce qu'il éprouvoit au-
» dedans de lui les opérations de
» cet Etre. Il diſoit bonnement :
» J'exiſte, parce que je penſe; mais
» aujourd'hui ces axiomes ſont
» proſcrits : on penſe, parce que
» l'on voit; & l'on exiſte, parce
» que l'on ſent : tout ſe réduit aux

» impreſſions que l'on reçoit. Voilà
» la bonne Métaphyſique.... Vous
» vous ferez lire en rempliſſant
» votre Ouvrage de bons raiſonne-
» mens bien obſcurs, mais qui vous
» paroiſſent clairs ; de bonnes preu-
» ves bien enchaînées les unes aux
» autres, & dont on n'entend pas
» plus la concluſion que les pré-
» miſſes, &c.

L'Auteur étale de même les régles de la Morale à la mode, de la Géométrie du temps, de l'Hiſtoire écrite dans le nouveau goût :
» On aime, par exemple, aujour-
» d'hui les petites Anecdotes, les
» faits extraordinaires, les Remar-
» ques critiques & malignes ſur la
» conduite des hommes qui ont
» joué quelque rôle principal ; les
» réflexions ſinguliéres & qui viſent
» à l'épigramme ſur les mœurs des
» hommes, ſur la Religion, ſur
» le Gouvernement : plus ces réfle-
» xions renferment de méchanceté,

» de force & de liberté, plus elles
» paroissent héroïques, plus elles
» plaisent : on dit, Voilà un Histo-
» rien vrai, impartial, sans égards.
» Oui, sans doute, il est vrai ; car
» il dit même tout ce qu'il ne doit
» pas dire ; impartial, parce qu'il
» maltraite également tout le mon-
» de ; & sans égards, car il ne res-
» pecte rien. Voilà le Héros des
» Belles-Lettres, l'homme univer-
» sel. Ne nous donnât-il qu'un
» Essai, on le lit avec plus de plaisir
» qu'une Histoire générale qui eût
» coûté des années de travail, &c.

La Grammaire, la Jurisprudence, la Médecine, ne sont pas oubliées ; & sur ce dernier genre, il y a des portraits assez finis pour amuser un Lecteur qui aime le badinage. On passe à la Poësie, Dramatique surtout. » Mon secret, *dit l'Auteur*,
» n'est pas de nourrir votre esprit
» de la lecture des Poëtes anciens
» & modernes, de bien méditer

» l'Art poëtique de Boileau, de
» réfléchir avec attention ſur les
» régles qu'on a prétendu donner
» au génie : tout cela eſt inutile,
» & marque un eſprit borné. Don-
» nez-vous les airs de ſublime, ne
» captivez pas votre génie. Vous
» voulez être Poëte, cela ſuffit,
» entrez dans la carrière, faites une
» Tragédie. *Ou bien, donnez-vous*
» *au Comique larmoyant. Ce genre*
» a été fort accueilli..... faites une
» Comédie qui faſſe rire & pleurer:
» par exemple, prenez pour titre
» *Heraclite & Democrite*; faites-
» les promener enſemble dans tous
» les quartiers de Paris; je vous
» aſſure qu'ils y trouveront de quoi
» exercer l'un ſa bonne humeur,
» l'autre ſon chagrin. L'un dira
» qu'il eſt fort plaiſant de voir un
» Magiſtrat petit-maître, un Mi-
» litaire grave, un Financier avare;
» l'autre dira, en gémiſſant, que
» les états ſont confondus, que l'in-

» ſolence & l'argent donnent du
» mérite, obtiennent les faveurs,
» décident de tout. L'un rira de
» voir un barbon en cabriolet; l'au-
» tre pleurera de voir un Maître à
» danſer en carroſſe. L'un ſe réjouira
» de voir des tableaux ſur les équi-
» pages, des laquais galonnés, des
» diamans aux filles de ſpectacles;
» l'autre s'affligera d'entendre par-
» ler d'abus ſans les corriger, dé-
» couvrir les préjugés ſans les gué-
» rir, & donner de l'eſprit à tous
» ceux qui n'en ont pas. Enfin l'un
» ſera pour les bouffons, parce
» qu'ils font rire; & l'autre pour la
» muſique Françoiſe, parce qu'elle
» fait pleurer, &c.

L'Auteur ſoûtient ſon ton de raillerie ou de cauſticité juſqu'à la fin de *l'Agenda* : mais ce n'eſt pas tout. L'Ouvrage eſt flanqué de deux Approbations dans le même goût; & d'un *Errata* raiſonné, où ſous prétexte de faire la critique entiére

& ſuivie du Livre, on recharge encore contre les Auteurs du XVIII. ſiècle : ce n'eſt pas la moindre pièce de l'Ouvrage. On y épluche tout ; le Titre, l'Epître dédicatoire, l'Avant-propos, les divers Avis, l'Avertiſſement, le Diſcours préliminaire, le corps de *l'Agenda ;* & dans tout cet examen, le ſel de la Critique n'eſt pas épargné. On reproche, par exemple, à l'Auteur de n'avoir pas ſuffiſamment traité ce qui concerne la Phyſique : » Il falloit citer » tous les grands hommes du ſiècle » paſſé comme des ignorans qui » n'ont pas ſçû pénétrer dans les » ſecrets de la nature, ni deviner » que l'électricité étoit le mobile » de tout, comme les Auteurs mo-» dernes le font bien voir. Les » aſtres ſe meuvent en différents » ſens & périodiquement par leur » électricité ; le ſoleil brûle par ſon » feu électrique ; la terre produit » par ſa chaleur électrique ; le flux

» & le reflux de la Mer n'eſt autre
» choſe que l'électricité de l'eau
» ſalée, qui combat celle de la
» lune..... les Eclipſes ſont un
» manque d'électricité dans l'aſtre
» éclipſé ; les Comètes ſont des
» lambeaux d'électricité qui cher-
» chent de l'emploi ; le tonnerre
» n'eſt que l'électricité de l'air ; les
» maladies ſont un manque d'élec-
» tricité dans le corps humain ;
» bientôt la bêtiſe ſera un man-
» que d'électricité dans l'eſprit ;
» ſi un homme perd au jeu, il ſe
» fera électriſer..... ſi une pièce
» de Théatre n'a pas réuſſi, faites
» électriſer le Parterre ; ſi un Li-
» vre n'a pas de ſuccès, faites
» électriſer tout le Public. Voilà
» les avantages du ſyſtême de l'E-
» lectricité « &c. D'autres endroits
de l'*Errata* mériteroient d'être
tranſcrits, & il faudroit auſſi par-
ler du Privilège d'Apollon, qui
eſt d'un ſtyle convenable à tout le

dessein du Livre. Mais nous finissons, & voici en trois mots l'idée que nous avons conçue de cette Brochure. 1° Elle est sûrement d'un homme d'esprit, quoiqu'il s'y trouve des inutilités, des longueurs, & quelques défauts de vrai-semblance. 2° L'Auteur connoît assez les abus de notre Littérature, pour faire impression sur de jeunes Ecrivains qui ne seroient pas encore ridicules. 3° Il falloit éviter, dans certains portraits, quelques équivoques trop voisines de la licence. Cela dégrade ou infirme le langage vertueux que l'Auteur sçait bien prendre quand il lui plaît. 4° Nous serions tentés de croire que, dans cet Ouvrage, il y a quelquefois des contrariétés d'idées sur les mêmes objets; des éloges & des critiques à l'égard des mêmes personnages; des façons de penser peu fixes, peu décidées, ou peu analysées; des saillies point assez justes;

des tableaux point aſſez ſenſibles, &c. Dans la balance de l'équité, le bien l'emporteroit ſur les défauts; mais où ſe trouvera cette balance pour un Livre,

Qui ſeul, à tout ſon ſiècle, a dit la vérité ?

ARTICLE CVIII.

IDÉE DE L'HOMME physique & moral, pour servir d'introduction à un Traité de Médecine. Volume *in*-12. pages 444. A Paris, chez H. L. Guerin, & L. F. Delatour, &c. M. DCC. LV.

CET Ouvrage eſt diviſé en huit Chapitres, dont chacun contient pluſieurs Articles. Si, dans l'Analyſe que nous allons en donner, nous avons le bonheur de joindre

la clarté à la préciſion, nous nous flattons que l'Auteur & ſes Lecteurs ſentiront la peine & le mérite de notre travail. Notre Extrait prouvera que nous n'avons point été tentés de mépriſer ni de négliger ce qu'il nous étoit difficile de comprendre. Pour nous garantir de cet écueil, nous n'avions pas beſoin de l'avis qu'on lit dans l'épigraphe, *Ne... intellecta priuſquam ſint, contempta relinquas :* nous n'oſerions prétendre que cet avis fût également inutile pour tout le monde.

CHAPITRE PREMIER. *Examen des principaux moyens par leſquels on peut parvenir à ſe former une juſte idée de l'œconomie animale.* Les principes, ſur leſquels l'Auteur nous trace l'idée de l'œconomie animale, ne ſont fondés que ſur l'*obſervation* qu'il diſtingue de l'*expérience :* diſtinction qu'il faut d'abord ſaiſir & fixer au

ſens qu'il y attache. Il appelle obſervation *tout ce qu'on peut obſerver ſur le corps ſain ou malade ;* il nomme expérience *tout ce qu'on obſerve ſur le corps mort, ou ſur tout autre fait de Phyſique expérimentale.* Son projet eſt de ramener & de réduire l'Art de la Médecine à l'*obſervation* & d'en exclure l'*expérience*, au moins pour connoître & établir ſolidement les rapports organiques d'où doivent naître les vrais principes de l'œconomie animale. Dans l'ouverture des cadavres ; ſans les conditions qu'il exige, il ne trouve aucune lumière sûre pour la pratique de l'art. Ce n'eſt donc que le corps vivant qu'il permet d'interroger. Quand ce corps a ceſſé de vivre, ce n'eſt qu'un cadavre muet : on peut lui prêter un langage ; mais ce langage ſuppoſé eſt toujours arbitraire ; il ne peut fonder qu'un art auſſi fautif que

l'organe qu'on conſulte, eſt inſenſible : c'eſt un oracle qu'on prend pour l'interprète de la nature, quand elle en a condamné la voix à un éternel ſilence.

Cette idée, quoique diſcutée avec ſoin, ne ſera pas univerſellement goûtée : on eſt trop accoûtumé à chercher, entre le corps mort & le corps vivant, des analogies ; il s'en préſente de ſi naturelles, qu'on ſe feroit un ſcrupule d'en rejetter ou d'en conteſter les réſultats. Dans le corps mort, *dit-on*, la nature n'efface pas tellement tous les traits du corps vivant qu'il ne ſe conſerve, entre l'un & l'autre, quelques veſtiges de reſſemblance. On ſe croit bien fondé à étendre cette reſſemblance à beaucoup d'humeurs & d'affections, dont on ſe perſuade que la mort reſpecte les traces : c'eſt dans ces traces qu'on croit voir ces cauſes meurtriéres, qui ſe ſont ou

dérobées

dérobées à la ſagacité du Médecin, ou ſouſtraites à l'empire de ſon art.

Revenons à notre Auteur, qui prétend qu'*une des plus eſſentielles précautions qu'on puiſſe prendre pour porter l'art à ſa perfection, eſt... de l'affranchir de tout ce qu'il a d'abuſif dans l'aſſujétiſſement aux loix de la Phyſique expérimentale*. L'Auteur applique cette réflexion au temps où la circulation du ſang fut reconnue. L'influence de cette découverte s'étendit bientôt trop loin dans la ſcience de la Médecine : cet heureux germe, ſaiſi avec trop d'avidité, devint preſque auſſi fécond en erreurs qu'en vérités. Ce n'étoit qu'*un fait de Phyſiologie*, on en fit le principe de la Médecine : il renverſa la Théorie chymique, c'eſt-à-dire, un abus dont la réforme étoit déſirable; mais ôtant à l'art ce fragile fondement, il n'en prit la place,

il ne devint la baſe de l'art qu'aux dépens de ſa perfection. Ainſi la circulation, qui n'étoit qu'un phénomène particulier, ne fut pas plutôt transformée en principe, qu'elle enfanta une foule d'illuſions dont on indique ici quelques-unes.

En reléguant beaucoup de théories reçues parmi nos Docteurs, au rang des ſuppoſitions gratuites, l'Auteur détruit leurs raiſonnemens ſur bien des cauſes de maladies, & tarit la ſource de preſque toutes les indications qui les dirigent dans le traitement. Ce *foyer des maladies*, contre lequel l'art dreſſe aujourd'hui toutes ſes batteries, eſt encore une des chimères à la mode dont il ſe flatte de montrer la vanité, au moins dans la plûpart des occaſions où les Praticiens en font leur principal objet. L'illuſtre Boerhaave n'eſt pas pour lui, comme pour tant d'autres, un Légiſlateur dont les principes & les

aphoriſmes ſoient toujours des ſentences ſans appel. On reproche ici à ce célèbre Profeſſeur des contradictions manifeſtes : les humeurs dont il diſtingue & *claſſe* les vices ; leurs *acrimonies* qu'il diviſe & ſoudiviſe, ſont des idées dont on inſpire, pour la pratique, une défiance fondée principalement ſur ce qu'avec les principes de M. Boerhaave, on ne ſçauroit décider quand il convient de corriger, ou d'évacuer ces humeurs. En évaluant le mérite de ce Docteur ſi renommé, on nous fait entendre que la ſcience vaſte qu'il étaloit, & la méthode facile qu'il ſuivoit dans ſes leçons, ont fait ſa vogue, plus que le ſuccès & la sûreté de ſa pratique : ſes travaux font plus d'honneur à ſon génie, qu'ils n'ont avancé le progrès de ſon art : il avoit aſſez de talens pour conſtruire le corps de doctrine le plus complet ; mais le plan

qu'il s'en forma, ne portoit pas ſur des fondemens aſſez ſolides..... capable d'exécuter l'ouvrage le plus magnifique, il ne lui manqua que d'en concevoir le plan. En un mot, ſelon notre Auteur, Boerhaave fut plus grand homme que grand Médecin. Nous n'entreprendrons pas de concilier ce portrait de Boerhaave avec l'idée que nous en donne M. Wan Swieten, ni avec le frontiſpice des Commentaires que ce ſçavant Elève a publiés ſur les Aphoriſmes de ſon Maître : citons cette inſcription où le mérite du Profeſſeur & la reconnoiſſance du Diſciple ſont conſacrés dans le ſtyle le plus noble comme le plus précis.

Immortali memoriæ
Magni Boerhaavii
Hæc
Commentaria
Sacra
Volui
G. Van Swieten.

Dans le Cenſeur de Boerhaave, Hippocrate a trouvé un vengeur qui le purge de tout ſoupçon d'empiriſme. Hippocrate, *dit-il*, » avoit » trop de génie pour ne pas ſentir » qu'on ne peut être heureux dans » ſes recherches, & ſur-tout dans » l'uſage des vérités qu'on parvient » à découvrir, qu'à proportion » qu'on eſt en état de les ranger » ſelon un plan convenable.« Après avoir cité quelques-uns des Traités où Hippocrate ne ſuit que des vues ſyſtématiques, notre Auteur en conclut qu'il » n'eſt pas permis » de douter que, s'il avoit eu le » temps de conduire ſon plan de » Médecine à ſa perfection, il n'eût » lié à quelques principes généraux » cette multitude de détails iſolés » qu'on veut qu'il ait donnés tels » qu'il les a laiſſés comme de véri- » tables régles applicables à la pra- » tique journaliére.

CHAPITRE SECOND. Des loix

de l'œconomie animale. Boerhaave s'eſt repréſenté ces loix ſous l'image d'un cercle, ou d'une chaîne, où les effets & les cauſes ſe ſuccedent & ſe remplacent par une viciſſitude qui fait paſſer *à tout inſtant* la cauſe à l'état d'effet, & l'effet à l'état de cauſe. Mais de peur de s'engager dans un labyrinthe trop embarraſſé, & de s'écarter des loix de la bonne méthode, il abandonne ce plan, il ſe réduit à examiner ſucceſſivement les fonctions de l'œconomie animale. Cette manière d'en rechercher les premiers principes, eſt jugée très-défectueuſe par notre Auteur: il y remarque un vice tout propre à gâter la théorie qui réſulte de ce procédé: c'eſt que les conſéquences y ſont toujours tirées du particulier au général. L'Auteur veut que les principes ſoient d'abord liés enſemble par un fond ſuffiſant d'obſervations faites ſur le corps vivant, & que la

liaiſon de ces principes précede & dirige l'obſervation relative à la pratique de l'art. Ce n'eſt donc pas l'obſervation des faits qui doit enfanter les principes de l'art ; c'eſt plutôt aux principes mêmes qu'il faut rapporter & lier les faits. Dans l'œconomie animale, les loix ſe tiennent, & gardent entr'elles une ſubordination, une dépendance réciproque. Les phénomènes qu'on obſerve, doivent ſe ranger ſous ces loix, & reſſortir à leur influence générale. Notre Auteur ne croit pas qu'il y ait d'autre voie, ni d'autre méthode de ſaiſir ces loix, & d'en faire le fondement d'une Médecine qui ſoit un art proprement dit. Mais cet Art n'a-t-il pas dû ſa naiſſance à l'obſervation de faits aſſez multipliés, aſſez conſtatés, aſſez homogènes, aſſez univerſels pour fournir à la réflexion, des réſultats qu'on pût ériger en principes & en régles ? L'Auteur répond

que ces régles jusqu'à présent n'ont été que des régles isolées, trop particulières, & trop bornées pour embrasser la plûpart des faits observés dans l'état de santé & de maladie.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur s'applique d'abord *à déterminer & à constater le fond des loix de l'œconomie animale.* Il le tire de quelques faits avérés sur la formation & la structure du corps humain : ces loix sont le résultat de ces faits, comme ces faits rassemblés sont la preuve de ces loix. Ici on remonte à l'agent le plus puissant de la nature matérielle, à l'élément, nous aimons mieux dire, dépositaire que *principe* de tout mouvement, au fluide électrique. Dans les esprits animaux, l'Auteur ne découvre que la nature & les propriétés de ce *fluide éthérien :* tout le jeu de l'œconomie animale est son ouvrage. Dans le cerveau lié à la pie-mère, il a *divers foyers*

où il se concentre, son action en part avec une vélocité conforme aux impressions dont il affecte l'ame. Cette conjecture (si ce n'est qu'une conjecture) devient entre les mains de l'Auteur, d'une fécondité merveilleuse, il en étend l'influence à tous les phénomènes de la nature; les expériences électriques se plient à tous ses besoins; & si l'on peut dire qu'il en abuse pour hazarder quelques opinions singuliéres, c'est un écueil où il n'échoue qu'après y avoir été attiré par une foule d'ingénieuses probabilités. De ses idées sur la formation de l'embryon, il résulte, ainsi que de l'observation, un *principe* qu'on doit spécialement remarquer; c'est que le diaphragme est *non-seulement le centre de toutes les autres parties* du corps humain, *mais encore un centre de réaction* pour ces mêmes parties, & que *c'est là le fait le plus essentiel dans le jeu de*

l'œconomie animale, depuis ses fonctions les plus importantes, jusqu'aux moindres de ses mouvemens.

CHAPITRE TROISIÈME. *De la respiration.* Son méchanisme, son jeu, ses effets sont des objets dont on a *mieux senti l'importance que l'étenduë & l'enchaînement.* Après cette réflexion, l'Auteur entre en matière, & considère l'enfant dans la matrice comme une plante parasite. Il observe les révolutions qui lui arrivent, qui accroissent & fortifient son être; il mesure ensuite & combine, en quelque sorte, l'action & l'effet des *causes essentielles à la durée de la vie*, qu'on appelle *les choses non-naturelles.*

Dans un enfant trop foible en naissant, pour respirer & pour donner aucun signe de vie, si ce n'est après quelques minutes, la respiration commence par une convulsion qui n'est visiblement produite

que par une forte contraction du diaphragme : ce muſcle, ſoulevé en forme de voûte, occupoit dans le *fœtus* la cavité ou l'eſpace que doivent remplir les poumons irrités par l'action de l'air : la membrane pituitaire porte l'impreſſion de cet air au diaphragme, & le force par-là à laiſſer dans la région pulmonaire un vuide, où l'air, par ſa peſanteur & par ſon élaſticité, ſe précipite ; ainſi la capacité du bas-ventre ſe trouve conſidérablement rétrécie, & la maſſe inteſtinale, dont les nerfs ſe trouvent déja irrités par la premiére action de l'air, acquiert le reſſort néceſſaire pour toutes ſes fonctions.

L'état d'inſpiration trouve dans les parties inférieures au diaphragme, & dans leur contraction, des obſtacles qui deviennent autant de cauſes de l'expiration. L'inſpiration & l'expiration ſont donc deux effets, deux états dont les cauſes

ſe combattent : leurs victoires alternatives établiſſent & entretiennent le méchaniſme de la reſpiration ; le diaphragme eſt le centre où leurs forces ſe contrebalançent ſans jamais atteindre à l'équilibre ; leurs mouvemens ne s'éteignent qu'avec la vie qui dépend de leur durée. L'air qui ſe répand dans toute la machine, en anime toutes les parties ; il y réveille des reſſorts dont l'action *détermine* toutes les ſécrétions dans les couloirs qui en ſont capables ; les excrétions y ſont entraînées par le poids de leur matière ; la diſpoſition des vaiſſeaux favoriſe ces écoulemens. Comme la poitrine, le diaphragme & les inteſtins ſont liés à tout le ſyſtême nerveux par les *plexus* de l'épine : l'air ne ſçauroit agir ſur ces organes ſans irriter tous les nerfs, ſans *dégourdir les viſcères*, & ſans mettre l'enfant en état de vivre *indépendamment du ſecours*

de la mère. Il faut lire dans le Livre de l'Auteur tous ces détails, & les changemens que l'air paroît produire dans le ſang lorſqu'il paſſe dans les poumons.

CHAPITRE QUATRIÈME. De la digeſtion. L'évacuation du *méconium* diminue le reſſort de l'eſtomach & des inteſtins qui s'affaiſſent : alors les muſcles du bas-ventre acquierent une action ſupérieure à la réaction de la maſſe inteſtinale, & par leur compreſſion, ils préviennent les inconvéniens que l'affaiſſement de cette maſſe ne tarderoit pas d'engendrer : mais cette compreſſion ne peut ſuppléer au reſſort affoibli dans la maſſe inteſtinale, ni par conſéquent empêcher les *tiraillemens irréguliers* que le diaphragme éprouve de la part du foie & de la rate. De-là une importunité, une douleur, une foibleſſe, en un mot la faim & tous ſes

phénomènes, qui vérifient tout ce méchaniſme.

Par leur poids, les alimens irritent & réveillent le reſſort dans les inteſtins, & leur donnent une action égale à la compreſſion qu'ils ſouffroient : l'équilibre de l'une & de l'autre eſt *la vraie régle de la quantité néceſſaire d'alimens*. En la ſuivant, on recouvre ſes forces & un bien-être, dont la gourmandiſe & la ſenſualité ne ſe contentent guères, & dont elles ne peuvent trouver qu'un dangereux ſupplément dans les boiſſons ſpiritueuſes. L'eſtomach devient un nouveau centre où le poids des alimens & les oſcillations viennent meſurer leurs forces ; les liqueurs profitent de ce conflit pour s'ouvrir les glandes de l'eſtomach ; les ſécrétions & les excrétions ſe font avec plus d'aiſance, la maſſe alimentaire ſe paîtrit & s'imbibe des ſucs gaſtriques : ce ſont-

là les préludes de la digeſtion.

La maſſe alimentaire eſt donc un *leſt*, un contre-poids, qui remonte toute la machine, & *renouvelle* le reſſort de l'eſtomach : toutes les forces, venant s'y concentrer, ſemblent abandonner le reſte du corps, & ſur-tout ſes extrémités. De-là un friſſon paſſager, un abattement de forces, un ſerrement, une dépreſſion, enſuite une plénitude de poulx, une diſpoſition au ſommeil, enfin une chaleur univerſelle. On attribue ſans fondement tous ces phénomènes aux nouvelles humeurs qui n'ont encore pû les produire, puiſqu'il n'eſt pas poſſible qu'elles aient ſi-tôt pénétré les voies du ſang. Toutes les parties qui environnent l'eſtomach, le ſecourent & le ſecondent dans cette opération ; il eſt au milieu d'elles comme dans un preſſoir. Ainſi, ſelon l'Auteur, l'ouvrage de la digeſtion répond à plu-

ſieurs égards aux phénomènes d'un accès de fièvre.

Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans ces développemens anatomiques, où il découvre & conſtate les rapports du diaphragme avec toutes les autres parties nerveuſes & membraneuſes, pour en former un *concours*, un *enſemble* d'actions qui ſe réuniſſent dans ce muſcle, & qu'il appelle *forces phréniques*. Plus la digeſtion s'avance, moins la maſſe alimentaire irrite l'eſtomach, moins elle attire & concentre dans ce viſcère les oſcillations: alors leur mouvement ſe propage dans le canal inteſtinal, il y entraîne la pulpe alimentaire, elle y reçoit de nouvelles façons tant par l'action des inteſtins que par le mêlange de la bile & du ſuc pancréatique. Enfin après toutes ces *élaborations*, le chyle perfectionné ſe laiſſe pomper par les veines lactées & les vaiſſeaux réſorbans, à peu-

près comme la séve par les racines des végétaux.

Du méchanisme qu'il établit sur la digestion, l'Auteur tire deux régles pour l'usage des alimens : la première en fixe la quantité, nous l'avons indiquée ; la seconde en prescrit le temps, & défend de prendre aucune nourriture avant que la digestion du repas précédent soit parfaite. On n'enfraint guères ces régles sans en être puni par de fâcheux accidens qui les justifient : mais quelque invariables qu'elles soient, en elles-mêmes, l'application n'en doit pas être uniforme. L'âge, la compléxion, l'emploi & l'état des personnes exigent des modifications qui n'ont pas échappé à l'Auteur ; non plus que mille autres observations sur les excès d'intempérance & d'abstinence, sur la diversité des assaisonnemens & des liqueurs, &c.

Les mauvaises digestions for-

ment ici un long article : l'Auteur en détaille les effets funeſtes, il en expoſe le méchaniſme, il propoſe des moyens de les détruire & de les prévenir, il trace un régime approprié à cette fin, il donne des déciſions ſages ſur les cas où l'abſtinence peut nuire ou profiter, ſur les bornes qu'on y doit mettre. Toute cette doctrine ſalubre eſt fondée ſur le rapport de l'eſtomach avec les autres parties viciées ou mal affectées.

Dans le cours d'une ſuppuration conſidérable, prendre des alimens ſolides, c'eſt s'expoſer à une prompte & dangereuſe révolution. Ce phénomène ſingulier, dont aucune théorie n'a encore fourni d'explication ſatisfaiſante, s'accorde naturellement avec les principes de notre Auteur. L'organe offenſé & l'eſtomach chargé ſe livrent alors une eſpèce de choc, qui naît du rapport ou de l'oppoſition de leurs

mouvemens naturels. Causée par le poids des alimens, l'irritation de l'estomach détourne ou suspend le cours de la suppuration. La digestion & la suppuration sont donc deux ouvrages, dont l'un intercepte le progrès de l'autre. De-là, dans l'œconomie animale, un désordre qui cause de si prompts & de si fâcheux accidens, tels que ces convulsions meurtrières qui de l'estomach s'étendent bientôt au diaphragme & à tous les viscéres.

CHAPITRE CINQUIÈME. *Du mouvement & du repos.* Entre l'organe extérieur & les parties internes, l'Auteur établit un commerce d'action & de réaction : des faits également curieux & variés confirment cette théorie dont ils sont une suite simple & naturelle. Sur l'observation de ces phénomènes, l'Auteur appuie les nouvelles vuës qu'il nous donne; il en conclut que le corps humain n'a guères d'action

dont la tête & la région diaphragmatique ne ſoient pas la ſource & le ſoûtien. *Ce ſont-là*, dit-il, *deux centres où ſe rapporte particulièrement l'action des extrémités inférieures.*

Pour ſe convaincre de la liaiſon du *centre phrénique* avec la tête, & du rapport de ſon action avec celle du cerveau, il ne faut qu'obſerver, dans les efforts qu'on ſe ſe permet au-delà de ſes forces, le concert de contraction qui ſe forme tellement entre la tête & la région épigaſtrique, que l'action de l'une dirige & ſoûtient toujours celle de l'autre. Selon notre Auteur, le corps n'a jamais qu'*une quantité déterminée* & invariable *d'action propre*. Cette action eſt *répandue proportionnellement dans tous les fibres qui conſtituent les organes :* aucune partie du corps n'en acquiert jamais un ſurcroît qu'aux dépens des autres. Pour

mettre cette partie en mouvement, les forces s'amaſſent dans les centres principaux, d'où elles ſe dirigent vers la même partie. Tout mouvement du corps trouble donc, en quelque ſorte, l'action reſpective, ou, ſi l'on veut, l'équilibre de ſes organes. Les muſcles ſont l'inſtrument propre de ces mouvemens, ils les exécutent, par le moyen de l'organe extérieur, que ſa liaiſon avec eux ſoumet à leur impreſſion. Mais leur effort ne peut être efficace qu'autant qu'il eſt ſoûtenu; pour appui, il lui faut un contre-poids, un point fixe que l'Auteur place dans la tête, dans le diaphragme, & dans toute la maſſe inteſtinale. En effet, dès qu'il s'agit d'un grand effort de mouvement, ou de réſiſtance, toutes ces parties ſe contractent enſemble & s'entre-ſoûtiennent: leur contraction fournit autant de points d'appui à l'action des différents muſcles: ces

points d'appui ſont d'autant plus appropriés à la fonction dont on les charge, que l'état de contraction leur donne une force de reſſort proportionnée au degré de cette contraction. Les nerfs ſont les principaux organes de toutes ces opérations : ſemblables *à des cordes tendues & ſenſibles*, tout ce qu'ils reçoivent d'impreſſion & d'agitation, ils le communiquent aux parties qui leur ſont attachées & qui en ſont ſuſceptibles. De ces principes il s'enſuit 1° que l'état de fatigue conſiſte dans l'épuiſement des *forces phréniques*, dans l'affoibliſſement de leurs reſſorts, dans la difficulté de rétablir l'ordre d'action & de réaction naturel aux organes : 2° que l'état de repos eſt celui où toute l'action de la machine ſe réduit aux mouvemens libres, doux, aiſés des fonctions vitales.

CHAPITRE SIXIÈME. Du ſom-

meil & de la veille. Quoique le méchanisme du sommeil soit un mystère impénétrable à tous les instrumens de la Physique & de l'Anatomie ; ses phénomènes ne s'en plient pas moins aux loix dont l'Auteur fait la base de l'œconomie animale. Le mouvement & l'action dont l'organe extérieur est capable, ne peuvent avoir qu'une certaine durée : au-delà de ce terme, envain le cerveau & le centre phrénique le sollicitent, ils ne sçauroient vaincre sa résistance ; leurs oscillations diminuent, & leur tension augmente. L'irritation qui alors se propage de la masse intestinale à la région phrénique, & de cette région au cerveau, ne peut passer jusqu'à l'organe extérieur qui a cessé d'en être susceptible : elle ne produit plus de contraction, de gonflement, de compression que dans le cerveau ; l'organe extérieur ne fait plus que s'engourdir, son

reſſort ſe relâche, & ne ſçauroit irriter & animer les autres reſſorts qui ſont dans ſa dépendance, tel que celui de la maſſe inteſtinale; toute l'action du corps ſe concentre dans le cerveau & dans le diaphragme. De-là *les engorgemens veineux qu'on trouve dans les ſujets morts d'une maladie ſoporeuſe.* De-là encore pendant le ſommeil les mouvemens du cœur & de la reſpiration plus forts que pendant la veille.

Les organes internes s'épuiſent à leur tour par l'action & le mouvement dont ils ſe ſentent bientôt ſurchargés : ceſſant d'en être ſuſceptibles, ils y oppoſent une réſiſtance qui repouſſe & réfléchit cette action & ce mouvement vers l'organe extérieur : celui-ci en eſt redevenu ſuſceptible à la faveur du repos dont il a joui pendant le ſommeil, & dont il a profité pour réparer ſes forces.

CHAPITRE

CHAPITRE SEPTIÈME. *Des sécrétions & des excrétions.* Le mouvement des organes ſecrétoires dépend de l'action que les organes internes & externes exercent les uns ſur les autres : les liqueurs ſuivent le cours de cette action, qui force leur ſurabondance à s'écouler dans les organes ſecrétoires. L'ouvrage des ſécrétions & des excrétions s'opère donc par des voies & des cauſes qui naiſſent des mêmes loix, du même ordre d'œconomie animale. De leur méchaniſme à celui de la digeſtion, le rapport ſe conſerve : comme dans le canal inteſtinal ; dans chaque organe ſecrétoire ſe répand un mouvement qui y porte les liqueurs, dont cet organe doit faire la ſécrétion. Ce nouveau poids, ce nouveau volume, qui ſe filtre dans les vaiſſeaux, y cauſe un ſurcroît d'irritation qui augmente leur reſſort & ſon action : cet excès de

reſſort & d'action dont la liqueur, en gonflant le vaiſſeau, le rend capable, ſe déploie contre le poids & le volume qui le ſurcharge, & l'en débarraſſe par l'excrétion. A meſure qu'ils deſcendent & ſe précipitent, les alimens irritent toutes les glandes qui ſe trouvent ſur leur paſſage; ils compriment tous ces réſervoirs; ils en expriment les liqueurs qui ne s'évaporent guères par la tranſpiration que vers la fin de la digeſtion, parce qu'alors les humeurs ſe portent plus abondamment à la circonférence. Mais lorſque quelque vice intercepte, ou bouche les voies par où ces vapeurs s'exhalent dans la tranſpiration, ou interrompt l'action qu'a la veſſie pour les pomper; ne pouvant plus avancer, elles s'amaſſent & cauſent l'hydropiſie.

L'Auteur étend ſes principes à la plûpart des ſécrétions & excrétions qu'on remarque dans l'œco-

nomie animale : ce ſont-là des détails qu'on n'attend pas de nous, & dont nous laiſſons le jugement aux gens de l'art.

CHAPITRE HUITIÈME. *Des affections de l'ame.* Dans nos membranes & dans nos filets nerveux; par les prolongemens ou extenſions de la dure-mère, par l'expanſion du tiſſu cellulaire, par les ligamens des articulations & par les diverſes aponevroſes, l'Auteur établit une continuité qui joint enſemble le périoſte, les muſcles, les nerfs & toutes les autres parties du corps. De-là dans toute l'œconomie animale, une harmonie, une ſympathie, un commerce d'action, qui s'étend entre toutes les parties du corps humain par la correſpondance ou par l'antagoniſme de leurs mouvemens, ou de leurs oſcillations. La tête eſt un des principaux centres; ſon action s'étend ſur-tout à contre-balancer le centre

des forces phréniques. Les ſenſations augmentent les forces de la tête ; l'emploi qu'elle fait de ſes forces en réflexions, diminue les forces phréniques : de-là vient que les hommes qui penſent plus qu'ils n'agiſſent, ſont ordinairement moins robuſtes que ceux qui agiſſent plus qu'ils ne penſent : en ſe contre-balançant, les forces de l'eſprit, & des muſcles, ſont dans la raiſon directe de leur action, & dans la raiſon inverſe de leur inertie. Voilà, ſelon notre Auteur, les reſſorts principaux d'où dépendent les affections de l'ame, les caractères des peuples, les vices de leurs habitudes & de leurs compléxions, la différence des ſociétés &c. à ne conſidérer tous ces objets que ſous les rapports qu'ils ont avec l'œconomie animale. De-là l'ordre ou le déſordre de cette œconomie, ſelon le bon ou mauvais uſage qu'on fait de ſes facultés ſpirituelles ou organiques.

Nous ne décidons point si toutes les vues du sçavant Auteur sont absolument neuves, ni si toutes les Théories reçues qu'il attaque succombent sous ses coups. Son systême nous a paru lié & suivi. Quoique nous n'ayions pas eu le flambeau de son art, pour nous éclairer dans ce profond labyrinthe, nous présumons l'avoir parcouru sans nous égarer, & que la lumière ne s'est point refusée à notre attention. Nous aurions cependant quelques éclaircissemens à demander; bornons-les à deux questions : 1° Comment se peut-il faire qu'il y ait toujours, dans le corps humain, la même quantité d'action ? Est-il toujours capable d'agir avec la même force ? En épuisant sa force, son action n'en souffre-t-elle aucun déchet ? 2° En prenant, comme l'Auteur, les forces de la tête pour la faculté de penser, les sensations ne la diminuent-elles pas

presque aussi souvent qu'elles l'augmentent? D'ailleurs, dans l'usage ordinaire, ces forces & cette faculté ne sont point des termes synonimes: on ne les identifie guères que dans un sens très-vicieux, dont nous ne soupçonnons pas l'Auteur.

ARTICLE CIX.

ESSAI SUR LA POLICE générale des Grains, sur leurs prix, & sur les effets de l'Agriculture. In-12. *pag.* 435. A Berlin, & se trouve à Paris.

L'Auteur de cet Ouvrage est le même qui donna, il y a près de deux ans, *l'Essai sur la police des Grains*, dont nous rendîmes compte au mois d'Avril 1754. On sçait l'accueil que le Public a fait aux vuës de ce bon

Citoyen, & l'on ignore encore moins qu'au mois de Septembre de l'année dernière, le Roi permit le commerce des grains dans toute l'étenduë du Royaume, & leur sortie par quelques portes du Languedoc : deux dispositions excellentes & très-désirées par l'Auteur de l'*Essai sur la police des Grains.* Aujourd'hui cet Ouvrage reparoît, mais très-amplifié, & suivi de deux autres *Essais*, l'un *sur le prix* des grains; l'autre *sur l'Agriculture.* Nous donnerons une attention particuliére à ces Additions, quand nous aurons repris quelques Articles de la police des Grains. Au reste, il seroit à propos, pour bien saisir toute cette importante matière, de revoir notre Analyse (d'Avril 1754.) Outre l'Extrait assez étendu de l'Ouvrage en question, on y trouve aussi l'abrégé d'un Mémoire sorti de bonne main,

& imprimé dès 1748, ſans avoir néanmoins été rendu public.

Nous répétons ici les titres des trois objets qui compoſent ce Volume, afin que le Lecteur ne confonde rien.

ESSAI SUR LA POLICE des Grains.

Pour prévenir la diſette & la cherté des Grains, on a preſque toujours deſiré que le Gouvernement formât des Magazins publics : preuve évidente que, quand il s'agit d'un grand mal, on ne ſonge guères aux inconvéniens des moyens qu'on veut mettre en œuvre pour l'éviter. Les Magazins ont le déſavantage de coûter beaucoup, d'occaſionner une multitude de malverſations, d'expoſer le Public à faire uſage de bleds fort chers & de mauvaiſe qualité. D'ailleurs cette manière de ſoulager l'indi-

gence des citoyens, n'eſt au fond qu'un monopole revêtu du beau nom de prévoyance & d'attention.
» Car le monopole n'eſt autre choſe
» que de s'emparer ſeul d'une mar-
» chandiſe pour la revendre ; &
» quoique, dans le cas préſent, on
» n'achète des grains que dans la
» vuë de ſoulager le peuple, l'effet
» eſt cependant le même que ſi l'on
» agiſſoit par d'autres motifs.

Pourquoi ſe donner la torture pour trouver un remède efficace à la misère publique ? Qu'on laiſſe une entiére liberté aux Commerçans, & jamais les grains ne nous manqueront, jamais ils ne ſeront portés à des prix exorbitans : précieuſe liberté qui a fait de Tyr, de Carthage, d'Athènes, & de pluſieurs Républiques modernes, des Etats ſi reſpectables ! Elle n'eſt point incompatible, cette liberté, avec le Gouvernement monarchique ; mais elle s'y montre quelque-

fois plus tard que dans les pays Républicains. L'Auteur en dit des raisons, & il traite tout ce sujet avec tant d'éloquence, qu'on croit entendre un Orateur plaidant pour le salut de la patrie, dans la tribune aux harangues. » Quand » jouirons-nous, *demande-t-il en » terminant ce morceau*, de cette » liberté bienfaisante pour donner » un nouvel aiguillon à notre cul» ture, une valeur plus réelle à nos » terres, & une émulation à nos » citoyens qui les engage à deve» nir eux-mêmes les pourvoyeurs » de leurs besoins ?

La liberté multiplie les Marchands; le grand nombre des Marchands fait naître la concurrence; l'avantage particulier de la concurrence est d'entretenir le prix des grains sur un pied qui n'excéde les facultés de personne. C'est encore à la multitude & à l'industrie des Marchands, qu'on est redevable du

transport & de la circulation des bleds : soulagement nécessaire pour le Cultivateur surchargé de grains dans les années abondantes. Que feroit-il, sans ce secours, d'une denrée dont tous ses voisins sont pourvus ; comment retireroit-il ses frais, payeroit-il ses maîtres & les impôts ? Plutôt que de s'exposer à ne sçavoir où loger un trésor onereux, n'abandonneroit-il pas la culture d'une partie de ses terres, ou n'en dénatureroit-il pas l'usage ? Mais si l'on laisse agir les Marchands, ils viendront décharger le Fermier de son superflu, lui en payer la juste valeur, l'encourager par-là au défrichement des terres incultes, & à l'amélioration de celles qui travaillent déja : tout ceci, parce que l'exportation aura lieu. Rien de plus lumineux que ces principes ; ils furent connus jusques dans ces siècles qu'on accuse si volontiers de barbarie, & où le bon sens

néanmoins conservoit quelquefois mieux ses droits ; que sous le régne de l'elégance & du bel esprit. Il y a cinquante ou soixante ans qu'on s'égare dans des idées toutes contraires au vrai commerce des bleds ; & il a fallu qu'une longue suite de fausses démarches, d'épreuves funestes, d'évènemens fâcheux, nous ait remis dans la bonne voie ; bien entendu pourtant qu'il nous reste encore des restes de préjugés : c'est pour les détruire que cet excellent Ouvrage est fait.

On y traite, par exemple, avec de grands avantages, ce qui concerne la sortie des grains : Article déja bien autorisé par l'Arrêt du Conseil donné en Septembre 1754. Nous avertissons, puisque l'occasion s'en présente, que l'esprit de cet Arrêt est qu'on n'exporte point les grains hors du Royaume dans le cas de disette & de cherté ; qu'on n'use, en un mot,

le la permiſſion que quand le prix de cette denrée ſera renfermé dans certaines bornes, au-delà deſquelles la grace du Souverain n'aura plus lieu. C'eſt toujours ainſi qu'il faut entendre ces ſortes de loix tellement données en faveur du citoyen, que la patrie entière n'en ſouffre pas. Ceci ſuppoſé, la ſortie des grains peut devenir une ſource d'opulence pour le Royaume; l'Auteur le prouve par un calcul fondé ſur l'étendue de la France, ſur le nombre de ſes habitans, ſur les conſommations ordinaires de chaque perſonne, ſur l'équation des bonnes & des mauvaiſes années : le réſultat total fait connoître que nous pouvons vendre tous les ans à l'Etranger ſept cents cinquante mille muids de bleds, ſans courir aucuns riſques : » Mais que l'on » réduiſe cette quantité à trois cents » mille muids ſi l'on veut ; le prix » de ces grains, à 120 liv. le muid

» ſeulement, monte à trente-ſix
» millions. Que l'on ſuppoſe qu'il
» n'en reviendra que les deux tiers
» au Cultivateur, le reſte étant pour
» le Marchand : ce ſont vingt-qua-
» tre millions d'augmentation, que
» nous répandons dans nos cam-
» pagnes. C'eſt le meilleur engrais
» que nous puiſſions jetter ſur nos
» terres.

Si le ſcrupule nous dominoit encore par rapport aux effets de la ſortie des grains, l'exemple de nos voiſins, des Anglois ſur-tout, devroit nous raſſurer. Cette Nation très-vive & très-éclairée ſur ſes intérêts, n'éprouve point de diſette, & s'enrichit par l'exportation de ſes bleds, depuis près de ſoixante & dix ans. Elle encourage cette opération par des récompenſes ; elle voit que cette manœuvre donne une activité infinie à la culture de ſes terres. C'eſt le cas de dire, pourquoi ne tenterions-nous

pas ce qui réussit si parfaitement ailleurs ? pourquoi tremblerions-nous sur des évènemens qui sont regardés comme chimériques chez nos voisins ? comment des principes si féconds & si riches au-delà de la Mer, seroient-ils pernicieux ou stériles en-deçà ? Toute la suite des réflexions de l'Auteur aggrandit nos vuës, multiplie nos lumières, fortifie notre émulation, dissipe nos soupçons. *Liberté dans le Commerce des Grains* ; c'est toujours le refrain de cette éloquente instruction ; on rentre, dans cet axiome, par toutes les voies possibles, sans en excepter celles qui paroissent les plus écartées ; on fait voir que toutes les raisons d'intérêt commun, d'utilité publique, de tranquillité générale, d'avantages même particuliers favorisent, sollicitent, commandent, en quelque sorte, l'exercice de cette *liberté*. Que dirions-nous qui répondît à

la force d'un écrit qui démontre tout ce qu'il propose, & qui détruit toutes les difficultés qu'on lui objecte ? Il faut que le premier *Essai sur la police des Grains*, nous entendons celui qui fut donné, il y a près de deux ans, ait déja fait une grande révolution dans les esprits. Car celui-ci se ressent des succès de l'Auteur. Le ton ferme, absolu, exemt de modification, d'insinuation ; je ne sçai quel empire, en un mot, dans tout ce nouvel *Essai*, montre qu'on est sûr de réussir ; qu'on a le public pour soi ; que les trembleurs, les soupçonneux sont subjugués ou détrompés ; qu'enfin le ministère public avoue & protége tant de vuës salutaires, tant de raisonnemens supérieurs à la critique. Nous applaudissons de toutes nos forces au triomphe de l'Auteur. Il pourra se ressouvenir que nous avons été des prémiers à reconnoître & à préco-

niſer la bonté de ſes principes : foible avantage pour lui, mais titre honorable pour nos Mémoires, qui participent d'autant plus à la gloire inſéparable de la découverte du vrai, qu'ils témoignent plus d'empreſſement pour l'annoncer & pour le répandre.

ESSAI SUR LE PRIX *des Grains.*

Les denrées, ſur-tout les grains, contribuent tant à la force phyſique des peuples, qu'on ne peut rechercher avec trop d'attention les véritables cauſes qui décident de leur prix. On croit aſſez communément que ce prix ſuit la proportion de l'or & de l'argent qui circule dans l'Etat; c'eſt-à-dire, que plus l'or & l'argent ſont communs, plus les denrées ſont chères : mais cette opinion eſt dénuée de preuves ſuffiſantes. On a même l'expérience

du contraire. Aujourd'hui, par exemple, & depuis quarante ans, le bled eſt communément à meilleur compte qu'il ne l'avoit été durant une grande partie du dernier ſiècle : temps auquel la quantité d'or & d'argent devoit être beaucoup moindre qu'elle ne l'eſt actuellement. Notre Auteur tranſcrit ici une Table des prix du ſetier de bled, meſure de Paris, depuis l'an 1202 juſqu'en 1746, avec la valeur du marc d'argent ſous chaque régne, & l'évaluation des anciens prix en monnoie actuelle. On eſt étonné de voir, par ce tarif, que le ſetier de bled ſe trouve aujourd'hui ſur le même pied qu'il étoit en 1316, & beaucoup moindre qu'en 1350.

A cette preuve de fait & de calcul, ſe joint une foule de témoignages hiſtoriques qui nous apprennent que le bled étoit à très-bas prix dans Rome & dans l'Ita-

lie, au temps même de la plus grande puissance des Romains ; que dans le vaste Empire du Mogol, qui regorge d'or, d'argent & de pierreries, les vivres sont toujours à très-grand marché ; qu'à la Chine, où toutes les Nations de l'Europe s'empressent depuis long-temps de porter les métaux du Nouveau-Monde ; pays d'ailleurs d'où l'on n'exporte aucunes matières d'or & d'argent ; la vie est presque pour rien, & le travail des Ouvriers toujours au taux le plus modique, *&c.* » Ce n'est point, *ajoûte* » *l'Auteur*, à la multiplicité des » métaux, qu'on doit attribuer le » renchérissement arrivé en Espa- » gne, depuis la découverte du » Nouveau-Monde. C'est à sa poli- » tique qui a occasionné une cessa- » tion de travail dans son peuple, » & la dépopulation de ses Etats.... » Tandis qu'elle méditoit une do- » mination trop étendue, elle tre-

» qua ſes hommes contre des lin-
» gots ; elle aima mieux moiſſon-
» ner des métaux que des grains.
» Enyvrée de ſes richeſſes, les arts
» utiles furent mépriſés ; la peſan-
» teur des impôts les écraſa ; & ſon
» peuple découragé ſe livra à la
» vaine gloire & à l'indolence. Sa
» terre féconde lui refuſa ſes dons ;
» ſes Manufactures tombèrent par
» la mauvaiſe adminiſtration des
» taxes ; & ſon peuple diminua en
» même-temps que ſes travaux.
» Bientôt elle n'eut plus aſſez de
» bras, pour porter ſes tréſors ;
» privée des choſes les plus néceſ-
» ſaires, il ne lui reſta qu'un ſtérile
» métal ; & elle n'eut plus aſſez
» d'argent pour payer l'induſtrie
» de ſes voiſins. « Voilà une criti-
que très-appropriée aux intérêts
de tous les peuples. Ils doivent ſe
convaincre une bonne fois & pour
toujours, que la vraie richeſſe des
hommes eſt la terre, le travail &

l'induſtrie ; que les matières d'or & d'argent ne ſont que le ſigne des échanges, & que quand on n'a chez ſoi ni Agriculture, ni Arts ; eût-on tout l'or du monde entier, bientôt on ſera pauvre, parce que cet or s'évacuera par toutes les routes des beſoins.

Mais ſi la multiplication de l'or & de l'argent n'eſt pas la meſure & la régle du renchériſſement des denrées, pourquoi arrive-t-il qu'en certains temps, en certains pays & à l'égard de certaines choſes, les prix ſurpaſſent ſi conſidérablement les taux anciens ? L'Auteur attribue cette eſpèce de Phénomène politique ou œconomique à la diminution du travail des hommes, à la rareté des choſes qui ſont à vendre, à la forme du Gouvernement, à la nature des ſubſides, &c. Que les bras du Cultivateur ſoient détournés de l'Agriculture par des ouvrages de luxe ou par des travaux

militaires ; les denrées néceſſaires à la vie ſeront plus chères, parce qu'il y aura moins de terres en état de les produire. Il en ſera de même ſi les ſubſides ſont conſidérables & nombreux : car c'eſt toujours l'acheteur qui les paye en acquérant les effets du vendeur. Que les ſuperfluités, les choſes de luxe ſoient rares, les riches voudront en avoir & les payeront au poids de l'or ; mais ſi l'abondance ſurvient, ſi l'induſtrie rend l'eſpèce commune, les prix tomberont, & le peuple même ſe trouvera au niveau de ces achats.

Il ne faut pas non plus prendre le change ſur les comparaiſons des prix actuels avec les anciens. Il y a quatre ſiècles que le ſetier de bled valoit 17 ſols, & il vaut aujourd'hui 11 ou 12 livres ; mais le marc d'argent étoit, il y a quatre ſiècles, à 4 livres, & il eſt aujourd'hui à 54 livres ; par conſéquent on don-

noit, il y a quatre ſiècles, preſque autant de poids d'argent qu'on en donne aujourd'hui, pour un ſetier de bled. Tout le changement qui s'eſt fait, ne conſiſte que dans la valeur arbitraire du marc d'argent.

Sous cet Article des *Prix*, on trouve encore un morceau qui ſe rapporte à la liberté du Commerce des Grains ; c'eſt la réponſe à des difficultés ſur cet Article : on ne doit pas la ſéparer du premier *Eſſai*, & l'on s'en occupera avec autant de plaiſir que d'utilité.

ESSAI SUR L'AGRICULTURE.

On eſt aujourd'hui monté ſur un ton d'éloge à l'égard de l'Agriculture : c'eſt un effet des réflexions qu'on a faites ſur l'importance de cette profeſſion. On a ſenti que la plûpart des autres ſont inutiles en comparaiſon de celle-ci. » L'Agri-

» culture, *dit notre Auteur*, a des
» rapports avec toutes les parties
» de l'Etat ; il n'y en a aucune qui
» n'en dépende, & qui ne lui doive
» ſon origine & ſes progrès. Sim-
» ple dans ſon principe, elle ſemble
» d'abord peu intéreſſante : quand
» on la regarde avec attention, on
» la voit comme ces humbles cô-
» teaux qui s'élevent inſenſible-
» ment, & ſe terminent dans le
» lointain par des montagnes qui
» touchent aux nuës. Alimens, po-
» pulation, arts, commerce, na-
» vigation, armées, revenus,
» richeſſes, tout marche à la ſuite
» de l'Agriculture. Plus elle eſt
» floriſſante, plus un Etat a de reſ-
» ſource & de vigueur.... Sortons
» de l'erreur commune qui accorde
» ſi aiſément la préférence aux
» arts agréables & aux profeſſions
» les plus relevées. Jettons les yeux
» ſur la bèche & ſur la charrue ;
» intéreſſons-nous à ceux que le
» ſort

» ſort deſtiné à manier ces péni-
» bles inſtrumens. Le bien public
» & l'humanité nous y invitent. Si
» ces hommes, qui ſupportent la
» chaleur du jour, n'ont aucune
» part à l'eſtime publique, ni aux
» récompenſes, ils méritent du
» moins l'attention la plus ſuivie
» de la part du Gouvernement. Il
» y a des citoyens plus précieux;
» il n'y en a guères de plus néceſ-
» ſaires: il s'en trouve beaucoup
» qui ne leur ſont pas compara-
» bles.... Tous ceux qui ne rendent
» aucun ſervice à la patrie par leurs
» occupations, leurs talens ou leur
» mérite, ſeront toujours aux yeux
» du ſage politique, très-inférieurs
» à cet homme groſſier que le
» chaume couvre, & dont les mains
» ne ſont occupées qu'à créer des
» valeurs qui n'exiſteroient point
» ſans lui.

Ceci n'eſt que la moindre partie du tribut de louanges qu'on paie

ici à la plus ancienne, la plus naturelle, la plus innocente & la plus utile des professions. L'Auteur de ce bon Ouvrage est d'une éloquence & d'une fécondité admirables sur cet important objet. Il se retourne en diverses manières pour nous intéresser à l'état du Cultivateur; il se répète même de temps en temps pour inculquer davantage l'amour & les égards qui sont dûs à l'Agriculture. Voici un contraste frappant : » Supposons que
„ pendant plusieurs siècles, un peu-
„ ple situé dans un pays naturelle-
„ ment bon, ne s'appliquât qu'à la
„ culture, & qu'il ne connût que
„ les professions absolument néces-
„ saires, & les arts qui conservent
„ l'Etat & la santé. Occupé du soin
„ de ses terres, de ses troupeaux,
„ du physique journalier, & de sa
„ défense ; ce peuple grossier peut
„ être, mais simple & tranquille,
„ exemt des besoins de l'inanition

„ & de la douleur des excès, vivroit
„ dans une parfaite sécurité & de-
„ viendroit d'âge en âge plus nom-
„ breux, plus robuste, & plus re-
„ doutable qu'auparavant. Des loix
„ douces & sages, des vivres, des
„ hommes, des citadelles & des
„ vaisseaux, rendroient sa politi-
„ que solide & respectable.

„ Vis-à-vis de ce peuple, consi-
„ dérons une Nation qui, sans
„ améliorer ses terres, s'adonne-
„ roit, sans réserve, aux profes-
„ sions qui multiplient les besoins.
„ Les particuliers alors plus sensi-
„ bles à l'agréable qu'à l'utile, pré-
„ féreroient sans cesse les frivolités
„ aux choses nécessaires. Cette ha-
„ bitude, ce génie, s'empareroient
„ d'une partie des sujets; & toutes
„ les classes tendroient bientôt à
„ une façon de vivre qui excéde-
„ roit leurs facultés, & qui intro-
„ duiroit peu-à-peu le relâche-
„ ment, & un désordre contraire

„ à l'augmentation des familles.
„ L'élégance de cette Nation ſé-
„ duiroit quelques voiſins, & atti-
„ reroit une quantité conſidérable
„ d'or & d'argent. Il en réſulteroit
„ une opulence ſubite, qui enga-
„ geroit encore une plus grande
„ partie de ce peuple à quitter les
„ occupations les plus utiles, pour
„ s'adonner aux arts de ſomptuo-
„ ſité. Si par quelque révolution
„ imprévue, les Etats voiſins ſe
„ réduiſoient au néceſſaire, ou ve-
„ noient à cultiver & à faire fleu-
„ rir chez eux ces mêmes arts de
„ luxe ; il ſeroit à craindre que la
„ Nation qui ſe ſeroit enrichie par
„ l'excellence de ſes talens, ne per-
„ dît en peu de temps une partie
„ de ſes richeſſes & de ſes ou-
„ vriers &c..... Il y a même lieu de
„ croire que cette Nation ſe trou-
„ veroit très-inférieure au peuple
„ dont nous avons peint la frugalité.
L'Auteur s'anime de plus en plus

dans l'expoſition de mille vérités relatives à ſon objet ; mais après ce beau panégyrique de l'Agriculture, qu'arrivera-t-il à l'habitant des campagnes ? Rien autre choſe que ce qui lui arrive actuellement & depuis une longue ſuite de ſiècles. Il fera naître les plus belles moiſſons ; & il ſe nourrira du pain le plus inſipide : il forcera la vigne à répandre des vins délicieux ; & il boira l'eau qui ſerpente dans la prairie : il élevera des troupeaux ; dont la laine, miſe en œuvre, pourra le diſputer à la pourpre de Tyr ; & il ſera vêtu d'une toile groſſiére : il donnera aux camps, des ſoldats ; aux manufactures, des ouvriers ; aux travaux publics, des corvées ; aux Puiſſans du ſiècle, des ſerviteurs. Tout le monde recevra de lui des bienfaits, perſonne ne lui en témoignera de la reconnoiſſance, & il ignorera même que de bons citoyens parlent de ſon état avec

eſtime. C'eſt peut-être le comble de l'infortune, que d'ignorer qu'on eſt plaint & qu'on a des amis.

Nous eſtimons fort l'Ouvrage dont on vient de voir l'Analyſe; mais qu'il nous ſoit permis de dire que l'Auteur y ajoûte, vers la fin, des réflexions peut-être trop étendues ſur ce qu'on appelle les exemtions & les privilèges. Il met tout, en ce genre, dans la claſſe des abus, des déſordres publics, des effets de l'ignorance, de la barbarie, de la crédulité &c. Il ne diſtingue ni la nature de certains biens, ni les conceſſions de certains privilèges à titres onéreux, ni l'intérêt qu'ont eu les Souverains à honorer certains ordres de la République, ou à récompenſer certains ſervices, &c. En cette matière il faudroit, ſans doute, des réformes; mais pourquoi détruire tout, au danger de diviſer les eſprits, & de troubler l'Etat? pourquoi ne pas remettre

aux Maîtres de la terre le ſoin de rappeller tout au bien public, ſans compromettre leur juſtice ou leur bonté ?

ARTICLE CX.

PARADOXES MÉTAPHYSIQUES ſur le principe des actions humaines, ou Diſſertation philoſophique ſur la liberté de l'homme. Ouvrage nouvellement traduit de l'Anglois. A Eleuteropolis. M. DCC. LIV. pages 233, ſans y comprendre *l'Avant-propos* du Traducteur, & la Préface de l'Auteur Anglois (M. Collins.)

C'EST ici la ſeconde Traduction Françoiſe d'un Ouvrage qui n'en méritoit aucune : pour y mettre quelque choſe qui ne fût pas dans la premiére, outre ſon

Avant-propos, le nouveau Traducteur a grossi son Volume, de beaucoup de Notes & de longues citations. Son but est d'amener ses Lecteurs *à ne voir entre* (le corps & l'ame) *ces deux prétendues substances, d'autre différence que celle qui peut se trouver naturellement entre la cause & l'effet, ou entre un mode & un autre, ou entre une partie & une autre.* C'est donc ici un nouvel effort qu'on tente en faveur du Matérialisme, une de ses principales branches qu'on développe; ou pour mieux dire, c'est le tronc entier de ce système qu'on tâche d'établir sous les auspices d'un Auteur trop fameux, & d'étayer par d'autres autorités dont quelques-unes sont très-graves & très-faussement alléguées. Dans un siècle plus-éclairé & plus solide, cet amas de principes absurdes, de sophismes ridicules, de paralogismes grossiers, d'autorités si op-

posées ne feroit qu'exciter le mépris des Sçavans, & l'indignation des Métaphysiciens. Mais aujourd'hui tout cela impose à quelques ignorans & à beaucoup de libertins : ils ne se soucient pas qu'on éclaire leur raison, il suffit qu'on autorise leurs passions. Le Matérialisme est pour eux le systême favori : la honte de notre siècle, c'est que les délires raisonnés, dont on appuie ce systême, soient devenus dangereux, & que nous soyions obligés d'en montrer l'ineptie pour en arrêter la contagion.

Quoique l'Auteur de cet Ouvrage n'ait peut-être pas eu les mêmes intentions que son Traducteur, cependant le texte ne se prête que trop à la version qu'on en publie. On sçait que Collins a beaucoup écrit : ses œuvres n'ont pas plus édifié les bons Protestans que les vrais Catholiques. Si on s'en tient à l'idée qu'on nous donne de

ce Docteur, la bonté de ſon caractère, fut pour ſa foi une tentation d'un genre fort ſingulier : les excès où il voyoit qu'on ſe porte quelquefois dans les Egliſes Chrétiennes, qui ne ſont pas de la même communion, l'indiſpoſerent contre le Chriſtianiſme, comme ſi ces excès n'euſſent pas été les éclats d'un zèle plus paſſionné que chrétien ; comme ſi la Religion qu'on profeſſe, étoit coupable des ſcandales qu'elle anathématiſe. Ce travers de jugement lui fit déployer les forces de ſon eſprit contre des dogmes qu'il auroit dû reſpecter. De-là tant d'écrits dangereux qui ſont ſortis de la plume de ce Docteur. Ses recherches philoſophiques ſur la liberté & ſur la néceſſité, ſont une ſuite de ſes égaremens : dans la courte réfutation que nous allons en faire, on verra combien la prévention avoit aveuglé ſon eſprit. Tous ſes *Paradoxes*

roulent ſur ſix argumens, que nous propoſons avec les réponſes.

Premier Argument, tiré de l'expérience. » Nous ſommes déterminés par le plaiſir ou par la peine : » notre jugement, notre volonté » & nos actions ne ſe décident » qu'en faveur des choſes qui nous » paroiſſent raiſonnables, ou contre celles qui ne nous paroiſſent » pas telles. « Or, être décidé & & déterminé de la ſorte, c'eſt être néceſſité : donc &c.

Réponſe. Le plaiſir & la peine ſont, ſans doute, les deux grands mobiles de la volonté humaine. Le même penchant qui l'entraîne au plaiſir, l'éloigne de la ſouffrance. Mais l'attrait qui décide cette volonté, eſt-il toujours conforme aux intérêts de la raiſon ? Cette raiſon eſt-elle l'arbitre ſouveraine de toutes nos actions ? Peut-on l'affirmer, comme on le fait ici, ſans contredire une expérience qui n'eſt que

trop commune & trop incontestable ? D'ailleurs, quand l'homme se soumet aux ordres de la raison, ne conserve-t-il pas le pouvoir de les transgresser, & quand il les transgresse, perd-il celui de les observer ? C'est ce qu'il auroit fallu prouver. Mais quelle preuve en pourroit-on produire qui ne fût pas démentie par le témoignage de la conscience ? Autant qu'il est insensé de recuser ce témoignage ; autant seroit-il frivole de chercher d'autres argumens pour convaincre celui qui le recuse. C'est un malade incurable : on peut faire des vœux pour sa guérison, on ne doit pas l'entreprendre.

Second Argument, tiré de l'impossibilité de la liberté. » Toutes » les actions (de l'homme) ont un » commencement : or tout ce qui » a commencement est nécessaire... » Si une cause n'a point de rapport » à un effet, elle n'est point cause :

» donc une cauſe relative à un
» effet, eſt une cauſe néceſſaire :
» car ſi elle ne produit point cet
» effet, elle n'a point de rapport
» avec lui, ou bien elle n'eſt point
» cauſe relativement à lui. Par
» conſéquent la *liberté*, ou le pou-
» voir d'agir, de faire telle ou
» telle autre choſe, dans des cir-
» conſtances parfaitement ſembla-
» bles, eſt une choſe impoſſible &
» auſſi abſurde que le ſyſtême des
» Athées.

℞. La cauſe eſt toujours néceſſaire à l'effet ; mais l'effet n'eſt pas toujours néceſſaire à la cauſe : ainſi le rapport de la cauſe à l'effet, quoique néceſſaire en lui-même, n'a ſouvent pour terme qu'un effet, non réel, mais ſimplement poſſible, à moins que cette cauſe ne ſoit néceſſitée à le produire par ſa nature, ou par un principe étranger. Or dès qu'il ne s'agit que des actions dont on prétendroit conteſ-

ter ici la liberté, nul Philosophe ne peut assigner ni dans la nature de la volonté, ni dans les autres principes qui la sollicitent, aucune force dont elle ne puisse vaincre ou suspendre l'impression. On en appelle à la bonne foi de tout homme raisonnable : mais ce n'est qu'un tribunal personnel qu'on décline à son gré : la partie qu'on y cite, devient son propre juge ; du moins il ne s'y prononce point d'arrêt qu'elle n'élude sans pudeur, & l'honneur de ce tribunal domestique est toujours sacrifié à celui du systême philosophique. En vain on réclame le cri de la nature, la voix de l'univers, les loix humaines &c. On traite toutes ces autorités de préjugés vulgaires, de superstitions populaires, d'inventions politiques : on pousse même la subtilité sophistique jusqu'à s'en prévaloir en faveur de la *nécessité*, comme nous le verrons bientôt.

En attendant néanmoins il reste évident que le raisonnement qu'on oppose ici à la liberté, ne roule que sur les suppositions les plus gratuites & les plus fausses.

Troisième & quatrième Argumens, tirés de l'imperfection de la liberté & de la perfection de la nécessité. » Pouvoir, dans les mêmes » circonstances, sur les mêmes ob- » jets, former différens jugemens & » différens choix contre toute rai- » son & toute régle, c'est une im- » perfection : or tel est le pouvoir » qu'on nomme *liberté*. Donc &c.

℟. Sans le pouvoir de choisir entre le bien & le mal, on ne conçoit pas que la créature soit capable d'aucun mérite : un mauvais choix la rend coupable, comme un bon la rend innocente. Le crime du choix tombe sur l'abus qu'elle fait de sa liberté, & non sur la liberté même, qui ne lui est donnée que pour en faire un légitime

uſage. Un inſtrument ne devient pas vicieux, parce qu'on s'en ſert pour une œuvre défendue. Dans l'intention du Créateur, la liberté ne doit être entre les mains de l'homme qu'un inſtrument de ſalut : malheur à l'homme qui n'en fait que l'inſtrument de ſa perte : ſi l'homme uſe mal d'un don de Dieu, pouvant en bien uſer, eſt-ce à Dieu, ou à ſes dons qu'il faut s'en prendre ?

Si l'Argument, que nous venons de réſoudre, n'étoit pas auſſi caduc qu'il doit le paroître, il frapperoit autant ſur la liberté de Dieu que ſur celle de l'homme : l'Auteur & ſon Traducteur ne redoutent rien moins que cette conſéquence ; c'eſt une de leurs aſſertions qu'ils prouvent avec appareil. Mais un Dieu néceſſité dans tous ſes deſſeins & dans toutes ſes œuvres, ne feroit-il pas un Etre dont les bienfaits, ne partant point d'une bonté

libre, ne pourroient être gratuits & par conséquent ne mériteroient aucune gratitude proprement dite ? Ses libéralités seroient aussi nécessitées que nos crimes; & par conséquent les unes ne seroient pas des graces, non plus que les autres des prévarications. Ainsi, dans ce systême, nulle Providence; tout seroit fatalité: nulle Religion ; tout seroit un pur Méchanisme équivalent à l'Athéisme le plus grossier & le plus matériel.

Cinquième Argument. » Sans la » *nécessité*, point de prèscience » dans Dieu; point de raison dans » les Législateurs, qui, pour le ré» glement de la société, ont éta» bli des peines & des récompen» ses. Or ce qui fait le fondement » solide de la prèscience divine, & » des vertus sociales, ne peut être » qu'une perfection. Donc &c.

℟. 1°. Enchaîner tous les évènemens futurs dans les fers de la

nécessité, c'est donner à la prèscience divine une sûreté qui en détruit l'incompréhensibilité ; c'est plutôt en sapper qu'en expliquer le mystère. Prétendre que si ces évènemens étoient libres, Dieu ne pourroit les prévoir avec certitude, c'est moins établir que borner sa science de l'avenir ; c'est, en conséquence des limites où l'on resserre l'intelligence divine, restraindre les facultés que Dieu peut donner à ses créatures. La prèscience divine est pour nous un attribut aussi inconcevable qu'adorable : Dieu n'a pas jugé à propos de nous en dévoiler la nature ; nous n'avons pas besoin de cette révélation pour arriver à la fin qu'il nous destine. Nous ne devons donc pas nous tourmenter pour approfondir ce mystère, nous devons agir comme si Dieu ne faisoit que voir nos actions ; il ne nous jugera que sur ce qu'il nous aura vû faire. Notre

destinée éternelle ne sera fixée que sur la connoissance de nos œuvres passées.

2°. Dire que hors le systême de la *nécessité*, toute législation est absurde, c'est avancer un paradoxe aussi ridicule que celui-ci : Dans le systême de la *liberté*, toute législation ne peut être qu'une folie : or ce second paradoxe, tout extravagant qu'il est, n'est que la plus immédiate des conclusions qui découlent du premier. Donc &c.

Sixième Argument, tiré de la nature de la moralité. » Si l'Homme » n'étoit point un Agent nécessaire » & déterminé par le plaisir & par » la douleur, il faudroit le regar» der comme un Etre dépourvu de » toute idée de moralité dans ses » jugemens, & de toutes sortes de » motifs dans ses actions ; il ne » seroit plus question de distin» guer..... entre la vertu & le vice ;

» l'Homme enfin perdroit sa qua-
» lité d'Etre moral.

℟. La vertu & le vice ont l'un & l'autre leurs plaisirs & leurs peines, dont l'Homme a toûjours ou l'idée, ou le sentiment : son Etre est en quelque sorte assiégé par ces idées & par ces sentimens opposés, qui se disputent éternellement l'empire sur sa volonté. Au milieu de leur conflit qui ne se termine que par le bon ou le mauvais usage que sa liberté fait de ses forces naturelles & surnaturelles, l'homme décide de son état moral, & il devient la conquête de la vertu, ou l'esclave du vice : or, dans ce systême, la nature de la moralité, ou la distinction de la vertu & du vice, reste évidemment saine & sauve. Donc l'homme n'y perd point sa qualité d'Etre moral.

Mais dans le systême de la nécessité, comment la conserve-t-il cette qualité ? Il n'est vertueux que quand il ne peut être vicieux ; il

n'eſt vicieux que quand il ne peut être vertueux. Il n'eſt donc jamais qu'un inſtrument paſſif : expoſé aux attraits vertueux & aux attraits vicieux, qui touchent ſon Etre, il ne fait que céder, ſans pouvoir s'en défendre, au plus fort des deux mouvemens dont il reçoit l'impreſſion. Il eſt donc ou vertueux ſans mérite, ou vicieux ſans malice. N'eſt-ce pas là lui faire perdre ſa *qualité d'Etre* moral, ou plutôt l'en déclarer incapable ?

Nous n'avons garde de nous engager dans la diſcuſſion des paſſages & des autorités qu'on allègue fauſſement en faveur de ces *Paradoxes* métaphyſiques. Collins & ſon Traducteur ne méritent pas qu'on ſe donne la peine de les confondre, quand ils veulent rendre des Auteurs non-ſuſpects, garants de leurs délires philoſophiques. Si quelques Docteurs orthodoxes ſoûtiennent des opinions

difficiles à concilier avec la liberté, ils ne manquent jamais de ſauver leur orthodoxie en déſavouant & en niant tout ce qu'on peut inférer de leur doctrine au préjudice de la liberté. Leur Logique ne fût-elle pas ſûre ; leur foi n'en eſt pas moins ſaine ; ils ſont ſi bons Catholiques, qu'ils ne peuvent être, tout au plus, que de mauvais Philoſophes.

Nous négligeons une foule d'autres ſophiſmes qui accompagnent ces Paradoxes, parce qu'il n'y en a aucun qui ne porte ſur des équivoques miſérables. Ce ne ſont jamais que les mêmes principes, les mêmes obſervations, & les mêmes réflexions qui reviennent ſous des formes aſſez mal diverſifiées ; ou plutôt ce ne ſont jamais que ces fragiles matériaux dont on tâche de compoſer l'édifice du Matérialiſme, & dont l'Analyſe ne peut développer les élémens, ſans qu'ils ſe réſolvent dans les extravagances les plus pitoyables.

ARTICLE CXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

LORRAINE.

DE NANCY.

ON diſtribue, dans cette Ville, le ſecond Tome des *Mémoires de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres.* Volume *in*-12. comme le premier. La ſucceſſion rapide de ces Recueils littéraires eſt un effet de la protection puiſſante qui anime tout en Lorraine. Les Muſes s'empreſſent d'attirer les regards du Monarque BIENFAISANT ; tandis que les Arts éterniſent ſa gloire par des monumens de la plus grande magnificence. On acheve actuelle-

ment, par l'ordre du Roi de Pologne, la Place Royale de Nancy : entreprise dont nous avons expliqué dans ces Mémoires, le plan, les motifs, les avantages & la beauté. Cette Place est ornée de la Statuë du Roi de France : ce qui a donné lieu de distribuer dans le public une Pièce de Vers, où l'on dit au Roi de Pologne :

Rome, de ses Héros & de ses Empereurs,
Par le marbre ou l'airain se retraçoit l'image :
Et celle de Louis, outre cet avantage,
Est gravée au fond de nos cœurs.
Par vos soins on la voit, dans l'heureuse contrée,
Où vous avez, du Ciel, fait revenir Astrée :
Mais, Grand Roi, quel seroit notre contentement,
S'ils n'étoient pas bornés à ce seul monument !

Sans

Sans craindre qu'un Monarque, aussi
bon que le nôtre,
Puisse jamais être jaloux
Des sentimens qu'on a pour vous,
Auprès de sa Statue on voudroit voir
la vôtre.

Cette Pièce, si heureusement terminée, est l'ouvrage d'une Dame *, qui a célébré, par des Poesies pleines de zéle, la naissance de nos Princes, les vertus de Madame la Dauphine, la gloire du Roi de Pologne, les bienfaits dont cette Dame elle-même a été comblée par ses Protecteurs.

FRANCE.

De Lille en Flandre.

A l'occasion d'un Programme d'exercices en Langue Gréque,

* Madame Bourette.

qu'on nous envoie de cette Ville, nous devons dire au Public qu'il y a une ſorte de controverſe en ce pays-là ſur l'utilité du Grec : les pères & les anciens, qui n'ont pas été formés à ce genre d'étude, trouvent mauvais qu'on rende la jeuneſſe plus ſçavante qu'ils ne ſont eux-mêmes ; ils trouvent que le temps & les prix deſtinés à la Langue Gréque, pourroient avoir un meilleur emploi ; ils murmurent en un mot contre les Maîtres, ſurtout contre un Profeſſeur du Collége des Jéſuites, lequel, toute cette année, a extrêmement relevé les exercices du Grec, &c. Or tous ces diſcours ſont les effets naturels de la routine, & des préjugés. A la renaiſſance des Lettres vers le commencement du XVI[e] ſiècle, les hommes du ſiècle précedent criérent que tout étoit perdu, parce qu'on rappelloit la mémoire, très-antique & très-ſurannée, d'Ho-

mère, de Demosthène, de Sophocle & des autres Héros de la Littérature Gréque ; mais on méprisa ces plaintes : on se persuada de plus en plus que cette Langue d'Athènes doit être le fondement des bonnes études ; que l'on ne peut en inspirer trop-tôt le goût aux jeunes gens ; qu'il faut, par des récompenses & des distinctions, les soûtenir dans cette carrière qui a ses dégoûts & ses difficultés. Voilà comme on doit encore raisonner ; & nous pouvons ajoûter pour donner du poids à ces principes, que ce Grec si révoltant, pour quelques Flamands peu lettrés, reprend faveur dans cette Capitale du Royaume ; qu'on lui fait accueil parmi un monde très-jaloux de ne perdre ni son temps, ni sa réputation ; qu'enfin si l'exemple de Paris est contagieux pour tant d'autres raisons ; au moins, dans le cas présent, il doit suffire pour lever le

ſcrupule, ou pour diſſiper la mauvaiſe humeur des Provinces.

De Paris.

Nous venons de voir le premier Livre des Géorgiques de Virgile, commenté & interprété dans un goût nouveau. Le format eſt *in*-8°. On a, ſur le *Recto*, le texte même du Poëte ; ſur le *Verſo*, la conſtruction grammaticale & rendue très-facile, au moyen de quelques mots inſérés dans ce tiſſu réduit en Proſe. Au bas des pages, on voit, en deux colomnes, l'interprétation ou explication Françoiſe de preſque tous les mots avec le rapport des expreſſions de Virgile aux endroits analogues du même Poëte, ou des autres bons Ecrivains de l'antiquité : ce qui appuie ou confirme le ſens qu'on adopte dans l'interprétation. Il faudroit s'occuper de l'Ouvrage

même, pour en bien saisir l'idée.

L'Auteur est M. Bourgeois, Principal de Crespy en Valois, déja bien connu par ses travaux sur Virgile : nos Mémoires ne les ont pas laissé ignorer à mesure que l'occasion s'est présentée d'en parler. Nous pouvons assurer que ce nouveau Commentaire est fort réfléchi, & qu'on y trouve un assez grand nombre d'endroits mieux expliqués qu'ils ne l'avoient été jusqu'ici. Par exemple, dès le 6^e^ Vers, *Labentem cœlo quæ ducitis annum*, le Commentateur croit que *cœlo* signifie *du haut du ciel*; que le sens de Virgile est ainsi : *O vous, brillantes lumières du monde qui, du haut du ciel, reglez le cours de l'année*, & qu'il ne faut pas entendre la phrase comme s'il y avoit *annum labentem in cœlo*. Au Vers 55, *Arborei fœtus alibi atque injussa virescunt gramina*, il estime que

l'épithète *injussa* est commune aux mots *fœtus* & *gramina*, & qu'ainsi il ne s'agit pas en cet endroit d'*arbres fruitiers*, comme tant de Traducteurs l'ont pensé, &c. Si l'Ouvrage étoit entier, nous insisterions davantage sur les caractères qui le distinguent; mais nous n'avons sous les yeux que des feuilles séparées, sans frontispice, sans Préface, sans suite, sans les Remarques qui doivent, ce semble, accompagner chaque Livre. Nous en jugeons du moins par quelques chiffres Romains, dont la destination ne peut être remplie que par des Observations critiques, historiques, poëtiques, géographiques, tout ce qu'on voudra, en un mot, pourvû que le rapport & l'usage de ces chiffres ne soit pas nul. Si l'Ouvrage est publié dans un état plus parfait, nous l'annoncerons volontiers, & nous dirons alors où il se trouve.

On a publié, depuis trois ou quatre mois, en 3 Volumes *in*-12. une nouvelle Edition des *Mémoires de l'Abbé de Marolles, Abbé de Villeloin, avec des Notes historiques & critiques.* On ne se plaindra pas de la profusion & de la prolixité de ces Notes; car on n'y trouve que le pur nécessaire; & ceux d'entre les Lecteurs, qui ne sont pas initiés dans l'Histoire & dans la Littérature du dernier siècle, trouveront qu'on a trop épargné les éclaircissemens. Quant à l'Ouvrage même, on commence par le lire avec des préventions défavorables, parce que l'Abbé de Marolles a fait beaucoup de mauvais Livres; ses Traductions entr'autres qu'il dépêchoit comme s'il avoit eu besoin de ce secours pour vivre. Cependant quand on a lû quelques pages de ses Mémoires, on s'y intéresse; on est bien-aise d'y trouver quantité d'anecdotes littéraires

ou hiſtoriques qui ne ſont point ailleurs. Nous parlons ſur-tout du premier Volume, qui contient la vie de ce perſonnage depuis l'an 1600 juſqu'en 1655. Les deux autres Tomes ſont très-inférieurs à celui-ci, parce que l'Abbé de Marolles y veut faire le Critique, le Philoſophe, le Théologien, & il n'étoit preſque rien de tout cela : il n'entendoit guères mieux l'art de dreſſer des Ballets, dont on trouve des Programmes dans le troiſième Tome : enfin c'eſt un homme qui parle trop de lui-même, de ſes rapports littéraires, de ſes connoiſſances à la Cour, & infiniment trop de minucies : mais quant à ſon premier Volume, quoiqu'on y remarque auſſi tous ces défauts, il ne laiſſe pas d'attacher ; le fil du diſcours en eſt ſuivi, continu, rapide même autant qu'une narration, pleine de faits domeſtiques, peut l'être. Et pour ce qui regarde les

affaires publiques dont l'Abbé de Marolles tient auſſi compte dès qu'il y eſt entré comme témoin ou comme Acteur, on les retrouve parées de circonſtances qui inſtruiſent & qui font plaiſir. En un mot, ceci n'eſt pas un Livre merveilleux ; mais c'eſt un Ouvrage où il y a de bonnes choſes, & qui méritoit mieux d'être réimprimé qu'une infinité d'autres productions récentes ne méritent de voir le jour une ſeule fois. *Nyon & Guillyn, Quai des Auguſtins, diſtribuent ces trois Volumes, quoiqu'ils portent au frontiſpice le titre d'Amſterdam.*

On trouve chez *Claude Hériſſant, rue Neuve Notre-Dame ; & chez Jean-Baptiſte Garnier, rue de la Harpe*, un Livre en deux Volumes *in*-8°. intitulé, *Tractatus de Religione in genere & ſpecie conſiderata, Supplementum Tornelii, Auctore Paulo-Valentino Du*

Roujoux Remenſi Preſbytero ; Sorbonico Doctore & Eccleſiæ Rupellenſis Canonico Theologali : Ouvrage imprimé il y a deux ans, mais publié ſeulement depuis deux mois. Ce nouveau Traité de la Religion ne procéde point par la méthode Scholaſtique. L'Auteur ſe contente de prouver chacune de ſes propoſitions par une eſpèce de diſcours développé & ſuïvi, après quoi il fait propoſer les difficultés par un *Incrédule*, & réſoudre par un *Fidèle* ; en ſorte que cela forme entre eux une ſorte de Dialogue ou de converſation, ſans l'appareil des termes & du ſtyle uſités dans l'Ecole. Cette méthode rend la lecture du Livre moins ſéche, moins monotone & plus agréable.

M. du Roujoux embraſſe, dans ces deux Volumes, tous les importans objets de la Religion naturelle & des deux Religions révélées, la Judaïque & la Chrétienne. Quoiqu'il ſoit obligé de répéter

une infinité de choſes qui ont été dites mille fois, il ſçait de temps en temps leur donner une tournure neuve; & quelquefois il entre dans des diſcuſſions qui ne ſe trouvent pas par-tout, ou qui ſont ailleurs moins bien que dans ſon Livre. Nous pourrions en citer pluſieurs exemples; mais nous aimons mieux renvoyer à l'Ouvrage même.

Il ſe diſtribue auſſi à Reims chez Florentain, qui l'a imprimé, & à Cambray chez Samuel Berthoud.

Architecture Pratique, qui comprend la conſtruction générale & particulière des Bâtimens; le détail, toiſé & devis de chaque partie, ſçavoir, Maçonnerie, Charpenterie, Couverture, Menuiſerie, Serrurerie, Vitrerie, Plomberie, Peinture d'impreſſion, Dorure, Sculpture, Marbrerie, Miroiterie &c. Avec une explication des trente-ſix Articles de la Coûtume

de Paris sur le titre des servitudes & rapports qui concernent les Bâtimens, & de l'Ordonnance de 1673. *Par M. Bullet, Architecte du Roi & de l'Académie Royale d'Architecture.* Nouvelle Edition, revue, corrigée, & considérablement augmentée, sur-tout des détails essentiels à l'usage actuel du toisé des Bâtimens &c. *Par M..... Architecte, ancien Inspecteur-Toiseur de Bâtimens.* Volume *in*-8°. pag. 510. Chez Jean-Thomas Hérissant & Savoye, rue S. Jacques; Didot, Nyon & Damonneville, Quai des Augustins. M. DCC. LV. Il y a soixante & quatre ou cinq ans que la première Edition de ce Livre parut *in*-8°. Celle qu'on présente ici, est comme un nouvel Ouvrage par les Additions considérables qu'on a faites au Volume de M. Bullet. Outre les Notes dont le texte est enrichi presque par-tout, il est peu de parties du Bâtiment qui ne

ſoient accompagnées d'inſtructions relatives aux uſages les plus modernes de l'Architecture. On peut dire que ceci eſt un Livre claſſique en ſon genre. On doit le conſulter & le ſuivre dans la pratique. Il peut être utile aux Architectes & à ceux qui les mettent en œuvre : car on y trouve des vuës d'œconomie ; des tarifs pour les frais de conſtruction ; des inſtructions pour le choix des matériaux ; des régles concernant la garantie des Bâtimens, &c.

On diſtribue chez Ducheſne, rue S. Jacques, une Brochure intitulée, *Anacréon vengé*, ou Lettres *au ſujet de la nouvelle Traduction (en Vers) annoncée dans l'Année Littéraire*, pag. 117. Ce ſont deux Lettres ſous le nom d'une Dame. Elle eſt ſuppoſée ne ſçavoir point de Grec ; mais à l'aide de l'Alphabet de cette Langue & du Schre-

velius, elle eſt venue à bout de déchiffrer aſſez deux Odes d'Anacréon (la XV. & la XX.) pour douter qu'on les ait bien rendues dans une nouvelle Traduction (en Vers) dont l'Année Littéraire fait l'éloge.

On doït concevoir que le Latin, bien connu de cette Dame, eſt venu à ſon ſecours, & il ne faut point oublier qu'elle a une grande dextérité pour s'aider de tous les meilleurs Livres de Belles-Lettres, tant anciens que modernes. On voit des traces de cette aiſance dans le corps & dans les marges de la Brochure. On y remarque auſſi du goût, de la fineſſe, du feu ; mais trop de réflexions ſur la 20e Ode d'Anacréon, pièce licentieuſe comme la plûpart des chanſons de ce Poëte. Il y a de plus, dans la même Brochure, un ton de critique ou d'invectives trop marqué contre l'Auteur de

l'Année Littéraire, qui probablement n'a donné jusqu'ici aucun sujet personnel de mauvaise humeur à la Dame, dont nous annonçons l'Ouvrage. Comme M. Fréron est très-bon pour se défendre, nous n'entrons point dans cette querelle, & nous n'insistons ici que sur la Lettre qui regarde la XV. Ode d'Anacréon.

C'est une Chanson bacchique, dans le goût de cet Auteur, plein de naïveté, de sentiment, de facilité : croiroit-on qu'avec ces qualités, il échappe à presque tous nos Traducteurs ? Celui qu'on critique ici, & dont on trouve la Traduction au second Tome de l'Année Littéraire 1755 (page 348) n'a point rendu cette Ode XV. Toute la Lettre de la Dame démontre cette vérité ; la comparaison du Grec rend la chose encore plus sensible : au lieu de suivre ce texte, le Traducteur établit des maximes, in-

ſére des additions, charge la pièce de pléonaſmes, dénature en un mot preſque toutes les idées d'Anacréon. » On ne reconnoît-là ni » ſon ton, ni ſon air, ni ſes façons » de parler, ni ſa manière de ſaiſir » & de préſenter les objets. Au » lieu d'un ſentiment vif, gai, » dégagé, philoſophique, je ne » vois, dans cette pièce, qu'un » moraliſeur impitoyable, qui ne » me fait grace ſur rien; qu'un » babillard, qui s'appéſantit ſur » tous les objets qui ſe préſentent » à ſon eſprit; qui méconnoiſſant » lui-même le ſentiment, ne peut » eſpérer de le faire connoître aux » autres. Ce ne ſont que maximes » enfilées, qui courent l'une après » l'autre : il a la manie des Diſti- » ques ou des Quatrains : c'eſt un » nouveau Pybrac..... Nulle tran- » ſition, nul enchaînement, nulle » invention, nulle diſpoſition. Je » ſuis tentée ici de faire revivre

» un terme du Néologiſme, jadis
» proſcrit par le ſçavant Abbé Des
» Fontaines, & de dire qu'on trou-
« ve dans la nouvelle Ode XV. une
» *déliaiſon de penſées & de ſtyle,*
» *qui déplaît à l'eſprit, le fatigue*
» *& l'ennuie.* Il y a ſi peu de Logi-
» que dans cette Pièce, qu'on peut
» la couper en cinq, ſix, huit ou
» dix parties; les jetter, ſi l'on
» veut, dans un ſac, les en retirer
» au hazard, mettre le milieu à la
» fin, la fin au commencement,
» le commencement au milieu:
» l'Ode prétendue rendra toujours
» le même ſens, &c.

Tout ceci eſt aſſez bien, quoique trop diffus: la Dame Auteur donne auſſi ſa Traduction qui touche plus au but du Poete Grec, la voici:
» Non, je ne me ſoucie ni de Gygès,
» Roi de Sardes, ni *de l'air im-*
» *portant que donne la poſſeſſion*
» des richeſſes: le faſte des Cours
» n'a rien que de pueril à mes

» yeux (le Grec dit : *Je ne porte* » *point envie aux Rois.)* Je ne me » soucie de rien, si ce n'est de par- » fumer ma tête, de me couron- » ner de roses, & de jouir du jour » qui me luit, sans souci du len- » demain. Puis donc que tu en as » le loisir, bois, joue, réjouis-toi ; » sacrifie au Dieu de la treille. » Assez-tôt la maladie vient nous » surprendre & nous dire : Par- » tons, vous avez assez vécu. (Le « Grec dit : *Vous avez assez bû.*)

Quoique le Traducteur, en Vers, (nommé M. Poinsinet) soit fort critiqué dans cette Lettre, on ne laisse pas de rendre justice à ses talens, & de l'encourager dans son entreprise. Nous ne sçavons pourtant si elle est digne de tant d'éloges : le texte d'Anacréon suffit aux gens de Lettres ; la Traduction de ce Poëte, dans nos Langues modernes, sera toujours inférieure à l'original ; & la morale de ce liber-

tin, de quelque façon qu'on la tourne, ne peut être utile à personne.

Mémoires de Madame C.... née & élevée dans la Religion prétendue-réformée, contenant les motifs de sa conversion à la Religion Catholique : écrits par elle-même. In-12. *pag. 230.* Chez Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, 1755. Il y a comme deux Parties dans cet Ouvrage. La premiére représente la Dame, Auteur du Livre, durant les années de son dévouëment à la Religion Prétendue-Réformée. Elle étoit hors de la vraie Eglise, par le malheur de sa naissance, & c'étoit de toute l'étenduë de son cœur qu'elle demeuroit attachée aux préjugés qu'elle avoit succés avec le lait. On voit les efforts qu'elle fit pour persister dans sa croyance ; les soins qu'elle se donna pour y retenir son

époux & ſes enfans. La ſeconde Partie renferme tout le détail de controverſe où entra la même perſonne pour s'inſtruire. Ce morceau contient tous les points qui nous diviſent des Proteſtans. On remarque, dans tout le fil de cette importante diſcuſſion, une méthode admirable, une clarté convaincante, beaucoup de ſimplicité, de candeur, d'eſprit, & un ſtyle qui attache le Lecteur. On aſſure, dans un court avertiſſement, que la Dame en queſtion fut très-zélée, après ſa converſion, pour rendre le même ſervice aux perſonnes de ſon ſexe. Il n'y a pas de doute que ce Livre ne puiſſe être très-utile *aux Religionnaires de bonne foi pour les éclairer, & aux nouveaux-Convertis pour les confirmer dans leur foi.* Les anciens Catholiques ſeront auſſi très-édifiés; & la lecture d'ailleurs de cet Ouvrage n'aura rien que d'attrayant pour tout le monde.

On voit ici trois Brochures *in*-12. ſur les *Limites de l'Acadie*, ſans compter les Volumes *in*-4°. de MM. les Commiſſaires Anglois & François : Ouvrage dont nous avons rendu compte dans notre premier Journal d'Octobre.

La première de ces Brochures eſt une *Lettre* de dix pages, où l'on ne fait qu'expoſer les prétentions des Anglois ; & l'excellente réponſe que MM. nos Commiſſaires y ont faite en rappellant les Articles XII. & XIII. du Traité d'Utrecht.

La ſeconde Brochure, qui eſt de 37 pages, a pour titre : *Diſcuſſion ſommaire ſur les anciennes Limites de l'Acadie ; & ſur les ſtipulations du Traité d'Utrecht, qui y ſont relatives :* ce petit Ouvrage, fort clair, fort preſſant & ſûrement d'un bon Logicien, développe le vrai ſens du Traité d'Utrecht ; montre la fauſſeté des interprétations que lui donnent les Ecrivains An-

glois ; détruit les autres allégations dont ces Auteurs se parent dans leurs nombreuses & violentes Brochures ; expose sur-tout avec force l'étenduë des projets conçus en Angleterre, pour l'invasion de ce qu'il y a de meilleur dans l'Amérique, &c.

Le dernier Ecrit est intitulé : *Conduite des François par rapport à la Nouvelle-Ecosse &c. traduit de l'Anglois, avec des Notes d'un François, dans lesquelles il disculpe sa Nation des imputations dont on la charge, & où, en réfutant les paralogismes de l'Auteur Anglois & ses fausses assertions, il établit péremptoirement les droits de la France sur les possessions qu'elle occupe dans l'Amérique Septentrionale* ; pag. 281. Ce titre explique tout, hors la malignité & la violence des injures dont fourmille l'Ouvrage Anglois : » On » n'entreprendra point, *dit l'Au-* » *teur des Notes*, de rendre (à cet

» Ecrivain) injure pour injure ; on » lui reconnoît, dans cette partie, » autant de ſupériorité, que l'on » croit en avoir ſur lui quand il ne » s'agit que de comparer des titres » & de prouver des faits.« Les Notes, qui accompagnent toujours ici le Texte, ſont très-bien faites, quoiqu'abondantes en répétitions : défaut néceſſaire, parce que l'Auteur Anglois reſaſſe toujours les mêmes raiſonnemens, ſans leur donner par-là le moindre degré de force. *On trouve ces Brochures chez Prault fils, Quai de Conty.*

Le Commerce, Poëme qui a remporté le prix de l'Académie Françoiſe en l'année 1755. Par M. Lemiére. Cet Auteur a déja été couronné pluſieurs fois, parce qu'il a le génie poëtique, & qu'il ſaiſit dans leur vrai point de vuë, les ſujets qu'on lui propoſe. Celui-ci eſt un des plus beaux qui puiſſent

exercer le talent d'un Elève d'Apollon : le Commerce fait la gloire des Empires, & le bonheur des peuples :

Commerce, Art bienfaiſant, ta vigilance habile
Répare les refus d'une terre ſtérile :
Changé par tes préſens, le bord le plus ingrat
Paroît aux yeux trompés un fertile climat.
Sous tes égales loix, tout reçoit & tout donne ;
Sans même avoir ſemé, plus d'un pays moiſſonne.
La nature aſſervie au caprice des temps
Eſt bizarre en ſes dons ; tes ſecours ſont conſtans.
Je vois l'excès des biens, réglé par ta prudence ;
Pour mieux la conſerver, tu bornes l'abondance.
Tel d'un épais feuillage un ormeau trop couvert,
Par le fer dégagé, vit des rameaux qu'il perd. *&c.*

Combien

Combien de Villes & de Royaumes ont dû leur célébrité au Commerce !

Par toi Tyr fut brillante, & Carthage fameuse ;
L'Arabie à tes soins dut le titre d'heureuse,
Trop indigne de l'être en ses climats féconds,
Dès qu'un vil brigandage eut profané tes dons.
Venise fut long-temps ton trône & ton école :
La Tamise, par toi, semble un autre Pactole ;
Et le Batave heureux voit, par tes seuls bienfaits,
L'abondance étrangère habiter ses marais.
France, sur qui le Ciel répandit ses largesses,
Où n'épanches-tu pas tes immenses richesses ?

A des biens nés ailleurs, que de canaux
divers
Sont ouverts dans ton ſein par la main
des Colberts !

Voici deux Vers magnifiques qui peignent la gloire & la force des Etats livrés au Commerce :

La puiſſance dépend de l'empire de
l'onde ;
Le Trident de Neptune eſt le ſceptre du
monde.

Le morceau ſuivant eſt le tableau d'un Port-de-Mer, & des mouvemens qu'y cauſe le Commerce.

Que d'objets ſur ce bord ! Cent peuples
n'en font qu'un,
J'y vois le monde entier ; un intérêt
commun
Raſſemble tant d'humains de différents
rivages,
Etrangers l'un pour l'autre & de loix &
d'uſages.

Quel pompeux appareil m'eſt offert ſur
les eaux !
On aborde, on s'empreſſe autour de
cent Vaiſſeaux.
Que de vœux ſatisfaits ! Le Port ſemble
avec joie
Embraſſer le Vaiſſeau que le Ciel lui
renvoie :
L'impatience accourt, recueille avec
tranſport,
Les biens qu'elle attendoit, errante ſur
ce bord.
Au vaſte ſein des Mers le Vaiſſeau qui
s'élance,
Devant lui ſur les Flots voit voler l'Eſpé-
rance ;
L'Intérêt à grands cris preſſant les Ma-
telots,
De ſes actives mains ſeconde leurs tra-
vaux,
Tandis que de l'honneur la Foi publique
épriſe
Avec la liberté ſur la pouppe eſt aſſiſe.

Il paroît un autre Poëme intitulé

la Peinture, Essai de M. le Baron de S. Julien, Auteur bien connu par son goût pour ce bel Art. On trouve ici une esquisse des divers genres de Peinture, avec un morceau assez détaillé sur le talent qu'ont les grands Peintres d'exprimer les passions. Il faudroit lire tout cet endroit pour juger du Poëme que nous annonçons : voici ce que l'Auteur dit de la perspective aërienne.

L'un traçant à mes yeux de champêtres images,
Promène mon esprit dans de longs paysages ;
Par un contraste heureux me fait voir tour à tour
Le jour vainqueur des nuits, la nuit chassant le jour ;
Des rochers, des déserts, des abysmes steriles,
Ou de riches moissons & des côteaux fertiles ;
Un ciel pur & serein, d'argent, d'or & d'azur,

Ou l'Hémisphère en deuil sous un nuage
impur ;
Des Fleuves de leur onde abreuvant les
campagnes,
Ou tombant à grand bruit du sommet
des montagnes.

Ce Poëme est suivi d'un morceau de Prose destiné à l'éloge des Peintres François, actuellement vivans. C'est une nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée en quelques endroits. On s'occupera encore volontiers de cette ébauche, & le tout ensemble *se trouve chez Quillau fils, Briasson & Jombert.*

Un homme de Lettres nous communique l'Essai d'un Ouvrage qui auroit été bien reçu du Public, il y a 50 ans. Nous n'oserions l'assurer aujourd'hui de la même faveur : car notre Littérature a presque autant changé de mode que nos habits & nos ameublemens. Cet Ouvrage seroit la Traduction des Odes de

Matthias-Casimir Sarbiewski, Jésuite Polonois, mort à Varsovie en 1640. Ce Poëte, au jugement de Grotius, a non-seulement égalé, mais quelquefois même surpassé Horace. Cet éloge est outré, & il est plus à propos de s'en rapporter au P. Rapin qui reconnoît de grandes différences entre Horace & Casimir : ce qui n'empêche pas que ce dernier ne soit très-estimable. L'homme de Lettres qui nous écrit, a choisi l'Ode suivante pour donner au Public une idée de sa Traduction. C'est une des plus belles du Recueil de Casimir, parce que c'est une des plus morales.

ODE X. LIV. V.*

Caton Politique.

» Si l'avarice ne nous rendoit

---

* ODE X. LIB. V.

Cato Politicus.

Usu se minui si finerent opes,
Jam nunc plura petam quàm teneo : sed heu !

» pas pauvres au ſein de l'opulence,
» dès aujourd'hui je demanderois
» aux Dieux plus de richeſſes que
» je n'en poſſede : mais hélas ! l'in-
» ſatiable cupidité ſe refuſe à elle-
» même le fruit de ſes rapines. Je
» loue un citoyen généreux qui
» doit ſes biens au mérite ; qui les
» conſacre libéralement au beſoin ;

Auri ſtulta fames ipſa ſibi negat,
Quidquid omnibus abſtulit.
Laudo divitias quas animus dedit,
Quas verſat facili conſilium manu :
Quæ cùm perpetuum creſcere geſtiant,
Nunquam diminui dolent.
Rex aut Cæſar erit, cui Deus arbitrâ
Seu quid ſuſtulerit, ſeu dederit manu,
Nullâ parte ſui major abiverit,
Nullâ parte ſui minor.
At ſors ingenio plebis inanibus
Illudit ſtudiis : nam varias ſinu
Cùm diſperſit opes, ridet inutili
Vulgum fervere jurgio.
Quantùm magna libet munera jecerit,
Stulti diripiant : non ego mobiles
Voto digner opes, quas aliquis meam
Caſus verterit in manum.

» qui travaille ſans ceſſe à les ac-
» croître, & les voit toujours di-
» minuer ſans allarmes. J'honorerai
» du nom de Roi ou d'Empereur
» celui qui enrichi ou dépouillé
» par les Dieux, maîtres de leurs
» faveurs, ne ſe montrera ni plus
» fier dans l'abondance, ni moins
» grand dans la misère. Ce n'eſt
» point ainſi qu'agit le ſtupide vul-

Quòd ſi me meritis faſcibus ambiunt,
Ipſam fata domum ſed ſine triſtibus
Intrent invidiis, ne volitent meæ
Circùm limina Regiæ.
A virtute datis utar honoribus
Tanquàm depoſito. Cùm Superi vo-
lent,
Quæ lætus tenui, lætus idoneo
Tradam Sceptra vicario.
Gratam cùm populis egero fabulam,
Seu claro nitidus murice, ſeu togâ,
E ſcenâ monitus cedere, non meis
Ultrò veſtibus exuar.
Et qui conſpicuus tot populis heri
Spectabar tacito non ſine gaudio;
Ridens è mediâ plebe vicariam
Cras ſpectabo Tragœdiam.

» gaire : il eſt le jouet de la fortune ;
» elle allume en ſon cœur de vains
» deſirs ; elle étale à ſes yeux mille
» dons frivoles, & rit de le voir ſe
» les diſputer avec chaleur. Quel-
» que précieux que ſoient ces pré-
» ſens, je les abandonne aux inſen-
» ſés : qu'ils ſe les arrachent. Je ne
» puis dégrader mon eſtime juſqu'à
» priſer des biens fragiles, que je
» reçois inopinément du hazard.
» Deſtins, ſi je vous parois mériter
» les Faiſceaux, venez me les offrir ;
» mais venez ſans le triſte cortège
» des ſoucis, dont le noir eſſain vol-
» tigeroit autour de mon palais. Je
» regarderai comme un ſimple dé-
» pôt les honneurs dont je ſerai
» redevable à ma vertu. Je porterai
» le ſceptre avec joie ; & je le quit-
» terai ſans regret, lorqu'il plaira
» aux Dieux de le faire paſſer dans
» d'autres mains. Sénateur ou Mo-
» narque ; quand j'aurai ſur la ſcéne
» diverti le Parterre ; au premier

» ſignal, je dépouillerai volontiers
» ces habits empruntés : après avoir
» goûté le plaiſir ſecret de m'être
» donné en ſpectacle, j'irai de moi-
» même me confondre dans la fou-
» le, pour rire à mon tour du nou-
» vel Acteur qui m'aura remplacé.

Il ſemble que l'Auteur ſeroit déterminé à continuer ſa Traduction, ſi le public la jugeoit agréable & utile. Nous invitons les hommes de Lettres à s'expliquer ſur cette entrepriſe.

Vincent, Imprimeur-Libraire, rue *S. Severin*, vient de réimprimer un *in*-12. qui contient trois choſes :

1°. Des *Conſolations Chrétiennes*, Ouvrage aſſez bien écrit, & où le ſentiment ne manque pas ; mais, à ce qu'il nous ſemble, un peu diffus, & ſemé d'affections identiques : c'eſt ce qu'il faudroit éviter dans les Livres de piété ; car

il n'en eſt pas des lectures de ce genre, comme de l'exercice de la prière. On ne s'ennuie point dans la prière, quand on eſt touché de Dieu, & qu'on ſaiſit une vérité révélée par les divers côtés qui ſe préſentent : on aime même à ſe nourrir du même ſentiment, quand une fois il a ſçû intéreſſer les facultés de l'ame. Dans la lecture, ce n'eſt pas la même choſe : c'eſt l'Auteur du Livre qui ſe charge, en quelque ſorte, de nous parler, de nous inſtruire, de nous occuper : or, pour remplir avec ſuccès cette fonction, il faudroit varier les objets; mais il n'y a guères que les Livres ſaints, ceux des ſaints Pères, & un petit nombre d'autres Ouvrages des hommes de Dieu qui ſoient, comme la manne, toujours capables de produire tous les goûts. En veut-on ſçavoir la raiſon ? c'eſt qu'il y a peu de Saints qui faſſent des Livres de piété, & que trop de

gens qui ne ſont pas Saints, oſent prendre ce ſoin dont ils ne ſont pas capables.

2°. Des réflexions adreſſées à un Prince ſous le titre de *Béatitudes :* cela nous a paru bon. C'eſt l'abrégé de ce qu'on a dit & écrit de mieux pour les perſonnes de ce rang.

3°. *La conſolation de Dante Alighieri Philoſophe & Poëte Florentin*, ou *Paraphraſe des trois Cantiques, qui ſont le ſujet de l'Ouvrage intitulé* l'Amoroſo convivio di Dante. Il y aura des gens qui trouveront cela proportionné à leurs ſentimens : d'autres ne feront point touchés de ce ſtyle figuré qui ſouvent dit peu de choſes avec beaucoup d'appareil. » Ma Muſe, *dit le* » *Poëte en finiſſant*, repoſe-toi » dans l'eſpérance que l'eſprit d'a» mour perfectionnera le portrait » de la ſageſſe que tu n'as qu'ébau» ché.« Quelques-uns diront, *quel verbiage*, & d'autres, *quelle no-*

bleſſe d'idées ! Il faut laiſſer chacun dans ſa façon de penſer, quand il n'en réſulte aucun mal ni pour les les particuliers, ni pour le public.

Le même Libraire a auſſi quelques exemplaires de la *Bible de M. Le Cène*, deux Volumes *in-fol.* Edition d'Amſterdam en 1741. C'eſt une Traduction Françoiſe de toute l'Ecriture. On voit à la tête un grand morceau intitulé, *Projet d'une nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible.* L'Auteur y traite 1° des défauts qu'il avoit remarqués dans les autres Verſions ; 2° de l'ordre qu'il croyoit devoir être mis dans la ſuite des Livres ſaints, afin de conſerver les avantages de la Chronologie. A quoi il ajoûte quelques obſervations ſur les éclairciſſemens qu'il eſtimoit utiles pour perfectionner tout l'Ouvrage.

Ce qui doit être lû ſur-tout & examiné, c'eſt la premiére partie de ce projet. On y reconnoît un Auteur qui a beaucoup lû, & dont la hardieſſe ſurpaſſe encore le travail & l'érudition. Son capital eſt de raſſembler ce qui ſe trouve de nouveau & d'extraordinaire dans une foule d'Interprètes. Le Clerc eſt un de ſes Héros, parce que les interprétations hazar-

dées plûrent à ce Commentateur : ainsi, dans la fameuse Prophétie de Jacob, Gen. XLIX. le terme Hébreu *Schiloh* signifie, selon Le Clerc & M. Le Cène son Copiste, la *fin* de Juda ; & tout l'oracle sacré énonce que *le sceptre*, une fois entré dans Juda, *n'en sera point enlevé jusqu'à ce que la Tribu finisse*, ou soit détruite. D'où il seroit aisé de conclure que cette Prophétie ne regarde point l'avènement du Messie futur : ce qui est assez le sentiment de M. Le Cène, à en juger du moins par l'explication qu'il donne des autres parties de ce Texte sacré : par exemple, ces paroles : *Et ipse erit expectatio gentium*, il les convertit en celles-ci : *Les peuples s'assembleront chez la Tribu de Juda &c.*

Dans une infinité d'autres endroits, le même Auteur mérite également les reproches de quiconque a les vrais principes du Christianisme. Nous ne disons rien de la Catholicité. M. Le Cène étoit né dans le sein du Calvinisme ; & il a composé son Livre suivant les préjugés de cette secte ; quoiqu'il ne lui arrive pas néanmoins de prendre le ton de la controverse ; encore moins celui des invectives.

Ce Traducteur voudroit qu'on admît, dans une Version Françoise de la Bible,

tous les mots qui peuvent éclaircir les idées du Lecteur. Par exemple, il faudroit, selon lui, appeller les *Scribes* des *Docteurs en Droit*; mettre 150 *mille écus*, quand le Texte de l'Ecriture parle de *cent talens d'argent*; représenter la mesure, nommée *Coré ou Homer*, comme étant capable de contenir 4320 œufs, &c. le tout afin de ne rien laisser d'obscur & d'indéterminé. Cette façon d'interpréter ressemble à celle de quelques Auteurs François, qui ont appellé les Légions Romaines, des *Régimens*; les Centurions, des *Capitaines*, &c. Mais ce langage est barbare à force d'être rapproché de nos mœurs. On veut trouver chez les Hébreux des *Scribes*, des *talens*, des *sicles*, & tout le *costume* de cette Nation, sauf à l'expliquer dans des Notes.

M. Le Cène fait, à la page 52 de son Projet, une singuliére faute d'Arithmétique. Voulant adopter la pensée de Joseph & de Bochart, qui croyoient que Dieu, au retour de l'Arche d'alliance, avoit simplement frappé soixante & dix Bethsamites, sur cinquante mille qui étoient accourus au spectacle, il dit que ces soixante & dix hommes ne sont que *la vingtième partie de cinquante mille*; il falloit dire, *la vingtième partie de* 1400; car la *vingtième partie de* 50000

est 2500. Au reste cette explication de Josephe & de Bochart ne vaut rien : il est plus à propos de dire que Dieu frappa, du peuple même de Bethsamès, soixante & dix hommes, & cinquante mille de la foule des environs.

Après son Projet, M. Le Cène trace un avertissement sur les cinq Livres de Moyse : nous sommes très surpris d'y trouver plusieurs des objections, banales & réfutées cent fois, dont les impies ne se lassent point de nous importuner, pour dire que Moyse n'est point l'Auteur de la Genèse. Un homme d'érudition, comme M. Le Cène, auroit bien dû ne pas être touché de ces minucies. Ce qui est dit Gen. XII. 6. que *le Cananéen étoit alors dans le pays* &c. montre, *selon ce Traducteur*, que cette remarque ne peut être de Moyse, puisque le Cananéen n'étoit pas chassé de Canaan du temps de ce Législateur. Quelle objection ! si je dis que *le Cananéen étoit dès-lors dans le pays*, ne sera-ce pas une vérité & le sens légitime du Texte de la Genèse? Les autres difficultés de M. Le Cène sont, à peu près, de la même force ; d'où nous concluons que cet Interprète n'étoit pas un bon esprit, puisqu'il s'arrête à des bagatelles dont le plus mince éleve de Théologie sçait aujourd'hui l'explication.

Nous ajoûtons pourtant qu'il y a tant de choses singuliéres dans cette Bible, qu'elle mérite d'être regardée comme un meuble de grande Bibliothèque. On en doit l'Edition à Michel-Charles Le Cène fils de l'Auteur. Le père étoit né à Caën, en 1647, & se réfugia en Angleterre au temps de la révocation de l'Edit de Nantes. Il passa ensuite en Hollande, puis retourna à Londres, où il mourut en 1703. après avoir travaillé, toute sa vie, à cette Bible, qui n'a paru toutefois qu'en 1741. On nous assure, dans l'Avertissement préliminaire, que le manuscrit de l'Auteur a été suivi ponctuellement.

Cette Notice succinte étoit tracée, lorsque nous nous sommes ressouvenus que le Sr Le Cène tenoit un rang dans un des Articles du grand Dictionnaire historique de M. de Chauffepié. Ce morceau mérite d'être lû : Le Cène y est représenté, comme un Pélagien & un Socinien, sa Bible y est critiquée à la rigueur, non toutefois sans l'aveu & l'éloge des traits d'érudition & de sagacité qu'on y remarque : mais il résulte, après tout, de l'Article pris en entier, que l'ouvrage de ce Ministre est répréhensible dans des points capitaux ; & nous apprenons d'une Note, très-détaillée sur les erreurs qu'on lui impute, que cette nouvelle Version

a été condamnée, en 1742, dans un Synode de Hollande, comme *n'étant point une fidèle copie de la parole de Dieu.* On ajoûte, dans la Note, que l'Ouvrage ne peut plaire qu'a des Sociniens, *à l'usage desquels il paroît tout-à-fait propre.* Il y a toute apparence, que ce jugement touche le point juste de la vérité. Nous renvoyons ceux qui désireront de plus amples éclaircissemens au Dictionnaire déja cité, & aux Critiques raisonnées que M. de Chauffepié indique dans ses Notes.

Les Libraires Chaubert & Claude Hérissant ont donné en deux feuilles *in*-4°. l'*Extrait concernant les affaires de l'Acadie*, lequel fait partie de nos Mémoires d'Octobre, I. Volume. On trouve encore chez eux des exemplaires de ce morceau relatif aux intérêts présents de la France ancienne & nouvelle.

Prix proposés par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, pour les années 1756, 1757 & 1758.

La Ville de Toulouse, célébre par les prix qu'on y distribue depuis long-temps à l'Eloquence, à la Poësie & aux Arts, voulant contribuer aussi au progrès des Sciences & des Lettres, a, sous le bon

plaisir du Roi, fondé un Prix de la valeur de cinq cents livres, pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres, à celui qui, au jugement de cette Compagnie, aura mieux traité le sujet qu'elle aura proposé.

Le sujet doit être alternativement de Mathématique, de Médecine & de Littérature.

Le sujet proposé pour le Prix double de cette année 1755, étoit *l'état des Sciences & des Arts à Toulouse sous les Rois Visigots ; & quelles furent les Loix & les Mœurs de cette Ville sous le Gouvernement de ces Princes.*

Quelques-uns des Ouvrages présentés contiennent des recherches & des conjectures qui auroient pû mériter le Prix, si elles avoient été suffisamment dirigées vers les principales parties du sujet proposé, & si les Auteurs eussent eu soin d'en tirer tous les avantages qui pouvoient en résulter. Mais leur négligence à ces deux égards a déterminé l'Académie à réserver encore ce Prix double, pour le joindre à celui de 1758, qui sera de 1500 liv. & pour lequel elle propose de nouveau le même sujet. Ceux qui composeront pour ce Prix, doivent s'attacher à déterminer avec le plus de clarté & de solidité, qu'il

sera possible, l'état des Loix, des Mœurs, des Sciences & des Arts a Toulouse, & dans l'étenduë du Royaume, dont cette Ville fut la Capitale sous les Rois Visigots.

Lorsque les Sçavans furent informés que le sujet du Prix double de 1756, seroit encore de *déterminer la direction & la forme la plus avantageuse d'une digue, pour qu'elle résiste avec tout l'avantage possible à l'effort des eaux, en ayant égard aux diverses manières dont elles tendent à la détruire*, ils furent avertis que l'Académie n'a pas moins en vuë les digues destinées à élever les eaux, ou à changer leur direction, que celles qui ont pour objet de défendre les bords de la mer ou ceux des rivières.

Quant au Prix triple de 1757, qui a pour sujet *la Théorie de l'Ouïe*, les Sçavans furent avertis l'année derniére, que l'Académie, en priant les Auteurs de se renfermer dans le sujet proposé, demande principalement une exposition exacte & prouvée des fonctions de chaque partie de l'oreille pour la perception du son.

Les Auteurs qui ont déja remis des Ouvrages sur ces sujets, pourront les présenter dérechef, après y avoir fait les changemens qu'ils jugeront convenables.

Les Sçavans sont invités à travailler sur ces sujets, & même les Associés étran-

gers de l'Académie. Ses autres membres sont exclus de prétendre au Prix.

Ceux qui composeront, sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs Ouvrages, qui soit bien lisible, sur-tout quand il y aura des calculs Algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs Ouvrages une sentence ou devise ; mais ils n'y mettront point leur nom. Ils pourront néanmoins y joindre un billet séparé & cacheté, qui contienne la même sentence ou devise, avec leur nom, leurs qualités & leur adresse : l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorsqu'ils adresseront leurs Ecrits au Secrétaire. Ce billet ne sera point ouvert, si la Pièce n'a remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, pourront adresser leurs Ouvrages à M. l'Abbé de Sapte, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas, il en donnera son récépissé, sur lequel sera écrite la sentence de l'Ouvrage, avec son numéro, selon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les Paquets adressés au Secrétaire, doivent être affranchis de port.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au dernier Janvier des années, pour

le Prix desquelles ils auront été composés.

L'Académie proclamera dans son Assemblée publique, du vingt-cinq du mois d'Août de chaque année, la Pièce qu'elle aura couronnée.

Si l'Ouvrage qui aura remporté le Prix, a été envoyé au Secrétaire à droiture, le Trésorier de l'Académie ne délivrera ce Prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

S'il y a un récépissé du Secrétaire, le Prix sera délivré à celui qui le représentera.

L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre, 1755.
II. Volume.

ARTICLE CVI. Dissertazione di Ranieri De' Calsabigi su le Poësie Drammatiche del Sig. Abbate Metastasio. *Dissertation de M. De Calsabigi sur les Poësies de M. l'Abbé Metastasio.* 2501

ART. CVII. *Agenda des Auteurs, &c.* 2543

ART. CVIII. *Idée de l'homme Physique & Moral, &c.* 2565

ART. CIX. *Essai sur la Police générale des Grains, sur leurs prix, & sur les effets de l'Agriculture.* 2598

ART. CX. *Paradoxes Métaphysiques, &c.* 2623

ART. CXI. Nouvelles Littéraires. 2639

ERRATA.

Pour Octobre, I. vol.

Pag. 2333, *lig.* 3 & 4, qu'il aura été desiré, acheté, lû & répandu, *lis.* qu'elle aura été desirée, achetée, lue & répandue. *p.* 2404, *lig.* 19, exclue, *lis.* exclut.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20 Septembre, 1755.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

NOVEMBRE, 1755.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

NOVEMBRE, 1755.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES ME'MOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 691 volumes: Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711.	12.	1739.	14.
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741.	12.
1714.	12.	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	15.
1728.	12.		

Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16 ſ. broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Novembre, 1755.

ARTICLE CXII.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE des Belles-Lettres de Caën. Volume *in-8o.* pages 418. A Caën, chez Manoury ; & se trouve à Paris

chez Didot, Quai des Auguſtins. M. DCC. LIV.

AU mois d'Août de l'année derniére, nous annonçâmes des *Mémoires de l'Académie de Caën* : ce n'étoit qu'un Eſſai ; nous en jugeâmes ainſi par le petit nombre des Pièces contenues dans ce Recueil ; par l'appareil des complimens qui rempliſſoient une partie de ces Pièces ; enfin par l'idée même que nous avions conçue de cette ancienne Académie. Nous attendions quelque choſe qui fît renaître la gloire des Bochart, des Huet, des Malherbe, des Segrais, des Halley, des Varignon, & de tant d'autres Illuſtres qu'a produits la Ville de Caën. Les *Mémoires* en queſtion ne répondoient pas à toute notre attente : preuve, encore une fois, que ces *Mémoires* n'étoient qu'une tentative, qu'une annonce, qu'une ſorte de préliminaire. L'évè-

nement a confirmé cette pensée.

On nous donne aujourd'hui un Recueil bien plus digne des attentions du public : on y reprend quelques-unes des pièces dont nous avons indiqué le plan, & par cette raison nous n'en dirons rien. Nous ne conservons, à cet égard, que la matière d'une observation dont il semble que l'Académie de Caën sent elle-même la vérité : c'est qu'en prenant le contre-pied de certaines Sociétés littéraires qui ne s'assemblent pas assez souvent, elle est tombée dans le défaut de multiplier trop ses séances publiques. Neuf fois l'année, l'Académie, en Corps, étale ses richesses en présence d'un public qui se contente peut-être trop aisément, ou bien qui n'est plus touché de cette libéralité littéraire, & qui dédaigne d'en marquer une reconnoissance proportionnée au bienfait. Les Muses habitent des bois sacrés, elles

ſe montrent peu, & quand elles honorent l'aſſemblée des Poëtes ſur l'Hélicon, on ſe pare ce jour-là; Homère monte ſa Lyre ſur le ton le plus ſublime; & il eſt à croire que, ſi Virgile chante les prairies & les forêts, tout cela *eſt digne d'un Conſul.*

Dans la Séance du 7. Février 1754, le P. André, Jéſuite & Profeſſeur de Mathématiques, acheva un diſcours, dans lequel il conſidère le corps humain comme une machine ſtatique, hydraulique, pneumatique & chymique : quatre objets, qui font naître quatre parties pour ce diſcours : » 1° Le » corps eſt une machine ſtatique, » ou compoſée de parties ſolides » qui forment, pour ainſi dire, la » charpente de l'édifice ou du vaiſ- » ſeau que nous habitons. 2° Le » corps eſt une machine hydrau- » lique dont le mouvement, dont » la ſubſtance même dépend de

» l'action des liqueurs qu'elle ren-
» ferme dans des canaux par-tout
» répandus, pour en arroser toutes
» les parties. 3° Le corps est une
» machine pneumatique, où l'air
» entre par-dehors pour animer le
» sang qui le fait vivre, & qui au-
» dedans est animée par des esprits
» encore plus subtils, de la nature
» du feu ou de la matiere éthérée.
» 4° Le corps est une machine chy-
» mique assortie de toutes ses piè-
» ces, pour travailler de concert au
» grand œuvre de la vie humaine.«
Tel est le plan de cette pièce très-ingénieuse & très-picquante, quoiqu'assujettie à des détails d'Anatomie. Nous n'en citons que ce morceau tiré de la quatrième Partie.
» Nous trouvons à la lettre, *dans*
» *le corps humain*, un parfait labo-
» ratoire de Chymie avec tous ses
» assortimens ; & ce qui en consti-
» tue le caractère particulier ; un
» laboratoire vivant & automate,

» qui, ſans le ſecours d'une main
» étrangère, n'a beſoin que du jeu
» naturel de la conſtruction, pour
» ſe mettre lui-même en œuvre;
» pour s'adminiſtrer lui-même ſon
» feu; pour ſe fournir les matières
» ſur leſquelles il doit opérer; pour
» en ſéparer les ſucs les plus pro-
» pres à l'entretien de chacune des
» pièces qui le compoſent; pour
» les rétablir quand elles ſe démen-
» tent; pour les fortifier quand
» elles s'affoibliſſent; en un mot,
» pour ſe renouveller lui-même
» ſans ceſſe par la tranſmutation
» continuelle des autres ſubſtances
» en la ſienne. C'eſt-ce que nous
» avons appellé le grand œuvre de
» la vie humaine, &c.

A la fin de ce diſcours on trouve le réſumé qu'en fit, dans la ſéance même, M. De Fontette, Intendant de Caën, Vice-Protecteur de l'Académie, eſprit cultivé par la belle Littérature, & jaloux d'en étendre

les progrès. Quelques critiques accompagnerent ce rapport, plutôt pour faire voir qu'il étoit possible au P. André de lier à sa pièce des idées accessoires, que pour attaquer le fond même du discours comme manquant de perfection dans ses parties essentielles.

La Séance du 7. Mars, de la même année, fut occupée par les remercimens de deux Récipiendaires (les PP. Chardin & Frédefont, Jésuites) & par une Dissertation, où M. Porée, Secrétaire de l'Académie, examinoit *quel est le style propre à la Philosophie.* Comme cet Académicien comprenoit sous le nom de *Philosophie*, la compléxion de toutes les connoissances divines & humaines, il lui fut aisé de conclure que toutes les perfections du style convenoient au langage des Philosophes; que ce langage *devoit toujours être clair & pur; qu'il pou-*

voit quelquefois être noble & orné, quelquefois délicat & enjoué ; en certaines rencontres grand jusqu'au sublime, fort jusqu'à l'énergie ; en certaines occasions touchant jusqu'au pathétique ..... que les Philosophes, soit qu'ils écrivissent pour le public, soit qu'ils enseignassent de vive voix, devoient joindre les agrémens à la solidité, l'aménité à la force, la décence à la dispute, la modération à la critique, la douce émotion des sentimens aux preuves convaincantes de la raison. Il faut que tout cela soit difficile : car on se plaint fort aujourd'hui de l'influence trop marquée de la Philosophie, des Sciences exactes, du goût d'analyse sur toutes les parties des Belles-Lettres. Voyez les observations de M. De Foncemagne à la tête du XVI. Volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, & le discours très-récemment cou-

ronné par l'Académie Françoise.

On entendit, dans la Séance du 4. Avril, un discours du P. Frédefont, Professeur de Philosophie au Collège des Jesuites, *sur la Physique expérimentale.* Après avoir jetté un coup d'œil sur les révolutions de la Physique, & desiré qu'on témoignât un peu plus d'égards pour l'Esprit de systême, en considération des services qu'il a rendus, l'Auteur examine quelle est l'étenduë de la Physique expérimentale; quelles qualités elle exige dans ceux qui la cultivent; comment on doit user des preuves qu'elle fournit: trois Articles traités séparément & avec beaucoup de méthode dans cette Pièce Académique.

En raisonnant sur l'étenduë de la Physique expérimentale, l'Académicien décide que cette Science comprend dans *son vaste domaine tout ce que nos sens soit par eux-*

mêmes, soit à l'aide des instrumens, peuvent découvrir; qu'ainsi *le ciel & tout le systême planétaire, la lumière & son analyse, le feu & sa propagation, l'air & ses propriétés, l'eau & ses qualités, la terre & ses trois régnes fixent la curiosité, réveillent l'industrie, partagent l'attention de la Physique expérimentale.* Selon ces principes, le Physicien, qui se livre aux expériences, devroit être Astronome, Chymiste, Botaniste, Anatomiste, sans compter les droits qu'on lui accorde dans l'Hydraulique, l'Optique, la Pyrochtenie &c. Voilà un empire presque universel; car chacune de ces Sciences domine encore sur des classes inférieures, & tient à une multitude d'objets, qui, de leur côté, ne sont pas exemts de complication.

Se trouveroit-il bien dans toute la République des Lettres un esprit capable d'embrasser tant de connois-

sances ? L'Académicien de Caën sent la difficulté, & dans sa seconde Partie il déclare qu'il *vaut mieux s'attacher à une branche particuliére que de vouloir, par une ambition déplacée, saisir le corps immense de l'arbre....* qu'il est à propos de choisir, dans la Physique, *une partie spéciale à laquelle on donne tous ses soins ;* qu'au reste *le choix n'est pas difficile*, qu'il suffit de *s'en reposer sur son propre goût : il est chargé d'annoncer le talent.* Mais quel que soit l'objet auquel on donne la préférence ; on aura toujours besoin d'un esprit de précision qui saisisse les plus légères nuances ; d'un instinct laborieux qui entre dans les plus minces détails ; d'un courage à l'épreuve qui se roidisse contre les difficultés ; d'un amour du vrai qui ne plie point les faits aux systêmes ; d'une imagination fertile qui invente de nouvelles combinaisons ;

d'une main adroite qui ſeconde le génie ; d'une attention ſcrupuleuſe ſur le choix des inſtrumens. Le développement de tout ceci remplit cette ſeconde Partie.

Dans la troiſième, l'Auteur donne des régles pour bien uſer des preuves de la Phyſique expérimentale, & pour prévenir les abus. S'aſſurer de l'exiſtence des faits ; démêler avec ſoin ce qui n'en eſt que l'acceſſoire ; ne ſe permettre ni déciſion trop générale, ni analogie imparfaite, ni concluſion hazardée. C'eſt toute la méthode de ce Profeſſeur : on ſent qu'elle eſt judicieuſe ; mais il faut concevoir en même-temps que des faits ſenſibles & des exemples bien choiſis répandent beaucoup d'intérêt dans les détails. Ainſi, pour faire voir l'inconvénient d'une analogie imparfaite, on rappelle une prétendue merveille électrique qui tournoit la tête, ces années dernières, à la plû-

part de nos Phyſiciens : » Une » pointe de fer, *dit l'Académi-* » *cien*, rapprochée d'un conduc- » teur électrique bien chargé, ſoû- » tire toute ſon électricité : le feu » élémentaire, principal reſſort des » phénomènes électriques, eſt ſans » doute l'agent ſecret qui opère la » foudre : donc une barre terminée » en pointe & placée verticalement » ſur les endroits élevés, déchar- » geroit les nuées qui portent le » tonnerre. Ainſi raiſonnoit, il y a » deux ans, le Phyſicien de Phila- » delphie. On accorde à M. Fran- » klin la correſpondance qu'il éta- » blit entre le tonnerre & l'électri- » cité. L'idée n'eſt pas neuve. On » ne diſpute pas même à ſes poin- » tes favorites le privilège de dé- » pouiller totalement le conduc- » teur ; il n'aura pas à ſe plaindre » de notre libéralité, après les » preuves qu'on a du contraire. » Je lui demande ſeulement ſi la

» disproportion énorme entre les » barres qu'il substitue aux pointes » & les nuages flottans qui repré- » sentent le conducteur, n'est pas » plus que suffisante pour renver- » ser son analogie prétendue. C'est » en vain que ses admirateurs nous » ont flattés de pouvoir pomper » impunément tout le feu du ciel. » La triste expérience d'un d'entre » eux, montre assez qu'il ne faut » pas, sur la foi d'une analogie, se » jouer avec un phénomène aussi » terrible que le tonnerre.*

---

* Nous expliquons ici la catastrophe que l'Académicien ne fait qu'indiquer. Un Professeur de Petersbourg, nommé Richmann, voulant décharger toute la matière électrique d'un nuage, fut écrasé de la foudre le 26. d'Août 1753. Sur quoi l'on fit, en Allemagne, une pièce de 22 Vers, sous ce titre, *Epigramma in Martyrium Physicum V. C. Georg. Wilhelmi Richmanni fulmine electrico extincti* : cette Epigramme, fort mau-

On voit, par ce discours tout destiné au progrès de la Physique, que l'Académie de Caën ne se borne pas aux Belles-Lettres, quoique son titre n'annonce que cet objet. D'autres exemples prouvent la même chose. Dans la Séance du 6. de Juin, M. Chibourg, Docteur en Médecine, fit des réflexions qui tenoient de sa profession & de la Métaphysique, pour expliquer comment les fortes affections de l'ame suspendent, affoiblissent, altérent les opérations de cette même puissance. Cinq jours après, le P. Chardin, Jésuite & Professeur de Philosophie, lut une Disserta-

---

vaise & presque inintelligible, finit par cette apostrophe au Professeur Richmann :

> Sed tu Martyrio rutilans physicoque beatus,
> Ac Elias cœlum flammipede igne petis.

tion *ſur les échappemens d'horloges en général ; & en particulier, ſur un nouvel échappement dont l'invention eſt conteſtée entre Meſſieurs Le Paute & Caron, Horlogers de Paris.* Cette pièce, très-inſtructive, dans ſa partie générale, n'eſt pas ſuſceptible d'extrait, & doit être luë de ſuite dans le recueil de l'Académie. Enfin la Séance du 4. Juillet fut terminée par un Ouvrage de M. de la Rue, ancien & très-célèbre Profeſſeur de Philoſophie, & actuellement Proviſeur d'un des Collèges de l'Univerſité de Caën. Ce morceau qui occupe 136 pages du Volume dont nous rendons compte, eſt intitulé, *Analogie de la lumière & du ſon.*

L'Auteur perſuadé qu'il y a des rapports bien réels entre les grands corps qui compoſent cet univers, étend le même principe juſqu'aux qualités ſenſibles de ces corps : pour vérifier ſa penſée, il choiſit la lu-

mière & le ſon, il les compare enſemble : & d'abord la propagation de l'un & de l'autre fournit un Article curieux ; ſur-tout par la réfutation qu'entreprend M. de la Rue du ſyſtême Newtonien, touchant la lumière. Nous n'avons vû nulle part plus de raiſons raſſemblées contre l'émanation réelle & perpétuelle des corpuſcules lumineux : émanation qui, ſelon l'Auteur, diminueroit à la longue, & épuiſeroit même le ſoleil, vû l'eſpace prodigieux qu'il ſeroit obligé de remplir continuellement des particules de la lumière. Cet argument eſt déduit par l'expoſition des meſures de l'orbe de Saturne ; il s'y eſt gliſſé une faute conſidérable d'impreſſion : on lit que *Saturne eſt environ deux fois & demi plus éloigné du Soleil que la Terre*, il faut *neuf fois & demi*, comme le démontre la diſtance de Saturne au Soleil, laquelle eſt de 228 mille

demi-diamètres terreſtres, tandis que la diſtance de la Terre au Soleil n'eſt que de 24 mille demi-diamètres terreſtres.

Mais pour revenir à l'argument même, nous devons obſerver qu'il n'eſt pas convaincant contre les Newtoniens : car ces Philoſophes ont démontré, par la comparaiſon de la lumière avec l'aurore boréale, de l'aurore boréale avec l'atmoſphère terreſtre, de l'atmoſphère terreſtre avec l'eau, que la lumière étoit plus tenue ou plus rare que l'eau, de toute la quantité qui ſeroit exprimée par une ſuite de 75 zéros précedés de l'unité; qu'ainſi un pouce d'eau contenoit plus de matière qu'il n'y en auroit dans un nombre de pouces de lumière, qui ſeroit exprimé par 75 zéros précédés de l'unité; & qu'enfin, pour épuiſer ce nombre de pouces de lumière, il faudroit plus de ſiècles que n'en exprime-

roient 28 zéros précédés de l'unité. Qui pourroit s'étonner présentement que, depuis les six mille ans que le monde dure, le corps du Soleil ne fût ni diminué, ni altéré, par les émissions des corpuscules lumineux ? Que seroient-elles ces émissions, sinon une quantité comme infiniment petite; une quantité qui seroit à la matière contenue dans un pouce d'eau, comme le nombre de six mille ans est à un nombre de siècles exprimé par 28 zéros précédés de l'unité ? Voici d'autres objections proposées par M. de la Rue.

» Que deviendroient ces parties » de lumières qui sortiroient continuellement du Soleil ? Dira-t-on » quelles avancent toujours sans » s'arrêter ? Ce seroit soûtenir une » chose dont on ne pourroit apporter aucune preuve. Dira-t-on » qu'elles s'anéantissent ? Il s'ensuivroit qu'il périroit sans cesse quel-

» que portion de matière dans l'uni-
» vers. Dira-t-on que la lumière
» sortie du Soleil, remplit le Ciel
» & les pores de tous les corps?
» Mais sous quelle forme y sub-
» siste-t-elle? Si c'est sous une for-
» me différente de celle sous la-
» quelle le Soleil l'auroit envoyée;
» comment pourroit-il en envoyer
» de nouvelles au travers de celle-
» ci? Si elle subsiste sous sa pre-
» mière forme, pourquoi n'éclaire-
» t-elle pas pendant la nuit, aussi
» bien que pendant le jour? Si l'on
» répond qu'alors cette lumière est
» éteinte; je demande pourquoi
» elle ne se rallume pas en la pré-
» sence du Soleil? & en ce cas, à
» quoi bon se mettroit-il en dé-
» pense pour de nouvelles émis-
» sions?« Quoiqu'il puisse y avoir
de la difficulté dans quelques-unes
de ces questions, il semble pour-
tant que les Newtoniens se conten-
tant, pour le phénomène de la
lumière,

lumière, d'une quantité de matière comme infiniment petite, ces Philoſophes ſçauront toujours s'en débarraſſer comme ils voudront; qu'ils pourront dire qu'elle s'inſinue dans le corps, qu'elle ſe transforme, qu'elle s'éteint, ſans qu'on puiſſe tirer de-là contre eux des conſéquences fâcheuſes. Mais notre affaire n'eſt pas de venger le Newtonianiſme ſur ce point. Il faut ſuivre *l'Analogie du ſon & de la lumière.*

On ſent parfaitement que l'Auteur de cet Ouvrage s'eſt trouvé dans l'obligation d'inſtruire, & qu'il a tiré parti de ſa profeſſion pour ſe faire une méthode pleine de clarté, de facilité, d'attentions, de précautions. Rien n'eſt laiſſé aux conjectures du Lecteur; toutes les voies ſont applanies; tous les principes ſont rendus ſenſibles par des exemples; toutes les conſéquences ſont développées, &c. Ceci eſt

comme un Traité complet sur la lumière & sur le son, sans en excepter ce qu'il y a de plus intéressant & de plus curieux dans les questions qui regardent le mouvement en général.

Après avoir montré l'analogie de la lumière & du son dans leur principal phénomène qui est la propagation, M. de la Rue passe aux rapports qui sont entre eux par rapport à la réflexion. Ici le systême Newtonien se présente encore pour être combattu, & c'est ce qu'il faut voir dans la Dissertation; car nous sommes pressés de finir. Observons seulement que l'Auteur ne paroît pas avoir connu la doctrine, un peu obscure, nous l'avouons, des forces *attractives & répulsives*, de ces forces qui sont telles que, quand les premières cessent, les secondes commencent, de la même manière que, dans l'Algebre, la fin des quantités positives est le

commencement des quantités négatives ; le tout en vertu de la loi de *continuité*, qui est, *dit-on*, un des grands principes de la nature. Il y a sur cela des expositions profondes dans les Livres de quelques Newtoniens, qui n'eussent pas mal fait de grossir encore leurs Volumes pour s'expliquer de plus en plus.

L'Académicien de Caën s'en tient aux sentimens ordinaires touchant la réflexion des rayons ; il croit que la surface même des corps renvoie la lumière après l'incidence, supposé que la substance de ces corps ne soit pas transparente : & quand on lui objecte que la réflexion ne peut être réguliére étant faite de dessus des surfaces pleines de *montagnes & de vallées*, c'est-à-dire infiniment raboteuses, sans en excepter même celles des miroirs les plus polis ; il répond en ces termes : » Je conviens qu'il y

» a des inégalités dans la surface
» qui paroît la plus polie, & que
» quoiqu'elles soient impercepti-
» bles à la vûe & au toucher, elles
» sont cependant assez considéra-
» bles par rapport à l'extrême peti-
» tesse des parties de la lumière ;
» mais il me semble que ces inéga-
» lités sont nécessaires : car, quand
» je me vois dans un miroir, mille
» personnes placées en différens
» endroits peuvent m'y voir en
» même temps ; il faut donc que
» mon image réponde à ces mille
» points de vûe. Comment cela
» pourroit-il arriver, si les rayons
» de la lumière qui partent de mon
» corps & qui rencontrent le mi-
» roir, n'étoient pas réfléchis selon
» mille directions différentes ? &
» comment pourroient-ils être
» ainsi réfléchis, s'il n'y avoit point
» d'inégalités sur la surface du mi-
» roir ? . . . . Il y a de petites mon-
» tagnes, de petits côteaux & des

» vallées sur les surfaces qui nous
» paroissent les plus unies. Mais
» ces petites montagnes ne pou-
» vant être apperçues, ni par la
» vûe, ni par le toucher, je con-
» çois que leurs sommets sont fort
» près les uns des autres, & qu'ils
» sont très-polis. Ainsi la réflexion
» des rayons qui les rencontrent
» est réguliére, & se fait par un
» angle égal à l'angle d'inciden-
» ce « &c. Voilà tout ce qu'on peut dire dans ce systême qui a bien des adversaires. Les Physiciens délicats & attentifs ont de la peine à reconnoître des miroirs assez polis pour opérer, par leur surface, aucune réflexion réguliére. Ils pensent qu'à l'égard des rayons, tout est âpre, raboteux, inégal sur la glace qu'on estimeroit la mieux travaillée; & pour remédier à cet inconvénient, ils aiment mieux attribuer le ressort & la réflexion aux globules de la lumiére, qui remplissent les

pores de la surface où tombent les rayons, bien entendu que ces globules seront tellement rangés & encadrés qu'il n'en résulte ni un corps diaphane, ni un corps absorbant, mais un corps propre à opérer le phénomène de la réflexion. On peut lire sur cela le nouveau Volume des leçons de M. l'Abbé Nollet.

M. de la Rue continue son Analogie du son & de la lumière; il compare le *Miroir* & l'*Echo*: ce qui forme un morceau très-agréable. Il décrit les organes de la vûe & de l'ouïe, & il en montre les rapports. Il ajoûte l'analogie de la réfraction de la lumière & du son; celle des couleurs & des tons: & par-tout cet Auteur instruit, éclaire, attache son Lecteur.

Nous finissons en priant l'Académie de Caën d'embrasser toutes les parties des Belles-Lettres suivant son titre, & toutes les parties des

Sciences, suivant l'exemple qu'elle en donne dans ce Volume. Nous pouvons aussi desirer qu'elle étende ses vûes aux sujets œconomiques. On a donné de grands éloges aux Académies de Bordeaux & d'Amiens, parce qu'on s'y est occupé des matières d'Agriculture & de Commerce. Nous avons quelquefois trop de Pièces de Littérature, trop de Poësies, trop de discussions Mathématiques ; & jamais trop d'instructions sur les travaux de la campagne & sur les opérations du Commerçant : deux objets qui font la force des Etats & la gloire des peuples.

ARTICLE CXIII.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE de Dannemarc ; où l'on traite de la Religion, des Loix, des Mœurs, & des usages des anciens Danois. In-4°. pag. 256, sans l'Epître dédicatoire au Roi de Dannemarc & la Préface. *Par M. Mallet, Professeur de Belles-Lettres Françoises, Membre de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.* A Coppenhague. M. DCC. LV.

LEs Danois d'aujourd'hui succédent aux Cimbres qui ont fait trembler les Romains ; & aux Normands qui ont subjugué une partie de la Gaule. Cette considération & la figure que fait encore ce peuple dans le monde, peuvent intéresser

beaucoup de Lecteurs à l'Ouvrage de M. Mallet. Cet Auteur nous parle en François, parce que c'est la Langue qui plaît à l'Europe; mais c'est un François de Coppenhague, un François dénaturé dans la patrie des Cimbres. Tacite écrivit à Rome son Histoire de la Germanie; Jules César étoit dans un camp de Romains, quand il recueilloit des Mémoires sur les Helvétiens & sur les Gaulois. Il faudroit aussi le langage de Paris, pour bien parler des glaces du Nord. M. Mallet a eu de plus le désagrément de n'être presque pas entendu de son Typographe Danois. On voit des traces de ce défaut d'intelligence dans l'Edition de ce Livre; & enfin nous pouvons assurer en général, que tout ceci est un Ouvrage qui se ressent trop du séjour de l'Auteur chez l'Etranger.

Mais il s'y trouve des choses estimables pour le fond même de

l'entreprise. On a voulu nous donner les Antiquités du Dannemarc, & il semble que l'Auteur n'a manqué ni d'érudition, ni d'industrie, pour remplir cet objet. N'allons pas nous figurer les talens de Tacite ; ce génie ferme & puissant qui voit & embrasse tout, d'un coup d'œil ; ce don singulier de peindre avec force & avec grace ; cette brièveté pleine d'éloquence qui, d'un mot, réveille les plus grandes idées ; ce goût de Politique qui approfondit le caractère des anciens, sans perdre de vuë les mœurs des modernes ; ce ton général de vertu qui fait haïr les vices du siècle présent par le contraste de la probité antique, &c. Loin de nous tout cet appareil de grandeur, de noblesse, de magnificence : il n'y a plus de Tacites dans l'empire des Lettres ; il faut nous contenter d'une narration instructive, d'un Ouvrage utile par les recherches

& par l'importance des faits.

M. Mallet nous donne cinq Livres, & d'abord, avant que d'entrer en matière, il nous expose tous les pays qui dépendent de la Couronne de Dannemarc : Description qui fait plaisir, parce qu'elle se trouve combinée avec une belle Carte qu'on voit à la fin du Volume. De-là on passe à l'époque des Antiquités Danoises. C'est une assez belle chose, que de remonter jusqu'aux Cimbres qui eurent affaire à Marius. Ces gens-là, ou leurs ancêtres, étoient des Scythes venus des Palus Mæotides. L'amour ou le besoin des transmigrations les avoit poussés vers le Nord : chassés ensuite de cette contrée par une trop nombreuse population, ils rabattirent sur le Midi. Quelques siècles plus tard, ils eussent saccagé Rome & démembré l'Empire. Quand ils firent leur irruption, la République subsistoit encore, & la

valeur Romaine sçavoit détruire des Barbares.

On nous parle ici d'un Scythe, nommé *Odin*, qui fit beaucoup de conquêtes & d'établissemens dans le Nord. On raconte mille choses de sa valeur à la guerre, de son habileté dans la magie, de son éloquence qui subjuguoit tous les esprits. C'étoit un homme des temps héroïques du Dannemarc; par conséquent un sujet extraordinaire : c'est à quoi il faut s'attendre dans l'Histoire des origines de la plûpart des Nations.

Cet homme ne manqua pas de faire, comme l'Hercule des Grecs, d'usurper les droits de la Divinité; c'est même avec lui que commença la grande idolatrie des Cimbres, Scandinaves, Danois anciens: tous ces noms signifient le même peuple. Avant Odin, la Religion du Nord étoit assez pure; elle enseignoit qu'il n'y a qu'un Maître

suprême, Auteur de tout ce qui existe, éternel, terrible, immuable; & le culte qu'on rendoit à cet Etre supérieur, n'avoit rien que de très-grave & de très-sensé. Depuis Odin, on adopta le Polythéisme; sur-tout trois Divinités, *Odin*, *Frigga* sa femme, & *Thor* leur fils; après quoi venoit une foule de Dieux subalternes. C'est-ce que M. Mallet explique dans son second Livre, faisant observer très-à-propos que, dans cette Mythologie barbare, on retrouve des traces de l'Histoire du monde telle que la raconte Moyse. Voici une proposition qui devroit être modifiée; c'est en parlant de la magie des anciens Scandinaves: » Science trop absurde, » *ajoûte l'Auteur*, pour être bien » criminelle. « Si l'excès d'absurdité diminuoit de crime d'une science ou d'une opinion, l'Athéisme seroit très-excusable; puisqu'il est infiniment absurde. On voit pourtant que

c'eſt le contraire. Appliquez cet exemple à la magie des anciens Danois. Ces Barbares pouvoient être très-criminels dans leurs prétendues opérations magiques, parce qu'ils pouvoient connoître très-aiſément l'abus & l'impiété de ces ſuperſtitions.

M. Mallet nous fait remarquer avec raiſon que les Scandinaves tenoient le dogme de l'immortalité de l'ame, & comptoient ſur une vie future. C'eſt ſur cela qu'ils *fondoient l'obligation de ſervir les Dieux, & d'être braves dans les combats.* Ce dernier mot ébauche déja le caractère guerrier de ces peuples : l'Auteur y reviendra, après nous avoir entretenu des cérémonies extérieures de la Religion, des Loix, du Gouvernement, des Mœurs de l'ancienne Scandinavie. A meſure que l'idolatrie devint plus groſſiére dans ces Provinces, les ſacrifices crûrent

d'inhumanité & de barbarie. On en vint jusqu'à verser le sang humain, & quelquefois un sang très-précieux. On voit encore, dans le pays, des tables en forme d'autel, où l'on croit que ces exécutions sacriléges furent pratiquées : sur quoi il faut observer que l'usage de ces Autels élevés de terre & posés sur des bases extrêmement durables, n'est point particulier aux contrées du Nord. Dans presque toute l'Europe on trouve des monumens semblables, & l'on nous a donné depuis peu, dans le Journal étranger (2. vol. de Juin,) une Notice du Comté de Down en Irlande, où l'Article des *Pierres levées* ou *éminentes* est traité avec beaucoup de justesse & de vraisemblance.

Les Loix & le gouvernement des anciens Danois eurent de grandes conformités avec l'Etat de la Germanie, tel que nous le peint

Tacite. Sans cet Historien, on n'auroit presque pas où mettre le pied dans ces vastes Provinces. On se persuade aisément que les Germains, dont il fait l'Histoire, eurent tous des mœurs uniformes; que les plus voisins & les plus éloignés de la Gaule se ressemblerent au moins dans l'essentiel; que l'amour de la liberté, l'éloignement des vices, les inclinations guerriéres, le zéle de l'hospitalité, & tous les autres caractères dont Tacite nous rend si bon compte, furent des qualités généralement répandues dans tout le Nord; il pourroit y avoir néanmoins des exceptions; mais voici ce qui confirme en partie l'opinion commune. Tacite dit des Germains que parmi eux *on ne rit point des vices*, que la sainteté des mariages est inviolable, & que les infidélités, en ce genre, sont punies avec la derniére rigueur. M. Mallet trouve

les mêmes principes dans les Loix antiques de Frothon, troisième Roi de Dannemarc, & il ajoûte que la Mythologie Islandoise, qui a dominé si long-temps dans le Nord, *assigne expressément une place aux enfers, à ceux qui débauchent les femmes d'autrui, à côté des empoisonneurs & des assassins.*

Les autres Loix de Frothon occupent l'Auteur dans son troisième Livre. Si l'on comparoit ces Loix avec nos anciens Corps de Jurisprudence, il est probable que les différences ne seroient pas fort grandes: de part & d'autre, on voit beaucoup de peines pécuniaires, quantité de réglemens pour les gens de guerre; la manie des combats particuliers très-publique & très-autorisée; les épreuves qu'on appelloit *le jugement de Dieu*, reçues par-tout au mépris du sens commun & des lumières de la Religion. Il n'y a presque point de

particularités ici qui concernent le Dannemarc.

Le quatrième Livre qui traite de la valeur, des Guerres & de la Marine des anciens Danois, pourroit encore convenir à beaucoup de peuples du même temps. Les lâches étoient, parmi ces Nations guerriéres, les plus méprisés & les plus malheureux hommes du monde; on les excluoit de la société; on les déclaroit infames; quelquefois on portoit l'indignation & la sévérité *jusqu'à les étouffer dans un bourbier; après quoi on les couvroit de clayes pour montrer que la punition des crimes doit être éclatante, mais qu'il y a des lâchetés & des infamies qui doivent être ensevelies dans un silence éternel.* Ce trait est de Tacite, qui fait dire à un Germain que *la valeur est le seul bien propre de l'homme, & que Dieu se range toujours du côté des plus forts*: ce

ſentiment étoit une ſuite des idées qu'on s'étoit faites du *jugement de Dieu* & des épreuves auxquelles on oſoit mettre ſa Providence. A de pareilles gens, il ne falloit pas demander de la Philoſophie, mais ſeulement de l'intrépidité & de la force. L'Hiſtoire Danoiſe nous parle d'une Ville, nommée *Jomsbourg*, où le nom de la *peur* étoit proſcrit. Jamais un citoyen de cette Ville ne devoit fuir, quelque nombreuſe que fût la troupe de ſes ennemis. Quelques Jomſbourgeois ayant été pris en guerre par un Seigneur de Norvège, comme on les menoit au ſupplice conformément à l'uſage barbare de ce temps-là, le premier dit : *Pourquoi ne m'arriveroit-il pas ce qui eſt arrivé à mon père ? Il eſt mort, & je mourrai.* Un autre dit à celui qui devoit lui trancher la tête : Frappe-moi au viſage, *& tu obſerveras ſi je donne quelque ſigne de frayeur, ou ſi je*

fermé seulement les yeux ; car les Jomsbourgeois sont accoûtumés à ne pas remuer, même quand on leur donne le coup de la mort, & nous nous sommes souvent exercés à cela les uns les autres. Les guerres des Scandinaves, leurs expéditions de Mer, leurs établissemens dans l'Islande, dans la Groenlande, dans la partie Septentrionale de la France, n'échappent point à l'Auteur. Il y ajoûte un détail sur les mœurs, les usages, les arts des anciens Danois : c'est le sujet de son cinquième Livre.

Ici Tacite reparoît, pour nous dire que les Germains goûtoient fort les plaisirs de la table ; & que c'étoit-là le lieu de leurs délibérations ordinaires. L'Historien Romain est admirable en cet endroit : on adapte son témoignage aux Scandinaves, qu'on fait aussi grands bûveurs, grands partisans de certaines confraternités qui commen-

çoient par la bouteille, & qui avoient pour but une défense, une protection mutuelle envers & contre tous. Il est aussi question des anciennes mœurs Danoises par rapport aux mariages, à l'éducation des enfans, aux funérailles des grands & des particuliers, &c. La Germanie de Tacite dit presque tout cela, excepté quelques anecdotes historiques sur le respect que les peuples du Nord rendoient aux femmes. M. Mallet a rassemblé ces traits, parce qu'il les a crus remarquables; & il conjecture que ce respect des habitans du Nord envers les femmes, a produit les raffinemens de politesse & les égards presque infinis qu'on a pour ce sexe dans toute l'Europe; il trouve également là de bonnes traces de l'ancienne Chevalerie. Ce morceau nous a paru curieux & assez bien écrit.

Nous remarquons aussi des dé-

tails intéressans dans la partie qui concerne les Arts, la Langue, la Poësie des Scandinaves. Ces gens-là étoient grossiers, ne cultivoient que les Arts nécessaires, & ne laissoient pas d'avoir beaucoup de Poëtes : ce qui prouve que le goût des Vers & du Chant n'est point la marque d'une Littérature polie. L'Islandois barbare a eu ses Poëtes, comme nous avons eu nos Troubadours : mais il semble que la Poësie du Nord fut plus sententieuse, plus figurée, plus grave que la nôtre. M. Mallet nous promet la traduction de quelques pièces Islandoises, avec des Notes pour en faciliter l'intelligence. Nous ne lui promettons rien à cet égard ; c'est-à-dire que le public pourra rejetter ou accueillir son Ouvrage, sans qu'il soit bien possible d'en dire la raison. Il faut de grands traits pour nous intéresser à la Littérature du Nord ; c'est en général le

ton sur lequel nous sommes montés : mais quelquefois l'air étranger, la nouveauté, la singularité nous touchent & déterminent nos suffrages. L'Auteur peut courir ce risque, qui ne suppose pas un grand effort de courage : car il y a toujours grande apparence qu'au défaut de notre approbation, celle des Lecteurs Danois ne lui manquera pas.

ARTICLE CXIV.

MÉLANGES DE POESIE, de Littérature & d'Histoire, par l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, pour les années 1747, 1748, 1749, 1750. Volume in-8°. *pag.* 405. A Montauban, chez Teulieres, & se trouve à Paris chez Chaubert, &c. *Ceci est le second Volume de cette Académie, le premier Novembre,* 1755.

a paru en 1750, & a été analysé dans ces Mémoires.

IL nous semble que l'Académie de Montauban se distingue par la bonté de ses Recueils. Si cet éloge, qui a pour objet les deux premiers Volumes de cette Compagnie, étoit soupçonné d'adulation, nous le rétractons ; car les Sociétés Académiques détestent le mensonge & la fadeur des complimens. Elles apprécient mieux que personne tout ce qui sort de leur sein ; elles sçavent que le desir d'encourager les talens, & que les égards dûs à certaines personnes forcent quelquefois les inclinations, & les changent en décisions politiques. Ainsi, au jugement même de ces corps d'hommes de Lettres, on ne pourroit que se rendre ridicule, en préconisant des choses que l'indulgence seule auroit autorisées.

L'Académie

L'Académie de Montauban nous paroît véritablement plus attentive ou plus heureuse que plusieurs autres Sociétés littéraires dans le choix des pièces qu'elle publie. Si l'égalité parfaite ne s'y trouve pas, au moins le bon y domine ; le médiocre n'y est qu'au second rang ; le mauvais en est exclus. Voici ce qui nous a le plus frappés dans ce second Volume.

Discours sur les Passions ; par M. Du Breil, Trésorier de France. Ce sujet n'est point neuf, mais nous le croyons approfondi dans le Discours qu'on nous donne, quoiqu'il y manque un degré de force & d'éloquence. Selon l'Auteur, les passions sont nécessaires, puisque, sans leur secours, notre ame tomberoit dans une espèce de langueur qui feroit perdre à nos sentimens & à nos actions ce feu & cette vivacité qui en font tout l'agrément. Il y a du vrai dans

cette propoſition, mais il faudroit l'expliquer. Si l'on donne le nom de *paſſions* à tous les penchans de l'ame, quel que ſoit l'objet de ces penchans, ſans doute que *les paſſions ſont néceſſaires*; car que ſerions-nous ſans ces penchans? comment l'ame s'attacheroit-elle à ſon bien? comment ſe préſerveroit-elle de ce qui eſt ſon mal? quel intérêt pourroit-elle prendre dans les affaires religieuſes, domeſtiques ou civiles? &c. Mais ſi l'on conſidère que ces penchans de l'ame préviennent la raiſon & l'obligent à livrer des combats pour qu'elle demeure la maîtreſſe; ce qui eſt l'état actuel de nos paſſions; rien ne nous étoit moins néceſſaire que ces penchans, & rien ne montre mieux que nous avons perdu les avantages de notre premiére deſtination.

M. Du Breil dit très-bien que notre *bonheur conſiſte à modérer*

les passions, *à les tourner du côté du bien*; & encore mieux, que c'est la Religion seule qui peut en *triompher*; c'est-à-dire, qui peut faire que les passions soient soumises à la raison & à la vertu. Les moralités des Philosophes, sans ce principe, sont trop souvent de belles illusions. La Philosophie, séparée de la Religion, a fait des millions d'orgueilleux; & l'orgueil est de toutes les passions la plus impérieuse, la plus insupportable & la plus humiliante.

On caractérise, dans ce Discours, l'ambition, l'amour des richesses, l'amour des plaisirs, l'envie, la vengeance; le tout en style didactique, mais plein de raison & de choses; lisez le morceau des richesses, celui de l'envie, celui de la vengeance, &c. L'Auteur insinue des remèdes contre la tyrannie des passions; il prescrit, par exemple, l'émulation contre

l'envie : » L'émulation remplit » l'ame de je ne sçais quelle gran» deur qui nous éleve infiniment » au-dessus des autres, & qui nous » rend capables des plus grands » efforts. La gloire qui l'accom» pagne, est la récompense de la » vertu. L'envie au contraire nous » humilie & nous décourage par » une crainte pusillanime qui nous » persuade que nous ne pouvons » pas aspirer aux grandes choses ; » & l'abattement où elle nous jette, » rappetisse, pour ainsi dire, le » cœur & l'esprit.« Il y auroit peut-être une question à faire, sçavoir s'il est bien-aisé d'avoir une émulation vive, forte & constante, sans éprouver jamais les touches secrettes de l'envie. *Allumez dans un cœur*, nous dit M. Du Breil, *le desir de la louange, vous étoufferez l'envie*; que cela est délicat ! Deux rivaux qui courent la même carrière, qui ambitionnent les

louanges dans le même genre de mérite, & qui sont en même-temps tout-à-fait exemts d'envie ; quelle espèce de prodige ! Dans ces sortes d'objets, on sauve la théorie, on échoue presque toujours vis-à-vis de la pratique. Ce Discours, nous le répétons, seroit excellent si le style en étoit plus fort, & les images plus grandes.

Essai sur les combats littéraires ; par M. l'Abbé Bellet. C'est un éloge fort spirituel de ces combats. On en montre la nature, les régles, les avantages. On les préfere aux combats militaires, aux concurrences littéraires des Anciens. On fait voir en quoi les couronnes Académiques l'emportent sur les prix qui furent distribués dans Athènes & dans Rome. Tout cela est en beau, & laisseroit encore lieu de raisonner à quiconque voudroit prendre le parti des combats militaires, ou celui des

combats littéraires du siécle de Sophocle ou de Virgile. Tout de même, il seroit possible de dire quelque chose sur ce qu'ajoûte l'Auteur que, » le mérite littéraire est » peut-être le plus sûr garant de » la tranquillité publique ; que les » Arts sont naturellement amis du » bon ordre & des Loix, & qu'un » pays peuplé de Poëtes, d'Ora- » teurs, d'Historiens & de Philo- » sophes n'inspire pas aux voisins » la folle ambition de les soumet- » tre, mais seulement le desir loua- » ble de leur ressembler. « Nous croyons qu'il faudroit consulter sur cette matiere ceux qui disent que l'empire des Lettres est le plus mal reglé qui soit au monde ; que les Arts, sur-tout de pur agrément, corrompent les mœurs ; qu'un pays peuplé de Poëtes, d'Orateurs, d'Historiens & de Philosophes seroit une terre en friche, exposée aux invasions du premier qui vou-

droit s'en emparer. Ce n'eſt pas que nous approuvions toutes les idées de ces Obſervateurs critiques : nous voulons dire ſimplement, qu'en cette matière il eſt bon de ne point donner d'éloges abſolus, & de faire appercevoir au travers des avantages littéraires, quantité d'abus ou d'excès dont les gens de Lettres donnent trop ſouvent le ſpectacle & l'exemple.

Obſervations ſur le reproche de foibleſſe & de ſtérilité que l'on a cru pouvoir faire à la Langue Françoiſe pour le Poëme épique ; par M. l'Abbé Bellet. Ce reproche avoit été fait par l'Abbé des Fontaines dans ſon Diſcours ſur les Géorgiques. M. l'Abbé Bellet examine toutes les propoſitions de cet Auteur ; il fait voir l'excès & l'inconſéquence de pluſieurs ; il montre par des exemples qu'il n'y a point de genre auquel notre Langue ne puiſſe s'élever ; il diſtingue

bien les mauvais ſuccès de quelques Auteurs, du génie même & des qualités de la Langue. Tout ceci nous a paru très-précis & très-bien raiſonné. Voici pourtant une objection de l'Abbé Des Fontaines, que nous ne croyons pas réſolue. Il dit qu'une des cauſes de ſtérilité dans notre Langue eſt cette délicateſſe extrême, qui lui fait bannir du ſtyle noble une foule de termes pris des Arts méchaniques ou d'autres objets très-accueillis des Anciens. Sur quoi M. l'Abbé Bellet obſerve que cette délicateſſe » n'annonce véritablement que l'ancien » goût de la Nation. Les Francs » dont nous ſommes deſcendus, » ne s'occupoient que de la chaſſe » dans les pays couverts de bois, » qui furent leur premiére habi- » tation. En s'établiſſant, les armes » à la main, dans de meilleures » terres, ils ſe déchargerent ſur les » vaincus du ſoin de les cultiver.

» De-là le renverſement des idées » primitives. L'Agriculture, qui » avoit été en honneur chez les peu» ples les plus polis, parce qu'elle » y étoit exercée par les perſonnes » les plus diſtinguées, s'avilit de » plus en plus aux yeux de nos » pères à meſure qu'elle devint » parmi eux l'unique partage des » ſujets de l'Etat les plus mépriſés. » Et c'eſt ainſi que les Arts mécha» niques & les détails qui en dépen» dent, ont contracté dans notre » eſprit la baſſeſſe des ames viles » & mercénaires auxquelles nous » les avons abandonnés. C'eſt donc » à nos mœurs, & non à notre » Langue, qu'il faut attribuer les » impreſſions peu agréables que » fait ſur nous la peinture trop » naïve de certains objets, &c.« On voit, à la lecture de ce morceau, un homme d'eſprit qui élude finement & ſçavamment une difficulté conſidérable. L'Abbé Des Fontai-

nes répondroit qu'il prend la Langue avec tous ses défauts quelle qu'en soit l'origine; qu'il sçait très-bien que nos mœurs influent sur notre langage, & que sûrement c'est tant pis pour ce dernier; qu'on ne voit pourtant pas la liaison immédiate de cette délicatesse (qui fait rejetter les termes des Arts méchaniques) avec la constitution primitive de l'Empire des Francs, l'usage ayant été parmi nos Ancêtres d'employer ces termes & beaucoup d'autres que nous estimons trop bas ou trop simples; qu'au surplus c'est nous renvoyer à un remede presque chimérique, que de nous inviter au changement des mœurs actuelles, pour donner plus d'étendue à notre Langue, &c. L'Aristarque en question pourroit se défendre ici par beaucoup d'autres raisonnemens, mais il passeroit peut-être condamnation sur quelques points de son discours

bien relevés par M. l'Abbé Bellet; si ce n'eſt toutefois que les Critiques de profeſſion ont toujours des reſſources pour leur défenſe, comme ils en ont pour l'attaque des autres. Quoi qu'il en ſoit, on lira très-volontiers cet endroit du Recueil de l'Académie de Montauban.

M. l'Abbé Bellet fournit encore à ce Volume un morceau, qui eſt intitulé, *Réflexions ſur le goût.* L'Auteur y explique la nature & les qualités de cet objet, par l'analogie de celui de nos ſens qui porte le même nom. Le goût, en matière de littérature, eſt ce qui nous fait ſentir & diſcerner les beautés d'un Ouvrage; comme le ſens, qui a la même dénomination, nous a été donné pour connoître & pour diſtinguer certaines qualités des corps. Voilà le principe de M. Bellet, qui dit quelque choſe par-là, quoiqu'il ne donne pas la dernière

analyſe du goût, quoiqu'il ne nous apprenne pas formellement en quoi conſiſte ce précieux attribut. C'en eſt toujours aſſez pour nous faire appercevoir qu'il y a différents goûts littéraires ; qu'il y en a de vrais & de faux, d'exquis & d'imparfaits, de juſtes & de dépravés ; ſur-tout que la plûpart de ces goûts ſont relatifs au génie, aux études, aux inclinations, aux connoiſſances des diverſes perſonnes. Pourquoi tant de productions ont-elles tout à la fois des admirateurs & des Critiques ? On répondroit peut-être à cette queſtion par celle-ci, pourquoi tant de mets ont-ils tout à la fois des partiſans & des cenſeurs ? Chacun a ſa façon d'eſtimer les choſes : *chacun n'a égard qu'à la partie qui l'intéreſſe.* Cependant notre Auteur nous donne une régle générale pour acquérir le bon goût : c'eſt de prendre les Anciens pour modèles

nous voudrions pouvoir tranſcrire tout ce que l'Académicien nous dit à ce ſujet : croiroit-on qu'il étend ſes obſervations juſqu'aux études Eccléſiaſtiques, & qu'il leur aſſigne auſſi une époque de lumières, en fixant par rapport à elles un bon ſiècle qui eſt celui des Pères ? » C'eſt » dans leurs écrits qu'il faut cher- » cher & qu'on puiſe le véritable » goût de la Religion, & de la » Science Eccléſiaſtique. C'eſt chez » eux qu'on apprend à connoître » & à expliquer le ſens des Ecri- » tures, la vérité des dogmes, l'eſ- » prit de la diſcipline, la beauté de » la morale de l'Egliſe..... C'eſt » cette vénérable Antiquité qu'on » doit avoir, pour ainſi dire, con- » tinuellement ſous les yeux, de » peur de s'égarer dans des routes » qu'elle a plutôt mépriſées qu'el- » les ne lui ont été inconnues. D'où » il réſulte que dans le ſacré comme » dans le profane, il faut ſuivre la

» même maxime générale pour for-
» mer ou pour redresser son goût.
» De part & d'autre il faut avoir
» la même attention à se défen-
» dre, à se garantir de l'écueil de
» toute nouveauté, qui ne se rap-
» porte pas à la façon de penser &
» de sentir qu'on admira autrefois
» dans les Anciens. « Il y a des vuës excellentes dans ce Discours : nous souhaiterions que l'Auteur voulût nous expliquer, dans une autre Séance Académique, *quelle est l'influence du génie sur le goût :* matière extrêmement importante, parce que le génie est toujours au premier degré dans la région des Sciences, des Lettres & des Arts. Mais peut-être que cette discussion seroit inutile, dans un siècle tel que le nôtre, où l'on cherche le génie, comme Diogène cherchoit *un homme* : rareté de génie, laquelle se fait sentir par-tout, & dont il seroit bien curieux d'ap-

profondir la cause : rareté de génie, laquelle paroît d'autant mieux qu'il y a plus de Littérateurs dans le monde ; comme la poltronerie ou la disette de courage, si l'on veut, se remarque mieux en temps de guerre qu'en temps de paix : rareté de génie, dont on ne peut pas dire que le défaut d'esprit soit le principe, puisqu'au contraire le génie paroît diminuer à mesure que l'esprit vrai ou soi-disant se multiplie. Mais laissons cette matière aux observations de l'Académie de Montauban : Tribunal très-éclairé & très-capable de terminer une pareille controverse.

M. Le Franc, membre illustre de ce Corps littéraire, enrichit ce Recueil de plusieurs excellens morceaux de Poësie, entr'autres d'une Ode intitulée *les Graces*, imitée de la XIV. Olympique de Pindare, & adressée à M. le Duc de N...... par cette strophe :

Juge d'Horace & de Pindare,
Et leur émule quand tu veux,
Chaque Muſe aujourd'hui ſe pare
Pour t'offrir ſon hymne & des vœux.
Au rang où le Ciel t'a fait naître,
Apollon, Minerve & ton Maître
Sur toi raſſemblent leurs faveurs;
Arbitre & favori des graces,
Né pour elles tu les retraces
Dans tes écrits & dans tes mœurs.

Le même Auteur donne une très-belle Ode ſacrée, qui a pour titre *Retour à Dieu :* nous en citons ce trait qui eſt l'image de l'ame éloignée de Dieu & livrée à ſes deſirs :

Semblable au voyageur frivole,
Qui, ſans objet & ſans deſſein,
Court du Boryſthène au Pactole,
Des bords du Gange au Pont-Euxin;
Mais qui toujours foible & volage,
Change de ciel & de langage
Sans changer d'eſprit ni de mœurs;
Et de l'Inde ou de l'Ibérie
Ne rapporte dans ſa patrie
Que ſes ennuis & ſes erreurs.

Il ſeroit à deſirer que l'Auteur voulût publier les autres Pièces du même goût qu'il pourroit avoir raſſemblé dans ſon porte-feuille.

Il y a de M. Le Franc *le Voyage d'Horace de Rome à Brindes*, traduit en Vers François, & l'Ode 34[e] du premier Livre des Odes d'Horace (*Parcus Deorum cultor & infrequens*) auſſi traduite & rendue en quatre ſtrophes, dont voici la ſeconde & la troiſième :

J'ai vû la foudre brûlante *
Ouvrir, dans un jour ſerein,
Des cieux la voûte tremblante
Sous la courſe étincellante
Du char de leur Souverain.

---

* Namque Dieſpiter
Igni coruſco nubila dividens,
Plerumque per purum tonantes
Egit equos, volucremque currum.

Quo bruta tellus, & vaga flumina
Quo Styx & inviſi horrida Tænari
Sedes, Atlanteus-que finis
Concutitur.

La terre, la mer profonde
En ont mugi de terreur;
Le Styx a craint pour son onde,
Et sur les confins du monde
Atlas a frémi d'horreur.

M. Le Franc ajoûte au Recueil deux pièces de Prose, dont l'une est le *Voyage de Claudius Rutilius Numatien, Gaulois de naissance, homme consulaire, Gouverneur de Rome &c. traduit du Latin en François.* Ce Rutilius est un assez bon Poëte du cinquième siècle, temps aussi malheureux pour la Littérature profane qu'il fut distingué par les écrits des Auteurs Ecclésiastiques. Rutilius étoit payen & parle en quelques endroits suivant les préjugés de sa fausse & ridicule Religion: ce que M. Le Franc n'oublie pas de remarquer & de censurer. Il nous dit aussi ce qui lui a fait entreprendre la traduction de ce Voyage: c'est qu'il est

intéressant, *curieux*, & qu'il a mérité *les éloges des plus habiles Critiques*. Nous ne pouvons qu'inviter le Lecteur à lire la Notice qui concerne cet Auteur, & la Version même qui est élégante, naturelle, & ornée de Notes instructives.

L'autre pièce est encore plus digne d'attention ; ce sont des *Conjectures sur le temps où une partie du pays, appellé aujourd'hui le Rouergue, fut unie & incorporée à la Province Narbonoise*. L'Histoire, la Géographie, la Critique brillent dans ce morceau, dont nous ferions une Analyse suivie si notre Extrait n'avoit pas déja trop d'étendue. Nous renvoyons à cette Dissertation ceux de nos Lecteurs qui ont encore le goût des discussions sçavantes.

Parmi les Poësies contenues dans ce Volume, on voit le Chant I[er] d'un Poëme intitulé, *l'Art de la*

Guerre ; par M. L. M. D. M. Apparemment que les Militaires devineront ces Lettres initiales. L'Auteur nous apprend du moins que son père, Officier-Général sous M. de Vendôme, fut tué à la Bataille de Cassano, après avoir fait des prodiges pour arrêter les ennemis. Il y a du beau dans ce Poëme, c'est-à-dire de l'élévation, du feu, de grandes images, de la science militaire, mais de temps en temps de l'obscurité, de l'embarras, de la contorsion dans les Vers. Nous sommes persuadés qu'une revision sévère de cet Essai en feroit un chef-d'œuvre. Il faudroit nuancer les transitions, filer le récit, retoucher, limer, répandre du jour &c. Tel qu'est le premier Chant, on le lit très-volontiers, & nous en copions le morceau suivant, qui est une comparaison destinée à faire sentir les avantages de l'exercice militaire.

. . . .

L'exercice fait tout. Vois dans ce pâturage
Ce Coursier jeune encor, tremblant au moindre bruit ;
Un soufle l'intimide, il s'effarouche, il fuit.
L'exercice bientôt lui trouve de l'audace.
On l'accoûtume au frein, il se meut avec grace,
Retient ses mouvemens, apprend à les regler.
Sous ses pas menaçans le champ paroît trembler.
Environné, couvert d'une noble poussière,
Il s'arrête, il revient, il vole en la carrière.
Le bruit de l'arme alors excite son ardeur ;
Rien ne peut retenir sa bouillante vigueur.
Il s'agite inquiet, & sa fougue s'allume ;
Il respire la flamme, il dévore l'écume,

Ses yeux étincellans, & ses crins hérissés,
Sur sa noble encolure avec grace placés,
Tout annonce un vainqueur; ou qui du moins va l'être;
Un digne compagnon des exploits de son maître.

On a, dans ce Recueil, quelques autres pièces, tant en Vers qu'en Prose : nous voudrions pouvoir nous y arrêter : voici les sujets.

Eloge historique de feu M. l'Abbé Le Franc, Premier Président de la Cour des Aides. Par M. l'Abbé Bellet.

Eloge historique d'Antoine d'Hauteserre, Doyen de la Faculté de Droit à Toulouse, mort en 1682. Par M. de Cathala-Coture; avec un Catalogue de ses Ouvrages.

Eloge historique de François

d'Hauteſerre, frère cadet du précedent, mort en 1662. Par le même.

Examen de la Tragédie de Didon, de M. Le Franc, avec des Remarques ſur la Tragédie en général. Par M. De Grandval.

Obſervations de M. Le Franc ſur les Réflexions précédentes. Ces deux morceaux méritent d'être lûs.

Leçons aux mères pour l'inſtruction des enfans. Par M. De la Mothe. C'eſt un mêlange de Vers & de Proſe.

Stances à Meſſieurs de la Société littéraire. Par M. De Bernoy. C'eſt un remerciment Académique.

Les déſagrémens de la campagne, Diſcours (en Vers.) Par le même.

Les occupations & les douceurs de la vie champêtre. Ode. Par le même.

Novembre, 1755.

Discours à la fortune (en Vers.) Par M. De Claris, Président de la Chambre des Comptes de Montpellier. Ce n'est qu'un Essai, mais digne d'être retouché & porté à la perfection, dont il contient les nuances.

ARTICLE CXV.

LE PARADIS PERDU de Milton. Traduction nouvelle, avec des Notes, la vie de l'Auteur, un Discours sur son Poëme, les Remarques d'Addisson, & à l'occasion de ces Remarques un Discours sur le Poëme épique. Par M. Racine. Trois Tomes *in*-12. A Paris, chez Desaint & Saillant, &c. M. DCC. LV.

DANS le compte abrégé que nous allons rendre de tout cet Ouvrage, nous nous attacherons

rons ſpécialement à la vie de Milton, & aux deux diſcours de M. Racine ſon Traducteur : en finiſſant notre Extrait nous dirons quelque choſe de la Traduction & des Notes qui l'accompagnent.

Jean Milton fut fils d'un Notaire de Londres, où il naquit le 9. Décembre 1608. Son génie pour les Lettres & pour les Beaux-Arts ſe ſignala dès l'enfance, par des progrès extraordinaires : ſon application à l'étude, plus proportionnée à ſes talens qu'à ſes forces, altéra de bonne heure ſa ſanté & affoiblit ſa vuë qu'il perdit avant la vieilleſſe. Son père n'épargna rien pour l'éducation d'un enfant qui donnoit de ſi belles eſpérances ; après le cours de ſes humanités, il l'envoya prendre quelques degrés dans l'Univerſité de Cambridge.

Emporté par ſon inclination pour la Poëſie, Milton en fit ſa principale étude : ſon talent s'exerça

d'abord en Latin & en Anglois : ses essais furent heureux. En France & en Italie, où il alla voyager, il acquit des lumières plus étendues dans les Arts & dans les Sciences, & l'estime des Sçavans qu'il étoit jaloux de connoître. Sur sa route, sa Muse sema beaucoup de fleurs Latines & quelques Vers Italiens. A son retour, dans sa patrie, déclaré Tuteur de ses neveux, il se fit leur Précepteur : alors il ne put refuser à quelques amis d'admettre leurs enfans aux leçons qu'il donnoit à ses pupilles, sur les Langues & sur l'Histoire. Saumaise * lui devoit plutôt des éloges que des reproches sur une école dont l'institution & le service n'avoient

* Dans la dispute sur l'autorité royale, Saumaise, Pensionnaire d'une République, fut le défenseur des Rois contre Milton leur aggresseur, Sujet & Secrétaire d'un Etat Monarchique.

rien de vif & de mercenaire.

Milton eut une passion qui le domina toute sa vie : ce fut l'amour de la liberté. Son Poëme ne respire que l'obéissance au souverain Créateur ; tous ses autres Ouvrages n'inspirent que l'indépendance de toute autre autorité, soit Civile, soit Ecclésiastique. De-là ses erreurs de secte en secte, &c. Dans tous ces changemens, il ne cherchoit qu'à se mettre plus au large ; il ne manquoit guères de les justifier par quelque écrit contre la secte qu'il venoit de quitter. En décriant les liens qu'il avoit rompus, il se déchaînoit toujours contre tout esclavage de conscience. Cette manie le poussa si loin, qu'il en vint à ne professer extérieurement aucune Religion. M. Racine ne dit point, comme quelques Auteurs, que le Quiétisme & l'Enthousiasme furent le terme des égaremens où Milton fut entraîné par son inconstance.

Cependant il se faisoit lire tous les jours quelques Chapitres de la Bible en Hébreu; il y puisoit une chaleur poëtique qu'il prenoit pour une inspiration divine; il en tiroit des sujets qu'il se proposoit de traiter. S'il eût exécuté tous les plans qu'il a tracés dans ce goût, il eût mis presque toute la Bible en Tragédies, ou en autres Poëmes.

Durant les troubles qui agitoient alors l'Angleterre, Milton ne chercha qu'à se distinguer dans le parti formé contre la Puissance & la Maison Royale. La Royauté & la tyrannie étoient pour lui des termes synonimes. Il déploya la force de son génie & l'étenduë de son sçavoir, pour excuser & pour autoriser même les plus énormes attentats sur la personne sacrée des Rois.

Un homme de ce caractère méritoit la protection & la confiance de Cromwel : il en jouit sous le

titre de Secrétaire. Comme il possédoit parfaitement la Langue Latine, le Protecteur créa en sa faveur une nouvelle charge, ce fut celle de *Secrétaire Latin du Conseil établi par le Parlement*. Cromwel vouloit que les Nations étrangères ne traitassent ensemble qu'en Latin. Milton ne se borna pas aux fonctions de ces emplois; il inonda le Public d'écrits qui ne tendoient qu'à affranchir ses concitoyens, de toute domination. Si Cromwel & ses partisans en étoient flattés, la Cour en étoit encore plus offensée. Le rétablissement de la Famille Royale sur le Thrône, précipita l'Auteur dans une disgrace trop méritée: sa personne & quelques-uns de ses Ouvrages furent flétris. Cependant les poursuites ne furent pas aussi vives qu'on devoit s'y attendre: le Chevalier Davenant l'arracha, on ne sçait trop comment, à la rigueur des Arrêts.

Milton, dans le temps de son crédit, avoit rendu le même service à son libérateur.

Dans une retraite obscure, notre Poëte trouva un asyle où il se livra tout entier à sa passion pour les Lettres & pour la Poësie: on ne lui envia point cette consolation. Comme son crédit & ses emplois n'avoient point grossi sa fortune, après sa chûte il ne lui resta rien à perdre; son désintéressement avoit prévenu les coups qu'on eût pû ajoûter à sa disgrace. Le profit qu'il tira de son loisir, fut de fournir la carrière Poëtique où il s'étoit, depuis long-temps, engagé. En Italie, il avoit formé le projet de donner à l'Angleterre un Poëme, qu'elle pût opposer à celui du Tasse. Le *Paradis perdu* fut l'Ouvrage de près de trente ans, & le fruit d'un travail sourd. A ses fonctions publiques qu'il remplissoit avec exactitude, Milton joignoit tous les

genres d'études, & écrivoit sur chaque espèce. Outre ses libelles de Républicain, il composa des traités de Philosophie & de Mathématiques, des Dissertations théologiques, des Ouvrages historiques, &c. Toutes ces compositions si variées & si multipliées, dont on trouve ici la liste, ne faisoient que retarder, sans l'interrompre absolument, l'exécution du Poëme épique, dont Milton avoit formé le projet. Enfin le Paradis perdu fut achevé & imprimé. La fortune & la réputation du Poëte n'en reçurent aucun accroissement: les trois Editions qu'on en fit, n'enrichirent ni l'Auteur, ni l'Imprimeur. Consulté sur le mérite du Paradis perdu, un ami répondit à Milton; *Je le trouve bien perdu, comment le regagner?* Cette plaisanterie frappa vivement le Poëte & le plongea dans une rêverie, dont il ne sortit qu'avec le projet du *Para-*

dis recouvré, qui fut l'*enfant de sa vieillesse*.

Aveugle pendant une grande partie de sa vie, Milton se faisoit faire des lectures en huit Langues qu'il sçavoit : ses trois filles lui rendoient ce service sans entendre aucune de ces Langues, excepté l'Anglois ; il n'avoit pas voulu leur en apprendre davantage, disant qu'*une Langue suffit à une femme*. Il fut marié trois fois : le premier de ces liens fut d'abord le moins heureux. Pour s'en affranchir, il composa un Traité sur le divorce, il s'y déclare contre l'indissolubilité du mariage ; il prétend que c'est une servitude opposée au privilège naturel de cette liberté qu'il étendoit si loin, & dont il fut toujours le zélé défenseur. Ce travers lui fut inspiré par le dépit qu'il conçut contre son épouse dont il se vit méprisé : retirée chez ses parens, elle y restoit sourde aux

instances de son mari qui la rappelloit. Mais apprenant qu'il étoit sur le point d'en épouser une autre, elle vint le surprendre; dans cette entrevue, son discours fut assez touchant pour appaiser un époux courroucé, pour rompre le charme d'un nouvel engagement auquel il pensoit, & pour regagner ses bonnes graces.

L'automne & l'hyver étoient les saisons les plus favorables à la verve de Milton: les inégalités qui défigurent son Poëme, sont attribuées à l'inégalité des influences poëtiques que les différentes saisons versoient dans son cerveau. Une conjecture si bizarre nous paroît d'autant moins fondée, qu'entre le plus sublime essor de Milton & ses chûtes les plus basses, l'intervalle ne répond guères à celui des saisons. D'ailleurs est-il croyable que sa veine n'eût jamais profité de la faveur des bonnes saisons

pour corriger la malignité des mauvaises ? *Il prétendoit que ses Vers lui étoient inspirés par une Muse toute céleste ;* la nuit étoit le temps de l'inspiration. *Quand il avoit composé un certain nombre* de Vers, *il sonnoit ; sa femme ou une de ses filles descendoit ; il dictoit ses Vers,* & *souvent lorsqu'il en avoit dicté quarante, le tendemain il les réduisoit à vingt.*

M. Racine rassemble, sur la vie & sur les Ouvrages de Milton, bien d'autres détails curieux que nous sommes obligés d'omettre. Ces détails sont encore plus étendus & plus multipliés dans le Dictionnaire de M. de Chauffepié, (Tome III.)

Discours sur le Paradis perdu. Dryden plaçoit ce Poëme tantôt trop haut, tantôt trop bas dans son estime : un pareil jugement ne pouvoit en laisser la fortune que très-

indécise. Il étoit réservé au Spectateur Anglois (Addiſſon) de tirer de ſon obſcurité cet Ouvrage immortel ; d'en faire ſentir les beautés ; de lui procurer des Commentateurs dans ſa Langue, & des Traducteurs dans toutes les autres. En nous éclairant ſur le mérite du Poëme qu'il traduit, M. Racine ne cherche point à nous aveugler ſur ſes défauts : il ſouſcrit au jugement qu'en portoit Pope en ces termes : *Tantôt Poëte ſublime, il vole ſi haut que le ciel n'eſt point aſſez élevé pour lui ; tantôt humble Profateur, il rampe comme un ſerpent ſur la terre.* Le nouveau Traducteur ne diſſimule ni les ſubtilités ſcholaſtiques, ni les erreurs théologiques que Milton mêle au Texte ſacré & aux oracles des Prophètes. Cependant nous n'avons garde de garantir tous les principes théologiques, que M. Racine lui-même avance dans ſes Notes. Quand on

n'est pas versé jusqu'à un certain degré dans les matières dogmatiques, on ne sçauroit guères y toucher sans s'exposer à quelque méprise.

Si M. Racine vante la fécondité que Milton étale dans le sujet le plus stérile ; s'il loue le cours varié, soûtenu & intéressant que son Poëte sçait donner à l'action la plus simple, il ne lui en reproche pas moins, non pas seulement le sommeil, mais la *léthargie* où semble s'éteindre la vie & le feu qui anime & enflamme sa Muse. Il se transporte au siècle où écrivoit Milton, il passe en revue les modèles que la France & l'Italie offroient alors à l'*Homère Anglois* ; il exerce sur eux une critique qui s'appesantit sur le Dante : ce Poëte gémit ici sous le poids d'une censure qui contre-balance tous les éloges qu'on lui a donnés quelquefois sans mesure, sans précision, sans prendre

une idée juste de son mérite.

Milton a été accusé d'un peu de plagiat : pour en lever le soupçon, on décide ici qu'il n'a pû *avoir la patience* de puiser dans des sources aussi obscures & aussi peu poëtiques que celles dont ses accusateurs prétendent qu'il a profité. Dans sa généralité, cette critique est trop forte pour faire le fondement d'une apologie légitime. Quelques-uns de ces Poëtes que M. Racine traite avec tant de mépris, ont des idées qui se retrouvent dans le Paradis perdu, & qui n'en altérent point la beauté. Au reste, nous ne prononçons point encore si ces traits, qui ne sont pas tous du même prix, doivent paroître un emprunt qu'a fait Milton, ou un plagiat qu'il a souffert.

Sur la versification & sur le style de son Auteur, M. Racine n'ose hazarder un jugement absolu : il ne permet pas à des Etrangers

d'apprécier les beautés de ce genre, il croit qu'*on ne peut pas être bon juge dans une autre Langue que la sienne*. Nous doutons que cette sentence soit reçue sans appel de tous ceux à qui le Grec, le Latin, l'Espagnol, l'Italien &c. sont des Langues familières.

Dans le second *Discours*, qu'on trouve à la fin du troisième Volume, M. Racine réforme & rectifie quelques-unes des *Remarques* d'Addisson sur le Paradis perdu: ce Discours est divisé en six Articles. Dans le premier, on fait voir que l'action qui fait le fond du Paradis perdu, a toutes les qualités essentielles au Poëme épique, *unité, grandeur, intégrité*. M. Racine prétend que notre Télémaque pèche par le défaut d'unité: en conséquence il le déclare absolument incapable d'aspirer aux honneurs de l'Epopée. *Une multitude d'avantures*, dit-il, ne peut avoir cette

unité d'action qui constitue la première qualité du Poëme épique. Mais l'Odyssée n'est-elle pas également *une multitude d'avantures?* Et ne pourroit-on pas ramener à une seule action les voyages de Télemaque aussi-bien que ceux d'Ulysse? Les courses du fils ne tendent-elles pas à un seul but aussi bien que celles du père? Pourquoi donc M. Racine banniroit-il notre Télemaque hors de la Sphère épique, où il maintient l'Odyssée?

Le second Article roule *sur les mœurs*. Homère, en ce genre, est le grand modèle. Si quelques-uns de ses Héros n'ont pas toujours l'air de dignité & de décence que nous sçavons donner aux nôtres, ce n'est pas la faute du Peintre, c'est celle de son siècle; alors les cœurs étoient plus sincères, & les esprits moins déguisés: nos mœurs ne sont pas plus épurées, mais nos manières sont plus rafinées. Le fond des sen-

timens est toujours le même, s'il n'est pire; mais la forme qu'ils empruntent, est plus élégante; les dehors sont plus spécieux, le dedans n'en est pas moins vicieux. Milton n'avoit aucun siècle à peindre, ou plutôt il peignoit sans modèle. Adam & Eve dans l'état d'innocence, ou dans les premiers jours après leur chûte, des Anges fidèles, des Démons rebelles, voilà les Acteurs du Paradis perdu: pour remplir leur rôle, l'Ecriture ne fournissoit que des secours plus gênans que commodes; les traits qu'elle commence, sont d'autant moins aisés à finir, qu'ils sont plus sublimes. Pour soutenir ces caractères divinement ébauchés, pour les multiplier & les varier dans chaque espèce sans en dégrader le genre, quelle force de génie ne falloit-il pas? Si Milton n'a pas succombé sous ce fardeau, c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire

de ſon mérite. Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt jamais par défaut de génie qu'il bronche ou qu'il tombe.

Dans le troiſième Article, il s'agit *des ſentimens.* Ils doivent couler des caractères & en porter l'empreinte. M. Racine a bien raiſon d'avancer que les ſentimens d'amour, s'ils ne ſont tragiques, ne peuvent que défigurer ou avilir l'Epopée. On ne ſouffre l'amour dans Virgile, que parce qu'il y produit des effets funeſtes : on l'admire dans le Paradis perdu, parce que l'air n'eſt pas plus pur, ni le ciel plus beau que les ſentimens qu'exhale l'amour dans ce ſéjour d'innocence. Cependant un excès de complaiſance qu'Eve arrache à Adam, fait le crime & le malheur de ces deux époux, & la punition de leur infidélité fut d'être chaſſé de ce Paradis, don Milton a ſi merveilleuſement décrit la félicité.

Novembre, 1755.

Quatrième Article, *du style.* De l'aveu de Pope, la Langue Angloise n'a point d'ornemens pour embellir des sujets arides & ingrats; c'est une terre qui n'enrichit que les arbres fertiles, & qui refuse jusqu'à des feuilles aux plantes stériles. M. Racine se sert de cet aveu, pour rejetter sur la nature de la Langue Angloise ce qu'il peut y avoir de *dur* & *d'obscur* dans le style de Milton.

Article cinquième, *du merveilleux.* C'est l'ame de l'Epopée: on peut le pousser au-delà des bornes que prescrit la raison, pourvû qu'on sçache l'orner & le rendre assez éblouissant pour que son absurdité échappe à l'attention & la trompe; ou bien pourvû qu'on ait le talent de lui donner assez de vrai-semblance pour que son impossibilité devienne insensible. Dans Homère, M. Racine distingue deux sortes de merveilleux, l'humain & le divin.

Dans le premier, Achille excelle : ses exploits sont plus au-dessus de la force que de la crédulité humaine. Les Dieux multipliés sont une source féconde du merveilleux de la seconde espèce. Ce sont des Etres allégoriques qui interviennent dans la fable, & en rendent le cours intéressant ; leur mésintelligence n'est qu'un emblême qui relève le mérite des actions où l'on la fait intervenir. M. Racine explique fort ingénieusement ces énigmes, où les vices du Héros se couvrent & se cachent sous l'éclat de ces ressorts qu'on ne suppose remués que par les Dieux. Ce sont-là des masques dont les passions aussi bien que les vertus se décorent, ou des figures symboliques qui servent à diviniser les différents rôles que jouent les Acteurs de la scéne épique.

Le *merveilleux* de cette espèce est interdit aux Poëtes Chrétiens :

notre Religion nous éclaire trop pour en goûter le charme. C'est sur-tout dans leurs descriptions du Ciel & de l'Enfer que les Poëtes ont à l'envi répandu le merveilleux. M. Racine en a tiré la matière d'une digression où il nous retrace les différentes peintures du Ciel & de l'Enfer, que les Poëtes profanes nous ont laissées. Avec le flambeau de la foi, Milton les a tous éclipsés, sans donner dans ces puérilités que le Dante & les autres Poëtes Italiens ont mêlées à ces sortes de tableaux.

Sixième Article, *la Morale.* Dans cette partie, Milton est au-dessus de tous les Poëtes : ses erreurs personnelles sur le dogme ne ternissent point les couleurs dont il a peint tantôt les douceurs de l'innocence, tantôt les remors qui en font regretter la perte. Tout le Poëme de Milton est une école où s'apprend l'obéissance qu'on doit

à Dieu. Cette école s'ouvre par la punition des Anges rebelles, *précipités dans un abyſme* où l'eſpérance n'entrera jamais; cette école ſe ferme par l'exil de l'homme coupable, mais ſoûtenu dans ſa diſgrace par les grandes eſpérances qu'on lui montre. Si Dieu eſt infini dans les vengeances qu'il exerce ſur les Anges prévaricateurs, il ne l'eſt pas moins dans les miſéricordes qu'il reſerve à l'homme pénitent. La contrition d'Adam qui ſe confond devant Dieu, la bonté de Dieu qui, pour réparer le malheur de l'homme, fait éclore un nouvel ordre de providence & de ſalut: ces traits empruntés de nos myſtères, Milton les rend avec une force incomparable de pinceau & de génie. La mort, fille du péché, qui ouvre l'entrée d'une vie immortelle; les jours de l'homme, qui ne ſemblent abrégés que pour avancer ſon bonheur, voilà le dénouëment.

de l'action épique, qui a fourni les XII Livres du Paradis perdu.

Venons maintenant à la Traduction de M. Racine : *Je ne l'aurois pas osé hazarder*, dit-il, *si celle que nous avons déja, étoit aussi fidelle qu'élégante. Je suis mon original pas à pas*, &c. Dans ce plan de Traduction, on a un écueil à éviter ; c'est de manquer l'esprit de son Auteur en s'attachant trop à la lettre. Pour que nos Lecteurs puissent comparer les deux Traductions, nous allons les citer sur le même endroit : c'est le commencement d'un Cantique dont Adam & Eve font leur prière du matin au cinquième Livre. „ Une „ rapide éloquence coule de leurs „ lèvres, *dit M. Racine*, & leur „ prière, soit qu'elle ait *l'harmonie* de la Prose ou celle des Vers, „ est si *harmonieuse*, que *ni* le luth, „ *ni* la harpe *n'y* peuvent ajoûter „ aucun agrément. Ils commen-

» cent ainsi: Ce sont-là tes glorieux
» ouvrages, Père du bien, Dieu
» tout-puissant. Cet Univers si
» beau, si admirable, a été fait par
» toi. Combien donc es-tu admi-
» rable toi-même! Etre ineffable,
» qui es assis sur les cieux; Etre
» invisible à nos yeux, & que nous
» n'appercevons qu'obscurément
» dans ces ouvrages qui, quoique
» placés plus bas par toi, nous an-
» noncent ta bonté que nous ne
» pouvons comprendre, & ta di-
» vine puissance. Parlez-en, vous
» qui en pouvez mieux parler que
» nous, vous ses Anges, enfans de
» lumière. C'est à vous qu'a été
» accordé le privilège de le voir
» & d'environner son thrône, en
» le célébrant dans un jour qui n'a
» point de nuit, avec des chants &
» des chœurs mélodieux. Vous qui
» êtes dans les cieux, vous qui êtes
» sur la terre, créatures, réunissez-
» vous toutes pour célébrer celui

» qui est le premier, celui qui est le
» dernier, celui qui est le milieu,
» celui qui est l'éternel, &c.

» Les paroles qui naissoient sur
» leurs lèvres, *dit l'ancien Traducteur*, avoient une douceur
» plus mélodieuse que celle du luth
» & de la harpe, ils commencerent ainsi : Ce sont-là tes glorieux ouvrages, puissant Père de
» tout bien. La structure merveilleuse de cet Univers est ta production : combien es-tu donc
» toi-même admirable ! Ta grandeur ne sçauroit s'exprimer. Elle
» s'éleve au-dessus des cieux, & se
» dérobe à nos regards. Nous ne
» pouvons te voir qu'obscurément
» dans tes ouvrages sensibles ; cependant ces ouvrages déclarent
» & ta bonté & ta puissance. Parlez, habitans du ciel, Anges &
» enfans de lumière, vous le contemplez de près, & rassemblés
» autour de son thrône, vous faites

retentir

» retentir les cieux de vos chants » d'allegresse ; & vous créatures qui » êtes sur la terre, unissez-vous » pour l'exalter : il est le premier, » le dernier, le centre de tout, & » sa circonférence n'a point de » bornes. « Quelques-uns de nos Lecteurs trouveront ici volontiers les Vers de Milton.

. . . . . Such promt eloquence
Flow'd from their lips, in Prose, or
numerous Verse :
More tuneable, than needed lute, or
harp,
To add more sweetness ; and they thus
began.
These ar thy glorious works. Parent
of Good !
Almighty ! Thine this universal frame,
Thus wondrous fair ; thy self how won-
drous then !
Unspeakable ! who sitt'st above these
heav'ns,
To us invisible, or dimly seen

In these Thy lowest works: yet these declare
Thy goodness beyond thought, and pow'r divine.
Speak ye who best can tell, ye sons of light,
Angels! for ye behold Him, and with songs,
And choral symphonies, day without night,
Circle His throne, rejoycing; ye in heav'n:
On earth join all ye creatures, to extol
Him first, Him last, Him midst, and without end!

Essayons de rendre le sens littéral de ces Vers avec tant de simplicité, que notre Version, sans être rivale des autres, puisse servir de régle pour juger de leur fidélité & de leur mérite.

„ A loüer le Seigneur, leurs
» lèvres sont toujours promptes,

» toujours éloquentes : leur hom-
» mage, exprimé en Prose ou en
» Vers nombreux, coule avec une
» harmonie dont le luth & la harpe
» ne pourroient augmenter la dou-
» ceur. Ils commencent ainsi : Sour-
» ce de tout bien, Dieu tout-puis-
» sant, ce sont-là tes œuvres glo-
» rieuses : l'univers est ton ouvrage,
» ouvrage si beau, si admirable ;
» combien l'es-tu donc toi-même,
» Auteur ineffable de tant de mer-
» veilles ! Assis au-dessus des cieux,
» tu n'es pas visible pour nous ; tu
» ne l'es même ici-bas, dans
» tes œuvres, que comme dans un
» nuage sombre. Cependant ces
» œuvres publient ta bonté incom-
» préhensible, & ta puissance di-
» vine. Parlez, vous à qui il est
» réservé d'en parler plus digne-
» ment : vous, enfans de lumière,
» Anges qui contemplez sans cesse
» son essence. Dans la splendeur
» d'un jour éternel, rassemblés au-

» tour de son thrône, vous le faites
» retentir des accords d'une céleste
» symphonie & de vos chants d'al-
» legresse. Habitans des cieux, ha-
» bitans de la terre, chœurs de
» toutes les créatures, unissez vos
» voix : éxaltez un Dieu qui, dans
» la sphère des êtres, est premier,
» dernier, centre, sans bornes &
» sans limites.

Le Traducteur n'a pas épargné les Notes dans son Ouvrage : la plûpart sont très-utiles ; mais souvent prolixes. On y trouve de fréquentes imitations en Vers de ce que M. Racine traduit en Prose. Dans ces endroits, sa Poësie & sa Prose paroissent comme deux sœurs, deux filles du même père, dont l'une porte les marques d'une prédilection qui lui donne des avantages sur l'autre. La Poësie est toujours plus libre, plus ornée ; & la Prose plus gênée & plus négligée. La premiére est une aînée chérie ;

on s'est épuisé pour l'enrichir ; la seconde est une cadette moins aimée ; on la borne quelquefois trop au simple nécessaire. C'est un modèle de simple fidélité à ses devoirs, plutôt qu'une idole de vanité aux yeux de son père.

S'il nous étoit permis de nous étendre davantage sur cette Traduction, & sur les Discours & les Notes qu'on y a joints, nous aurions, outre la matière de bien des discussions, l'occasion d'applaudir souvent au travail de M. Racine, & quelquefois celle d'y desirer plus de perfection.

ARTICLE CXVI.

***MÉMOIRES DES COMMISSAIRES** du Roi & de ceux de Sa Majesté Britannique sur l'Isle de Sainte-Lucie.* Volume *in*-4°. pages 288. Avec les Pièces justificatives, autre Volume *in*-4°. de 319 pages. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LV.*

L'Isle de Sainte-Lucie, nommée aussi *Sainte-Alouzie* dans plusieurs Actes, Histoires ou Rela-

* Toutes ces Pièces, Mémoires & Pièces justificatives, viennent de paroître avec les Pièces qui concernent les Limites de l'Acadie; objet d'un long Article de nos Mémoires d'Octobre I. Vol. pag. 2411. Nous avons observé, en donnant cet Extrait, qu'il y avoit eu deux Editions des Mémoires concer-

tions, est située dans l'Amérique Septentrionale au Sud de la Martinique, & fait partie de ce grand nombre d'Isles qu'on appelle *Antilles*, & quelquefois *Caraïbes*. Depuis plus de cent ans, elle a été continuellement occupée par des

---

nant l'Acadie; & c'est une méprise occasionnée par la manière dont on a formé le recueil de toutes ces Pièces. Elles ont été imprimées au Louvre à mesure qu'elles étoient remises aux Commissaires respectifs. Quand nous travaillions sur les Mémoires concernant l'Acadie, ce n'étoient encore que deux Volumes *in*-4°. datés de 1754; & l'on ne faisoit point mention, dans le frontispice, des Pièces relatives à Sainte-Lucie. Ces dernières Pièces n'ont en effet été imprimées que long-temps après celles de l'Acadie; & quand le tout a été rassemblé, on a vû trois Volumes *in*-4°. avec un frontispice nouveau, qui énonce toutes les Pièces du Recueil & la date de 1755. Nous apprenons qu'on prépare une Edition *in*-12. de ce grand Recueil.

habitans François; mais après le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, le Roi, par condescendance pour les sollicitations des Anglois, en ordonna l'évacuation; & consentit à nommer des Commissaires, afin de faire connoître, par leur moyen, la légitimité des droits de la France sur cette Isle. On avoit déja vû regner, en d'autres temps & en d'autres circonstances, ces principes de conciliation; mais, par divers incidens, la décision finale du démêlé s'étoit toujours éloignée; & ce n'est que depuis les ordres donnés dans les deux Cours, qu'on a esperé, ces dernieres années, la conclusion totale de cette importante affaire. De part & d'autre, on a remis la discussion des intérêts respectifs aux Commissaires déja chargés de travailler sur les Limites de l'Acadie. Ce sont, comme on sçait, du côté de l'Angleterre, Messieurs Mildmay &

Shirley * ; du côté de la France, Messieurs de la Galissonniere & de Silhouette. Leurs Mémoires, sur l'Isle de Sainte-Lucie, forment encore un objet considérable ; il y en a deux pour la France ; un pour l'Angleterre, & un Volume entier de Pièces justificatives ; sans compter un très-grand nombre d'observations placées au bas des pages, & destinées par Messieurs les Commissaires François à la réfutation suivie du Mémoire de Messieurs les Commissaires Anglois. Il nous est impossible de représenter tous ces détails ; & nous nous bornons à un précis sommaire, qui pourra néanmoins faire naître une idée assez juste des prétentions de l'Angleterre & des droits de la France sur l'Isle de Sainte-Lucie.

* Celui-ci a été remplacé depuis par M. de Ruvigny de Cosne.

C'est incontestablement Christophe Colomb qui découvrit les Isles Antilles en 1493 & années suivantes. L'Histoire nous apprend, en particulier, qu'il fit de l'eau, en 1502, dans l'Isle de Sainte-Lucie : d'où il est aisé de conclure qu'on doit supposer une forte restriction, ou plutôt une correction formelle & absolue dans le Mémoire de Messieurs les Commissaires Anglois, quand on y lit que le Comte de Cumberland découvrit Sainte-Lucie en 1593. Il est vrai que trois Vaisseaux, armés par ce Comte, aborderent en 1593 à Sainte-Lucie, à la Martinique, à la Jamaïque, &c. Mais toutes ces Isles étoient connues depuis cent ans, comme faisant partie de la grande découverte de Colomb. Ne trouve-t-on pas d'ailleurs, dans le Recueil de Purchass, Auteur Anglois, dont il y a ici des Extraits traduits & inférés au volume des

Pièces justificatives ; que des trois Vaisseaux du Comte de Cumberland, deux avoient des Pilotes Espagnols ; & que le premier d'entre ces Pilotes *avoit une parfaite connoissance de ces ports ?* Avec pareilles gens, il est aisé de faire des *découvertes* ; ou plutôt la présence de pareils Pilotes prouve que les Vaisseaux du Comte de Cumberland n'ont rien *découvert* en 1593, & qu'ils sont allés, sous la direction de ces Pilotes, dans des parages bien connus. Enfin qui peut concilier le récit de Messieurs les Commissaires Anglois, sur l'expédition des Vaisseaux du Comte de Cumberland, avec ce qu'ils ajoûtent qu'en 1627, le Roi Charles I. accorda au Comte de Carlisle des Patentes où l'on lui donne la gloire d'avoir découvert les Isles Caraïbes *à ses grands frais & dépens ?* Si le Comte de Cumberland a découvert ces Isles en 1593, com-

ment, trente-quatre ans après, attribue-t-on cette découverte au Comte de Carlisle ? Voilà une question très-pressante ; une démonstration même dont il est impossible d'éluder la force. Concluons qu'il n'y a ni réalité, ni probabilité dans ces prétendues *découvertes* faites par les soins du Comte de Cumberland ou du Comte de Carlisle ; & qu'il faut toujours en revenir à Christophe Colomb comme à la source des lumières qu'on a reçues en Europe sur l'existence des Antilles.

Mais quand la découverte de Sainte-Lucie auroit été faite par les Anglois ; il leur faudroit un autre titre pour s'en attribuer la propriété. On n'est maître d'un pays que quand on y a formé des établissemens solides & durables. Ce principe, qui n'a pû être ignoré de Messieurs les Commissaires Anglois, auroit dû les empêcher de

faire valoir, comme quelque chose de favorable à leur cause, des relâches forcés, des débarquemens forcés & sans suite, sans établissemens, sans projets pour en faire, sans moyen pour les commencer, sans autorité pour être avoués & soûtenus. En 1605, soixante & sept Anglois descendirent à Sainte-Lucie, parce qu'ils manquoient de vivres sur leur Vaisseau, dont la destination étoit pour la Guyanne. Bien loin de former un établissement à Sainte-Lucie, ils y périrent presque tous dans l'espace de trente-cinq jours. On a la Relation de ce déplorable évènement dans le Recueil de Purchass; & on la trouve traduite en entier à la page 292 des Pièces justificatives. Rien ne ressemble moins que cette aventure à une prise de possession, à un commencement de peuplade. Pourquoi donc en faire un titre de propriété?

pour les Anglois? Quand ces soixante & sept Navigateurs débarquerent à Sainte-Lucie, ils s'y firent entendre des Sauvages au moyen de la Langue Françoise: preuve manifeste que les François avoient fréquenté ces parages long-temps avant les Anglois: en concluerions-nous, sans autre raisonnement, que l'Isle de Sainte-Lucie appartenoit à la France vers la fin du XVI. siècle ou au commencement du XVII^e? Non, sans doute, parce qu'il y a une fort grande différence entre des aventures particulières d'Armateurs ou de Commerçans, & des entreprises concertées, sous l'autorité publique, pour établir une Colonie. » Si les débarque- » mens de quelques hommes, *disent* » *très-à-propos Messieurs les Com-* » *missaires François*, pouvoient » être pris pour des titres d'Eta- » blissemens, chacune des Isles Ca- » raibes seroit en même-temps à

„ toutes les Nations Européennes, „ puisque toutes les ont continuel- „ lement fréquentées, soit pour la „ course ou pour la traite.

Que les Anglois aient continué & soûtenu, depuis 1605, leur établissement prétendu de Sainte-Lucie ; c'est encore une assertion sans preuves, *un pur Roman*, comme s'expriment Messieurs les Commissaires François. Il faut descendre jusqu'à l'an 1625, pour trouver un point d'appui, un principe d'après lequel on puisse raisonner sur quelque établissement que ce soit, fait aux Antilles. On lit, en effet, dans l'Histoire de ces Isles, par le P. du Tertre, Religieux de S. Dominique, que dans le cours de ladite année 1625, les Capitaines d'Enambuc François, & Warner Anglois, sans se connoître & sans s'être concertés l'un l'autre, relâcherent presque en même temps, quoique par différents côtés,

dans l'Isle de S. Christophe; que s'étant abouchés pour traiter d'un partage de terres à l'amiable, & pour former des établissemens, ils prirent la résolution de repasser en Europe, à dessein de se faire autoriser par leurs Cours respectives, & d'en obtenir des secours & des forces; qu'à cette occasion le Cardinal de Richelieu ayant établi une Compagnie des Isles de l'Amérique; il s'étoit fait entre elle & le Sieur d'Enambuc un Acte d'association en date du 31 d'Octobre 1626, *pour faire habiter & peupler les Isles de S. Christophe & de la Barbade, & autres situées depuis le onzième jusqu'au dix-huitième degré de la ligne Equinoxiale, qui ne sont point possédées par des Princes Chrétiens, &c.* Association dont le Cardinal de Richelieu se fit le protecteur, & qu'il confirma par une commission en bonnes formes, datée du même

jour & de la même année. Arrêtons-nous un moment pour considérer deux choses ; 1° que cette date du 31 d'Octobre 1626 est la première époque de l'entreprise conçue & manifestée en France pour l'établissement de nos Colonies aux Isles Antilles : 2° que, dans l'étendue qu'exprime la commission du Sieur d'Enambuc, l'Isle de Sainte-Lucie est comprise, puisque cette Isle se trouve entre ces parallèles.

Mais quel fut le succès du Capitaine Warner à la Cour Britannique ? Si nous consultons le Mémoire de MM. les Commissaires Anglois, nous y trouverons que le Roi Charles I. fit expédier au Comte de Carlisle des Lettres de concession, en date du 2 de Juin 1627, lesquelles Lettres dénomment toutes les Isles Caraibes ; & que le Capitaine Warner fut autorisé, par ce Comte, dès le temps

du Roi Jacques I. mort au mois de Mars 1625, à prendre possession de ces Isles. Or voici encore la matière de deux observations; la première est que, de l'aveu même de Messieurs les Commissaires Anglois, l'antériorité des pouvoirs pour l'établissement aux Isles Caraibes ou Antilles seroit évidemment du côté des François, puisque l'acte d'association & la commission du Sieur d'Enambuc sont du 31 d'Octobre 1626; tandis que les Lettres de concession expédiées au Comte de Carlisle ne sont que du 2 de Juin 1627. La seconde observation est, qu'on n'imagine point comment le Comte de Carlisle a pû charger Warner de prendre possession des Isles Caraibes, dès le régne de Jacques I. mort en 1625, puisque le Comte lui-même n'a eu ce pouvoir que par les Lettres du Roi Charles I. en date du 2 de Juin 1627. Ajoû-

tons que ces Lettres qu'on dit avoir été accordées au Comte de Carlisle, sont celles dont nous avons dit un mot plus haut : pièce singuliére par le peu de précision & de probabilité qu'on y remarque. Messieurs les Commissaires François démontrent très-au-long les faussetés comprises dans cet Acte. Il est clair qu'on ne peut tirer d'un monument si défectueux, aucune induction raisonnable pour appuyer les prétentions de l'Angleterre sur Sainte-Lucie.

On voit qu'à s'en tenir aux dates des commissions respectives dont les Capitaines d'Enambuc & Warner ont pû s'autoriser, la France auroit des droits antérieurs à ceux de l'Angleterre sur une partie de l'Isle de S. Christophe, sur la Barbade & autres Antilles *non-possédées, en 1627, par des Princes Chrétiens.* Supposons néanmoins que jusqu'ici toutes choses soient

parfaitement égales ; oublions même que, quand le Sieur d'Enambuc aborda dans l'Isle S. Christophe, *il y rencontra*, suivant l'Histoire des Antilles, *plusieurs François réfugiés en divers temps & par différentes occasions* ; ne donnons, en un mot, aucune sorte d'avantage aux François ; demandons seulement par quel moyen les Anglois prouveront, de leur côté, qu'ils aient acquis dès-lors, c'est-à-dire en 1627 ou vers ce temps-là, la possession réelle & effective de l'Isle de Sainte-Lucie, & qu'ils l'aient conservée de manière à pouvoir répéter aujourd'hui cette Isle ?

On trouve bien que les Anglois établis à S. Christophe s'y sont maintenus avec les François ; mais on n'a aucune preuve que les premiers aient habité Sainte-Lucie avant l'an 1639. C'est l'époque que marque expressément l'Histoire des

Antilles du P. du Tertre, laquelle ajoûte, qu'après plus de dix-huit mois de séjour dans cette Isle, la Colonie Angloise fut totalement ruinée par les Sauvages Caraïbes: » Cette irruption, *dit l'Auteur*, » jetta une telle frayeur dans l'ame » des Anglois, qu'ils ne penserent » plus à s'y rétablir. « Le fait qu'énonce ce texte, est d'une très-grande importance, puisqu'il fixe le temps auquel les Anglois essayerent en vain de s'établir à Sainte-Lucie, & celui auquel ils renoncerent à cette possession. Or de ce renoncement on a droit de conclure que ceux qui se sont saisis de l'Isle après les Anglois, ne leur ont fait aucune injustice: car, selon la maxime connue, un bien abandonné est *au premier qui l'occupe*; & la possession qu'on s'en procure, rentre dans la classe des *acquisitions originaires*: c'est le terme dont se sert Grotius, dans son excellent

Traité du droit de la Guerre & de la Paix. Il entend, par cette expression, que tout bien dont le maître n'existe plus, ou que son maître ne veut plus posséder, doit être regardé comme étant rétabli dans l'ordre primitif, où toutes choses étoient communes. Et telle est, sans exception, la doctrine de tous les Jurisconsultes.

Mais ce qu'il faut sur-tout bien observer ici, c'est que l'Isle de Sainte-Lucie est demeurée sans Colons Européens durant dix ans : laps de temps considérable, qui donnoit aux Anglois la facilité de faire des efforts s'ils avoient eu dessein de rentrer dans cette Isle : preuve évidente, par la même raison, qu'ils *ne pensoient plus à s'y rétablir*, comme le remarque l'Histoire des Antilles, & que ce bien étoit alors dans le cas de l'abandon le plus absolu & le plus formel.

Les Anglois s'étoient retirés de

l'Isle en 1640 ; & en 1650 le Gouverneur de la Martinique, M. du Parquet, neveu de M. d'Enambuc, entra dans cette même Isle, dont il connoissoit l'importance pour la sûreté de la Martinique ; & cette entrée fut sans opposition de la part des Anglois, sans qu'on puisse y reconnoître le moindre vestige d'invasion. C'est néanmoins sous ces dehors que Messieurs les Commissaires Anglois la représentent, sans doute en conséquence de l'habitude qu'ils se sont faite de changer & dénaturer, dans leurs Mémoires, la plûpart des termes qui les gênent. Ainsi, en traitant des Limites de l'Acadie, avons-nous vû qu'ils ont substitué jusques dans les titres des Actes mêmes, le mot de *cession* à celui de *restitution* qui seul fut employé dans les conventions des Traités de S. Germain & de Breda. Ainsi voyons-nous, dans leur Mémoire sur Sainte-

Lucie, qu'ils appellent *réclamation & voie d'autorité*, ce qui n'étoit, de la part des Anglois, qu'irruption, hostilités, violences.

On a pour garants de l'entrée de M. du Parquet à Sainte-Lucie, & de l'époque que nous lui assignons, le témoignage exprès de l'Histoire des Antilles, & de plus un Acte du 8. d'Octobre 1663, qui porte *qu'il y avoit treize ans que M. du Parquet avoit acquis* (cette Isle) *sur les Infidèles qui en étoient seuls possesseurs, par la force de ses armes, lesquels journellement nous faisoient la guerre.* Voilà des expressions qui montrent que Sainte-Lucie fut acquise ou conquise, non sur les Anglois retirés de l'Isle depuis dix ans, mais sur les Caraibes ennemis, en ce temps-là, de toutes les Nations Européennes. M. du Parquet sçut maintenir sa conquête : il acquit même, de la Compagnie des Isles de l'Amé-

rique,

rique, le Domaine de la Martinique, de la Grenade, des Grenadines & de Sainte-Lucie. Il fut reconnu, en Amérique & en France, Seigneur & Gouverneur de ces Isles; & après sa mort, les mêmes titres passerent à ses enfans quoique mineurs, & dépendants de l'administration d'un Tuteur. C'est-ce qu'on justifie par divers Actes des années 1651, 1652, 1656 & 1657, en ce qui concerne le Sieur du Parquet lui-même; & par d'autres pièces des années 1658, 1659, 1660, 1663, 1664 & 1665 pour ce qui regarde les enfans de ce Gentilhomme.

Messieurs les Commissaires Anglois citent comme une *réclamation par voie de fait*, la tentative d'un Navire Anglois qui alla en 1657 inquiéter Sainte-Lucie. Mais ceci est une nouvelle preuve du penchant qu'ont toujours ces Messieurs pour abuser des termes, &

pour donner aux évènemens, des caractères qui ne peuvent leur convenir. La tentative du Vaiſſeau Anglois n'a nullement l'air d'une *réclamation* publique : car 1° il y a toute apparence que ce fut une entrepriſe de Pirate & de Forban qui vouloit profiter de la ſécurité des François en pleine paix, & du peu de forces qu'ils avoient dans l'Iſle : 2° les preuves même de ce fait ſont très-foibles. Le P. du Tertre, Hiſtorien des Antilles, n'en dit qu'un mot : le P. Labat en parle plus au-long, mais à ſa maniere, ſans préciſion & ſans indiquer ſes ſources : 3° Meſſieurs les Commiſſaires Anglois ayant été requis de produire quelques raiſons ou quelques monumens pour faire voir que cette entrepriſe avoit été autoriſée par le Gouvernement Britannique ; *ils ne l'ont ni fait, ni même eſſayé de le faire :* enfin quand cette aventure auroit eu

l'appui de l'autorité publique, elle ne pourroit rien opérer en faveur de l'Angleterre ; parce qu'elle ne changea rien à l'Etat de Sainte-Lucie ; par ce que l'abandon des Anglois en 1640 & la possession des François en 1650, avoient éteint tout droit Anglois ; parce que le Traité de 1660 mit le dernier sceau au droit de la France. C'est de ce Traité qu'il faut parler présentement avec toute l'exactitude qui peut dépendre de nous ; c'est-à-dire, en tâchant de bien rendre ce que Messieurs les Commissaires François en ont écrit.

L'acquisition de Sainte-Lucie avoit été faite dans des circonstances orageuses ; non en conséquence d'aucune opposition de la part des Anglois qui avoient totalement abandonné l'Isle ; mais parce que les Sauvages étoient toujours en armes, & traversoient sans cesse tous les Européens dans leurs nou-

veaux Etablissemens. La guerre dura jusqu'en 1660, & finit cette même année par une réconciliation générale avec les Caraibes. Le Traité, qui a toujours subsisté depuis, est du 31 de Mars: les Anglois y furent compris & les droits des deux Nations Européennes sur les Isles qu'elles possédoient, acquirent par le consentement des Sauvages, une authenticité, une légitimité, une sûreté qui leur avoient manqué jusqu'alors. » Car enfin, *disent Messieurs* » *les Commissaires François*, sans » entrer dans la question, si l'on » devoit regarder les Sauvages Ca- » raibes, comme des possesseurs » légitimes; il est certain que tant » qu'ils ont eu la volonté & la » force de disputer le terrein, au- » cune Nation Européenne n'a pû » se vanter d'une propriété que les » évènemens de la guerre pou- » voient lui enlever d'un moment

» à l'autre, d'autant plus légitime-
» ment & irrévocablement ; que
» toute propriété Européenne, dans
» ce pays-là, étoit très-récente ;
» qu'elle étoit principalement ap-
» puyée sur le droit de la guerre ;
» & qu'elle n'avoit d'existence que
» par ce même droit.

Il ne faut pas oublier, en parlant de cette Paix de 1660, qu'il fut stipulé, dans l'acte du 31. de Mars, que les Sauvages Caraïbes habiteroient seuls S. Vincent & la Dominique, toutefois sous la protection du Roi & des François : ce qui prouve formellement que les Anglois n'ont aucun droit sur ces deux Isles. Cependant Messieurs les Commissaires de Sa Majesté Britannique ont promis de donner un Mémoire concernant cet objet : mais leur promesse est restée jusqu'ici sans exécution, & ils peuvent se dispenser en effet d'y avoir égard ; puisqu'ils ne pourroient

traiter ce point d'une manière qui leur fût avantageuse.

Au temps de la paix conclue avec les Caraïbes, Sainte-Lucie étoit possédée notoirement par les François : ainsi non-seulement les Sauvages, mais encore les Anglois qui concoururent au Traité, & qui jouissent encore de la paix qu'elle leur procura, reconnurent le droit de la France sur cette Isle. S'ils ne l'avoient pas reconnu, qui peut douter qu'ils n'eussent fait une exception formelle à cet égard ? On étoit alors si convaincu des effets que devoit avoir la pacification générale sur toutes nos possessions dans les Antilles, qu'aussi-tôt après la conclusion du Traité, M. Houel, Gouverneur de la Guadeloupe, pria M. de Vanderoque, Gouverneur de la Martinique & de Sainte-Lucie, de faire avertir dans ces deux Isles, *que la paix étoit faite.* Ajoûtons que, dans la suite, Sainte-Lucie

fut toujours ſur le pied des autres Colonies Françoiſes ; qu'on continua d'y envoyer des Gouverneurs ; qu'elle fut l'objet de divers contrats de vente, d'achat, de réunion au domaine de la Couronne : opérations qui, toutes, ſuppoſent des droits préalables de propriété.

Cependant les Anglois, en *1663* & 1664, formerent une entrepriſe contre cette Iſle. Le Roi d'Angleterre, Charles II, avoit nommé Gouverneur des Iſles Caraïbes, le Lord Willougby, homme ambitieux à ce qu'il paroît, & jaloux de réaliſer, par toute ſorte de moyens, les titres nombreux dont il s'étoit fait décorer dans ſes Patentes. On a oſé produire un fragment de l'inſtruction donnée à cet Officier : pièce ſans date & imparfaite, comme la plûpart des autres Actes qui ont été produits par Meſſieurs les Commiſſaires Anglois. Or dans ce monument ſi peu authentique, on

charge Willougby *d'incommoder & de harceler les Isles qui se trouvent en la possession du Roi de France ; & non-seulement celles qui sont nommées dans la commission, mais aussi les adjacentes, & d'en déposséder les François, s'il s'en présente quelque occasion favorable* : toutes ces expéditions, au reste, étoient recommandées & ordonnées en pleine paix, & devoient sans doute s'exécuter dans les mêmes circonstances, selon l'idée de ceux qui avoient fabriqué cette pièce ténébreuse. Dans les dispositions qu'elle contient, on ne lit pourtant rien qui concerne Sainte-Lucie ; & c'est ce qui achève de persuader que ce Fragment est absolument inutile pour la question présente.

Willougby, armé de pouvoirs qu'il n'auroit osé montrer, n'attaqua point ouvertement Sainte-Lucie ; il se contenta de la faire

acheter par ses Emissaires, & sans paroître lui-même dans le contrat. L'Agent principal de toute l'intrigue fut un Thomas Warner, fils naturel de ce Capitaine Warner dont nous avons parlé, & d'une esclave Caraïbe. C'étoit un homme tout sauvage par la figure, par les mœurs & par la Religion, excepté qu'il avoit moins de bonne foi & de simplicité que les Sauvages dont il descendoit par sa mère. Ce Métif pratiqua trois autres Caraïbes, & les engagea, dit-on, moyennant quelques pots d'eau-de-vie, à faire vente & cession de Sainte-Lucie aux Anglois, nommés dans l'Acte, gens apostés sans doute par le Gouverneur Willoughby, mais tout prêts à essuyer de sa part les formalités d'un désaveu, si les circonstances l'exigeoient ; c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Les Anglois armerent pour s'emparer de l'Isle. Commandés par le Colonel Caren,

ils y firent une descente, prirent le Fort, chasserent les François : pendant ce temps-là Willougby désavouoit l'entreprise, pour paroître respecter la paix qui étoit entre les deux Couronnes : sous main toutefois il appuyoit les gens de sa Nation ; mais bientôt la nouvelle Colonie fut obligée de céder aux maladies, à la disette, aux hostilités continuelles des Sauvages : dernière circonstance qui fait voir que la prétendue vente de l'Isle n'étoit point une affaire autorisée de la Nation Caraïbe. Enfin toutes les espérances de Willougby se dissiperent, & il n'y avoit plus d'Anglois, dans Sainte-Lucie, dès le 6. de Janvier 1666.

C'est ici qu'il faudroit considérer attentivement tous les caractères de cette invasion des Anglois. Après dix ans d'un abandon total, les François occupent Sainte-Lucie : ils s'y soûtiennent pendant dix ans

contre tous les efforts des Sauvages : ils consomment une paix générale avec ces peuples ; les Anglois y concourent comme parties contractantes & en partagent les fruits. Cependant au bout de vingt-trois ans *, ceux-ci raniment leurs prétentions sur un bien si abandonné, si oublié, si livré, pour ainsi dire, aux desirs de quiconque seroit à portée de s'en emparer ; & ce n'est qu'en l'année 1751, près d'un siècle après l'évènement, qu'ils présentent au public un titre de propriété, dont la base est un contrat de vente passé avec les Caraibes,

* Nous plaçons ce nombre d'années en comptant depuis 1640 jusqu'en 1663. Car nous ne croyons pas devoir tenir compte de la tentative de 1657, affaire totalement nulle pour le droit, pour le fait, pour les circonstances, & pour les suites. On ne devroit jamais, dans des controverses de cette conséquence, produire des moyens si défectueux.

& dont l'appui est un armement, une descente, une irruption en un mot pleine de violences? tout ceci durant la paix entre les deux Couronnes; & sous le voile d'un désaveu qui n'est qu'une preuve de plus pour constater l'injustice. Or voici, à ce sujet, deux réflexions ausquelles tout esprit attentif ne peut se refuser.

1°. Ou la Nation Angloise se porte pour avoir acquis Sainte-Lucie par un contrat de vente passé avec les Caraïbes; ou elle ne reconnoît dans ces conventions que la démarche de quelques particuliers sans autorité & sans aveu. Dans le premier cas, nous demandons pourquoi l'Angleterre achetoit un bien dont elle prétend aujourd'hui avoir toujours été la maîtresse? Etoit-ce pour racheter la vexation des Caraïbes, qu'elle faisoit ce contrat? mais les Caraïbes n'étoient pas alors possesseurs

de l'Isle, les François seuls y dominoient ; & il est connu qu'on ne rachete la vexation que du possesseur, & du possesseur injuste. Dans le second cas, s'imagine-t-on que ces particuliers, sans autorité & sans aveu, aient pû traiter avec les Caraïbes pour l'acquisition de Sainte-Lucie ? acquisition qui, dans l'hypothèse des principes actuels de l'Angleterre, eût été un vol fait à cette Monarchie : car quel droit auroient eu ces particuliers d'acquérir un bien irrévocablement uni à la Couronne Britannique, & quel droit auroient eu les Sauvages d'en disposer ?

2°. Les Anglois nient qu'ils aient jamais abandonné le domaine de Sainte-Lucie : sur quoi on peut leur demander à quelles marques désormais il sera donc possible de reconnoître un bien tombé en déshérence ? Voilà dix années d'intervalle entre le moment où les Anglois se

ſont retirés de l'Iſle, & celui où les François s'y ſont établis : voilà, du côté des premiers, 23 ans de ſilence ſur cette Iſle, dont la poſſeſſion leur paroît aujourd'hui ſi précieuſe : voilà un Traité de Paix conclu avec les Caraïbes en 1660; Traité auquel les Anglois ont eu part, & où ils n'ont point réclamé contre l'établiſſement des François dans Sainte-Lucie. Tout ceci ne ſuffira-t-il pas pour répondre à l'idée qu'on ſe forme, quand on veut parler d'un bien abandonné par les uns, & d'un bien légitimement acquis par les autres ? Cependant ſi ces conditions ne ſont pas ſuffiſantes, comment juſtifiera-t-on la plûpart des poſſeſſions actuelles de l'Amérique ? Avant les Anglois, la France a fait des tentatives dans la nouvelle Angleterre : avant les Anglois encore, les François ſe ſont réfugiés à Antigoa & à Monſerrat, après avoir été

chassés de S. Christophe par les Espagnols : avant les Hollandois, on a vû une Colonie Françoise dans l'Isle de Saint-Eustache. On peut joindre à ces exemples celui de l'Isle de Sainte-Croix que la France posséde après les Anglois, les Hollandois, les Espagnols, &c. celui de Saint-Christophe, où les Anglois & les François sont rentrés, quoiqu'il y eût une Capitulation faite avec le Général Espagnol, Don Frédéric de Tolede ; celui de la Caroline où les François avoient bâti des Forts, & où les Anglois n'ont pas laissé de se placer. Or toutes ces révolutions & un très-grand nombre d'autres, sont de la même espèce que celle de Sainte-Lucie. Les anciens maîtres ont abandonné ; de nouveaux maîtres ont pris leur place, & jouissent tranquillement de ces possessions non-combattues dans leur origine. Observons néanmoins avec

Meſſieurs les Commiſſaires François, *qu'il n'y a pas un des exemples, cités qui ne ſoit moins favorable pour ceux qui ont voulu s'emparer, ou qui de fait ſe ſont emparés des Iſles vacantes, que ne l'eſt pour les François celui de Sainte-Lucie, qui a été vacante dix ans avant qu'ils en aient pris poſſeſſion.* Il y a dans cet argument bien approfondi une abondance de lumieres & un intérêt ſenſible, puiſqu'il s'enſuit que la plûpart des grandes Puiſſances de l'Europe ſont, par rapport à leurs Colonies, dans des cas moins aiſés à juſtifier, que ne l'eſt celui de la France par rapport à Sainte-Lucie. Mais reprenons la ſuite hiſtorique des évenemens qui concernent cette Iſle.

Les Anglois l'avoient évacuée dès le 6 de Janvier 1666, très-peu de jours avant la guerre qui fut déclarée entre la France & l'Angleterre, & qui ceſſa l'année ſuivante

par le Traité de Bréda en 1667 ; circonstances remarquables, & dont Messieurs les Commissaires François sçavent tirer de très-grands avantages pour leur cause. Car il est certain que, durant la guerre, les François jouirent paisiblement de Sainte-Lucie ; & que ni dans le Traité de Paix, ni dans les restitutions réciproques dont il fut suivi, on ne fit aucune mention de cette Isle ; preuve sans replique que l'Angleterre n'y prétendoit aucuns droits. Comment se persuaderoit-on en effet que, si le Roi de la Grande-Bretagne s'étoit crû lézé par l'établissement des François dans Sainte-Lucie en 1650 & par leur retour en 1666, il n'eût pas revendiqué cette Isle ; qu'il ne se fût pas comporté à cet égard, comme les François en avoient usé pour se faire rendre l'Acadie & les places voisines prises sur eux du temps de Crom-

wel ; qu'il n'eût pas étendu ſes attentions ſur Sainte-Lucie, comme il les étendit ſur l'Iſle de Saint-Chriſtophe & ſur toutes les autres Iſles dont les François s'étoient emparés durant la guerre, & dont il exigea la reſtitution ? Voilà, encore une fois, ce qu'on ne pourroit ſe perſuader, & l'on auroit preſque autant de peine à croire que les Anglois, après le Traité de Bréda, & pendant près de 20 ans, euſſent laiſſé la France maîtreſſe tranquille & abſolue de Sainte-Lucie. Le déſintéreſſement ou l'inattention ſur des objets de cette conſéquence, n'eſt point du génie des Cours ; encore moins du caractère d'un peuple actif, rival & puiſſant.

En 1686 le Chevalier Temple fit une deſcente dans Sainte-Lucie, pilla les habitans, en chaſſa une partie, brûla les habitations, & commit toutes les hoſtilités que

la guerre ſeule autoriſe. On étoit néanmoins en pleine paix : ſur quoi il eſt à propos de remarquer que toutes les entrepriſes des Anglois contre Sainte-Lucie, ont été faites durant la Paix : ſingularité de conduite dont on trouveroit apparemment la cauſe dans l'inquiétude ou la jalouſie des Colonies Angloiſes voiſines de celle-ci. La guerre les rendoit vigilantes ſur leur propre conſervation : la paix leur paroiſſoit favorable pour des coups de main, dont le terme étoit ou pouvoit être l'abaiſſement de la puiſſance & du commerce des François. Cependant les hoſtilités du Chevalier Temple ne furent ſuivies, de la part des Anglois, d'aucun établiſſement dans Sainte-Lucie.

En France, dès qu'on eut la nouvelle de cette irruption, le Roi en fit porter des plaintes à la Cour d'Angleterre ; & bientôt après, on

nomma, de part & d'autre, des Commissaires pour terminer le different. Les François, pendant ce temps-là, recouvrerent leur ancien domicile, qu'ils n'avoient même jamais entierement abandonné, s'étant retirés dans les bois au moment de l'invasion du Capitaine Anglois. Les Commissaires respectifs signerent un Traité qui assuroit, en termes generaux, à l'une & à l'autre des deux Puissances, ses possessions actuelles : mais la guerre vint aussi-tôt embraser une grande partie de l'Europe ; ce qui ne troubla pourtant point la paix de Sainte-Lucie. L'Isle continua d'être habitée par des François, sans que les Anglois fissent aucun mouvement pour s'en rendre maîtres. Or, selon la remarque des Commissaires François, *cette possession tranquille où l'on a laissé les François, peut & doit être regardée, avec juste raison, comme un aveu*

& une reconnoissance tacite de leur droit de propriété sur cette Isle.

» En 1700 le Colonel Gray, Gouverneur de la Barbade, fit des menaces au sujet des établissemens François formés & multipliés dans Sainte-Lucie ; mais le Marquis d'Amblimont, Gouverneur des Isles Françoises, sçut répondre d'une maniere digne de la place qu'il occupoit, & de la cause qu'il avoit à défendre. Sa lettre, très-précieuse par le fonds des choses, & par le ton de fermeté qu'on y remarque, ne peut qu'orner notre Analyse : nous la transcrivons en entier.

„ J'ai reçu, *dit le Gouverneur „ François au Colonel Gray*, vo„ tre lettre du 25 Juin dernier, & „ j'ai vû ce qu'elle contient. J'ai „ été surpris d'y voir que vous „ croyez que le Roi de la Grande-„ Bretagne ait des droits sur l'Isle „ de Sainte-Alouzie ; & j'ai à vous „ dire sur cela que ladite Isle de

„ Sainte-Alouzie appartient légitimement & en toute propriété au Roi mon maître, depuis que ſes ſujets ſont établis dans ces Iſles de l'Amérique, & qu'ainſi Sa Majeſté Britanique n'y a abſolument aucun droit : ſur ce fondement, vous pouvez compter que je ne ferai point retirer de ladite Iſle les ſujets du Roi mon maître, qui y ſont depuis longtemps, & qu'au contraire je les y maintiendrai contre tous ceux qui voudront entreprendre de les troubler ; & de plus, s'il eſt fait par vous ou par les gens qui ſont ſous votre commandement, quelque entrepriſe dans ladite Iſle de Sainte-Alouzie, je la regarderai comme une infraction de votre part au dernier Traité de Paix (de Ryſwich,) & comme un acte d'hoſtilité que vous aurez fait, auquel je m'oppoſerai avec toutes les forces qui ſont ſous mon

„ commandement, s'il en eſt de „ beſoin, & dont je demanderai „ réparation contre vous, comme „ d'un fait dont vous devez répon- „ dre, ſuivant les conventions du „ dernier Traité de Paix, & les „ loix établies par le droit des gens. „ Voilà ce que j'ai à vous faire ſça- „ voir: vous prendez le parti qui „ vous conviendra : on ne s'embar- „ raſſe point de ces voies déſa- „ gréables dont vous me parlez, „ & dont vous menacez de vous „ ſervir; elles ne pourroient l'être „ que pour ceux qui tenteroient „ quelque entrepriſe contre les ſu- „ jets du Roi mon maître, qui ſont „ en ladite Iſle de Sainte-Alouzie, „ leſquels je vous prie de laiſſer „ vivre en paix, ſans leur faire au- „ cun trouble, ſi vous voulez que „ je puiſſe être votre très-hum- „ ble, &c. Le Marquis d'Ambli- „ mont. " La lettre eſt du 13 Juil- let 1700.

Novembre, 1755.

Durant la guerre pour la succession d'Espagne, temps si défavorable à la France, l'Isle de Sainte-Lucie ne fut point inquiétée : l'Angleterre n'en réclama les droits ni pendant ses succès, ni au Traité d'Utrecht ; elle laissa cet objet sur le pied de la Martinique, qui est toujours restée sous la domination Françoise. Ce ne fut que vers 1719 & 1720 qu'on vit les prétentions des Anglois se ranimer, toujours au milieu de la Paix : circonstance que nous avons déja remarquée plus haut, & dont nous avons tâché de rendre raison, sans être sûrs néanmoins d'avoir touché le vrai but de la politique Angloise. La Cour de France avoit donné Sainte-Lucie à M. le Maréchal d'Estrées : celui-ci ne se fut pas plutôt mis en état de faire valoir sa Concession, que l'Angleterre en fit des plaintes : sur quoi M. le Duc-Régent
+ non consentit + à l'évacuation de l'Isle ;

mais

mais à la ſuſpenſion des nouveaux établiſſemens qu'on vouloit y faire : condeſcendance qui ne picqua pas d'émulation la Cour Britannique. Car auſſi-tôt après elle fit don de Sainte-Lucie au Lord-Duc de Montaigu qui ne manqua pas de s'en ſaiſir de vive force. Les gens de guerre qu'il envoya, étant débarqués dans l'Iſle, firent d'abord une proclamation pour ordonner *à tous les étrangers*, (c'eſt-à-dire aux François) *qui avoient des maiſons dans cette Iſle, de ſe ſoumettre au Gouvernement d'Angleterre, ou de ſe retirer ailleurs, ſous peine de s'attirer du trouble & des inconvéniens.* Ce qu'il y a de ſingulier dans cet Acte, c'eſt qu'il porte que le droit de l'Angleterre ſur Sainte-Lucie *avoit été reconnu & confirmé par le Traité d'Utrecht, & par divers autres traités & conventions :* fauſſeté des plus palpables, puiſque ni

le Traité d'Utrecht, ni d'autres Traités ou conventions publiques & authentiques ne disent un seul mot de cette Isle. Il ne faudroit que cet exemple, pour juger des allégations qui nous viennent des Anglois sur cette matière.

Comme l'invasion faite par les troupes d'Angleterre, au nom du Duc de Montaigu, ne pouvoit être tolérée du ministère de France; le Chevalier de Feuquieres, Gouverneur de nos Isles, eut ordre de contraindre, par la force, les nouveaux Colons Anglois à évacuer l'Isle; ce qui, de leur part, fut exécuté, quoique d'assez mauvaise grace; mais les Marchands de cette Nation sçurent bientôt remettre le pied dans Sainte-Lucie, & y établir ouvertement un Commerce en fraude avec la Martinique & les autres Isles Françoises. Plaintes réitérées sur cela, du côté de la France; Mémoires donnés de

part & d'autre ; convention enfin, dans les deux Cours, de faire évacuer Sainte-Lucie, tant par les Anglois que par les François. Cet accord étoit de l'année 1731, & ne put arrêter la continuation du Commerce en fraude qui se faisoit dans l'Isle. On rappella donc, en 1740, le systême de l'évacuation; mais les Anglois, au lieu de s'y réduire, y firent planter leur pavillon à Sainte-Lucie : ce qui ne demeura pas sans replique, puisque les François planterent le leur tout à côté, en protestant qu'ils étoient plus en droit que les Anglois de faire cette cérémonie.

La guerre étant survenue peu après, le Roi fit passer à Sainte-Lucie une bonne Garnison qui termina la querelle pour tout le temps du moins que continua la guerre: car il faut toujours se ressouvenir que, durant les ruptures ouvertes entre les deux Nations, l'Isle de Sainte-

Lucie a été constamment tranquille ; au lieu qu'en temps de paix, les Anglois ont ramené, comme périodiquement, les altercations à ce sujet : par exemple encore, & c'est ce qui prépare naturellement la conclusion de notre Analyse ; dès que la paix a été conclue par le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, l'Angleterre a demandé de nouveau que le Roi fît évacuer Sainte-Lucie : ce qui lui a été accordé, en vertu de cet esprit de modération & de désintéressement qui dirige, depuis tant d'années, la Cour de France. *Le Roi néanmoins a déclaré qu'il n'a jamais entendu porter le moindre préjudice à son droit, en se prêtant à l'évacuation provisionnelle de Sainte-Lucie ; & Sa Majesté, en nommant des Commissaires pour en discuter la propriété, n'a eu d'autre objet que celui de faire mieux connoître à l'Angleterre la*

droiture de ſes intentions, la juſtice de ſes droits, & le deſir ſincère de cultiver & d'entretenir l'union & la bonne intelligence entre les deux Couronnes.

On voit, par cette Déclaration, que MM. les Commiſſaires François n'ont pas travaillé, dans leurs Mémoires, pour établir les droits du Roi ſur Sainte-Lucie; mais pour les mettre en évidence, & pour convaincre tout le monde de leur légitimité. Que peut-on, en effet, oppoſer à une poſſeſſion de plus d'un ſiècle? poſſeſſion qui a pour fondement l'abandon total & perſévérant de cette Iſle pendant dix années; poſſeſſion que le droit de la guerre autoriſe, puiſqu'il en a coûté aux François beaucoup de ſang, d'argent & de conſtance pour s'établir & ſe maintenir dans cette Iſle, malgré les efforts réitérés des Sauvages Caraïbes; poſſeſſion qui a été confirmée par le Traité conclu

en 1660 avec ces mêmes Sauvages, anciens possesseurs de l'Isle, & plus en droit que personne de former des conventions sur un bien de cette importance ; possession qui n'a été troublée par les Anglois que très-tard, très-irrégulièrement, sans prétexte, sans titre, sans suites, sans égards pour les droits de la paix & de la confiance publique ; possession encore qu'ils ont supposée, ou même cimentée par les divers Traités conclus avec nos Rois, &c.

Messieurs les Commissaires Anglois se sont repliés en mille manières différentes, pour infirmer les droits de la France, & pour relever le mérite des prétentions de l'Angleterre. Mais en examinant de près leur Mémoire, on n'y remarque que des allégations dénuées de preuves ; des conséquences émanées de principes insuffisants ; des indications de titres

qu'ils ont refusé de montrer dans leur entier ; des pièces mal-digérées, suspectes, incapables, en un mot, de faire foi dans un Tribunal reglé. On voit au contraire, dans les deux Mémoires de Messieurs les Commissaires François, toute la force & toute la netteté qu'inspirent la raison & la justice. Les pièces qu'ils citent, sont toujours produites en entier : ce qui marque & la bonne foi de ces Commissaires, & l'exactitude des dépôts d'où ils ont tiré ces monumens. Quand l'occasion s'en présente & que la chose est possible, ils complettent les citations de Messieurs les Anglois, travaillant ainsi à mettre toutes les pièces de la controverse dans l'état qu'exige l'importance de l'objet.

Mais ce qui frappe le plus dans l'ouvrage des Commissaires François, c'est l'usage le plus légitime & le plus constant des meilleures

régles de la critique : éloge qu'on n'auroit nulle peine à justifier, en suivant sur-tout l'examen qu'ils font des Actes produits par Messieurs les Anglois. Il y a, par exemple, une Enquête faite aux Barbades en 1588, & produite avec beaucoup d'appareil pour persuader aux Lecteurs que les Anglois ont établi Sainte-Lucie dès l'an 1626 ; & qu'ils l'habitoient en 1635, 1637, 1638 & même 1647. Cette Enquête est une suite de dépositions remises au Bureau commissorial du Commerce & des Plantations : mais ces pièces ne peuvent soûtenir la critique des Commissaires François. Ils trouvent, dans ces dépositions, des faits qui sont détruits par d'autres Actes authentiques ; des dates où l'on ne remarque aucune exactitude ; des circonstances contradictoires. Ils se croient très-autorisés par-là & par une multitude d'autres insi-

délités semblables ; à jetter des soupçons sur le Bureau même des Plantations. Ils assurent du moins que *ce Bureau n'est point d'une autorité qui exempte d'apporter des preuves de ce qu'il avance* : que les pièces *qu'il produit n'exigent pas de nous une foi aveugle ; ni pour les faits qu'il affirme ; ni pour les prétentions qu'il met en avant.* Il faudroit voir tous ces détails de critique ; & si l'on nous soupçonnoit de partialité nationale dans le compte que nous venons de rendre des deux Mémoires de nos Commissaires François, nous invitons tout le monde, c'est-à-dire les Politiques & les gens de Lettres de tous les pays, à lire attentivement ces productions, & à nous juger ensuite d'après leurs propres lumières.

A la fin du second Mémoire, on trouve une conclusion qui expose tout le travail des Commissaires,

&, en même-temps, tous les chefs de la controverse. Nous transcrivons ce morceau, parce qu'il rassemble aussi, sous le même coup d'œil, tous les points dont nous avons parlé dans notre Extrait.

CONCLUSION.

„ Les Commissaires du Roi craignent qu'on ne leur reproche „ avec fondement de s'être livrés, „ dans ce Mémoire, à beaucoup „ de discussions dont la décision „ n'est pas essentiellement liée à la „ cause qu'ils défendent. Ils avoient „ à prouver que Sainte-Lucie étoit „ abandonnée quand les François „ s'en sont emparés : ils l'ont fait „ dans leur premier Mémoire, & „ ont montré, dans le second, que „ l'abandon des Anglois avoit duré „ dix ans. Messieurs les Commis„ saires Anglois ont avoué l'aban„ don de 1640, & n'ont rien à

„ opposer aux preuves que l'on a „ données de sa durée : ils n'ont „ pû produire non plus aucune „ preuve de revendication légiti- „ me. Voilà donc le procès ter- „ miné, & il semble qu'on auroit „ pû s'en tenir-là ; car qu'importe „ après tout de sçavoir comment „ Sainte-Lucie a été découverte, „ & qui sont les premiers qui ont „ vainement tenté de s'y établir, „ d'abord qu'on sçait que les Fran- „ çois l'ont occupée vacante, ou „ l'ont conquise sur les anciens & „ actuels propriétaires : que depuis „ ils n'en ont été dépouillés par au- „ cun acte légitime, & qu'ils la „ possedent actuellement ?

„ Qu'importe aussi de sçavoir „ quand & comment les François „ de Sainte-Lucie ont été atta- „ qués par des Anglois, si toutes „ ces attaques ou *réclamations par* „ *voie de fait*, comme les nom- „ ment Messieurs les Commissai-

„ res Anglois, ont été vaines ou
„ passagères ; & si la France a pour
„ elle tous les Traités & une pos-
„ session de plus de cent ans ?

„ Cependant Messieurs les Com-
„ missaires Anglois ont tant exalté
„ dans leur Mémoire, leur pré-
„ tendue *priorité de découverte*,
„ & de possession, & ont tant
„ parlé *de réclamation*, qu'on a cru
„ devoir les suivre dans cette dis-
„ cussion. On espere l'avoir fait de
„ façon à éclaircir pour jamais cette
„ matière, dont la décision est très-
„ importante au repos des deux
„ Nations ; & l'on se flatte d'avoir
„ montré

„ 1°. Que les Anglois n'ont
„ pas découvert Sainte-Lucie, ni les
„ autres Isles Caraïbes.

„ 2°. Qu'il est apparent qu'il a
„ été à Sainte-Lucie des François
„ avant des Anglois.

„ 3°. Que les 67 Anglois dé-
„ barqués à Sainte-Lucie en 1605,

„ ne pensoient point à y former de
„ Colonie ; & en furent chassés
„ sans retour au bout de 35 jours.

„ 4°. Qu'il n'y a nulle preuve
„ d'aucune entreprise faite en Angleterre,
„ ni dans les Colonies
„ Angloises, pour établir Sainte-
„ Lucie, avant 1639.

„ 5°. Que les Anglois, qui y furent
„ envoyés ou qui y passerent d'eux-
„ mêmes alors, ne furent pas plus
„ heureux que ceux de 1605, &
„ furent chassés ou massacrés par
„ les Sauvages en 1640, au bout
„ de 18 mois.

„ 6°. Que depuis 1640 jusqu'en
„ 1650, l'Isle a resté entièrement
„ abandonnée par les Anglois.

„ 7°. Qu'en 1650 les François
„ s'y sont établis sans aucune op-
„ position.

„ 8°. Que quand l'abandon *entier*
„ des Anglois, pendant dix ans,
„ n'auroit pas suffisamment auto-
„ risé les François à occuper Sainte-

„ Lucie, la nécessité d'une juste „ défense contre les Sauvages, les „ y auroit obligés.

„ 9°. Que quand la France ne „ seroit pas devenue propriétaire „ de Sainte-Lucie par sa possession, „ après l'abandon des Anglois ; „ elle le seroit devenue par la „ guerre qu'elle y a soûtenue con- „ tre les Sauvages, puisqu'on ne „ peut pas prétendre que la France „ ait soûtenu cette guerre pour ac- „ querir pour l'Angleterre.

„ 10°. Que depuis 1650 jus- „ qu'en 1686 on ne peut pro- „ duire aucune plainte, ni récla- „ mation, ni protestation faite par „ les Anglois contre la posses- „ sion publique & avérée des Fran- „ çois.

„ 11°. Qu'en 1655 au Traité de „ Londres, en 1660 au Traité fait „ avec les Caraïbes, & enfin au „ Traité de Breda en 1667, & „ pendant son exécution, les An-

„ glois auroient dû revendiquer „ Sainte-Lucie, s'ils avoient cru y „ avoir aucun droit.

„ 12°. Que quand la France „ n'auroit point d'autre droit sur „ Sainte-Lucie que la paix Caraïbe „ de 1660, par laquelle chaque „ Nation a gardé ce qu'elle posséd „ doit; ce droit ne pourroit pas „ être attaqué, sur-tout par les An- „ glois, qui ont concouru au Traité, „ du bénéfice duquel ils ont joui.

„ 13°. Que l'entreprise dont „ parle le P. du Tertre en 1657, „ & celle du Colonel Caren en „ 1664, n'ont eu aucun fonde- „ ment légitime, étant contraires „ aux Traités & à la foi publique.

„ 14°. Que l'entreprise de 1657 „ ayant été sans aucun effet, & „ celle de 1664 n'en ayant pas eu „ de durable, n'ont pû produire „ aucun droit.

„ 15°. Que l'entreprise de 1657 „ n'a pas été avouée, & que celle

„ de 1664 a été formellement dé-
„ savouée.

„ 16°. Que l'abandon de Sainte-
„ Lucie par les Anglois, en Jan-
„ vier 1666, ayant été sans retour,
„ les François s'y étant rétablis sans
„ opposition, & en ayant joui pai-
„ siblement pendant vingt ans ;
„ cette possession auroit conféré à
„ la France un nouveau droit, s'il
„ en eût été besoin.

„ 17°. Que les violences exer-
„ cées à Sainte-Lucie en 1686 &
„ 1688, n'ont pû procurer à l'An-
„ gleterre aucun droit sur cette
„ Isle, dont la France est restée en
„ possession.

„ 18°. Que par ces violences on
„ n'a pû parvenir à établir d'An-
„ glois à Sainte-Lucie, non plus qu'à
„ S. Vincent & à la Dominique. «

„ 19°. Que l'Angleterre ne peut
„ former aucune prétention sur
„ Sainte-Lucie, sans renverser tou-
„ tes les notions du droit des gens,

„ & ſans attaquer les fondemens
„ de toutes les poſſeſſions des Puiſ-
„ ſances Européennes dans l'Amé-
„ rique, & ſur-tout des poſſeſſions
„ Angloiſes.

„ Si toutes ces propoſitions ſont
„ clairement prouvées dans ce Me-
„ moire, & ſi on y a répondu d'une
„ manière ſatisfaiſante aux objec-
„ tions de Meſſieurs les Commiſ-
„ ſaires Anglois ; on eſpere que Sa
„ Majeſté Britannique levera enfin
„ les oppoſitions qu'on a faites de
„ ſa part, au rétabliſſement entier
„ & tranquille des habitans de
„ Sainte-Lucie ; il y a aſſez long-
„ temps qu'ils ſont privés de la
„ jouiſſance de leurs biens, ſans
„ autre raiſon que l'indiſcrétion
„ des Ecrivains Anglois à vanter
„ de prétendus droits, plus con-
„ traires à la tranquillité publi-
„ que, qu'utiles à leur Nation.

Novembre, 1755.

ARTICLE CXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

LETTERA sopra una medaglia nuovamente scoperta di Carino Imp. e Magnia Urbica Aug. sua consorte, *in*-4°. pag. 8. Firenze 1755. *Lettre sur la découverte d'une Médaille de Carinus & de son Epouse.*

M. le Baron de Stosch adresse à MM. ses Confrères de l'Académie Etrusque de Cortone, cette Lettre importante, laquelle décide sans appel un point historique qui avoit partagé jusqu'ici les Sçavans.

En voici le précis : Un homme de campagne ; *dit le célèbre Antiquaire*, m'apporta dernièrement, avec plusieurs autres Médailles du bas Empire, une Médaille curieuse de l'Empereur Carinus (mort en 285 de J. C.) D'un côté est gravé le buste de ce Prince en habit de Général ou *Imperator*, & tenant de la main droite les rènes d'un cheval dont on voit partie de la tête & de l'encolure ; son épaule gauche est chargée d'un écu historié & orné de bas-reliefs ; il porte en tête un casque, & sur ce casque une couronne de laurier. L'inscription est : *Imp. Carinus Aug.* Au revers est la tête de Magnia Urbica parfaitement semblable à celles qu'on voit sur ses autres médailles. Elle porte au col un double fil de perles ; autour de la Médaille on lit : *Magnia Urbica Aug.* Cette Médaille qui n'a jamais été une monnoie, dit M. le Baron de Stosch,

mais qui est plutôt un Médaillon de petit bronze, est très-bien conservée, & paroît d'une antiquité incontestable. Elle est d'un très-bon goût, surprenant même, si l'on a égard au temps où elle a été frappée. M. le Baron l'a fait graver un peu plus grande que l'original, & en a orné le frontispice de sa Lettre.

Pour venir maintenant aux différentes opinions des Antiquaires sur l'époux de Magnia Urbica ; selon Occo, cette Princesse fut l'épouse de l'Empereur Maxence : en quoi il est suivi par l'Angeloni, qui ajoûte que Marc. Aurel. Romulus étoit son fils. Le Sr Tristan plus réservé, place à la vérité Magnia Urbica à côté de l'Empereur Maxence ; mais en avertissant qu'il ne donne point cet arrangement pour un fait certain & historique. Le coin & le goût des inscriptions l'ont seulement conduit à croire qu'on devoit rapporter les Médailles de Magnia

Urbica à des temps antérieurs à ceux de Magnence & de Décentius, contre le sentiment de quelques Antiquaires qu'il réfute.

Charles Patin la fait épouse de Maxence & fille de Galerius Maximianus ; l'épigraphe *Venus genitrix*, qui se trouve sur une de ses Médailles, lui fait rejetter avec raison l'idée qu'elle ait pû être l'épouse de Magnence ; cette inscription toute payenne ne convenant point au temps de cet Empereur.

M. Génévrier, autre Antiquaire François, assigne à cette Princesse les temps de Carus & des fils de cet Empereur ; il ne croyoit pourtant pas qu'on dût la reconnoître pour l'épouse de Carinus, si on faisoit réflexion au grand nombre de femmes répudiées par cet Empereur, à la briéveté de son régne, & sur-tout à la Médaille de Magnia Urbica qui porte au revers les têtes de deux de ses enfans & l'ins-

cription *Pudicitia Aug.* Sur la belle manière de la gravure & sur le goût des Inscriptions, il se détermine à croire qu'elle fut plutôt l'épouse de Carus & mère des Princes Carinus & Numerianus. Avant M. Génévrier, le célèbre P. Hardouin l'avoit donnée pour femme à Carinus, mais quelques années après il changea d'opinion & crut devoir la restituer à Carus comme à son véritable époux; en quoi il fut suivi par le P. Banduri. M. Spanheim enfin n'avoit osé décider entre les Empereurs Claude, Florian, Probe & Carus. Mais voici une Médaille qui finit le procès; & c'est-ce qui rend ce petit morceau de Littérature très-curieux.

De Livourne.

Une Compagnie d'Imprimeurs & de Libraires de Livourne annonce

aux Curieux une Edition magnifique des Métamorphoses d'Ovide, mises *in ottava rima* par Jean-André dell' Anguillara. Cette Traduction passe en Italie pour un chef-d'œuvre en son genre. Ils ont choisi cet Ouvrage pour immortaliser leurs presses & la gloire d'un des plus grands Poëtes de l'Italie; c'est une décoration qu'on a cru lui devoir donner, comme à tant d'autres qu'on a réimprimés dans ce goût de luxe & de magnificence. On a donc fait fondre exprès de beaux caractères. Il y aura deux Tomes *in-folio*, beau papier, belles estampes, & pour lesquelles on a choisi les plus habiles Graveurs. Le premier Tome contiendra un abrégé des vies d'Ovide & du Poëte son Traducteur ou son Rival, une Préface *utile*, sept Livres ou Chants terminés chacun par des Notes, vingt-neuf Estampes &c. Le second Tome comprendra les huit der-

niers Livres & trente-trois Estampes. On propose l'Ouvrage par souscription. Les Associés ou Souscripteurs ne payeront que quatre-vingt *paoles*, trente lorsqu'ils se feront inscrire, autant lorsqu'ils recevront le premier Tome, & vingt quand ils recevront le second. On ne prétend tirer qu'un petit nombre d'Exemplaires, pour ne point trop fatiguer les planches des gravures. Les Exemplaires qui seront de reste, après que les Associés seront fournis, coûteront cent vingt paoles. On pourra souscrire à Rome chez Monaldini; à Venise, chez Albrizi; à Turin, chez Santi-Bruscoli; à Milan, chez Lucca; à Gènes, chez Pissorni, &c.

De Milan.

Il Teatro Comico del Signor des Touches dell' Acad. Francese, &c. in Milano 1754. colle Stampe

Stampe degli eredi di Giuseppe Agnelli, Tomi quattro, in-8°. On croit sçavoir, à n'en pouvoir douter, que cette Traduction du Théatre de M. des Touches, est un présent que fait au Public *la saggia ed erudita Signora Maria Vittoria Ottoboni moglie del Signor Duca Sorbelloni.*

FRANCE.

De Paris.

On vient de donner une nouvelle Edition des *Considérations sur les Finances d'Espagne :* Ouvrage dont nous rendîmes compte au mois de Juillet de l'année derniére. Aujourd'hui on y ajoûte des *Réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du Commerce & des Finances dans celle de la Politique ;* petit Traité de 80 pages. Rien de plus vrai que cette Thèse :

Un Politique, un homme d'Etat doit être instruit des principes du Commerce & de la Finance : aussi les *Réflexions* qu'on nous donne ici, insistent moins sur la preuve de cette vérité que sur l'application qu'on en doit faire. L'Auteur remet donc sous les yeux du Politique *les principes du Commerce & de la Finance ;* ces grands objets de la population, de l'agriculture, de l'industrie, de l'activité nationale, de l'exportation des denrées chez l'Etranger, de la combinaison des impôts avec le travail, & avec les ressources des sujets, &c. Il n'y a rien de neuf dans toute cette doctrine : mais comme on ne peut trop l'inculquer aux Citoyens, sur-tout aux hommes d'Etat ; nous croyons ce petit Traité fort utile, quoiqu'un peu sombre en quelques endroits : sur la fin nous y trouvons deux grands traits que nous serions fâchés d'omettre.

Le premier regarde ce qu'on appelle depuis si long-temps l'*équilibre* de Puissance en Europe. L'Auteur fait voir qu'on devroit bien plus songer à *l'équilibre* maritime qu'à *l'équilibre* sur terre. » Ce » dernier est comme inaltérable » par sa nature, puisque toute con» quête capable de le rendre chan» celant, refroidit nécessairement » les Alliés du Conquérant, lui » suscite de nouveaux ennemis, & » les réunit tous contre lui. On » n'envahit point des Provinces » sans un éclat qui porte au loin les » allarmes, & sans des efforts qui » consument le vainqueur. Mais » un Despotisme maritime peut » s'établir sourdement; sur-tout » s'il est favorisé par l'indolence de » ceux-mêmes auxquels il prépare » des fers : son invasion est subite, » impétueuse; l'étenduë de son » empire en assure la durée; il le » gouverne avec un sceptre d'ai-

» rain ; & *les Nations étonnées* » *réclament en vain des droits que* » *la nature leur avoit confiés pour* » *un meilleur uſage.*« Nous avouons ingénuement que le ſens de cette derniére phraſe nous échappe ; mais tout le reſte du morceau nous a paru plein de la meilleure Politique, & tout-à-fait digne qu'on en profite dans l'occaſion.

L'autre trait qui nous a frappés, concerne la vraie maniere de s'inſtruire des objets dont il eſt ici queſtion. » Rien n'eſt plus propre, *dit* » *l'Auteur*, à former des ſujets à » l'Etat, & n'abrège plus les diffi- » cultés du travail, que l'uſage de » traiter en public les matières » œconomiques. A meſure qu'une » Science devient plus commune, » elle ſe *réduit*, pour ainſi dire, & » ſe dépouille de cet air ſauvage » ou embarraſſé, dont elle eſt revê- » tue dans les commencemens. La » raiſon en eſt facile à donner ;

» cette ſcience devient un objet
» de la converſation qui n'admet
» que des idées ſimples, mais lumi-
» neuſes, &c.« Nous voudrions que
ceci fût expliqué plus au long. Il
eſt ſi vrai que de traiter en public
les matières de Commerce & de
Finances, c'eſt former des hommes d'Etat ſans travail & preſque
ſans application, qu'on voit aujourd'hui une multitude de perſonnes
très-inſtruites de toutes les opérations œconomiques, parce que,
depuis quelques années, on en
parle ſans ceſſe dans les Livres &
dans les Sociétés. Bientôt les enfans
en ſçauront plus que tous nos Ancêtres, ſur la balance du Commerce;
ſur les Loix de l'importation & de
l'exportation; ſur les conſéquences fâcheuſes du trop gros intérêt
de l'argent; ſur les diverſes méthodes d'encourager l'induſtrie;
ſur les égards que méritent les profeſſions utiles; celle du Cultiva-

teur, celle du Manufacturier, celle du Négociant, &c. Or de ces lumières générales, il ne peut réſulter que de très-bons effets. L'Etat n'a pas beſoin que beaucoup de gens ſçachent le fort & le foible de la Poëſie, de l'Eloquence, de la Muſique, de la Philoſophie, &c. Mais il ne peut que gagner infiniment à voir tous les ſujets capables d'apprécier le mérite de l'Agriculture, du Commerce, des Manufactures, en un mot de toutes les ſources œconomiques. C'eſt le cas de déſirer que tout homme ait droit de ſuffrage.

La clef des Pſeaumes, ou l'occaſion préciſe à laquelle ils ont été compoſés pour en faciliter l'intelligence, &c. in-12. *p. 100.* Chez Lameſle, rue Vieille-Bouclerie. M.DCC.LV. Ceci eſt une nouvelle Edition corrigée & augmentée : la première étoit pleine de

fautes. L'objet de l'Auteur a été de nous apprendre quel eſt l'ordre & l'eſprit de chaque Pſeaume, c'eſt-à-dire en quel temps & pour quelle fin chaque Pſeaume a été compoſé. Cela s'exécute par de petites Notices bien faites, & ſuffiſantes pour le commun des Lecteurs. Il ſe trouve quelquefois des conjectures ſur les deux points que nous venons de dire, ſçavoir l'*époque* & la *fin* de chaque Pſeaume: mais nous avons vérifié qu'elles énoncent communément la penſée des meilleurs Interprètes : c'eſt ce que nous démontrerions par des exemples, ſi l'on refuſoit de nous en croire. Ce Livre doit être ſingulièrement utile aux jeunes Eccléſiaſtiques, & à toutes les perſonnes chargées par état de réciter les Heures Canoniales.

BARBOU, Imprimeur-Libraire rue S. Jacques, a le zéle de réim-

primer avec ſoin les bons Livres Latins. Depuis ſa belle Edition de *Ceſar* en deux Volumes & façon de Coutelier, il a donné celle d'Horace commenté par le P. de Jouvency, 3 Volumes *in-12*. Le mérite particulier de cette Edition eſt l'exactitude typographique, & la bonne diſtribution du Commentaire ſous les Odes. Dans les Editions précédentes, ce Commentaire étoit placé à la fin de chaque Ode, & ne répondoit point au texte. Le ſieur Barbou a mis plus d'ordre & de rapport entre ces deux objets : à chaque portion d'Ode, répond la partie du Commentaire qui en eſt l'explication : ainſi l'on eſt en état de ſuivre ponctuellement Horace dans ſon Interprète. Ce Livre au reſte eſt ſi connu & ſi eſtimé, qu'il eſt inutile d'en recommander l'uſage. Le P. de Jouvency s'eſt ſurpaſſé dans ce Commentaire d'Horace. Le goût de Latinité qui y

regne, donne un nouveau prix à la bonté des éclairciſſemens répandus ſur le texte. Quel avantage, d'ailleurs qu'Horace l'Auteur peut-être de toute l'antiquité le plus agréable & le plus fait pour tous les ſiécles, puiſſe paſſer entre les mains de quiconque ſçait reſpecter les mœurs!

Le même Libraire publie auſſi *les Commentaires de Ceſar, Traduction nouvelle avec le Latin à côté*, 2 Volumes *in-12.* Nous avons lû cette Verſion en divers endroits, & nous en avons été très-ſatisfaits, quoiqu'elle ne touche peut-être pas le plus haut point de la perfection. On y ſubſtitue aux anciens noms de peuples, de villes, de rivières, de montagnes, les dénominations nouvelles & uſitées parmi nous: ſur quoi nous avons vû former une difficulté. Ceſar n'eſt pas comme les

autres Ecrivains, qui racontent ce qu'ils ont appris dans les Livres & ce qu'ils n'ont point vû. Les Commentaires de ce Général Romain sont une relation de ses propres exploits; & quoiqu'il ne s'y désigne jamais par la première personne, on sçait néanmoins que c'est lui qui parle & qui écrit. Or l'effet naturel de cette pensée est de placer le Lecteur au temps même de Cesar, & de lui faire agréer tous les noms de peuples, de villes, de rivières, de montagnes qui étoient alors en usage. Une Traduction Françoise ne change rien à cette idée; on se ressouvient que la narration est de Cesar, & l'on compte y trouver les noms anciens; non la Lombardie, le Diocèse de Vaison, la Franche-Comté, les peuples de S. Omer, &c. Cette objection est de quelque poids, & nous serions d'avis que dans une réimpression on rétablît

toute la Géographie ancienne de Cesar, sauf à l'éclaircir dans de courtes Notes aux bas des pages : & l'on peut renvoyer aussi à l'explication que M. Philippe donne de tous ces anciens noms dans ses *Tablettes Géographiques*, nouvel ouvrage fort utile, & qui se trouve chez Augustin-Martin Lottin, rue S. Jacques.

Nous rendrons compte de la plûpart des Livres suivants.

Vie du Chancelier Bacon, in-12. A Amsterdam.

Analyse de la Philosophie du Chancelier Bacon ; deux Volumes in-12. A Amsterdam, & se trouve à Paris chez Desaint & Saillant, & Prault.

Traité du Scorbut, divisé en trois Parties, contenant des re-

cherches ſur la nature, les cauſes & la curation de cette maladie, &c. Traduit de l'Anglois de M. Lind, Membre du Collège Royal d'Edimbourg; auquel on a joint la Traduction du Traité du Scorbut de Boerhaave, commenté par M. Van Swieten. Chez Ganeau Libraire, rue S. Severin. Deux Volumes *in*-12.

Eſſai ſur les grandes opérations de la Guerre, ou Recueil des obſervations de différents Auteurs ſur la manière de les perfectionner. Quatre Volumes in-8°. Par M. le Baron d'Eſpagnac, Brigadier des Armées du Roi. *A la Haye, & ſe trouve chez Ganeau, rue S. Severin.*

Géographie générale, compoſée en Latin, par Bernard Varenius; revue par Iſaac Newton, augmentée par Jacques Jurin, traduite en Anglois d'après les Editions La-

tines données par ces Auteurs, avec des additions sur les nouvelles Découvertes ; & présentement traduite de l'Anglois en François, avec des Figures en taille-douce. Quatre Volumes *in*-8°. Chez Vincent, rue S. Severin ; & Lottin, rue S. Jacques, &c.

Traité d'Horlogerie contenant tout ce qui est nécessaire pour bien connoître & pour régler les Pendules & les Montres &c. avec plusieurs Tables & XVII Planches en taille-douce, &c. Par M. S. A. Lepaute, Horloger du Roi au Palais du Luxembourg. Volume *in*-4°. *Chez Jacques Chardon père, rue Galande ; & Jacques-Charles Chardon fils, rue S. Jacques, &c.*

Physique des Corps animés. Par le P. B*** Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. Volume *in*-12. *Chez Guerin,*

Delatour & Lottin, rue S. Jacques, &c.

Lettres critiques, ou Analyse & réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion. Tome second in-12. Chez Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame, &c.

Collection Académique composée des Mémoires, Actes ou Journaux des plus célèbres Académies.... des Extraits des meilleurs Ouvrages périodiques, des Traités particuliers & des Pièces fugitives les plus rares; concernant l'Histoire naturelle & la Botanique, la Physique expérimentale & la Chymie, la Médecine & l'Anatomie. Traduits en François & mis en ordre par une Société de gens de Lettres. Trois Volumes in-4°. A Dijon, chez Desventes; à Auxerre, chez Fournier; à Paris, chez Villette, rue du

Plâtre; Ganeau, rue S. Severin; Guylin, Quai des Augustins, &c.

Fragmens choisis d'Eloquence, espèce de Rhétorique moins en préceptes qu'en exemples, &c. Par M. de G..... de B..... Deux Volumes *in*-12. A Avignon, chez Payen; à Marseille, chez Mossy; & à Paris, chez Desaint & Saillant, &c.

Eloge de Louis XV. prononcé dans l'Hôtel de Ville de Paris, devant M. le Prévôt des Marchands & MM. les Echevins, pour les inviter à une Cérémonie solemnelle qui se pratique tous les ans au Louvre le jour de S. Louis, pour la conservation du Roi. Par le P. Eutrope du Faur, Religieux Carme & Prédicateur ordinaire du grand Couvent. *In-8°. Chez Knapen, au bas du Pont S. Michel, Grand'Salle du Palais, &c.*

Novembre, 1755.

Indiculus Universalis, ou *l'Univers en abrégé du P. Pomey, de la Compagnie de Jesus ; nouvelle Edition corrigée, augmentée & mise dans un nouvel ordre, par M. l'Abbé Dinouart. Volume* in-12. Chez Barbou, rue S. Jacques, &c.

Dissertation anatomique & pratique sur une maladie de la Peau, d'une espèce fort rare & fort singulière, adressée, en forme de Lettre, à M. l'Abbé Nollet de l'Académie des Sciences de Paris, &c. Par M. Curzio, Médecin de Naples ; traduite de l'Italien par M. V..... Médecin de la Faculté de Paris. Volume in-12. Chez Vincent, rue S. Severin, &c.

Raison ou idée de la Poësie, Ouvrage traduit de l'Italien de Gravina, par M. Requier. Tome II. de la Poësie Italienne. (Le

premier traitoit de la Poësie Grecque & Latine.) Chez Despilly & Lottin, rue S. Jacques, &c.

Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise avec des observations sur l'Orthographe, les Accens, la Ponctuation & la Prononciation, & un abrégé des régles de la Versification Françoise, &c. Par M. Restaut, Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi. Septième Edition, revue & corrigée par l'Auteur. *Chez la Veuve Lottin & Buttard, rue S. Jacques; Desaint & Saillant, rue Saint-Jean de Beauvais, &c.*

Essai physique sur l'heure des Marées dans la Mer Rouge, comparée avec l'heure du passage des Hébreux. In-12. *de 103 pages.* A Cologne, & se trouve à Paris.

chez Lambert, rue de la Comédie, &c.

Réflexions ſur les connoiſſances préliminaires au Chriſtianiſme, pour ſervir à l'inſtruction des jeunes gens. In-12. Chez Vincent, rue S. Severin, &c.

Nouveau Traité de la Sphère, où l'on explique d'une manière claire & ſimple tout ce qui a rapport à cette Science : avec un Diſcours ſur les Eclipſes, tant du Soleil & de la Lune que des autres Aſtres. In-12. Chez Debure l'aîné, Quai des Auguſtins, &c.

Maximes générales ſur les droits domaniaux & ſeigneuriaux, tels que les lods & ventes, échanges, reliefs ou rachats, & dépôts de minorité; Seconde Edition, corrigée & augmentée des titres de Franc-Aleu, Cenſives, Confiſca-

tions, Epaves, Déshérence, Bâtardise, Indemnité, Droits dûs aux mutations suivant les Coûtumes rangées par ordre alphabétique ; Aubaine, Rentes albergues, nouvel Acquêt, Amortissement & Franc-fief, &c. Par M. Cabanel, Secrétaire du Roi du grand Collège, & ancien Fermier des Domaines du Roi. *Chez Pierre Prault, Imprimeur des Fermes & Droits du Roi, Quai de Gesvres, &c.*

Traité des animaux, où après avoir fait des observations critiques sur le sentiment de Descartes & sur celui de M. de Buffon, on entreprend d'expliquer leurs principales facultés. Par M. l'Abbé de Condillac de l'Académie Royale de Berlin, &c. Volume *in*-12. *A Amsterdam, & se trouve à Paris chez Debure l'aîné, Quai des Augustins ; Jombert, rue Dauphine, &c.*

Novembre, 1755.

Chymie médicinale &c. Par M. Malouin, Médecin ordinaire de la Reine &c. de l'Académie Royale des Sciences, &c. Nouvelle Edition; deux Volumes *in*-12. Chez d'Houry père, rue de la vieille Bouclerie, &c.

Lettres au Prince Royal de Suède; par M. le Comte de Teſſin, Miniſtre d'Etat & Gouverneur de ce jeune Prince. Traduites du Suédois. Deux Volumes *in*-12. Chez Jombert, rue Dauphine, &c.

Nous apprenons que le célèbre Auteur du *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France*, va donner une Edition complette de ſon Ouvrage : ce que le Public recevra ſans doute avec autant de plaiſir que d'utilité pour ſon inſtruction. Comme cet Auteur attentif ne veut pas jetter dans de nouvelles dépenſes ceux qui ont déja

la quatrième Edition de ſon Livre, il ménage un ſupplément pour cette ſorte d'Acquereurs & de Lecteurs, & par-là ils auront tout l'Ouvrage comme ceux qui ſe procureront la nouvelle Edition. On ne peut qu'applaudir à ces arrangemens, qui devroient être imités dans la plûpart des Editions qu'on redonne au Public.

On voit ici, depuis un mois, le portrait gravé de M. Maſſé, Peintre & Conſeiller de l'Académie Royale de Peinture, Citoyen ſi eſtimable, Artiſte ſi célèbre par l'entrepriſe & par l'exécution des Gravures de la grande Galerie de Verſailles. Si quelque homme de Lettres ignoroit encore le prix de ce chef-d'œuvre, nous le prierions de conſulter nos Mémoires de Décembre 1753, où tout eſt expliqué ſans flatterie, ſans enthouſiaſme, mais avec aſſez de juſteſſe & de préciſion pour don-

ner une idée de ce magnifique Ouvrage; & voici, de plus, six Vers qui en rappellent le souvenir.

Du célèbre Le Brun sous ses riches lambris,
Versailles renfermoit les chef-d'œuvres sans prix,
Qui de *Louis le Grand* nous ont tracé l'Histoire.
Secondé du Burin, Masse', durant trente ans,
Par des travaux d'un genre à triompher des temps;
De la France & du Peintre étend partout la gloire.

Piron.

Ces Vers sont au bas du portrait de M. Massé, & le portrait, quant à la main du Graveur, est de M. Wille, qui s'est déja fait tant d'honneur par les portraits de M. le Maréchal de Lowendalh, de M. le Comte de S. Florentin,&c. Celui-ci mérite les mêmes éloges. Rien de plus parlant que la figure; de plus naturel & de mieux jetté que la draperie; de plus fini que les détails de la chevelure

des dentelles, de la broderie, &c. Il faut voir ce bel Ouvrage pour en bien juger. Il eſt d'après le Tableau peint en 1734, par M. Tocqué. Vingt années ont mis de la différence dans les nuances actuelles de la figure; mais elle eſt encore reſſemblante; & elle intéreſſe beaucoup plus aujourd'hui par les ſuccès immortels de la grande Galerie.

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Novembre, 1755.

ARTICLE CXII. *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Caën.* 2693

ART. CXIII. *Introduction à l'Hiſtoire de Dannemarc, &c.* 2720

ART. CXIV. *Mêlanges de Poëſie, de Littérature & d'Hiſtoire, par l'Académie de Montauban, &c.* 2735

ART. CXV. *Le Paradis perdu de Milton, &c. Traduction nouvelle.* 2760

ART. CXVI. *Mémoires des Commissaires du Roi, & de ceux de Sa Majesté Britannique sur l'Isle de Sainte-Lucie.* 2790

ART. CXVII. Nouvelles Littéraires. 2850

ERRATA.

Pour Octobre, II. vol.

Pag. 2604, *lig.* 12, restes, *lis.* vestiges. *p.* 2679, *l.* 21, Atithmetique, *lis.* Arithmétique.

Pour Novembre.

Pag. 2821, *lig. antépen.* dèshérence, *lisez plutôt*, dèsérence.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20 Octobre, 755.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

DÉCEMBRE, 1755.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE SOUVERAIN* DE *DOMBES.*

DÉCEMBRE, 1755.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LV.

Avce Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 692 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711.	12.	1739.	14.
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741.	12.
1714.	12.	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.		

Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16ſ. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

DÉCEMBRE, 1755.

ARTICLE CXVIII.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy. Tome ſecond, *in*-12. pag. 352. A Nancy, chez Pierre Antoine, &c. M.DCC.LV.

CETTE Compagnie littéraire multiplie ſes Volumes pour encourager ceux qui s'attachent à

elle, ou qui aſpirent à ſes récompenſes. Il y a, dans ce Recueil, beaucoup de pièces eſtimables : quelques-unes s'y ſont gliſſées à l'ombre de la protection & de l'indulgence : deux ſortes de reſſources qui ne doivent jamais manquer aux Académies naiſſantes. Le Public entend raiſon à cet égard; &, par exemple, nous ſerions encore heureux d'avoir la collection de tous les Vers qui ſe récitoient autrefois à Rome. Quoique Juvenal ſe mocque de cette manie de verſifier, il eſt néanmoins très-probable que, parmi des inutilités, nous trouverions aujourd'hui d'excellentes choſes, dans cette foule d'Ouvrages que le temps n'a point épargnés.

La première pièce du Recueil eſt un Mémoire de M. Gautier, Chanoine-Régulier, ſur l'Aiman. Cet Auteur explique, ſans hypothèſe, tous les phénomènes relatifs à ſon ſujet : il n'aſſigne pour

cause des propriétés de l'Aiman que les divers degrés d'abondance & de célérité dans la matière magnétique. Si l'on dit que c'est expliquer peu de choses, & que la question principale seroit de nous dire *ce que c'est que la matière magnétique*, l'Auteur répondra que cette matière est reconnue de tous les Physiciens; & qu'indépendamment de sa nature, on peut, en la supposant, examiner jusqu'où, comment, & par quelles Loix elle influe dans les phénomènes. C'est en effet ce qu'on trouve dans le Mémoire qui est assez étendu pour satisfaire les Elèves de Physique; & en général tous les Lecteurs accoûtumés aux détails.

Un Militaire, Colonel d'Infanterie & Chevalier de S. Louis, a donné un Discours sur la Tactique. M. de Beauchamp (c'est le nom de cet Académicien) examine, dans la première partie, les avantages

qui résultent de l'étude du métier de la guerre ; dans la seconde, quels sont les principes de cette étude. Pourroit-on se passer des Romains dans un morceau de ce genre ? Non : leur Tactique autant que leur valeur les rendit maîtres du monde. Il faut donc expliquer les avantages de la Légion Romaine : article qui nous étoit déja bien connu ; parce que tous nos Guerriers ont fait cas de cette Milice. M. de Beauchamp ne dit rien de particulier à cet égard : il abrége bien, il rassemble diverses idées éparses çà & là, & il couronne sa première partie par des attentions flatteuses sur quelques-unes de nos expéditions, durant les dernières campagnes. La seconde partie comprend un détail de principes concernant sur-tout le choix des Soldats, & les évolutions dans tous les Corps, soit d'Infanterie, soit de Cavalerie ; soit de Troupes légè-

tes. L'Auteur, en finissant, soumet ses vues aux Maîtres de l'Art : *les admirer*, dit-il ; *c'est mon partage ; les étudier, c'est mon devoir ; les imiter, est toute mon ambition.* Ce Discours est instructif & mérite d'être lû.

M. le Marquis de Caraman a signalé son entrée dans la Société Royale, par un Discours où il apprécie les différences du bon esprit & du bel esprit. Nous transcrivons ce morceau, quoiqu'un peu long : » Le bon esprit sçait ménager les » hommes ; il se prête à leurs hu- » meurs ; il supporte leurs défauts ; » il plaît, on lui pardonne sa supé- » riorité : le bel esprit, au contrai- » re, plein de lui-même, immole » à son amour propre celui des au- » tres ; il se fait une foule d'enne- » mis. Le bon esprit soumis à l'or- » dre, s'attire une considération » générale : le bel esprit se croît » tout permis, il se fait mépriser

» du plus grand nombre. Le bon » esprit, toujours sage, même dans » ses saillies, cherche moins à briller qu'à se rendre utile : le bel » esprit mandie les applaudissemens, court après les graces, » tombe dans le ridicule. L'un ne » connoît point les airs, il se tient » avec décence dans son état : l'autre mesure les airs qu'il se donne » aux talens qu'il se croit, & ils » sont innombrables. Celui-là » pense avec justesse & parle avec » précision : celui-ci charge son » discours de fleurs, aux dépens » des idées. Le bon esprit s'occupe » du solide & s'amuse des agrémens : le bel esprit s'occupe des » agrémens & s'ennuie du solide. » L'un, de la plaisanterie, ne prend » que le sel, & puise, dans la critique, des réflexions qu'il réserve » pour lui : l'autre se livre à la » malignité de la censure, & se déchaîne souvent contre des défauts

» dont il eſt lui-même paîtri. Le » bon eſprit connoît l'inſtabilité » du bonheur ; il eſt préparé contre » les diſgraces ; il les ſupporte avec » fermeté : celui qui n'eſt que bel » eſprit, eſt ſouvent confondu par » la plus légère humiliation, & il » ſe trouve ſans reſſource dans l'in- » fortune. L'un a pour objet prin- » cipal, d'exceller dans ſa profeſ- » ſion, & fait ſes plaiſirs de ſes de- » voirs : l'autre ſacrifie preſque » toujours les devoirs de ſon état » aux objets qui l'amuſent. Enfin » le bon eſprit garde en tout un » juſte milieu, & fuit les extrémi- » tés ; tandis que le bel eſprit fran- » chit ſouvent toutes les bornes, » & preſque toujours donne dans » l'extrême. « On conçoit, à la lecture de ce parallèle, que le bon eſprit poſſède toutes les bonnes qualités qu'on expoſe ici ; mais que le bel eſprit n'eſt pas toujours ſujet à tous les défauts que M. le

Marquis de Caraman lui reproche : autrement tout bel esprit seroit non-seulement un fort médiocre personnage, mais il ne différeroit guères de ce qu'on nomme une tête sans cervelle, un original, un fat. On a voulu rassembler ici tous les travers, dont quelques-uns ou la plûpart peuvent convenir au bel esprit. Quand il n'y auroit que cinq ou six traits qui seroient admis dans le tableau ; le bel esprit auroit toujours un très-grand fonds de ridicule & de sottise.

Le Secrétaire de la Société Royale, M. le Chevalier de Solignac, embrasse dans un Discours les caractères de presque tous les illustres Littérateurs de Rome. Ce sont des portraits en racourci, mais pleins de force & d'expression. Voici ce qu'il dit d'Horace : » On connoît » l'air libre & naturel d'Horace, » le père du sentiment, dont les » Vers peu recommandables par

» l'harmonie, le font infiniment
» par les graces de l'expreſſion,
» graces qui paroiſſent toujours en
» négligé, mais dans un négligé
» toujours digne des graces. On
» peut voir ce qu'a dit de cet heu-
» reux génie, un génie preſque auſſi
» heureux à mon gré. Je parle des
» réflexions de M. le Duc de Ni-
» vernois ſur Horace, comparé
» aux deux plus grands Poëtes de
» notre temps. Nous n'avons peut-
» être rien en notre Langue de
» mieux écrit que cet Ouvrage, ni
» qui marque un goût plus exquis
» & plus capable de démêler les
» nuances du beau, ſi difficiles à
» ſaiſir par la plûpart même de
» ceux qui ſe ſont fait une étude
» de les bien connoître.« Cet éloge
eſt vrai, & le ſera toujours indépendamment des titres & des dignités de l'Auteur. Quand on diſputera, dans deux ou trois ſiècles, ſur le prix & le mérite de l'âge litté-

raire que nous voyons, le Parallèle d'Horace, de Boileau & de Rouſſeau, ſorti de la plume de M. le Duc de Nivernois, ſera cité avec complaiſance par les défenſeurs de notre gloire; & les Antagoniſtes auront de la peine à éluder cette preuve. Ils ſeront obligés d'admettre des exceptions, de dire qu'un tel exemple eſt un phénomène, ou bien ils en prendront occaſion d'invectiver contre notre ſiècle, qui aura très-peu & très-mal profité d'un ſi beau modèle.

Il y a, dans ce Recueil, un autre Diſcours de M. le Chevalier de Solignac. Le ſujet en eſt beau: il s'agit d'expliquer pourquoi on doit faire eſtime des jugemens du Public. C'eſt que, dans ce Public, malgré ſa malice, ſes travers, ſes paſſions, il réſide, après tout, une équité naturelle que rien ne peut corrompre, & un fonds de lumières que rien ne peut obſcurcir.

On lira volontiers ce morceau.

Nous en indiquons un autre qui a été couronné en 1752. L'Auteur, M. Moutault, Chanoine de Bouxières-aux-Dames, avoit entrepris de faire voir combien les Académies, instituées depuis un siècle, ont favorisé le progrès des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts. Toute cette composition est un tissu d'éloges, en suivant la Chronologie des Sociétés littéraires. Comme il y a du vrai dans ce Discours, il faut le lire sans trop s'arrêter à quelques pensées peu exactes, & à quelques négligences de style.

D'autres pièces répandues dans ce Volume ont paru en divers temps, & nous croyons en avoir dit quelque chose dans ce Journal. C'est, en particulier, sur la *Réponse au Discours couronné à Dijon* que nous avons insisté, parce que cette pièce est d'une très-bonne main.

Décembre, 1755.

M. Rousseau de Geneve a repliqué par des observations qui ne nous ont pas non plus échappé ; ainsi tout est dit à cet égard ; il s'agit, comme on sçait de *l'influence des Lettres sur les mœurs* : question peut-être aussi difficile à décider que celle de la Quadrature du cercle ; mais question sûrement plus utile, parce qu'il résulte au moins de l'examen qu'on en fait, qu'il faut traiter les Lettres avec réserve ; se défier du penchant qu'elles inspirent ; tempérer, par des principes de sagesse & sur-tout de Religion, la curiosité dangereuse qu'elles fomentent, &c.

Nous renvoyons à deux ou trois morceaux de Poësie, dont on a orné ce Recueil : c'est la partie qu'on doit examiner le plus sévèrement dans une Société Académique : car il est très-ordinaire que les Poësies volantes soient médiocres. Voyez, dans nos papiers publics,

combien d'inutilités en ce genre.

On a aussi, dans ce Volume, quelques Dissertations de Physique & de Mathématiques ; quelques projets de machines présentés à la Société Royale ; un Discours François & traduit en Italien, lequel contient l'Eloge de l'Académie de Nancy ; une Lettre du Président de l'Académie des Arcades de Rome, pour expliquer la manière dont le Roi de Pologne-Duc de Lorraine, a été reçu dans cette Société *fra i Pastòri di Arcadia..... còl nome di Eutimio ;* enfin dix ou douze pages de *Pensées sur les dangers de l'esprit*, où il semble qu'il y a des choses bien réfléchies & bien dites : nous voudrions pouvoir nous y arrêter & en deviner l'Auteur : mais c'est raisonner trop long-temps sur ce Recueil, qui doit être lû dans les beaux endroits & négligé dans ceux qui ne sont que médiocres. Heureusement le nom-

bre des premiers est plus grand que celui des seconds. *On nous a parlé d'un troisième Volume : s'il parvient à notre connoissance, nous Indiquerons ce qu'il contient.*

ARTICLE CXIX.

HISTOIRE DES EMPEREURS Romains, depuis Auguste jusqu'à Constantin. Par M. Crévier, Professeur Emérite de Rhétorique au Collège de Beauvais. Tomes IX. & X. A Paris, chez Desaint & Saillant, &c.

ON peut distinguer trois âges, dans la succession des Empereurs Romains depuis Auguste jusqu'à Constantin. Le premier ne comprend guères que des sujets indignes du thrône ; un Tibère, un Caligula, un Claude, un Né-

ron, un Vitellius, un Domitien. Quels noms! Sans Auguste & sans Tite, l'Histoire de cet âge seroit, comme celle des Ours & des Tygres, un tissu de meurtres; une suite non-interrompue de ravages; une guerre constamment soûtenue contre le genre humain. Le second âge commençant à Nerva abonde en Princes généreux & bienfaisants. On se rappelle volontiers pour l'honneur de l'humanité, les Trajan, les Adrien, les Antonin, les Marc-Aurele, les Pertinax. Malheureusement une si belle succession est souillée par les excès d'un monstre tel que Commode. Mais c'étoit comme le prélude du troisième âge, qu'on peut bien appeller la lie des siècles. Rome ne vit, durant cet intervalle, qu'Alexandre Sevère qui méritât de commander à des hommes. Les autres Cesars parurent prendre à tâche de s'immortaliser par des fureurs, des ordures & des

folies. Qu'est-ce qu'un Didius Julianus, un Caracalla, un Macrin, un Heliogabale, un Maximin, un Philippe, un Valerien, un Gallien? &c.

C'est, à-peu-près, ce troisième âge de l'Empire, que M. Crévier parcourt dans ses Volumes IX. & X. Il y embrasse 75 années, depuis le commencement de Pertinax, en 193, jusqu'à la mort de Gallien en 268 de Jesus-Christ. Vainement entreprendrions-nous de représenter les évènemens compris dans cette suite d'Histoire. Outre que les plus intéressans sont déja connus de nos Lecteurs, il faut avouer que les portraits hideux de tant de mauvais Princes ne flattent pas assez la vuë pour qu'on s'y arrête avec complaisance. Nous ne doutons point que les crayons ne soient souvent tombés des mains de l'Auteur, en faisant effort pour peindre au naturel un Caracalla, un

Héliogabale; & tant d'autres indignes mortels, l'opprobre du thrône, & la honte du genre humain. Qu'il nous soit donc permis de faire simplement quelques réflexions sur le fond de cette Histoire, & sur la manière dont elle est exécutée.

1°. M. Crévier se trouve ici dans une disette presque générale de monumens capables d'embellir son Ouvrage. Tite-Live, Salluste & Tacite n'ont point laissé de successeurs qui leur ressemblent. On est obligé de recueillir çà & là les pièces de cette Histoire Romaine si peu suivie dans les sources Latines. Il faut combiner & apprécier les passages de Dion, de Spartien, de Lampride, de Capitolin, d'Herodien, &c. Auteurs médiocres pour le génie; témoins peu instruits ou peu fidèles dans le récit des faits qu'ils ont à rendre au Lecteur. M. Crévier est souvent embarrassé vis-à-vis de ces narra-

teurs équivoques. Il balance leurs motifs & leurs passions, pour parvenir à la découverte du vrai, & d'ordinaire il prend bien son parti : ainsi, par exemple, quand il est question de juger si Didius Julianus, successeur de Pertinax, insulta par un luxe arrogant à la mémoire de son prédécesseur, M. C. préfère le sentiment de Spartien à celui de Dion : le premier ne charge point Didius ; le second se rend, en quelque sorte, son accusateur au tribunal de la postérité. Mais le premier *qui écrivoit cent ans après* la mort de cet Empereur, *n'avoit aucun intérêt à favoriser ce malheureux Prince ;* au lieu que *Dion étoit prévenu de haine contre Didius, avec qui il avoit eu des démêlés*. Ainsi encore, quand il faut se former une idée du caractère d'Albin, rival de Sevère, pour la possession de l'Empire, notre Auteur s'en rapporte aux faits histori-

ques, non au jugement de Capitolin qui *ſe montre par-tout très-peu initié dans l'art de connoître les hommes*. Comment ſe perſuader, par exemple, d'après ſon témoignage, qu'Albin fût vorace au point de manger à ſon déjeûner *cinq cents figues, cent pèches, dix melons, vingt livres de raiſin, quatre cents huitres? J'entre dans ce détail*, ajoûte M. C., *pour donner un échantillon des Auteurs, d'après leſquels il me faut travailler.*

2°. Le morceau d'hiſtoire qu'on nous donne, dans ces deux Volumes, a pareillement occupé M. de Tillemont; & c'eſt un des meilleurs guides qu'ait pû ſuivre M. Crévier. Le premier a débrouillé tout, les faits & la Chronologie; le caractère des perſonnages & le ſens des Auteurs. Son Livre n'eſt pas une Hiſtoire dans les formes, mais quelque choſe peut-être de plus

estimable qu'une Histoire, sur-tout à l'égard de quelqu'un qui travaille sur le même sujet, parce qu'on y trouve des matériaux tout taillés; & qu'on peut encore, après cela, prétendre au mérite de les avoir mis en œuvre. M. Crévier a tellement profité des travaux de M. de Tillemont qu'il ne copie pas ses Mémoires. Il donne souvent un autre ordre à la narration; il étend ou resserre selon qu'il le juge à propos; il traduit quelquefois les pièces originales; il fait parler les Auteurs mêmes; enfin il ne pense pas toujours comme M. de Tillemont; il réfute même, en quelques circonstances, ce Critique célèbre. Voici deux exemples:

M. de Tillemont reproche à l'Empereur Alexandre Sevère d'avoir souffert *qu'on prétendît l'honorer en l'appellant fils du grand Antonin, c'est-à-dire du malheureux Caracalla.* Sur quoi M. Cré-

vier remarque avec raiſon qu'on ne doit pas rendre cet Empereur reſponſable d'une pareille dénomination,& que ſi elle lui a été donnée, on peut la mettre ſur le compte des Faiſeurs de monumens ou des Ecrivains *qui auront cru mal-à-propos lui faire par-là leur cour.*

On diſpute fort ſur le genre de Religion, auquel s'attacha l'Empereur Philippe, Prince très-peu digne de la ſuprême puiſſance qu'il avoit uſurpée. M. de Tillemont, après pluſieurs Anciens, croit qu'il étoit Chrétien; mais les raiſons, qui ſemblent prouver ce fait, ſont ſi confuſes ou ſi mêlées de circonſtances fâcheuſes, qu'à bien des égards on les prendroit pour des preuves du contraire : c'eſt le jugement qu'en porte M. Crévier, & auquel nous ſouſcrivons volontiers.

3°. L'Hiſtoire de tant d'Empereurs cruels, débauchés, inſenſés,

fatigueroit le Lecteur sans les aventures singuliéres, dont leur régne fut quelquefois plus rempli que la vie de Cyrus, d'Alexandre, ou de Cesar. Il étoit du devoir d'un bon Historien de recueillir ces faits pour en orner son récit, pour faire une sorte de diversion aux évènemens sinistres que la barbarie des Caracalla, des Heliogabale, des Maximin, des Déce, multiplia presque à l'infini : M. Crévier est attentif sur ce point. Il rassemble ce qu'on appelle des *Anecdotes* ; & nous allons en produire un exemple. Sous le régne de Sevère parut en Italie un fameux Brigand qui, avec six cents hommes, brava toutes les forces de l'Empire ; il s'appelloit Bulla Felix, personnage » d'une audace & d'une subtilité inconcevable, en sorte qu'on le voyoit » sans le voir, & qu'en le trouvant » on le manquoit..... Il attendoit » (les voyageurs) dans des défilés,

» & les arrêtant au passage, si c'é-
» toient des gens riches, il les dé-
» chargeoit d'une partie de leur
» argent & de leurs équipages, &
» les laissoit continuer leur route :
» s'il trouvoit des ouvriers, du ser-
» vice desquels il eût besoin, il
» les gardoit pendant un temps, les
» faisoit travailler, & les renvoyoit
» ensuite en leur payant leur sa-
» laire. Il jouoit des tours de sou-
» plesse tout-à-fait singuliers. Deux
» de ses camarades ayant été pris
» & condamnés à être exposés aux
» bêtes, il alla trouver le concierge
» de la prison, auprès duquel il se
» fit passer pour le premier Magis-
» trat d'une Ville du voisinage. Il
» dit qu'ayant à donner un specta-
» cle à ses citoyens, il avoit besoin
» de deux miserables qui combat-
» tissent contre les bêtes : & par ce
» stratagême, il retira les deux vo-
» leurs des mains du crédule con-
» cierge. Informé qu'un Centurion

» avoit été envoyé avec des soldats
» pour le prendre, il se présenta
» à lui déguisé & sous un nom em-
» prunté ; & après avoir beaucoup
» invectivé contre Bulla, il se char-
» gea de lui livrer ce chef de Ban-
» dits, si l'Officier vouloit le suivre.
» Le Centurion, sur cette pro-
» messe, se laissa conduire dans un
» vallon creux, où tout-d'un-coup
» il se vit investi par une multi-
» tude de gens armés. Alors Bulla
» montant sur une espèce de tri-
» bunal, comme s'il eût été un
» Magistrat en autorité, se fait
» amener le Centurion, ordonne
» qu'on lui rase la tête, & le ren-
» voyant il lui dit : *Annonce à ceux
» qui t'ont mis en œuvre, que s'ils
» veulent diminuer mon monde,
» ils aient à nourrir leurs esclaves.*
» En effet sa troupe étoit principa-
» lement composée d'esclaves qui
» fuyoient la misère & les mau-
» vais traitemens que leurs maîtres

» leur faisoient souffrir.« Bulla fut trahi comme la plûpart des gens de cette espèce, & il périt dans l'amphithéatre, victime de la fureur des bêtes.

4°. Outre les Princes qui figurent la plûpart en mal, dans cette Histoire, on y a répandu des Notices exactes sur les hommes de Lettres qui ont empêché la décadence totale du sçavoir dans ces siècles déja fort affoiblis : ainsi le Lecteur doit s'attendre à trouver les portraits de Papinien, de Philostrate, d'Oppien, de Dion, de Diogène de Laërte, d'Hérodien, de Censorin, &c. Le plus illustre de ces Littérateurs est Dion. » Les » maximes qu'il insère dans son » Ouvrage, sans avoir l'élévation » & la force de celles des grands » Ecrivains, sont communément » solides, sensées, judicieuses. Il » se montre honnête-homme, au- » tant qu'il étoit permis de l'être,

» sans courir de trop grands ris-
» ques ? Son style est coulant : sa
» narration a de la clarté & de la
» netteté. C'est un Historien très-
» estimable, à tout prendre ; & si
» Photius lui a fait trop d'honneur
» en le comparant à Thucydide,
» on ne peut du moins lui refuser
» la gloire d'avoir été le meilleur
» Ecrivain de son siècle.

5°. Les traits que nous venons de citer font connoître le style de l'Auteur. Il écrit pour instruire plutôt que pour plaire ; il se picque plus d'exactitude que d'aménité ; quoiqu'en total sa manière soit estimable & digne du genre historique.

6°. En lisant avec beaucoup de soin ces deux Volumes, & en les mettant même vis-à-vis des sources, nous y avons trouvé très-peu de fautes : nous voulons dire qu'il arrive rarement à M. Crevier de ne pas rendre la pensée des Au-

teurs qu'il a consultés. Si nous avons remarqué, dans sa narration, quelques méprises; c'étoient des bagatelles, peut-être même des choses qu'il est possible ou facile d'excuser. Nous ne citons rien pour ne pas tomber dans des minucies, & nous desirons que cette Histoire soit bientôt portée jusqu'à son terme, qui doit être le régne de Constantin.

ARTICLE CXX.

TRAITÉ DES ANIMAUX, où, après avoir fait des observations critiques sur le sentiment de Descartes & sur celui de M. de Buffon, on entreprend d'expliquer leurs principales facultés. Par M. l'Abbé de Condillac, de l'Académie Royale de Berlin. *On a joint à cet Ouvrage*

un Extrait raisonné du Traité des sensations. Volume *in*-12. de 232 pages, A Amsterdam, & se vend à Paris chez Debure l'aîné, Quai des Augustins; & chez Ch. Antoine Jombert, rue Dauphine, &c. M. DCC. LV.

LES animaux, créés pour le service de l'homme, sont dans la maison de leur maître, comme des domestiques dont on ignoreroit le nom, la patrie, les aventures & les inclinations. Ils servent bien; c'est tout ce qu'on en sçait: ils font mille choses singuliéres; c'est ce qu'on ne se lasse point d'admirer: ils paroissent avoir des connoissances; c'est ce qu'on n'ose assurer. Cependant, comme il faut que les Philosophes disent leur mot sur tout ce qui se présente à leurs yeux, les animaux ont fait naître plusieurs systêmes. Tantôt on a dit que les bêtes sont capables de senti-

ment & de pensée ; tantôt qu'elles sentent & ne peuvent penser ; tantôt qu'elles ne sentent ni ne pensent ; & que ce sont de pures machines : dernière opinion qu'un grand Cardinal, Vainqueur de Lucrèce, a voulu étayer de raisonnemens subtils, & orner des graces de la Poësie. Mais observons que M. de Polignac ne rejette point les deux premiers sentimens, pourvû qu'on n'en conclue pas que la matière est capable de sentir & de penser, & pourvû qu'on reconnoisse qu'une intelligence suprême présida, dès le commencement, à la formation des animaux.

Nullis invideo mentem ; da quamlibet, illâ
Lege, ne vel minimam cunctarum atque ordinis imi
Agnóscas incorpoream experremque ruinæ.

Desine tot furiis agitari, ut credere pergas

Nil factum in Brutis aliquâ sine mente, nisi ipsa

Corpora Brutorum; quæ sive carentia sensu,

Sive instructa putes, mirare & numen adora.

Antilucret. lib. 6.

M. l'Abbé de Condillac, dont nous annonçons ici l'Ouvrage, n'est nullement porté pour cette vieille doctrine des bêtes automates. Il croit que les bêtes ont des connoissances; mais comment explique-t-il sa pensée? C'est ce que nous dirons, après avoir donné quelque attention à une sorte de controverse où ce Philosophe s'engage en examinant le systême de M. de Buffon sur la nature des animaux. Cette controverse occupe toute la premiére Partie du Volume que nous analysons. La seconde est des-

tinée à développer l'opinion même de M. l'Abbé de Condillac. Nous tâcherons d'indiquer les principes ; & nos Lecteurs ſuivront les détails dans le Livre même.

M. de Buffon regarde les animaux comme des êtres purement matériels ; & il ne laiſſe pas de les croire doués de ſentiment : ſyſtême qui s'explique ainſi. Il y a, dans tous les animaux, un ſens intérieur matériel dont le centre eſt le cerveau. Quand les objets du dehors ont frappé les ſens extérieurs, il s'y fait un ébranlement ; & cette premiére action ſe communique au ſens intérieur, au cerveau qui eſt plus ſuſceptible d'agitation que les ſens extérieurs. Par cette raiſon, l'ébranlement eſt durable dans ce ſens intérieur ; & en conſéquence de cette continuité d'action, les nerfs ſont agités : d'où il arrive que l'animal ſe trouve déterminé à telle ou telle opération ; à rechercher

un objet, ou à le fuir ; à s'occuper d'un certain exercice, ou à le quitter pour en commencer un autre : détermination, au reste, qui est précédée de sentiment, qui en est même l'effet immédiat & le terme : or ce sentiment est agréable ou désagréable ; il est accompagné de plaisir ou de douleur, selon la qualité des images reçues dans le cerveau ; car il y a des *images d'appétit*, & des *images de répugnance* ; c'est-à-dire des *images propres à faire naître l'appétit*, & des *images propres à faire naître la répugnance* ; les unes & les autres matérielles comme l'organe qui les reçoit ; les unes & les autres néanmoins relatives au sentiment dont elles sont suivies. Et tout ceci se trouve dans l'homme comme dans les bêtes : l'homme a son sens intérieur matériel placé dans le cerveau, & par-là il éprouve des sensations agréables ou désagréables,

ſouvent moins exquiſes & moins vives que celles des bêtes. Mais l'homme a de plus un ſens intérieur ſpirituel, comme étant capable d'idées, de réflexions, de volitions; en un mot, comme ayant une ame ſpirituelle & raiſonnable. Voilà le ſyſtême : il ne manque, dans le Livre de M. de Buffon, ni de développemens, ni d'ornemens; il eſt préſenté ſous tous les dehors les plus avantageux; il eſt appuyé d'exemples, de comparaiſons, d'obſervations, &c. Mais il ne paroît pas qu'aucun appareil de doctrine ou d'éloquence faſſe illuſion à M. l'Abbé de Condillac.

Ce Philoſophe touche d'abord le nœud de la grande difficulté. » J'avoue, *dit-il*, que je ne conçois » point de liaiſon entre ces ébranlemens & le ſentiment. Des nerfs » ébranlés par un ſens intérieur, » qui l'eſt lui-même par des ſens » extérieurs, ne donnent qu'une

» idée de mouvement, & tout ce
» méchanisme n'offre qu'une ma-
» chine sans ame, c'est-à-dire une
» matière que M. de Buffon re-
» connoît, dans un endroit de ses
» Ouvrages, être incapable de sen-
» timent...: Je demande donc com-
» ment il conçoit, dans un autre,
» qu'un animal purement matériel
» peut sentir. En vain se fonde-t-il
» sur la répugnance invincible &
» naturelle des bêtes pour certai-
» nes choses; sur leur appétit
» constant & décidé pour d'autres;
» sur cette faculté de distinguer sur
» le champ & sans incertitude, ce
» qui leur convient, de ce qui leur
» est nuisible. Cela fait voir qu'il
» ne peut se refuser aux raisons qui
» prouvent qu'elles sont sensibles.
» Mais il ne pourra jamais conclure
» que le sentiment soit uniquement
» l'effet d'un mouvement qui se
» transmet des organes au sens in-
» térieur; & qui se réfléchit du sens

» intérieur aux organes. Il ne ſuffit » pas de prouver d'un côté que les » bêtes ſont ſenſibles, & de ſup- » poſer de l'autre que ce ſont des » êtres purement matériels; il faut » expliquer ces deux propoſitions » l'une par l'autre. M. de Buffon » ne l'a point fait, il ne l'a pas » même tenté; d'ailleurs la choſe » eſt impoſſible, &c.

L'Auteur développant enſuite ſes raiſons, nous apprend quel eſt l'abus des termes d'*inſtinct* & d'*appétit*, termes vagues & indéterminés dans le langage ordinaire: il fait ſentir de plus en plus combien la doctrine du ſens intérieur matériel & des ébranlemens, eſt inſuffiſante pour établir l'exiſtence des ſenſations de plaiſir & de douleur dans les animaux. Il conclut des principes mêmes de M. de Buffon, que cet Académicien doit admettre dans les bêtes, des penſées, des actions, des ſenſations

peu différentes des nôtres. Car voici un raisonnement fort simple ; M. de Buffon pense que la matière inanimée n'a ni sentiment, ni sensation, ni conscience d'existence, & que lui attribuer quelques-unes de ces facultés, ce seroit lui donner celle de penser, d'agir & de sentir à peu-près comme nous pensons, agissons & sentons. Cependant le même Auteur accorde aux bêtes le sentiment, la sensation, la conscience d'existence : » Bien-» loin, *dit-il*, de rien ôter aux » animaux, je leur accorde tout, à » l'exception de la pensée & de la » réflexion. Ils ont le sentiment ; » ils l'ont même à un plus haut » degré que nous ne l'avons. Ils » ont aussi la conscience de leur » existence actuelle« &c. Que conclure de ces propositions combinées, sinon que les bêtes doivent penser, agir, & sentir à peu-près comme nous ? D'autres preuves se

joignent à celle-ci. M. l'Abbé de Condillac montre qu'en continuant de raiſonner d'après M. de Buffon, il s'enſuit que les bêtes comparent, jugent, ont des idées & de la mémoire. Toute cette diſcuſſion eſt fort critique & fort preſſante. On la trouve ſuivie d'un examen raiſonné des obſervations que M. de Buffon a faites ſur les ſens ; & à la fin de cette premiére Partie eſt une concluſion dont nous abandonnons tous les traits au jugement du Lecteur. S'il y trouve les nuances d'une cenſure plus que philoſophique, il faudra croire que tout ſe rapporte aux droits & à l'intérêt de la vérité. Nous paſſons à la ſeconde Partie de ce *Traité des Animaux*.

M. l'Abbé de Condillac admet, dans les bêtes, des principes de connoiſſance : *ſentiment vulgaire*, dit-il, mais pour l'explication duquel *il reſte bien des choſes à dire*

qui n'ont pas été dites. » En effet, » quel Ecrivain, raisonnant sur les » bêtes, a expliqué la génération » de leurs facultés, le systême de » leurs connoissances, l'uniformité » de leurs opérations, l'impuissance où elles sont de se faire » une langue proprement dite, lors » même qu'elles peuvent articuler; » leur instinct, leurs passions, & la » supériorité que l'homme a sur » elles à tous égards? Voilà cependant les principaux objets dont » je me propose de rendre raison.« On a, dans ce peu de mots, le plan de cette seconde Partie, & tout l'ordre même des Chapitres qui la composent.

Si l'on veut sçavoir comment les habitudes se forment dans tous les animaux, il faut penser que les objets extérieurs ayant fait leur impression sur les organes, l'animal éprouve des sensations agréables ou désagréables, & qu'alors les

beſoins ſe manifeſtent à l'ame : beſoins qui ſollicitent l'ame de pourvoir à la conſervation du corps. En conſéquence, l'ame apprend à rapporter au corps les impreſſions qu'elle reçoit : de-là ce commerce intime qui s'établit entre l'ame & le corps ; commerce dont l'effet eſt que l'ame acquiert, en faveur du corps, l'habitude de certaines opérations ; & que le corps, de ſon côté, acquiert, pour le ſervice de l'ame, l'habitude de certains mouvemens. On conçoit que les bêtes ayant des beſoins plus bornés que nous, ce commerce de l'ame & du corps eſt auſſi-bien moins étendu dans elles que dans nous ; c'eſt-à-dire qu'en comparaiſon de nous, les bêtes acquierent beaucoup moins d'idées dans l'ame, & beaucoup moins de mouvemens dans le corps. Par cette même raiſon, les bêtes toujours renfermées dans le même cercle d'opérations, ſe

copient, s'imitent moins que les hommes ne se copient & ne s'imitent les uns les autres. A quoi serviroit l'imitation, ou plutôt comment se feroit-elle parmi des individus qui n'ont que très-peu d'idées par eux-mêmes, & qui ont encore moins de commerce d'idées entre-eux ? » Dans l'impuissance de se » communiquer leurs découvertes » & leurs méprises particuliéres ; » les bêtes recommencent à chaque » génération les mêmes études ; » elles s'arrêtent après avoir refait » les mêmes progrès : le corps de » leur société est dans la même » ignorance que chaque individu, » & leurs opérations offrent tou» jours les mêmes résultats. Il n'en » est pas de même des hommes : » ils se communiquent leurs be» soins, leurs expériences ; ils se » copient mutuellement, & il se » forme une masse de connoissan» ces qui s'accroît d'une génération » à l'autre.

Les animaux ont peut-être un langage, mais très-imparfait, & l'espèce de société qu'ils forment entre eux manque du ressort principal qui anime celle des hommes : ce ressort est la parole, source intarissable de richesses pour les Arts & pour les Sciences. Mais si les bêtes ne possèdent point cet avantage, on ne doit pas en conclure que ce sont de purs automates, ou des êtres sensibles privés de toute intelligence. Cet *instinct* même auquel on dit qu'elles sont bornées, énonce quelque chose de mieux qu'un aveugle Méchanisme ; ou bien cet *instinct* est un terme vuide de sens. M. l'Abbé de Condillac ne reconnoît pour véritable *instinct* des animaux, que l'exercice des habitudes acquises par des réflexions qui se rapportent aux besoins du corps. Les hommes ont aussi leur instinct, puisqu'ils ont leurs habitudes ; & cet instinct est plus étendu que

celui des animaux, puiſqu'il juge non-ſeulement de ce qui eſt bon pour nous, mais encore de ce qui eſt vrai & de ce qui eſt beau : principe fécond, d'où naît ce que nous appellons *goût* & *ſentiment* ; ſi peut-être encore le *goût* & le *ſentiment*, à l'égard du vrai & du beau, n'eſt pas la même choſe que l'*inſtinct*. On conçoit au reſte que ce principe eſt un guide peu sûr, ſi la raiſon n'en éclaire tous les pas. Ceci eſt un des grands avantages de l'homme comparé avec les animaux. La raiſon, dans l'homme, dirige & redreſſe l'inſtinct, du moins elle eſt capable de ces deux effets, & ſi elle ne les opère pas toujours, c'eſt qu'on ne la conſulte pas aſſez, & qu'on aſſujettit ſes conſeils à l'empire des préjugés. Il y a d'autres traits éclatans de la ſupériorité de l'homme ſur les bêtes. Attachons-nous, pour les reconnoître, aux deux exemples qu'en donne ici

l'Auteur : l'un est tiré de la connoissance de la Divinité ; l'autre de la connoissance de la Morale. C'est la matière de deux Chapitres, dont le premier forme une espèce de Traité sur l'existence & sur les attributs de Dieu.

Le principe, dont l'Auteur fait usage pour démontrer que Dieu existe, est la nécessité de reconnoître une premiére cause qui dispose de nous & de tous les êtres dont nous sommes environnés & affectés : premiére cause qui exerce son empire non-seulement sur tous ces êtres quant aux modifications dont ils sont susceptibles ; mais aussi, & principalement même, quant à l'existence. Voilà la création, c'est-à-dire l'action d'un premier principe, par laquelle les êtres de non-existans deviennent existans. *Nous ne sçaurions nous en faire une idée plus parfaite ; mais ce n'est pas une raison pour la nier ;* encore

moins pour dire qu'elle est *impossible, comme quelques Philosophes l'ont prétendu.*

Puisque les êtres, créés par la premiére cause, manifestent à nos yeux beaucoup d'ordre, de concert, de fécondité, d'utilité, sans compter les agrémens, l'éclat & la magnificence dont ils donnent sans cesse le spectacle; il faut en conclure que ces êtres ont été formés avec connoissance & avec dessein; qu'ainsi la premiére cause est intelligente, & que cet attribut, dans elle, est d'un degré très-supérieur à tout ce que nous sentons en nous-mêmes. M. l'Abbé de Condillac prouve cette vérité avec autant d'esprit que de force; il y ajoûte des démonstrations lumineuses en faveur de la liberté de Dieu. Il fait sentir que cette liberté de l'Etre suprême renferme, comme la nôtre, connoissance, détermination & pouvoir d'agir; mais qu'elle

exclut

exclut toute délibération, parce que *déliberer* ſuppoſe l'ignorance qui n'eſt nullement néceſſaire à la liberté. Tout ceci eſt très-bien expoſé dans le Livre de l'Auteur.

De l'intelligence & de la liberté de Dieu naiſſent ſa bonté, ſa juſtice, ſa miſéricorde, ſa providence en un mot; de ſa qualité de premier principe, dérivent ſon éternité, ſon immutabilité, ſon indépendance; & ce dernier attribut démontre que Dieu doit être unique. Ainſi *une cauſe premiére, indépendante, unique, immenſe, éternelle, toute-puiſſante, immuable, intelligente, libre & dont la providence s'étend à tout; voilà la Notion la plus parfaite que nous puiſſions, dans cette vie, nous former de Dieu.* Cette Notion au reſte nous appartient en propre, & ſert à manifeſter la prééminence de l'homme ſur les bêtes, puiſque celles-ci ne peuvent s'élever à la

connoissance d'une premiére cause. Telle devroit être la conclusion de ce Chapitre : l'Auteur la sousentend ou la suppose, son objet étant de faire voir, par l'exemple des lumières que nous avons sur l'existence & les attributs de Dieu, combien les animaux sont au-dessous de l'homme.

Les principes de la Morale & la connoissance qui nous en a été donnée, confirment de plus en plus notre supériorité. M. l'Abbé de Condillac ne perd rien cette fois du contraste qui se trouve entre l'homme & les animaux. Il établit d'abord qu'il y a par rapport à nous une loi naturelle ; que nous sommes capables de mérite, & de démérite envers Dieu même ; qu'il est de sa justice de nous punir, ou de nous récompenser ; que, dans ce monde, les biens & les maux n'étant pas proportionnés au mérite & au démérite, il doit y avoir une

autre vie où le juste soit récompensé, & le méchant puni; qu'ainsi notre ame est immortelle, non-seulement de cette immortalité qui exclut toute dissolution de parties, (l'ame n'est pas susceptible d'une telle dissolution, étant une substance immatérielle) mais encore de cette immortalité qui est la permanence éternelle en vertu des décrets d'un Dieu juste, appliqué sans cesse à conserver l'ame, & à l'empêcher de retomber dans le néant.

L'Auteur oppose ensuite l'état des animaux. Comme ils sont dans l'impuissance de connoître des Loix, ils ne contractent aucunes obligations. Rien ne leur est ordonné, rien ne leur est défendu; ils n'ont de régle que la force; ils n'ont aucun droit sur la justice divine; leur ame est donc mortelle, quoiqu'elle ne soit pas matière, c'est-à-dire que toute simple & toute incorporelle qu'elle est, Dieu

ne la conſerve pas plus long-temps que le corps.

Voilà ſans doute de grandes différences entre les bêtes & l'homme : différences qui conſiſtent dans les facultés que nous avons en partage ; dans la fin à laquelle Dieu nous deſtine ; dans les obligations qu'il nous impoſe ; en un mot, dans tout l'ordre de providence qu'il garde à notre égard. » Ces principes, *ajoute l'Auteur*, ſont les » fondemens de la Morale & de » la Religion naturelle. La raiſon, » en les découvrant, prépare aux » vérités dont la révélation peut » ſeule nous inſtruire ; & elle fait » voir que la vraie Philoſophie ne » ſçauroit être contraire à la Foi.

Juſqu'ici nous avons analyſé ſept Chapitres de cette ſeconde Partie ; il nous en reſteroit encore trois : CHAPITRE VIII. *En quoi les paſſions de l'homme diffèrent de celles des bêtes.* CHAPITRE IX.

Systême des habitudes dans tous les animaux : comment ce systême peut être vicieux : que l'homme a l'avantage de pouvoir corriger ses mauvaises habitudes. Chapitre X. *De l'entendement & de la volonté, soit dans l'homme, soit dans les bêtes.* Ces trois Chapitres, sur-tout les deux derniers, sont importans & mériteroient aussi une Analyse; mais cet Article auroit trop d'étendue ; ainsi nous renvoyons à l'Ouvrage même, qui, dans tous ses détails, ne peut qu'intéresser la curiosité des Philosophes. Nous plaçons ici, en finissant, deux observations.

1°. L'Auteur dit par-tout qu'il ne sçait rien de la nature des Etres, qu'il observe simplement leurs facultés, leurs opérations, leurs rapports &c. ce qui ne l'empêche pourtant pas d'assurer que la bête & l'homme different par leur essence; que la bête n'a pas, dans sa

nature, de quoi devenir homme, comme l'Ange n'a pas dans la sienne de quoi devenir Dieu, &c. De même, en parlant de Dieu & de ses attributs, M. l'Abbé de Condillac indique quelle est la nature de cet Etre suprême; en quoi il differe des Etres créés, &c. On peut donc demander comment ces choses se concilient; & voici notre pensée à cet égard: l'Auteur entend sans doute qu'il n'a sur les natures & sur les essences aucune connoissance parfaite, complette, intuitive; qu'il ne juge d'elles que par leurs opérations, leurs facultés, leurs rapports: ce qui s'appelle juger *à posteriori*, remonter des effets à la cause, trouver le principe par les conséquences: espèce de lumières qui autorisent à dire qu'on sçait quelque chose de la nature des Etres, quoique, dans le sens expliqué plus haut, il ne soit pas moins vrai qu'on n'a aucunes connoissances sur ce point.

2°. M. l'Abbé de Condillac raisonnant sur l'instinct, dit qu'il s'acquiert en réfléchissant; qu'il suit l'ordre des besoins qu'éprouvent les bêtes; mais que comme elles ont peu de besoins, le temps arrive bientôt où elles ont fait tout ce que la réflexion a pû leur apprendre, qu'alors elles n'ont que des habitudes, qu'elles sont bornées à l'instinct. Or tout ceci fait naître deux questions: la première, pourquoi les bêtes supposées capables de réfléchir, n'useroient de cette faculté que quand elles auroient des besoins relatifs à leur corps: la seconde, pourquoi elles n'acquéreroient pas, durant tout le cours de leur vie, des habitudes nouvelles, puisque les circonstances où elles peuvent se trouver sont susceptibles de changement? A la première question, l'Auteur répondroit peut-être que tel est le systême; qu'on accorde le moins qu'on

peut en ce genre, & que rien n'oblige à étendre les réflexions des bêtes au-delà des besoins de leur corps. A la seconde question, il opposeroit apparemment une négative formelle; il soûtiendroit que les circonstances, où se trouvent les bêtes, ne changent jamais au point d'exiger de nouvelles façons d'agir, & par conséquent de nouvelles habitudes. Ces raisons ont leur mérite, mais il semble qu'un développement pourroit y ajoûter un degré de force : c'est ce que nous desirons pour une nouvelle Edition, qui ne tardera pas si l'on en juge par l'importance de l'Ouvrage. Nous connoissons présentement quatre Traités de M. l'Abbé de Condillac; le premier, sur les connoissances humaines; le second, sur les systêmes; le troisième, sur les sensations; le quatrième, sur les animaux. On peut souhaiter qu'il expose en grand les deux Cha-

pitres qu'on trouve ici, l'un sur *l'existence & les attributs de Dieu*; l'autre sur *les principes de la Morale*; & qu'il travaille aussi sur une vérité qui n'est qu'énoncée à la fin du septième Chapitre de sa seconde Partie, sçavoir que *la vraie Philosophie ne sçauroit être contraire à la Foi.*

ARTICLE CXXI.

LETTRES CRITIQUES, ou *Analyse & réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion.* Tome premier (*in*-12. pag. 347.) sur les Lettres philosophiques, les Pensées philosophiques, le Livre des mœurs & le Poëme de Pope sur l'homme. *A Paris, chez Claude Hérissant, &c. M. DCC. LV.*

LA réfutation des Ecrits qu'on attaque dans ce premier Tome, se borne à ce qu'ils contiennent de

contraire à la Religion. Un zéle éclairé a inspiré le plan de cet Ouvrage : nous n'oublierons rien pour mettre nos Lecteurs en état de juger de l'exécution, plutôt quant au fond que quant à la forme. Dans des controverses de cette importance, ce n'est ni au style, ni à l'élocution qu'il faut s'arrêter, quoique ce genre de mérite eût bien son prix, sur-tout contre des adversaires qui en tirent leur plus grand avantage. Des esprits solides ne sont pas tentés de se décider sur autre chose que sur la vérité des principes, sur la solidité des raisons, & sur la force des argumens. Les bornes de nos Extraits nous réduisent à n'embrasser que les points capitaux : sur tout le reste on doit recourir à l'Ouvrage même. L'Auteur y soûtient dignement les droits attachés à la nature de sa cause.

PREMIÈRE LETTRE. On sçait

que les *Lettres philoſophiques* ſont d'un célèbre Auteur qui, preſque dans tous ſes Ecrits, attaque directement ou obliquement le Chriſtianiſme ; s'il en loue quelques ſectes, ce ſont toujours celles qui ſympathiſent le plus avec le Tolérantiſme : les éloges qu'il leur donne, ſont toujours meſurés ſur la diſtance qui les ſépare de l'intolérance, & ne tombent guères que ſur ce qu'elles peuvent avoir de commun avec le Déiſme le plus tolérant. Plus elles ſemblent ſe ſingulariſer & ſe diſtinguer du gros des Chrétiens, plus il affecte d'applaudir à leurs mœurs & à leurs uſages. Ainſi le panégyrique de quelques membres ſéparés, eſt toujours la ſatyre du corps entier : l'encens, prodigué au fanatiſme des Quakers, n'eſt qu'une inſulte réfléchie ſur le reſte des Chrétiens. Le Paganiſme même eſt toujours mieux traité, que le Chriſtianiſme. Les Anecdotes hiſto-

riques ne se placent guères dans ces *Lettres* qu'autant qu'elles fournissent des traits odieux contre notre Religion : les observations, mêmes les plus philosophiques, sont semées de réflexions critiques sur nos dogmes. Les morceaux des Auteurs Anglois, qu'on traduit dans ces *Lettres*, ne sont jamais que des extraits de ce qu'il y a, dans ces Ecrivains, de plus favorable à l'incrédulité ; & l'estime qu'on en fait, est toujours proportionnée à l'excès de leur licence.

De-là notre Critique conclut que les *Lettres philosophiques* n'ont été dictées que par la *haine* du Christianisme : haine aussi aveugle que furieuse, aussi injuste qu'opiniâtre. On le démontre en relèvant toutes ces infidélités historiques, tous ces paralogismes sophistiques qui ne se soûtiennent que par le charme des tirades antithétiques,

ou par la ſurpriſe des chutes épigrammatiques. Après ce début, l'Auteur en vient à la premiére Lettre philoſophique, dont le poiſon ſe préſente dans cette ſeule citation : » Les hommes diſputent » depuis long-temps ſur la nature » & ſur l'immortalité de l'ame ; à » l'égard de ſon immortalité, il eſt » impoſſible de la démontrer, puiſ- » qu'on diſpute encore ſur ſa nature, » & qu'aſſurément il faut connoî- » tre à fond un Etre créé pour dé- » cider s'il eſt immortel ou non.

Dans ſa réponſe, le Critique raſſemble tout ce que nous connoiſſons des propriétés de l'ame & du corps. De ſa nature, le corps n'eſt qu'une étenduë massive, brute, mobile, diviſible, capable d'altération, incapable de ſentiment, en un mot matière pure ; ſubſtance dont la quantité plus ou moins grande, l'agitation plus ou moins forte, la figure plus ou moins com-

poſée, ne détruit ni l'inertie, ni l'indifférence naturelle, & par conſéquent ne met dans ſon Etre aucune activité qui lui ſoit propre & intrinſéque. L'ame au contraire eſt une ſubſtance ſimple dans ſa nature comme dans ſes modalités, vivante, intelligente, pleine de ſentiment & d'activité. Dans ſes penſées, elle a une agilité qu'aucune diſtance ne peut retarder ni fatiguer; dans ſes idées, une conception qui s'éleve juſqu'aux eſſences des objets; dans ſes jugemens, une adhéſion qui ſe fixe au moins ſur les rapports les plus immédiats; dans ſes raiſonnemens, une combinaiſon qui pénètre juſqu'aux relations ou aux conſéquences éloignées; dans ſes ſentimens, une conſcience qui reçoit l'impreſſion directe de ce qui ſe paſſe au-dedans d'elle-même, & qui ſe replie ſur cette impreſſion par une attention réfléchie. En un mot, l'ame eſt une

ſubſtance qui a le ſentiment de ſon existence & des affections qui modifient ſon être.

Maintenant il ne faut que rapprocher les propriétés de ces deux ſubſtances & les comparer avec droiture, pour ſe convaincre que ces propriétés ſont autant d'attributs oppoſés, contraires & incompatibles. Le corps ne peut donc verſer dans l'ame ſes propriétés, ni l'ame répandre les ſiennes dans le corps, ſans que les unes détruiſent & anéantiſſent les autres. L'ame & le corps ſont donc deux ſubſtances eſſentiellement diſtinguées. Il eſt auſſi évident qu'on ne doit pas les confondre, qu'il eſt évident qu'une ſeule & même ſubſtance ne peut être ſimple & compoſée, diviſible & indiviſible, vivante & inanimée : autant que ces divers attributs ſont inſociables, autant faut-il que leurs ſujets propres ſoient différents. Plus on examinera l'idée

de ces attributs si hétérogènes, plus on restera persuadé que, dans le même être ou sujet, ils ne peuvent pas plus se succéder, que subsister ensemble. Le Matérialisme est donc autant l'opprobre de la raison dans ses principes, que le scandale des mœurs dans ses conclusions. Aussi n'est-ce que pour ébranler la Religion & pour renverser la Morale, qu'on embrasse une si absurde hypothèse.

Mais sur quels fondemens ose-t-on élever aujourd'hui une chimère si monstrueuse, une doctrine plus révoltante que nos mystères ne sont incompréhensibles ? Ce fondement est digne de l'édifice : la base du Matérialisme, de l'aveu de tous ses partisans, ce sont les propriétés inconnues de la matière ; comme si ces propriétés qu'on ignore, pouvoient lever une répugnance démontrée par les propriétés qu'on connoît. Ainsi dans notre

ignorance nous avons une ſource inépuiſable de matériaux pour conſtruire les plus folles hypothèſes ; graces à cette ignorance, il n'y a point d'extravagance qui ne devienne probable, point de chimère qui ne devienne poſſible. Nous ſommes plus puiſſans par nos ténébres, que par nos lumières : notre ſcience ne ſçauroit, dans l'univers, aſſurer à la vertu ni à la Religion, aucun appui que nos ténébres ne renverſent : notre impéritie peut conſacrer le ciel & la terre au menſonge & au vice, ſans que notre ſçavoir ait droit d'en murmurer. Tel eſt l'abyſme que la Philoſophie du Matérialiſme creuſe à ſes diſciples : le Critique qui nous occupe, en a peint l'horreur avec trop d'étendue, pour que nous puiſſions le ſuivre. Sa route conduit à ſon but, à l'immortalité de l'ame, le plus important de tous les dogmes dans l'ordre moral.

Décembre, 1755.

La révélation suffit pour en imposer la foi aux simples fideles : les Philosophes les plus profonds en découvrent la vérité dans ce que le sentiment leur apprend sur la nature de l'ame, & dans ce que la raison leur enseigne sur les attributs de Dieu & sur la justice de sa Providence. Notre Auteur en tire des argumens également sensibles & invincibles : ce sont autant de démonstrations qui, en établissant l'immortalité de nos ames, ont forcé notre Critique à conclure que les adversaires de ce dogme ne sçauroient être que des ennemis de tout bien & de toute subordination, de toute autorité divine & humaine. *Sans ce dogme, la probité n'aura pour principe que des préjugés frivoles, les passions pour frein qu'une tyrannie injuste, le crime régnera sans remors, & le vice sans honte, &c.*

L'immortalité des ames, comme

l'obſerve l'Auteur, ne dépouille point Dieu du pouvoir abſolu qu'il a de les anéantir. L'exiſtence, une fois accordée à ces Etres intelligents, ne peut guères manquer de leur être continuée : le motif de leur création devient le motif de leur conſervation : ce motif eſt toujours tiré des divins attributs : car les décrets de Dieu ne peuvent porter ſur des raiſons étrangères à ſon être. Dieu ne peut déroger au motif qui s'intéreſſe pour l'exiſtence d'un Etre intelligent & libre, que par un motif tiré de ces mêmes attributs, qui ſollicite plus puiſſamment l'annihilation de cet Etre : or ſuppoſer que du ſein des attributs divins s'élevent des raiſons qui forment un pareil conflit, c'eſt heurter tous les principes de la ſaine Métaphyſique. Dès qu'il s'agit de créatures intelligentes & libres, ce n'eſt pas en faveur de leurs vertus, encore moins en

faveur de leurs vices ; que Dieu se départira d'un ordre fondé sur la nature de ses perfections. Il n'a tenu qu'à ces créatures de tirer de cet ordre, leur gloire & leur félicité souveraine.

Concluons donc, avec notre Critique : sur la nature de l'ame, nous avons assez de lumières pour nous convaincre de sa spiritualité & de son immortalité. Si cette lumière nous découvre nos devoirs essentiels, devoirs de Société, devoirs de Religion &c. que faut-il de plus pour parvenir à la fin qui nous est destinée ? Pourquoi des ténèbres qui nous restent, nous faire un bandeau qui nous aveugle sur ces devoirs & sur cette fin ? La lumière qui nous manque, doit-elle éteindre le flambeau qui nous éclaire ?

La seconde des *Lettres critiques* est l'Apologie des pensées de M. Pascal, comme la 25e des *Lettres philosophiques* en est la cen-

ſure. En fait de Religion & de Philoſophie, pour peu qu'on connoiſſe Paſcal & ſon Cenſeur, on ne ſera pas tenté de peſer leurs raiſons & leurs argumens dans la même balance. Nous allons cependant donner un moment d'attention à ce Cenſeur, & répondre avec notre Critique à la cenſure hazardée contre Paſcal.

Prouver la Religion Chrétienne, c'eſt, ſelon le Cenſeur, entreprendre un ouvrage plus ſcandaleux qu'édifiant : invoquer, en faveur de cette Religion, la Métaphyſique, c'eſt mettre la foi au-deſſous de la raiſon : ſuppoſer que la véritable Religion connoît notre nature, c'eſt accorder à cette Religion un privilège dont mille fables peuvent ſe glorifier : vouloir l'homme parfait au ſens de Paſcal, c'eſt en faire un Dieu : douter de l'exiſtence de Dieu, n'eſt pas la combattre : s'effrayer ſur ſon ſort quand réduit

aux seules lumières de sa raison ; on ne peut découvrir le terme où l'on doit aboutir ; c'est fanatisme.

Il n'est pas nécessaire d'observer que les antithèses qui, dans les Lettres philosophiques, embellissent ces objections, & les épigrammes qui assaisonnent ces difficultés, ne sont que des traits d'esprit : un Poëte peut s'en applaudir, un Censeur n'a pas droit de s'en prévaloir : ces ornemens sont trop étrangers à la censure, pour en faire la force : s'ils en couvrent la foiblesse aux yeux des petits esprits, ils la trahissent & la dévoilent aux regards des génies solides. Le souffle le plus léger dissipe ce sable brillant, comme la moindre réflexion détruit l'édifice qu'il soûtient. En peu de mots, nous allons, d'après notre Critique, répondre à ces articles de censure.

1°. La vérité du Christianisme est prouvée par des argumens invin-

cibles : pour les résoudre, les incrédules n'ont encore fait que des efforts impuissans. L'expédient imaginé par le Censeur, pour tirer d'embarras nos adversaires, est donc d'imprimer à ces argumens incommodes, la note de scandale. Voilà un nouveau genre de scandale : on le donnoit depuis longtemps, sans qu'on se fût avisé de le prendre. Nous ne nous amuserons pas à le lever ; ce seroit prendre une peine trop risible.

2°. La Religion naturelle & la Religion révélée se lient & s'accordent parfaitement ensemble : avec le flambeau de la Métaphysique, la raison découvre les nœuds qui forment cette harmonie : cette découverte soumet la raison à croire les vérités qu'elle voit révélées sans les concevoir, comme elle croit les vérités évidentes qu'elle conçoit sans révélation. Dans l'ordre de ces deux œconomies & dans les rap-

ports qui en résultent, comment la Religion ſe trouve-t-elle placée au-deſſous de la raiſon ? Cette raiſon ne ſe courbe-t-elle pas devant la Religion d'autant plus profondément que ſon hommage eſt plus éclairé ?

3°. Si le fond de la nature humaine eſt à quelques égards une énigme, avec des fables on peut eſſayer d'en expliquer le myſtère ; mais il doit être réſervé à la ſeule vraie Religion de donner la véritable ſolution de cette énigme.

4°. De la perfection que Paſcal déſire dans l'homme, à la perfection dont Dieu jouit par ſa nature, la diſtance eſt infinie : croire que, dans la penſée de Paſcal, Dieu & l'homme pourroient être égaux en perfection, c'eſt ne point entendre cette penſée, ou plutôt c'eſt en abuſer ; c'eſt chercher dans l'homme parfait, des raiſons de méconnoître le Dieu infiniment parfait qu'adore Paſcal.

5°. Quiconque

5°. Quiconque doute si Dieu existe, à son égard Dieu est aussi nul que s'il n'existoit pas: or reléguer Dieu dans la classe des Etres nuls, de quelque façon qu'on le fasse, n'est-ce pas en combattre l'existence?

6°. Il n'y a rien de plus important à l'homme que de sçavoir si tout finit, ou ne finit pas avec cette vie; si la terre qu'il habite, est le terme de sa course, ou seulement un passage à une autre vie dont le bonheur ou le malheur éternel dépend de la voie où il marche pendant le pélerinage; si l'on n'a que la raison, & si dans la raison on n'a que des lumières insuffisantes pour s'éclaircir & se fixer. L'incertitude sur des objets si essentiels ne doit-elle pas dégènérer en inquiétudes, en frayeurs, en allarmes? Dans une incertitude si cruelle, la sécurité du Philosophe ne peut se comparer qu'à l'enthousiasme du fanatique.

Les autres censures du Poëte-Philosophe contre les pensées de Pascal, roulent sur la Loi Mosaïque, sur les Prophéties sacrées, sur les miracles, sur le peché originel, &c. Dans un terrein qui lui est si étranger, le Censeur de Pascal ne fait aucun pas qui ne soit une lourde chute. Avant notre Critique, plusieurs autres défenseurs de Pascal ont relevé ces énormes bévuës, & n'ont pas manqué d'observer que, si quelques opinions singuliéres de Pascal ont répandu des taches sur quelques-unes de ses pensées, son Censeur, quoique capable d'appercevoir ces taches, ou même de les effacer, n'en étoit pas moins incapable de les corriger, parce que ses corrections, portant toujours l'empreinte des préjugés fâcheux dont il s'est fait comme autant de principes, ne ne pouvoient manquer d'être beaucoup plus vicieuses que le texte de Pascal. Ils observent encore, que

les pensées de Pascal sont dans une sphère où le vol de son Censeur ne peut atteindre, & que l'essor de celui-ci n'est heureux qu'autant qu'il se borne aux régions du Parnasse & de la belle Littérature. *Que n'a-t-il pû se renfermer dans son talent*, dit un de ces défenseurs, *sans étendre sa critique audacieuse sur des choses qui ne sont pas de son ressort? S'il se fût prescrit cette sage retenuë, s'il eût suivi le précepte d'Horace*, sumite materiam, &c. *il se seroit bien gardé d'attaquer un homme comme Pascal, & il n'auroit pas justifié par son propre exemple, qu'il y a loin, quelquefois, du grand Poëte à un grand homme.*

Des *Lettres philosophiques*, notre Critique passe, dans sa troisième Lettre, aux *Pensées philosophiques*: le trajet est naturel. Ces deux Ouvrages diffèrent peu par le titre, moins encore par le but de leurs

Auteurs. Dans les *Penſées* il y a bien plus de feu & d'énergie que dans les Lettres ; de celles-ci toutes fondues enſemble, à peine pourroit-on exprimer quelques lignes des autres. De part & d'autre ce ſont cependant les mêmes traits ; mais dans les *Penſées* ils reçoivent une meilleure trempe, ils ſont lancés avec bien plus de vigueur que dans les *Lettres*. Le ſtyle des *Lettres* éblouit par ſes agrémens ingénieux ; celui des *Penſées* étonne par ſes tours ſinguliers : là c'eſt un Critique amuſant qui égaie ſa bile par des obſervations ſacriléges ; ici c'eſt un enthouſiaſte éloquent qui exhale en blaſphêmes raiſonnés une colère réfléchie. L'un, avec complaiſance, développe & étend ſes idées pour les inſinuer plus aiſément ; l'autre avec violence ſerre & entaſſe ſes penſées pour les graver plus profondément. Mais dans l'Analyſe qu'en fait notre Criti-

que, le poiſon des *Penſées* s'écoule comme celui des *Lettres*, & ne laiſſe aucune trace que de la maligité & de l'infidélité de leur Auteur. On réduit ici ces Penſées à cinq chefs que nous allons parcourir: en les dépouillant de leur appareil étranger, nous verrons leur éclat s'évanouir comme un ſon vuide: la préciſion logique qui, en les ſerrant, devroit augmenter leur force, ne fait que déceler leur foibleſſe.

1°. Les paſſions ſont bonnes; ſans elles on ne fait rien de grand; donc la raiſon qui les *rivaliſe*, & la *ſuperſtition* qui les réprime, ne peuvent que dégrader & avilir les ames que les paſſions élevent & annobliſſent. C'eſt-à-dire que la raiſon, qui eſt la régle des paſſions, & la Religion qui en eſt le frein, n'inſpirent qu'une baſſeſſe honteuſe & une ſtérile indolence. Quelle Logique!

2°. Le Dieu des *ſuperſtitieux*,

ou des Chrétiens, (dans les Penſées philoſophiques ces deux termes ſont ſynonymes) ne décerne que des récompenſes & des peines éternelles : ſes élus ſont en petit nombre. Fauſſes notions dont l'Athée ſe joue. Le *Déiſte*, qui les rejette, peut ſeul *faire tête à l'Athée. Son Dieu n'eſt ni trop bon, ni trop méchant.* Ainſi la gloire de Dieu & de ſa Providence exige un terme où l'innocent & le coupable, le pénitent & l'impénitent jouiſſent d'un ſort égal, dans lequel, malgré leur fidélité ou leur infidélité aux Loix de l'ordre, Dieu les regarde avec la même complaiſance, ou la même indifférence. Quelle Morale !

» 3°. Ce n'eſt que dans les Ouvrages de Newton, de Muſchenbroeck, de Niewentit, qu'on a trouvé des preuves ſatisfaiſantes d'un Etre intelligent. Graces aux travaux de ces grands hommes,

» le monde n'eſt plus un Dieu :
» c'eſt une machine qui a ſes pou-
» lies, ſes reſſorts & ſes poids.«
Donc avant l'invention des Microſcopes & des Téleſcopes, on n'avoit pas l'idée de Dieu comme d'un Etre ſouverainement intelligent ; on ne ſoupçonnoit pas que le monde fût une machine duement organiſée. Quelle Métaphyſique ! Quelle ſource de matériaux pour l'Hiſtoire de l'eſprit humain !

» 4°. Ce qu'on n'a jamais mis
» en queſtion, n'a jamais été prou-
» vé.... Le Scepticiſme eſt donc le
» premier pas vers la vérité : il
» doit être général, car il en eſt la
» pierre de touche..... il ſeroit à
» ſouhaiter qu'un Scepticiſme uni-
» verſel ſe répandît ſur la ſurface
» de la terre... Un demi-ſcepticiſme
» eſt la marque d'un eſprit foible.«
Qui peut douter de tout, ne doit jamais rien croire : ce doute, s'il

s'étend jusqu'aux premiers principes, doit être éternel. La raison, pour les démontrer, n'a aucun moyen. Si elle en avoit, ce ne pourroit être que des principes antérieurs ou ultérieurs à ces premiers principes ; ce qui répugne à l'hypothèse, puisque par-là ces principes seroient déchus de leur primauté.

D'ailleurs ces principes ultérieurs ne pourroient, par eux-mêmes, se dérober au doute universel : ainsi par une progression d'absurdités qu'entraîne ce systême ; la raison reste enfermée dans un cercle de doutes interminables. En vain invoqueroit-on le secours des sens, les objets dont il s'agit, sont au-dessus de leur sphère. Donc si le Scepticisme est le premier pas vers la vérité, la vérité habite dans une région absolument inaccessible. Ainsi pour la recherche de la vérité, notre Philosophe propose une

méthode qui en interdit toute approche. De plus ce doute universel est-il possible ? Peut-on douter que un & un font deux ? Si on en peut douter, comment lever ce doute ? Cette méthode de philosopher n'est-elle donc pas la plus insensée & la plus ridicule qu'on puisse imaginer ?

5°. Ce dernier Article roule sur *les preuves de la Religion* : pour les détruire, c'est aux Théologiens que l'Auteur adresse ses *pensées* ou ses difficultés *philosophiques*. Conserver, dit-il, la Religion qu'on a reçue par l'éducation, c'est un bonheur & non pas un mérite. On n'honore point Dieu par les entraves où l'on met sa raison. Le Christianisme n'est point démontré à quiconque n'a eu aucun commerce avec la Divinité, & n'a jamais été témoin d'aucun miracle : pourquoi donc exiger qu'on croye le mystère de la Trinité aussi fermement qu'on

croit une vérité de Géomètrie ? Si le Christianisme peut être mis en évidence, & démontré par des raisons invincibles, pourquoi apporter des miracles au lieu de ces raisons ? D'ailleurs toutes les Religions s'accordent à donner la seconde place au Naturalisme, donc il mérite la premiére.

Notre Critique foudroie toutes ces pensées par une foule de raisons triomphantes que les bornes d'un extrait ne permettent pas de parcourir : quelques-unes de ses plus simples réflexions nous suffisent pour éclairer ceux qui ne voient pas le foible & le vice de ces *pensées*, & pour confondre ceux qui voudroient se dissimuler l'un & l'autre.

Si cette Religion & ces entraves sont divines, si elles font violence à des penchans toujours chers & toujours naturels, si, pour avoir été reçus dès l'enfance, ce dépôt sacré

n'en coûte pas moins à conſerver, ſi ce joug religieux n'en eſt pas moins dur & pénible à porter, n'eſt-ce pas honorer Dieu que de les accepter de ſa main? N'eſt-ce pas un mérite que d'être conſtamment fidèle aux obligations qu'il y a attachées? L'éducation qui a fait connoître le prix de ces liens ſacrés, empêche-t-elle d'en ſentir le fardeau?

La Religion révélée n'eſt pas ſuſceptible de démonſtration, comme un Théorême de Géomètrie: c'eſt un recueil d'oracles émanés de Dieu qui, ſans donner l'intelligence des myſtères, en ordonne la ferme croyance comme un hommage dû à ſon autorité: on ne doit donc pas y chercher l'évidence géométrique. Pour y ſuppléer, Dieu y a appliqué le ſceau le moins équivoque, le plus digne de ſa majeſté, le plus proportionné à notre capacité, c'eſt-à-dire le

ſceau des miracles les plus éclatans & les plus authentiques. Ce ſceau, une fois bien conſtaté, ne doit-il pas être également valable dans toute la ſuite des ſiecles ?

Les chicanes qu'on accumule dans les *Penſées philoſophiques* contre ces miracles, contre nos martyrs, contre nos monumens ſacrés, & contre la perte des Livres profanes, ſont trop uſées pour nous arrêter. Quant au *Naturaliſme*, la Religion Chrétienne n'a garde de l'exclure : elle en fait ſa baſe, c'eſt ſur ce fondement qu'elle ſe poſe ; loin d'en être la ruine, elle n'en eſt que la perfection. C'eſt donc ſans pudeur qu'on lui en oppoſe la vérité : cette objection ne porte que ſur une fauſſe ſuppoſition, qui, dans les *penſées* d'un homme inſtruit, ne peut être qu'une honteuſe ſupercherie. Par ce leger abregé de controverſe, on doit ſe convaincre qu'il en coûte

beaucoup plus pour forger des armes philoſophiques contre la Religion que pour les briſer.

Finiſſons cet Article par une remarque de notre Critique : une ſuppoſition qu'en faveur de l'incrédulité, les Penſées philoſophiques avancent & ſoûtiennent comme une thèſe en bonne forme, c'eſt que la Morale & ſes premiers principes peuvent être pour nous auſſi obſcurs & auſſi indifférents que la Phyſique & ſes premiers élémens, & que ſur ces deux Sciences l'erreur & l'ignorance peuvent être auſſi involontaires & auſſi innocentes, que ſi l'une ne nous étoit pas plus néceſſaire que l'autre pour parvenir à la fin qui nous eſt deſtinée. En écrivant contre le Chriſtianiſme, les anciens Sophiſtes, dont nos modernes Philoſophes ne ſont guères que des abbréviateurs, n'ont jamais pouſſé ſi loin la licence des *penſées*, quel-

que ardente que fût leur haine contre le Christianisme naissant : car ses premiers Apôtres ne respectoient pas plus les erreurs philosophiques que les préjugés populaires.

Dans sa 4ᵉ Lettre, notre Critique s'est rappellé un autre Libelle, qui ne respire qu'un libertinage plus affreux & plus ouvert que celui des *Pensées philosophiques*. C'est un *Discours sur la vie heureuse*, imprimé à Potsdam en 1748. Pour juger des excès révoltans, où l'on y porte le plus grossier Epicurisme, nous n'en transcrirons qu'une pensée : ce ne sera pas, à beaucoup près, la plus horrible : la vertu & la vérité *sont des êtres qui ne valent qu'autant qu'ils servent à celui qui les possede*. Nous n'oserions expliquer le sens dans lequel on débite cette maxime.

Dans ses Lettres 5ᵉ, 6ᵉ & 7ᵉ,

l'Auteur analyse & réfute le Livre des Mœurs. De ce qu'il y a de vrai dans les principes de cet Ouvrage, le Critique démêle ce qu'il y a de faux & de contradictoire ; il en dévoile les dangereuses conséquences. Le poison de ce Livre est assez connu & assez décrié, pour que nous puissions le négliger. D'ailleurs tous ces systêmes d'incrédulité rentrent les uns dans les autres. Les modifications qu'on ajoûte à quelques-uns, pour les rendre moins odieux, ne sont que des inconséquences, dont le systême ne tarderoit pas à se débarrasser, s'il étoit une fois bien accrédité. Il est encore peu de gens qui puissent digérer l'impiété toute crue ; on ne se flatte de leur en inspirer le goût qu'en la tempérant, & en l'assaisonnant avec artifice.

Nous ne sçaurions trop exhorter l'Auteur de ces Lettres critiques à continuer son travail en le per-

fectionnant quant au ſtyle & à une certaine préciſion. Nous ne répondons pas qu'il ne puiſſe y avoir quelques taches dans ſon Ouvrage : la plûpart ſont auſſi aiſées à effacer que celle qu'on peut voir à la page 121. L'Etre ſuprême *eſt bon & juſte. Comment concilier cette bonté & cette juſtice ? Voilà le myſtère : ce nœud exiſte, quoique nous l'ignorions*. La juſtice de Dieu ne murmure point de ſa bonté envers les juſtes & les pécheurs pénitens ; ſa bonté ne s'oppoſe pas davantage aux rigueurs de ſa juſtice envers les coupables impénitens. L'une ne fait que venger le mépris qu'on a fait de l'autre. Quand la ſuite de cet Ouvrage paroîtra, nous pourrons revenir à la 8e Lettre de ce Volume.

ARTICLE CXXII.

HISTOIRE DE FRANCE, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au régne de Louis XIV. Par M. l'Abbé Velly. Deux Volumes *in*-12. (jusqu'au regne de Philippe I. inclusivement.) *A Paris, chez Desaint & Saillant, &c. M. DCC. LV.*

LE grand nombre de bons Ouvrages qui renferment l'Histoire de France ou qui l'éclaircissent, n'a pas empêché celui-ci d'être bien reçu; c'est à nous d'indiquer les raisons qui ont déterminé la faveur publique. Outre le style qui a de la force, de l'élégance & de la précision; cette Histoire a paru précieuse aux amateurs de nos Antiquités par un autre endroit.

» L'idée qu'on s'y propose, (*dit*

» *l'Auteur dans ſa Préface*) eſt
» de donner, avec les Annales des
» Princes qui ont regné, celles de
» la Nation qu'ils ont bien ou mal
» gouvernée; de joindre aux noms
» des Héros qui ont reculé nos
» frontières, ceux des génies qui
» ont étendu nos lumières; en un
» mot, d'entremêler le récit de
» nos victoires, & de nos conquê-
» tes, de recherches curieuſes ſur
» nos Mœurs, nos Loix & nos Coû-
» tumes.... On s'eſt ſur-tout appli-
» qué à remarquer les commence-
» mens de certains uſages, les prin-
» cipes de nos Libertés, les vraies
» ſources & les divers fondemens
» de notre Droit public, l'origine
» des grandes Dignités, l'inſtitu-
» tion des Parlemens, l'établiſſe-
» ment des Univerſités, la fonda-
» tion des Ordres religieux ou mi-
» litaires « &c. Nous reconnoiſſons
que M. Velly, dans ces deux pre-
miers Tomes, a tenu ſa promeſſe

ſur la plûpart des points annoncés, & nous ne doutons pas que les Volumes ſuivans n'amènent le reſte en ſon lieu : mais il faut que les premiers temps de la Monarchie Françoiſe aient été bien dépourvus de *génies propres à étendre nos lumières ;* on n'en dit rien, ou preſque rien.

L'Auteur ne prétend pas, ſans doute, avoir défriché un nouveau terrein. Nous ouvrons, par exemple, le P. Daniel : nous y trouvons ſur la Loi Salique & ſur la Loi Ripuaire, autant ou plus qu'on n'en dit ici. Le même Auteur, Mézerai, & les autres, n'ont pas laiſſé non plus ignorer ce qu'étoient, dans leur origine, les Maires du Palais, les Ducs, les Comtes, les Marquis, les Barons, les Pairs, les Connétables, les Chanceliers, les grands Sénéchaux, les Parlemens, Etats, Cours plénières, Diètes & Chapitres, ni quantité d'autres points

ſemblables. C'eſt au temps des Croiſades & des voyages d'outre-mer, que Mézerai rapporte auſſi & fixe l'époque de nos armoiries. Le P. Daniel traite aſſez au-long des anciens Francs, de leurs coûtumes, de leurs tranſmigrations & de leurs progrès, &c. M. l'Abbé Velly, malgré tout cela, peut prétendre à la gloire de l'invention, & ſon Hiſtoire a le mérite de la nouveauté.

1°. Il a réuni ce qui étoit épars dans les autres, & le coup-d'œil eſt d'autant plus frappant qu'on a paſſé plus rapidement ſur les évènemens, les faits d'armes, les révolutions. 2°. Il a des particularités & des anecdotes qui en effet avoient été omiſes par la plûpart de nos Hiſtoriographes. 3°. Il s'eſt étendu ſur quelques morceaux à peine effleurés, ou tout au plus entamés par les autres. Ajoûtons qu'il y met du ſien; de la critique & des

réflexions ſouvent bien placées; qu'il a puiſé dans les ſources récentes, ſur-tout dans les ſçavants Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, &c. Puiſque c'eſt principalement, par les Antiquités, les recherches, les obſervations, que cette Hiſtoire eſt vraiment eſtimable, nous en citerons quelques-unes, ſuivant l'ordre des temps.

Première Race.

A l'occaſion du premier Concile d'Orléans, tenu ſous Clovis, M. Velly recherche l'origine du droit de Régale. » Le célèbre Auteur du nouvel Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de France » prétend qu'on trouve encore, dans » ce Concile, les vrais principes de » la Régale. C'eſt ainſi qu'on appelle ce droit unique, qui fait » rentrer, à chaque vacance, les » fruits de l'Evêché dans la main

» de nos Rois, & leur donne la » nomination aux Bénéfices qui en » dépendent, & qui n'ont point » charge d'ames, jusqu'à ce que le » nouveau pourvû leur ait prêté » serment de fidélité, & qu'il ait » obtenu des Lettres-Patentes de » main-levée de la Régale, les- » quelles doivent être enregistrées » dans la Chambre des Comptes de » Paris.

Ce droit de nos Monarques a fait naître des dissertations sçavantes. M. le Président Henaut, d'un côté, soûtient & montre assez que ce droit n'est nullement fondé sur la nature des Fiefs que l'Eglise tenoit des Princes : c'est le systême de M. l'Abbé Velly. Celui-ci, d'autre part, cite le texte du Concile dont on s'est appuyé, & croit qu'il n'y est rien dit de précis en faveur de la Régale. *Pasquier*, ajoûte l'Auteur, *en a fait la remarque avant nous.* M. l'Abbé Fleury, dans

un Discours qui n'a paru qu'après sa mort, & qui devoit être le préliminaire du vingt & unième Volume, prétend » que quelque ancienne & » quelque légitime que soit la Ré- » gale, on n'en trouve aucune » preuve solide que sous la troi- » sième race de nos Rois, & que » la premiére pièce rapportée dans » les preuves de nos Libertés est de » l'an 1147.« Ce n'est point à nous d'entrer plus avant dans ces discussions. Il suffit d'observer que la possession, l'usage immémorial, les Déclarations de nos Rois, les Arrêts de nos Parlemens, l'acquiescement même enfin des parties opposantes; que le concours, en un mot, de tous les principes justifie cette prérogative inaliénable de la Couronne : nous le pensons avec l'Auteur. Il ajoûte, dans une Note, que Charles VII. & la plûpart de ses successeurs avoient cedé les revenus de la Régale à la Sainte-

Chapelle de Paris. Louis XIII. les retira, & lui donna en échange l'Abbaye de S. Nicaiſe de Rheims.

Un autre Article digne de conſidération, c'eſt une apologie en forme de la malheureuſe Reine Brunehaud, qu'on inſére ici. L'entrepriſe n'eſt pas nouvelle. Plus judicieux que Mézerai qui défère partout aux bruits populaires, M. de Cordemoi, le P. Daniel & M. l'Abbé Velly, après eux, ont fort bien ſenti que Clotaire II. héritier de la haine que Frédégonde portoit à Brunehaud, voulant donner quelque couleur à la cruelle vengeance qu'il méditoit contre ſa captive, lui imputa des crimes dont elle étoit fort innocente; que les plumes qui l'ont tant noircie, étoient vendues à Clotaire II. & à ſa famille; que Gregoire de Tours n'en dit point de mal, & que S. Gregoire le Grand, S. Germain de Paris, & Venance Fortunat en font

de

de magnifiques éloges ; que la multitude incroyable des monumens qu'elle a fait conſtruire, décèlent les vuës, les ſentimens, le zéle & la puiſſance d'une grande Reine. Cependant prétendre avec tout cela qu'elle a été exemte de vices, ou que ſon ambition démeſurée n'en fût pas un, n'eſt-ce point, en quelque manière, outrer l'apologie ? On l'excuſe, devant les hommes, de la paſſion qu'elle eut de venger la mort de ſon époux aſſaſſiné par Frédegonde, plus méchante ſans comparaiſon, & cependant plus heureuſe qu'elle :

Illa crucem, pretium ſceleris tulit,
hæc diadema.

Mais ce qui la rendra à jamais inexcuſable, c'eſt d'avoir brouillé tout à la Cour de ſes petits-fils, Théodebert & Thierry, de les avoir animés l'un contre l'autre, & d'avoir au moins beaucoup contri-

bué à faire périr le premier avec toute ſa famille. Les louanges qu'on lui a données, les précieux reſtes de ſa magnificence, quelques contradictions dans les Auteurs qui l'ont décriée, ne peuvent contre-balancer toute l'Hiſtoire qui dépoſe contre elle.

Ce qui concerne les Chanceliers de France, eſt curieux & précis. » *Grand Référendaire* eſt le nom » qu'on donnoit, ſous les Mérovin» giens, à celui qui gardoit le Sceau » royal, expédioit les Lettres, ſcel» loit les Ordonnances. On l'ap» pella Chancelier ſous les Carlo» vingiens, ou parce qu'il barroit » les Lettres qu'il refuſoit, ou » parce qu'il les ſcelloit dans un » lieu fermé de grilles ou *chan*» *ceaux*, ſuivant le langage de ce » temps-là : ce n'étoit autrefois que » la cinquième Charge du Royau» me. Ce ne fut pas ſans peine » qu'en 1224 on lui accorda voix

» délibérative dans l'Aſſemblée des » Pairs, & pendant long-temps il » n'eut place au Parlement qu'après » les Princes & les Evêques. Il eſt » enfin devenu le premier Officier » de la Couronne, le Préſident-né » de tous les Conſeils, le chef de » la Juſtice, le diſpenſateur de » toutes les graces, abolitions & » pardons. C'eſt le ſeul homme du » Royaume qui ne porte point le » deuil, le ſeul qui reçoive & ne » rende point de viſites. « Ce qui eſt dit ici des Chanceliers, ſervira d'exemple pour tous les autres grands Officiers de la Couronne. Leur origine, leurs fonctions, leurs différentes mutations ſont rapportées ſelon les occurrences, dans la plus exacte briéveté.

Rapportons encore un morceau, ſur l'adminiſtration de la Juſtice; il ſuppléera pour tous les autres qui peuvent avoir trait au même ſujet: » On ne connoiſſoit point

» sous la première race ce que » c'étoit que gens de Robe. Les » Juges ; nous ne parlons que des » Laïcs ; rendoient la justice armés de leur épée, de leur hache » & de leur bouclier. Leur commission... demandoit une grande » connoissance des Loix nationales & des Coûtumes locales. Le » François devoit être jugé suivant » la Loi Salique ; le Gaulois, au-delà » de la Loire ; suivant le Droit Romain ; celui des pays Septentrionaux, suivant le Droit coûtumier. » Ils tenoient leurs Assises tous les » huit ou quinze jours, selon la » multitude des affaires, toujours » dans un lieu public où chacun » pût avoir un libre accès. Chaque » Particulier plaidoit lui-même sa » cause. Celles des veuves & des » pauvres étoient privilégiées : ils » étoient sous la protection de l'Eglise ; il n'étoit pas permis de » rien déterminer contre eux, qu'on

» n'en eût donné avis à l'Evêque.
» Les Prélats jouissoient alors d'une
» si grande considération, que non-
» seulement leur intercession sau-
» voit la vie aux criminels, mais
» qu'on pouvoit porter devant eux
» une affaire commencée dans un
» Tribunal séculier. La Loi de Cons-
» tantin l'ordonnoit ainsi : Charle-
» magne la renouvella : Louis le
» Débonnaire la confirma ..... ce
» pouvoir énorme étoit fondé sur
» la dignité de leur caractère, sur
» la sainteté de leur vie, sur l'éten-
» due de leur capacité. La plûpart
» des Seigneurs ne sçavoient ni lire,
» ni écrire. Ennuyés d'être soumis
» comme le peuple à la correction
» des Prêtres, ils se mirent enfin à
» étudier les Loix « &c. Nous ob-
servons ici que Charlemagne ayant
été le Restaurateur des Sciences,
il n'est guères probable que, sous
son régne, les Seigneurs de sa Cour
n'aient sçû ni lire, ni écrire, quoi-

qu'au rapport des Historiens, il n'ait pas sçû écrire lui-même; mais nous convenons que, peu de temps après sa mort, l'ignorance & la barbarie reprirent leur cours: ignorance qui a duré presque sans intervalle jusqu'au siècle de François I.

Seconde Race.

Cette seconde Race fournit encore plus aux observations & à la critique. On pourroit bien fixer son commencement au Gouvernement de Charles-Martel; il ne lui manqua que le titre de Roi, qu'il ne voulut ou n'osa pas prendre. M. l'Abbé Velly a raison de plaindre les derniers Rois Mérovingiens, qui, selon lui, le P. le Cointe & plusieurs autres, n'ont été des Rois fainéans, que parce que des sujets trop puissants ne vouloient leur laisser rien à faire. Sur cet article, il ne faut pas trop

écouter les Ecrivains de ces temps-là, trop intéressés à flatter la Maison régnante. M. Obrecht, ce sçavant Préteur Royal de Strasbourg, qui a tant étudié les Titres des Monastères & des Chapitres de l'Alsace pour la plûpart fondés par ces premiers Rois, dit que c'est-là qu'il faudroit chercher les véritables sources de leur Histoire.

Il seroit inutile de s'étendre sur Charles-Martel, dont les talens guerriers & politiques sont assez connus. Mais une tache à sa mémoire est l'horrible déprédation & l'espèce de trafic qu'il fit des biens Ecclésiastiques. » Il combattoit » contre les ennemis de l'Eglise : » il étoit juste qu'elle contribuât » aux frais des expéditions qui se » faisoient pour sa défense. Mais » non-content de prendre pour lui » les Bénéfices les plus considéra- » bles, il distribua les Evêchés & » les Abbayes aux principaux Sei-

» gneurs de ſon Armée, & donna
» les Cures aux Officiers ſubalter-
» nes. Cette diſpoſition ouvrit la
» porte à de grands déſordres. Bien-
» tôt les grands ſièges, comme
» Rheims, Vienne & Lyon, ſe
» virent dépourvus de Paſteurs. Les
» Eccléſiaſtiques, pour n'être point
» dépouillés, ne ſe firent aucun
» ſcrupule de porter les armes. Les
» Bénéfices devinrent héréditaires.
» On les fit entrer dans le com-
» merce : on les partageoit comme
» les autres biens de famille : on
» a vû, dans certains inventaires,
» vendre les Egliſes, les Autels,
» les Cloches, les ornemens, les
» Calices, les Croix, les Reliques.
» On a porté l'abus plus loin en-
» core. Lorſqu'on marioit une fille,
» on lui donnoit pour dot une Cure
» dont elle affermoit la dixme &
» le caſuel. On ignore s'il prévit
» des ſuites ſi fâcheuſes, ou ſi les
» ayant prévues, il ſe mit peu en

» peine de les empêcher. Lorſ-
» qu'on repaſſe ſur les différents
» traits de ſa vie, on voit par-tout
» le grand homme : on cherche ſou-
» vent le Prince Chrétien. « L'Auteur qui tend par-tout à la brièveté, remarque ici, comme en paſſant, l'origine des dixmes tant ordinaires qu'inféodées.

Pepin, fils de Charles, devenu Roi de France, eut une fameuſe entrevuë avec le Pape Etienne II. à Pont-Yon, maiſon royale dans le Pertois. C'eſt ainſi que l'Auteur raconte le fait. » Le ſouverain Pon-
» tife fut reçu à la Cour de France
» avec tous les honneurs dus à
» l'éminence de ſa dignité. Le Bi-
» bliothéquaire Anaſtaſe parle des
» choſes anciennes ſuivant les pré-
» jugés de ſon ſiècle, lorſqu'il dit
» que Pepin, à l'arrivée d'Etienne,
» ſe proſterna juſqu'en terre, lui
» jura une entiére obéiſſance, &
» l'accompagna comme un ſimple

» Ecuyer, marchant à pied pen-
» dant quelque temps, & tenant
» ſon cheval par les rènes. On ne
» reconnoît, dans ce récit, ni la
» majeſté de nos anciens Rois, ni
» la modeſtie des Papes, lorſqu'ils
» n'étoient encore que premiers
» ſujets de l'Empire. Les Annales
» de Metz racontent la choſe bien
» différemment : on y voit qu'E-
» tienne parut à Pont-Yon ſous la
» cendre & ſous le cilice : qu'il ſe
» jetta aux pieds du Monarque, le
» conjurant par les mérites de ſaint
» Pierre, de délivrer Rome de la
» tyrannie des Lombards, & qu'il
» ne ſe releva qu'après que ce
» Prince l'eut aſſuré d'une puiſſante
» protection : anecdote, où avec
» plus de vrai-ſemblance on ne
» trouve guères plus de vérité.

Qu'a donc le récit d'Anaſtaſe de ſi incroyable ? comme ſi c'étoit la ſeule occaſion où les plus grands Princes de la Chrétienté euſſent

rendu de pareils honneurs aux Vicaires de Jesus-Christ ! L'*obéissance* qu'ils juroient ne regardoit que le spirituel, & n'étoit autre chose que ce qui s'appelle *serment d'obédience :* quand ils tenoient les rênes où l'étrier du cheval qui portoit le Pape, personne ne pensoit qu'ils se dégradassent ; tant il étoit notoire que c'étoit à Jesus-Christ, en la personne de son Vicaire, qu'ils croyoient rendre cet hommage. On ne voit pas non plus ce que les Annales de Metz ont de contraire au récit d'Anastase. Etienne, fugitif & persécuté, a pû, sans doute, s'humilier devant son protecteur : le Protecteur ensuite a pû rendre au Pontife des honneurs très-distingués, & révérer en lui la souveraineté du Sacerdote.

On trouvera, sous la seconde Race, la description de ces Cours plénières si fréquentes pendant le régne des Carlovingiens, & si bril-

lantes du temps de Charlemagne; la première orgue envoyée à Pepin par Copronyme, & placée dans l'Eglise de S. Corneille de Compiègne; le Sacre de nos Rois, dont le premier fut celui de Pepin: non-content de l'Onction qu'il avoit reçue à Soissons des mains du Légat Boniface, ce Prince également religieux & politique se fit encore sacrer à S. Denys par le Pape Etienne lui-même; la renaissance des bonnes Lettres sous Charlemagne, & l'ouverture des Ecoles publiques, » établissement, *dit l'Au-* » *teur*, que quelques-uns regardent » comme l'époque de la fondation » de l'Université de Paris, la pre- » miére & la plus célébre de toute » l'Europe; « l'origine des Connétables, charge qui répondoit à celle de grand Ecuyer, & qui ne fut long-temps qu'une commission passagére. » Ce fut Matthieu II. » du nom Seigneur de Montmo-

» rency, qui mit la dignité de
» Connétable au premier degré des
» honneurs militaires ſous le régne
» de Louis VIII.

Rien n'échappe à la plume de notre Auteur, il rapporte toute l'Hiſtoire du fameux Prince Saxon Witikind : il fait la deſcription des ſuperbes Ouvrages de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, & l'énumération des préſens envoyés à ce Prince par le fameux Calife Aaron : il expoſe le projet qu'avoit conçu ce Monarque de joindre l'Océan au Pont-Euxin par un canal, dont une des extrémités communiqueroit à la rivière de Rednitz qui tombe dans le Mein, le Mein dans le Rhin ; & ce dernier dans l'Océan ; tandis que l'autre extrémité devoit aboutir à la rivière d'Athmul, qui va ſe perdre dans le Danube, & celui-ci dans la Mer noire ; mais après de longs travaux,

différents accidens firent avorter l'entreprise.

Nous ne pouvons qu'indiquer ici ce qu'observe M. Velly sur les Loix somptuaires ; l'état du Commerce de France en ces temps-là ; les *Missi Dominici* ou Commissaires députés par nos Rois pour faire publier & exécuter leurs Ordonnances, dont un sçavant Magistrat de nos jours prétend & prouve que sont venus nos Maîtres des Requêtes ; les droits des Empereurs sur Rome ; leurs Capitulaires ; les grands Vassaux de la Couronne ; les grands Sénéchaux ; le Titre de Roi Très Chrétien donné pour la premiére fois à Charles le Chauve au Concile de Savonières, mais qui n'est devenu la qualification propre de nos Rois que dans la personne de Louis XI ; l'hérédité des charges & des dignités sous Charles II. ou *le Chauve*, » imprudente » concession, *dit M. Velly*, qui

» lui ôtoit le moyen le plus sûr de
» contenir ſes vaſſaux : on peut la
» regarder comme l'époque de ces
» grands Fiefs, qui, en partageant
» la ſouveraine autorité, l'ont preſ-
» que anéantie ; " l'origine de la
haute Nobleſſe qu'il faut rappor-
ter en grande partie aux différents
démembremens, plus ou moins
grands, de la Monarchie, arrivés
ſous Charles le Simple ; les mon-
noies ; les épreuves du fer & de
l'eau ; les Rois de Provence & ceux
de Bretagne ; les Comtes de Flan-
dre ; le petit nombre des Fêtes
gardées ; l'inſtitution du *Landit* ;
l'Hiſtoire fabuleuſe de la Papeſſe
Jeanne ; les ſurnoms, en particu-
lier, celui de *Débonnaire, parole*,
dit M. Paſquier, *qui implique ſous
ſoi je ne ſçais quoi de ſot.* M. Velly
ne penſe pas de même. » On voit,
» dit-il, le ſurnom de Débonnaire
» gravé ſur les monnoies de ce
» Prince ; preuve certaine, que

„ c'étoit un titre honorable.“ Combien d'autres articles ! il n'y a preſque point de page, qui n'ait ſa remarque ou ſon anecdote.

On juſtifie fort bien le premier Empereur François ſur la Couronne d'Auſtraſie, qui lui fut déférée à l'excluſion de ſes neveux fils de Carloman. La ſucceſſion au thrône, dans la premiére & la ſeconde Race, n'étoit pas réguliére comme dans la troiſième, & les peuples étoient aſſez maîtres de ſe choiſir le Prince qu'ils vouloient, pourvû qu'il fût du ſang royal. C'eſt ce qu'on prouve par pluſieurs exemples, ſpécialement par une clauſe du Teſtament de Charlemagne : „ Si quelqu'un de mes enfans laiſſe en „ mourant un fils que le peuple „ veuille choiſir pour lui ſuccéder, „ je veux que ſes oncles y donnent „ leur conſentement.“ Quant à la multitude de femmes que l'Hiſtoire donne à ce Prince, ce ne furent

que des alliances ſucceſſives ; & pour ce qu'on lit de ſes *concubines*, il faut ſçavoir que ce nom étoit alors donné aux épouſes, même légitimes, quand elles étoient d'une condition trop inférieure : c'étoit de vrais mariages, tels que ceux qu'on appelle en Allemagne, *mariages de la main gauche*. Nous voudrions ajoûter ici le brillant portrait qu'on nous fait de ce Conquérant; mais ſa longueur paſſe les bornes de nos extraits.

TROISIÈME RACE.

Lothaire, dernier Roi de la race Carlovingienne, laiſſa un frère, appellé Charles. Celui-ci, contre la coûtume, n'eut point de partage, c'eſt-à-dire d'Etats à gouverner. Apparemment que le Domaine de ces derniers Rois ſe trouvoit déja trop étroit pour le diviſer. Charles voulut s'en faire un, &

reçut la Basse-Lorraine du Roi de Germanie à titre de Vassal : premier hommage fait à l'étranger : dépendance qui aliéna de ce Prince le cœur des François, & porta la Nation à se donner un autre Maître. Ce fut Hugues Capet, d'une Maison déja plus puissante que ses Souverains. L'infortuné Charles, d'abord vainqueur, ensuite trahi, meurt dans les fers de son compétiteur, laissant deux filles & deux fils : ces deux derniers moururent sans postérité.

M. l'Abbé Velly examine les différentes opinions sur les ancêtres de Hugues Capet, & conclut ainsi : » On reconnoît à travers les » incertitudes de tous ces différents systêmes, cette obscurité si » respectable qui fait le caractère » de toutes les plus grandes Maisons..... Un Historien (Glaber) » qui vivoit sous Hugues Capet & » Robert son fils, dit, en parlant

» de Hugues le Grand, qu'il étoit
» fils de Robert, dont l'origine ſe
» perd dans les ſiècles les plus recu-
» lés : *Cujus genus..... valde in ante*
» *reperitur obſcurum.*

Hugues ſe montra digne des vœux de ſon peuple, par la ſageſſe de ſon adminiſtration. Entr'autres loüanges qu'on lui donne, on n'oublie pas la reſtitution des biens Ecléſiaſtiques. » On a déja dit que
» les plus riches Bénéfices étoient
» entre les mains des Seigneurs,
» la plûpart gens de guerre & ma-
» riés. Hugues lui-même avoit
» hérité de ſes ayeux les Abbayes
» de S. Martin de Tours, de S. Ger-
» main-des-Prés, de S. Denys, de
» S. Riquier, & il en jouiſſoit de-
» puis la mort de Hugues le Grand
» ſon père. Il les remit aux Reli-
» gieux, avec la liberté des élections
» dans les endroits où elles avoient
» lieu ſuivant les anciens Canons.
» Cette libéralité imitée par tous

» les Grands du Royaume qui ſe
» trouvoient dans le même cas,
» rendit au Clergé ſes richeſſes, &
» avec ſes richeſſes une autorité
» qui devint redoutable à la poſté-
» rité de ces Princes ; mais pour le
» moment, elle lui gagna généra-
» lement tous les ſuffrages ; & la
» reconnoiſſance des Prêtres & des
» Moines alla juſqu'à conſacrer ſon
» entrepriſe.« On voudroit ſçavoir ſous quel régne (de la troiſième Race) l'autorité du Clergé eſt devenue *redoutable* aux deſcendans de H. C. : ſi l'on avoit en vue les temps malheureux de la Ligue, on devroit ſe détromper en faiſant attention que cette brigue déteſtable contre l'autorité ſuprême, ne fut point une entrepriſe du Clergé en corps, & qu'un très-grand nombre de Prélats demeurerent toujours très-attachés aux deux Henris. Il y auroit, ſur ce point, des preuves inconteſtables à produire ; mais

contentons-nous d'obſerver que l'Auteur ne ménage pas toujours ſes termes, & ne conſulte pas toujours, autant qu'il faudroit, les monumens de l'Hiſtoire, quand il a occaſion de parler des divers ordres du Clergé.

Le Roi Hugues eut grand ſoin de faire reconnoître & couronner de ſon vivant ſon fils aîné Robert. La même précaution fut priſe par ſes ſucceſſeurs juſqu'à Philippe Auguſte, qui ne fit pas la même choſe pour ſon fils Louis VIII. Il crut, avec raiſon, le droit des fils aînés de France déſormais aſſez établi, & tous les Rois venus après lui ont ſuivi cet exemple. M. l'Abbé Velly rend juſtice aux vertus de Robert; & il vient enſuite à un détail des riches fondations de ce pieux Monarque, détail qui lui donne occaſion de ſupputer les revenus des anciens Rois; il ajoûte enſuite: » C'étoit la dévotion du temps;

» elle fut même portée jusqu'à dé-
» truire les plus belles Eglises, pour
» les rebâtir à la nouvelle mode
» qui ne valoit pas l'ancienne. On
» en a vû qui renversoient d'une
» main pour relever de l'autre:
» pillant les biens de la veuve &
» de l'orphelin, pour en eriger des
» Temples au Seigneur : ruinant
» cinq à six Monastères pour avoir
» la gloire de fonder une Abbaye,
» qui leur eût obligation d'une opu-
» lence toujours peu convenable,
» souvent même funeste à l'état
» Monastique : comme si les dé-
» pouilles de l'Eglise & des pau-
» vres pouvoient être une offrande
» agréable à Dieu! Il s'est cepen-
» dant trouvé des Moines assez in-
» téressés pour fomenter ces abus.
» C'est trop peu dire : *ils s'oubliè-*
» *rent jusqu'à mettre au nombre*
» *des Saints ceux qui les enrichis-*
» *soient de pareils brigandages.* «
Ce dernier trait mérite un mot de

réponſe. Quand on impute des faits ſi odieux, il faut, ſinon prouver, au moins citer, au moins articuler un Saint, connu de l'Egliſe, dont les pieux brigandages aient enrichi les Moines, & qui par ce moyen ait obtenu les honneurs d'un culte religieux : ſans quoi il eſt aiſé de voir contre qui ſe tournera la réflexion du Lecteur attentif, judicieux & impartial.

Quelques Auteurs rapportent l'inſtitution des Pairs de France aux temps de Hugues ou de ſon fils Robert ; ils ſe trompent, *dit M. V.*, c'eſt un nom auſſi ancien que la Monarchie. Pour ce qui eſt des douze Pairs, ou des *Grands-Pairs*, on ne ſçait pas au juſte, quand ce nombre a été fixé. C'eſt, ſuivant M. du Tillet dont le ſentiment eſt le plus probable, ſous le régne de Louis le Jeune ; & en effet on les voit paroître, pour la première fois, au Sacre de Philippe Auguſte

son fils. Tout cet Article est ſçavamment développé.

Les quatre premiers régnes de cette troisième Race ont fourni matière comme les autres à bien des recherches intéressantes, pour lesquelles nous renvoyons à l'Ouvrage même : Ouvrage qui doit plaire, & pour le ſtyle & pour le fond des choſes. Cette méthode que l'Auteur s'eſt tracée, & qui procède par anecdotes, obſervations, coûtumes, origines &c. pourra faire naître l'idée à quelqu'autre, peut-être à M. Velly lui-même, d'exécuter ce deſſein plus en grand, c'eſt-à-dire de développer, & d'inſtruire par conſéquent davantage.

Dans la multitude des faits, il n'eſt pas étonnant qu'il ſe gliſſe une inadvertence : c'eſt ainſi qu'on confond Jean Scot, né à Donſton en Angleterre, ce fameux Franciſcain, Père des Scotiſtes, qui vivoit au

au treizième siècle, avec l'autre Jean Scot, surnommé *Erigène*, qui étoit d'Irlande & du neuvième siècle : c'est celui-ci qu'on peut regarder comme le premier des Sacramentaires. On ne trouvera pas non plus fort exacte la traduction d'un Fragment de mauvais Latin, rapporté par Duchesne (T. 4, p. 151, & non pas 150 :) c'est un Bénédictin qui parle : *Recognoscens* (Odo) *manifestè Patris Benedicti res, neminem, quamvis generoso sanguine concretum, impunè temerare posse.* Voici comme ce texte est rendu : *Tant il est vrai que personne, de quelque condition qu'il soit, Roturier, Gentilhomme ou Prince, ne peut toucher impunément aux biens de S. Benoît.*

Nous croyons devoir ajoûter que le Discours préliminaire de vingt-huit pages, sur l'origine des François, est digne d'une atten-

tion singuliére, par la science de l'Antiquité, & par la beauté de la composition.

ARTICLE CXXIII.

LETTRES AU PRINCE Royal de Suède, par M. le Comte de Tessin, Ministre d'Etat & Gouverneur de ce jeune Prince, traduites du Suèdois. Deux Volumes *in*-12. A Paris, chez Charles-Antoine Jombert, Imprimeur-Libraire du Roi pour l'Artillerie, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame. M. DCC. LV.

TOUT, dans cette annonce, doit attirer l'attention & picquer la curiosité. Ces Lettres sont l'ouvrage d'un homme d'Etat, & elles ont pour objet l'instruction d'un Prince héritier d'un grand

Royaume. Cet Ouvrage répond à la célébrité du nom de son illustre Auteur, & à la réputation de génie, de talens & de goût pour les Arts, que ce Ministre a laissée en France, où il a demeuré quelques années en qualité d'Ambassadeur de Suède.

La Littérature étrangère gagneroit beaucoup en réputation, si l'on ne traduisoit dans notre Langue que des Ouvrages aussi bons & aussi utiles que l'est celui-ci : elle gagneroit doublement, si elle avoit toujours pour Traducteurs de ces Ouvrages des Écrivains aussi élégants que celui auquel nous devons ces Lettres. L'avertissement qui est à la tête de cette Traduction, nous instruit de ce qui a fait naître ces Lettres.

M. le Comte de Tessin, Ministre d'Etat & chargé de l'éducation du Prince Gustave, l'aîné des enfans de Leurs Majestés Suédoises, ayant

eu une maladie longue & dangereuse, fut obligé de garder son appartement. Comme pendant ce temps-là il ne pouvoit s'acquiter par lui-même de ce qu'il devoit à son auguste Elève, il y suppléoit en écrivant au jeune Prince tous les jours. On instruisoit exactement le Gouverneur des petits défauts du Prince Gustave. Quels ménagemens ne faut-il pas employer pour adoucir l'amertume des reproches qu'on est obligé de faire à un enfant, & sur-tout à un enfant qui est Prince ! Il est à craindre qu'on ne l'aigrisse en voulant le corriger. M. le Comte de Tessin possède le talent inestimable de concilier ce qu'il doit à sa place, & ce qu'il doit d'égards à la sensibilité d'un enfant. S'il a des reproches à faire, il les présente sous l'enveloppe d'une fable ou d'une allégorie. Cette maniere de reprendre, toujours moins révoltante, est aussi communément

plus efficace que les reproches directs. Les vingt-cinq premières Lettres n'ont pour but que de corriger le jeune Prince des petits défauts de l'enfance.

M. le Comte de Tessin obtint de Leurs Majestés Suédoises l'agrément d'aller passer à la campagne les étés de 1751, 1752 & 1753; mais pour se remplacer en quelque sorte auprès du jeune Prince, il renouvella son commerce épistolaire. Ces Lettres, à mesure qu'elles se multiplioient, devenoient plus importantes & plus sérieuses, parce que le Prince lui-même croissant en âge, devenoit plus capable d'instructions solides.

Ces instructions sont dépouillées de la sécheresse & de l'aridité qui accompagnent presque toujours les préceptes. C'est la sagesse elle-même qui donne des leçons au nouveau Télémaque. Mais ce n'est point cette sagesse toute profane, qui se

bornant à faire un honnête homme selon le monde, néglige la partie la plus essentielle de l'éducation, & laisse ignorer la Religion & les devoirs qu'elle prescrit. M. le Comte de Tessin persuadé que c'est préparer & assurer la félicité des peuples, que de leur donner des Princes formés à l'école de la vertu & de la Religion Chrétienne, y rappelle fréquemment son auguste Elève. Il s'est sur-tout attaché à faire sentir la supériorité de la Religion & de la vertu, sur toutes les qualités humaines. Il fait voir qu'il n'appartient qu'à elle de faire des heureux. S'agit-il de précautionner ce jeune Prince contre les dangers de la séduction, & contre les maximes de l'impiété? M. le Comte de Tessin s'exprime avec beaucoup de force & de sentiment. » Que penserez-» vous, Monseigneur, de ces pré-» tendus Philosophes, qui ne veu-» lent pas seulement voir ce que

» les Payens voient ; qui s'imagi-
» nent qu'il est d'un esprit fort &
» du bel air, de donner tout aux
» préjugés & à l'éducation, de se
» refuser à la révélation, & de se
» jouer également de Dieu & d'eux-
» mêmes ? . . . . Que Votre Altesse
» Royale ne donne jamais sa con-
» fiance à ces hommes impies ou
» qui passent pour l'être : car quel
» motif pourroit les retenir dans la
» fidélité, la Religion étant le fon-
» dement de la Morale ? . . . . Que
» je périsse mille fois de la mort la
» plus affreuse plutôt que de voir,
» dans le cœur de V. A. R. la moin-
» dre répugnance à servir Dieu !«
Ces maximes sont admirables :
Que seroit-ce, si la Suède avoit
encore le bonheur d'être Catholi-
que !

L'Auteur, pour former au jeune
Prince un mérite qui soit composé
de presque toutes les sortes de mé-
rites, embrasse toutes les connois-

sances dont l'assemblage doit concourir à faire un grand Roi. Il parle du gouvernement d'un Etat, de la Politique, de la Guerre, des Négociations, du Commerce, de l'Œconomie, des Sciences, des Arts, de l'Histoire, des Sçavans, du Goût, &c. & tous ces différents objets sont traités avec cette profondeur, & ces traits de lumière qui caractérisent en même temps l'homme d'Etat & l'homme de Lettres. On n'attend pas de nous, que nous donnions sur tous ces Articles des détails circonstanciés. Les choses les mieux dites ne sont jamais bien qu'à leur place; elles perdent toujours beaucoup à être isolées. D'ailleurs les bornes de l'Extrait, & la nature même de ces Lettres, ne nous permettent que de citer quelques endroits pour faire connoître & la manière de penser de M. le Comte de Tessin, & le style du Traducteur.

L'horreur du vice conduit à l'amour de la vertu; & la vie d'un Tibère ou d'un Néron peut servir à former un Titus & un Trajan. M. le Comte de Tessin, pour inspirer au jeune Prince des sentimens de modération & d'humanité, lui dit: » Vous vous rappellez, MONSEIGNEUR, ce que vous avez lû » de la jeunesse du Roi Christiern » II, & d'Eric XIV; ils jugeoient » sans discernement, se livroient à » des mouvemens de colère & de » haine. Voilà les vices qu'ils mon» trerent d'abord, & comme on » ne les en avoit pas corrigés, ils » devinrent, lorsqu'ils furent aban» donnés à eux-mêmes, des tyrans » cruels, l'objet de l'imprécation » de leurs sujets, & l'horreur de » l'univers. Que je n'aie jamais lieu » de craindre de vous des vices » aussi détestables! ... Un Roi ne » sçauroit trop prendre garde à ses » discours; la réflexion, & la ten-

» dresse doivent lui servir de gui-
» des, quand il est obligé de repren-
» dre même le moindre de ses
» sujets. . . . Charles XII étoit
» violent & furieux contre les
» ennemis de l'Etat, mais pen-
» dant toute sa vie on n'a qu'un
» seul exemple qu'il ait proféré
» des paroles dures contre quel-
» qu'un. «

Dans une autre Lettre, M. le C. de Tessin dit, » bien penser, parler
» comme on pense, agir comme
» on parle, voilà les trois qualités
» essentielles à un Roi. «

Dans la vingt-sixième Lettre, après avoir exposé, en connoisseur, la manière de peindre & le génie qui caractérisent l'Ecole Romaine & l'Ecole Flamande, l'illustre Auteur fait de nos Peintres le portrait suivant : » Les Ouvrages de l'Ecole
» Françoise portent l'empreinte du
» génie & de la vivacité de cette
» Nation. Des compositions pleines

» de feu, plus brillantes que soli-
» des, plus flattées que parfaites,
» décèlent le goût & la manière de
» ses Artistes en ce genre... Le Fran-
» çois voit tout avec des yeux qui ne
» respirent que le plaisir & la joie;
» tout agit, tout rit, tout joue dans
» ses Ouvrages, & c'est ce qui fait
» que l'ordonnance en est gracieuse,
» riante & bien inventée. « M. le Comte de Tessin qui, en général, refuse à nos Peintres la correction du dessein, reconnoît que Le Sueur & Le Moine ont aussi-bien dessiné qu'aucun Peintre né & élevé à Rome.

Il falloit que l'Art de la Peinture eût été bien peu cultivé en Suède, dans le dernier siècle, & qu'on y eût fait bien peu de progrès, puisque la Reine Christine elle-même, avant son abdication, cette Reine qui aimoit les Sciences & les Arts, ne connoissoit pas le mérite d'un beau tableau; » Elle offrit cinq

» chef-d'œuvres du Correge à un
» Peintre François, qui les avoit
» vûs par hazard, servant de chas-
» sis & de volets dans ses écu-
» ries. Le Peintre lui en fit sentir
» l'excellence, & n'osa les accep-
» ter. «

Dans la Quarantième, il s'est glissé une petite méprise, c'est au sujet de la Fable d'Eole & du Soleil. On dit que le fond de cette Fable est tiré de La Motte: c'est dans La Fontaine & non dans La Motte que se trouve l'original de cette Fable; elle est intitulée *Phœbus & Borée*, & c'est la 3e du 6e Livre.

M. le Comte de Tessin examine dans la 42e Lettre, en quoi consiste le bonheur d'un Roi. » La félicité
» d'un Roi, *dit-il*, devroit consis-
» ter, à mon avis, dans l'acquisition
» de ce repos, de cette tranquillité
» & de cette paix intérieure, atta-
» chée à l'état d'un particulier. Un

» Roi y parviendra, s'il ſçait regner
» de manière que ſes ſujets le re-
» gardent plutôt comme leur ami
» que comme leur Maître ; s'il fon-
» de ſa puiſſance ſur leur amour &
» ſur leur tendreſſe, & s'il ne fait
» dépendre ſa ſécurité que de la
» tendreſſe univerſelle.

» La Science des Rois la plus in-
» diſpenſable, *dit ailleurs M. le*
» *Comte de Teſſin*, eſt la connoiſ-
» ſance des hommes..... Lorſque
» V. A. R. entrera dans le vaſte
» champ de l'Hiſtoire, elle ne trou-
» vera que trop d'exemples de Sou-
» verains qui ont été jugés par la
» poſtérité, moins ſur leurs propres
» actions que ſur celles des Miniſ-
» tres à qui ils avoient confié l'ad-
» miniſtration des affaires. (Lettre
» 59e.)

L'Auteur exhorte ſouvent le jeune Prince Guſtave à s'attacher à l'étude de la Langue Françoiſe. M. le Comte de Teſſin poſſède ſi

bien nos Auteurs, qu'il peut servir de modèle : il y a, dans ce Recueil, quelques Lettres écrites en François par le Comte lui-même : nous allons en citer une.

„ Monseigneur, il me paroît si „ simple, si juste & si naturel, de „ se vanter du souverain bonheur „ d'être bien dans l'esprit de Votre „ Altesse Royale, que je n'ai pû me „ défendre de montrer à mes voi- „ sins les deux Lettres qu'Elle m'a „ fait la grace de m'écrire. Je dé- „ butois par *Jag skal beraetta* (je „ vous apprends.....) Comment! le „ Prince n'écrit point en François, „ s'écrierent mes Auditeurs! Je me „ mordois les lèvres, & continuai, „ *en Lyklig Tidning* (une heureuse „ nouvelle.....) Il ne sçait donc pas „ le François, interrompit encore „ quelqu'un! Indigné de leurs ex- „ clamations, de leurs doutes & de „ leurs questions, je repliai ma „ Lettre..... Je supplie V. A. R. de

„ me tirer d'embarras, & de me „ mettre à même de pouvoir convaincre les incrédules du pays, „ qu'Elle ſçait la Langue Françoiſe „ mieux qu'ils ne la ſçauront de „ leur vie.

Si M. le Comte de Teſſin parle notre Langue avec tant de facilité & de graces, avec quelle nobleſſe & quelle élégance doit-il écrire dans la ſienne! Pour juger de cette nobleſſe & de cette élégance, qu'il ſuffiſe de ſçavoir, que l'ingénieux Traducteur de ces Lettres n'oſe ſe flatter de les avoir parfaitement traduites à cet égard. Nous terminerons cet Article en diſant que ces Lettres ſont remplies des penſées les plus vraies & les plus juſtes; des ſentimens les plus nobles, les plus tendres & les mieux rendus.

Nous croyons pouvoir appliquer à M. le Comte de Teſſin ces Vers que La Motte adreſſoit à

M. le Maréchal de Villeroy, Gouverneur du Monarque qui regne aujourd'hui sur la France:

De son auguste Elève, admire les Essais,
Préviens les temps, & que ta prévoyance
D'un heureux avenir te peigne les succès.
. . . .
Sçavoir faire un grand Roi, c'est autant que de l'être.

La Motte, Fable premiere du troisième Livre.

ARTICLE CXXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

LORRAINE.

DE NANCY.

NOBILIAIRE ou Armorial général de Lorraine en forme de Dictionnaire. Par le R. P. Dom Ambroise Pelletier, Religieux Bénédictin, Curé de Senones. *Trois Volumes* in-fol. *proposés par souscription.* Le premier de ces trois Volumes comprendra les noms & surnoms de tous les Annoblis avec le Blason de leurs armes ; & à la tête du Volume sera placée une très-ample Dissertation divisée en XII Articles ; le pre-

mier, ſur le titre de Noble ; le ſecond, ſur les hommes libres ; le troiſième, ſur les Annoblis par Lettres-Patentes ; le quatrième, ſur le titre d'Ecuyer ; le cinquième, ſur le titre de Damoiſeau ; le ſixième, ſur le titre de Varlet ; le ſeptième, ſur les Chevaliers Bannerets ; le huitième, ſur le Noble de race ; le neuvième, ſur les Gentilshommes ; le dixième, ſur le Gentilhomme de nom & d'armes ; le onzième, ſur les Tournois ; le douzième, ſur les Edits des Ducs de Lorraine concernant la Nobleſſe.

Le ſecond Tome contiendra, ſous le titre de Familles Nobles, cette partie de la Nobleſſe qui eſt entre la claſſe des Annoblis & celle des Maiſons de l'ancienne Chevalerie. On trouvera ici un diſcours pour établir les caractères propres à diſtinguer une *Famille* d'une *Maiſon :* & il y a toute apparence que ce morceau intéreſſera par ſon im-

portance & par la nouveauté du sujet.

Le troisième Volume est destiné aux grandes Maisons connues en Lorraine sous le titre d'*ancienne Chevalerie* ; & l'on y comprendra aussi celles qui se sont établies dans cette Province, & qui y ont joui de la considération attachée aux Maisons illustres. On aura dans ce Tome, comme dans le premier, une longue Dissertation où il sera traité de la Noblesse de Lorraine, des titres & qualités attachés à la naissance ; du titre d'*Honoré Seigneur* ; de l'usurpation des titres & qualités ; de la recherche de la Noblesse ; des Etats, des Assises, des Privilèges de l'ancienne Chevalerie, des preuves nécessaires pour entrer aux Assises, &c.

Il paroît que cet Ouvrage se prépare depuis bien des années avec beaucoup de soin, & qu'il sera bien exécuté tant pour le fond lit-

téraire que pour la forme Typographique. La ſouſcription eſt de 63 livres en trois termes, 21 livres pour chacun. *On ſouſcrit juſqu'au premier Janvier 1756, à Nancy, chez Thomas ; & à Paris, chez Ganeau, rue S. Severin.*

FRANCE.

DE PARIS.

Traité des Collations & Proviſions de Bénéfices. Quatrième & cinquième Volumes in-12. Par M. Piales, Avocat au Parlement, Chez Briaſſon, rue S. Jacques ; & ſe trouve auſſi à Chartres, chez Le Tellier. C'eſt la ſuite du bon Ouvrage, dont les trois premiers Tomes ont fourni un Article à ces Mémoires dans le mois de Février dernier. Ici l'Auteur nous donne trois Traités : le premier, des permutations ; le ſecond, des réſigna-

tions pures & ſimples, ou démiſſions : le troiſième, des collations & proviſions ſur réſignation avec réſerve de penſion : ce dernier occupe tout le cinquième Volume. Auſſi la matière eſt-elle comme épuiſée par les recherches qu'a fait M. Piales, & par toutes les queſtions qu'il ſe propoſe & qu'il réſout. Il en eſt de même des deux autres Traités. On a, ſur les matières qu'ils embraſſent, tout ce qu'on peut deſirer de plus inſtructif & de plus approprié à la Juriſprudence reçue parmi nous. Au lieu d'entreprendre l'analyſe de ces deux Volumes, analyſe qui ne pourroit être que ſuperficielle & imparfaite, nous renvoyons à l'Ouvrage même dont la réputation eſt déja faite, dans le Public, par les trois premiers Volumes publiés depuis trois ans.

Nous n'avons connu que for

tard un *Traité du Blason*, en deux Volumes *in*-12. Par M. Dupuy Demportes. Cet Auteur a fait de grandes recherches pour composer son Livre : il y a rassemblé une multitude de traits historiques qui occuperont agréablement le Lecteur, quoiqu'ils ne soient pas tous analogues au plan de l'Ouvrage, & que quelques-uns puissent être l'objet d'une juste critique. *On trouve ce Livre chez Jombert, rue Dauphine.*

On publie un *Avertissement des Associés au Privilège du Journal étranger pour la souscription de l'année prochaine 1756.* Comme cet Avis est court & fort répandu, nous renvoyons les Lecteurs aux détails qu'il contient. La souscription est de 21 liv. pour douze Journaux, dont chacun se donne le premier jour de chaque mois : on souscrit chez Lambert, rue de la

Comédie, chez qui le Journal ſe diſtribuera dorénavant, & l'on s'adreſſera, pour les envois littéraires à lui, ou au Chef même de l'entrepriſe, M. Fréron. On conçoit que le nom de cet homme de Lettres donne dès-à-préſent une grande célébrité à ce Journal. Ses Aſſociés promettent également beaucoup de zéle, d'attention & de concert.

Vincent Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, publie le *Proſpectus* d'une Hiſtoire générale de Guyenne, par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Ce *Proſpectus* eſt le tableau général des évènemens qui ont rempli la deſtinée de cette grande Province, depuis ſix ſiècles avant Jeſus-Chriſt juſqu'à ces derniers temps. Les Auteurs expliquent tout l'ordre de leur entrepriſe. Ils embraſſent l'Hiſtoire

Civile, Eccléſiaſtique, Littéraire & Naturelle de la Guyenne : ils indiquent quelques-unes des ſources qu'ils ont conſultées ; & ils prient les perſonnes qui auroient des Mémoires à leur communiquer, de les adreſſer *à Paris au R. P. Général de la Congrégation de S. Maur, ou à Bordeaux aux Hiſtoriographes de la Province de Guyenne à l'Abbaye de Ste Croix.*

PROSPECTUS

DE LA TABLE GENERALE DES MATIERES DU JOURNAL DE TREVOUX,*

Depuis 1701 *qu'il a commencé, jusqu'en* 1755 *inclusivement.*

UNE Collection d'Histoire littéraire qui s'est soûtenue pendant l'espace de 55 années, ne peut être indifférente aux Sçavans. C'est une riche Bibliothèque ouverte à tout le monde : mais sa propre étendue, qui est un mérite pour elle, la rend en même-temps à-peu-près inutile. En effet, le moyen d'y faire des recherches ! on s'y perd. Aussi ce qu'un Catalogue bien rédigé est à une nombreuse Bibliothèque ; une Table exacte & générale l'est aux grands corps de Littérature. Sans ce secours, ils sont de peu d'utilité pour la plûpart des Lecteurs.

Tels sont aujourd'hui les Mémoires des Sciences & Beaux-Arts, plus connus sous le nom de *Journaux de Trévoux*.

Ce Recueil, qui, de tous les Ouvrages

* L'Auteur de ce *Prospectus* est M. DE SAINTE-COLOMBE, qui s'est chargé de dresser cette Table générale du Journal de Trévoux.

périodiques purement littéraires, ne reconnoît que le Journal des Sçavans & les Actes de Leipsick pour plus anciens que lui, monte actuellement à près de 700 Volumes, chacun d'environ 200 pages: Ouvrage immense, qui renferme une multitude d'Articles importans & curieux, dont la connoissance abrégeroit souvent bien du travail; mais Ouvrage qui devient presque toujours inutile, par la confusion que produisent nécessairement la variété & la multiplicité des matières qui y sont traitées.

En effet aujourd'hui veut-on avoir recours à ce Journal pour rapprocher les matériaux nécessaires à ses études? il n'est pas possible d'y réussir, sans faire un dépouillement général de tout l'Ouvrage, ou tout au moins sans en compulser un certain nombre d'années: encore au risque, après s'être consumé en recherches très-ennuyeuses, de ne trouver souvent qu'un simple énoncé, sans extrait, de l'Ouvrage qu'on s'étoit proposé de consulter. Les Tables, qui se trouvent à la fin de chaque année, sont elles-mêmes de fort peu de secours: ce ne sont que de simples nomenclatures, trop superficielles, trop abrégées, & souvent d'un plan & d'une éxécution différente. D'ailleurs elles sont dressées selon une

méthode, qui oblige d'en parcourir un grand nombre pour y pouvoir trouver les lumières dont on a besoin.

Il n'est donc pas douteux qu'une Table générale des matières ne doive contribuer au mérite de ce vaste Recueil, sur-tout étant disposée de façon à présenter sous un seul coup-d'œil tous les objets qu'on aura intérêt d'y consulter. On a senti, en différents temps, l'importance d'un tel secours. On y pensa sérieusement en 1744, mais les Libraires chargés de ce Journal, l'étant aussi de celui des Sçavans, crurent devoir d'abord commencer par donner une Table à ce dernier, comme plus ancien. Quelques années après, on reprit ce projet; mais les difficultés, sans nombre, qu'il faut surmonter dans un travail de ce genre (ne viendroient-elles que de la multitude presque infinie des Nouvelles Littéraires) découragèrent, sans doute, celui qui travailla quelque temps à cette Table. Du moins en annonça-t-on l'entreprise en 1749, à la suite de la souscription que l'on proposoit alors pour la collection complette de ce même Journal: mais elle échoua dès sa naissance, & personne n'a songé depuis à un travail d'une si grande étendue.

Ce n'est que sur la fin de 1753 qu'on

imagina la composition d'une Table sur un plan absolument nouveau, qui la rendît plus commode que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. On en fit l'Essai sur le Journal de Trévoux. L'approbation que ce nouveau travail reçut de divers Sçavans, détermina à y mettre la dernière main. Il est actuellement presque fini, & l'on n'en sera pas long-temps privé. Ainsi ce n'est plus une simple promesse hazardée & sans effet. C'est un engagement solemnel que l'on prend avec le Public. On espère qu'il daignera agréer un Ouvrage entrepris pour sa propre utilité, & dont on compte être en état de lui offrir les prémices sous quelques mois.

Cet Ouvrage diffère des autres Tables qui ont paru jusqu'à ce jour, en divers points.

Le Sacré n'y sera plus confondu avec le Profane. Ce qui appartient à la Morale, n'y sera point lié avec des Réflexions sur l'Histoire naturelle, ou quelques nouvelles Découvertes en Médecine, ou en Anatomie. Ce qui est du ressort des Mathématiques, ou de toute autre Science abstraite, n'y contrastera plus, comme il arrive d'ordinaire dans les Ouvrages de ce genre, avec quelque sujet de Poësie ou quelque trait particulier

d'Hiſtoire : enfin l'eſprit n'y ſera plus choqué d'un mêlange ſi bizarre ; & il y régnera d'ailleurs beaucoup plus d'ordre & de liaiſon dans les matières, ſans répétitions inutiles.

Cependant un même Ouvrage ſe retrouvera ſous tous les différents rapports annoncés dans ſon titre. Par exemple, la Traduction de quelques Ouvrages de TACITE, dont M. l'Abbé DE LA BLETERIE vient d'enrichir notre Littérature, ſera ſimplement annoncée au nom de l'Auteur, à celui du Traducteur, & au mot ŒUVRES DE TACITE, où l'on trouvera un renvoi aux mots AGRICOLA & GERMANIE pour l'Analyſe ſuccinte de ce qui eſt rapporté à leur ſujet dans le Journal.

De plus, lorſque les Auteurs des Mémoires ont appuyé ſur quelque Critique ou ſur quelque Réflexion intéreſſante, mais, en quelque ſorte, étrangère au ſujet principal de l'Ouvrage dont ils donnoient l'Extrait, on en fait auſſi un Article ſéparé. Par exemple, au mot DIVORCE on trouvera le précis des *Déciſions* du Docteur BURNET *ſur le Divorce en cas de ſtérilité & ſur la Polygamie ; en faveur de Charles II. contre le Duc d'Yorck*, avec l'Abrégé de la Critique qu'en ont fait les Journaliſtes : & l'on n'aura plus qu'une ſimple indication de ces mêmes

Décisions aux mots BURNET & POLYGAMIE. Or ce trait intéressant est tiré des MÉMOIRES DU SIEUR MACKI, qui, quoique contenant les caractères des principaux Seigneurs de la Cour d'Angleterre de son temps, n'ont cependant en eux-mêmes rien qui puisse satisfaire un Lecteur judicieux.

D'autres fois on trouvera l'indication d'un Ouvrage sous un mot qui n'est point énoncé dans son titre ; à sçavoir lorsqu'il se rapporte directement au sujet désigné par ce mot. Par exemple au mot MOULIN A EAU on dira quelque chose des *Remarques* de M. PITOT *sur les Aubes & Palettes des moulins, & autres machines mues par les courans des rivières*, & l'on trouvera au mot REMONTAGE un renvoi, pour ce même Mémoire au mot MOULIN, parce qu'il y est principalement question de faire remonter les courans par le moyen de ces mêmes courans.

Et pour insister sur la différence que les Journalistes ont mise eux-mêmes dans les Ouvrages ; ceux qui, quoique rangés dans les Nouvelles Littéraires, ont quelque note ou jugement qui les caractérise, seront distribués selon leurs lettres initiales indistinctement avec ceux qui ont de longs Extraits ; mais cette distribution sera faite sans Analyse, d'autant qu'il

ne feroit pas le plus fouvent poffible d'en dire un mot fans copier en entier la Remarque qui fe trouve à leur fujet dans le Journal : ceux au contraire qui n'auront été qu'annoncés dans les Mémoires, feront auffi placés dans la Table indifféremment avec les autres, mais diftingués par une citation abrégée qui fera accompagnée d'un aftérifque, en cette forme : * *Décembre* 1755. Ce qui dénotera qu'il eft inutile de recourir au Journal pour y trouver leur Extrait.

Enfin tout Lecteur trouvera dans cette nouvelle Table, fans embarras & dans l'inftant, tout ce qu'il peut défirer, foit qu'il connoiffe le titre de l'Ouvrage dont il préfume que les Journaliftes ont rendu compte, foit qu'il ne fçache pas quels font les Livres qui lui peuvent être néceffaires pour la compofition de l'Ouvrage auquel il confacre fes veilles, ou pour les études aufquelles il donne fon loifir. En effet, tous ceux qu'il a befoin de confulter, pour peu qu'ils aient été analyfés ou feulement annoncés dans les Mémoires de Trévoux, fe rangeront comme fous fa main avec la plus grande facilité.

A cet effet on a cru devoir s'affujettir dans toute la fuite de cette Table à l'ordre alphabétique général & continu, comme le plus naturel, le plus commode

& le plus gracieux à tous égards pour un Ouvrage de cette nature. Seulement, au lieu de laisser tous les Articles de ces Mémoires confondus & comme ensevelis dans l'étenduë de cet ordre, on a cru devoir les séparer & les distinguer les uns des autres, en les rangeant sous les différents points généraux auxquels ils appartiennent plus particuliérement ; mais toujours sans s'écarter du même ordre alphabétique général.

Dans cette vuë on a partagé les différents matériaux de cette Table dans leurs objets les plus principaux, formant des classes séparées au moyen de certaines divisions capitales : telles que THÉOLOGIE, JURISPRUDENCE, MÉDEÇINE, HISTOIRE, SCIENCES ET ARTS, BELLES-LETTRES, sous lesquelles sont comprises toutes les sous-divisions qui peuvent y avoir rapport. Sur quoi on prie les Sçavans de remarquer qu'on ne prétend pas donner ces divisions comme un systême absolu qui doive l'emporter sur tout autre. On n'ignore pas, par exemple, qu'on pourroit ranger la MÉDECINE dans la classe des SCIENCES ET ARTS ; mais on n'a adopté cette disposition de préférence que pour une plus commode distribution des matières, sans pour cela prétendre décrier tout autre arrangement contraire.

D'ailleurs pour rendre l'uſage de cette Table encore plus facile, on placera en tête de chaque page le mot propre à caractériſer la diviſion qui y ſera traitée. Par exemple, A. THÉOLOGIE ; A. JURISPRUDENCE : par-là les Lecteurs trouveront à l'inſtant la claſſe où ils ſe propoſent de faire des recherches.

Au ſurplus cette nouvelle Table ne formera pas une ſimple nomenclature ſéche & décharnée. Les Lecteurs préféreront, ſans doute, une Table raiſonnée qui les inſtruiſe du fond & de la marche de l'Ouvrage pour lequel ils la conſultent ; & ce ne ſeroit pas leur faire un préſent de grand prix, de leur marquer ſimplement les titres des Livres & l'Article des Mémoires qui en fait mention. On veut ſçavoir ce que les Auteurs du Journal ont dit, ſauf à conſulter leur Article, & enſuite à penſer comme eux, ou diverſement, après la lecture même de l'Ouvrage. C'eſt auſſi dans ce point de vuë qu'on a travaillé cette Table. On a ſeulement évité les trop grands détails, en ſe renfermant dans les bornes les plus étroites, & en prenant les titres des Livres mêmes pour guides dans les précis inſérés ſous chaque mot. C'eſt-à-dire qu'aux autres endroits où le même Ouvrage eſt encore cité, on ne ſe permet aucune

réflexion, mais qu'on se contente de placer son analyse sous l'objet principal; toujours en observant que les précis que l'on fait de chaque Article du Journal n'aient pas plus l'air d'extraits que de simples indications. Par exemple au mot ART, L'ÉTAT DES ARTS EN ANGLETERRE, PAR M. ROUQUET, *IN*-12. PARIS 1755, sera suivi de cette courte Analyse qui rend l'idée de l'Auteur. [La grande attention des Anglois se porte au Commerce. Les Arts n'étant pas parmi eux la voie commune des richesses, ils y sont peu distingués. Les Sciences exactes ont seules tout crédit sur leurs esprits. En général l'Anglois s'amuse des Arts, sans trop considérer les Artistes. Il juge de leur mérite d'après leur opulence apparente. Il excelle dans la Fabrique des Etoffes, mais elles pèchent par le dessein & par la distribution des couleurs. En un mot, en Angleterre la rigueur géométrique du Commerce étouffe le génie des Arts. Ceux de pur agrément y sont négligés. Examen particulier de l'état de plusieurs d'entre eux. *Juillet* 1755, *Article* 72, *page* 1598.] Et l'on ne trouvera plus aux mots ANGLETERRE & ROUQUET que le simple titre de ce même Ouvrage.

Enfin au nom de chaque Auteur, après avoir marqué autant qu'il se pourra ses

nom & ſurnom, ſes qualités, ſon pays, avec les dates de ſa naiſſance & de ſa mort, on fera ſuivre l'énumération abrégée de tous ſes Ouvrages de divers genres dont les Journaliſtes auront parlé. Et pour la plus grande commodité des Lecteurs, ainſi que pour rendre cette Table encore plus parfaite, on ajoûtera, à la fin de chaque Volume, une liſte alphabétique des noms de tous les Auteurs, dont les Ouvrages feront entrés dans les différentes claſſes des diviſions capitales, avec les numéros des pages où il en aura été fait mention. Et même, quant à ceux des Auteurs qui appartiennent plus particuliérement à chaque Volume, à raiſon des lettres initiales de leur nom; lorſqu'ils ſe feront diſtingués en différents genres, on joindra, dans ce Catalogue, à leur nom l'épithète particuliére qui déſigne la diviſion du Volume où eſt placé leur véritable Article pour l'hiſtorique de leur perſonne, & l'annonce de leurs Ouvrages: de manière que cette liſte ſera, en quelque ſorte, la Table même du Volume qu'elle terminera. Par exemple, au Volume de la lettre F, le nom de M. DE FONTENELLE, ſera ſuivi de la qualification de Poëte, quoiqu'il ſoit également illuſtre dans la Phyſique, dans l'Hiſtoire & dans preſque tous les genres. Mais comme ce

ſeroit un vice, pour la Table générale, de répéter à chaque diviſion de la lettre F, ce qu'on eſt obligé de dire au ſujet de ce célèbre Ecrivain, on ſe croit fondé à aſſigner, dans le Catalogue des Auteurs, la diviſion où l'on trouvera ſon Article, & conſéquemment tout ce qu'on a de lui dans le Journal. Or la qualité de Poëte, ajoûtée au nom de M. de Fontenelle, montre qu'il ne faut chercher ſon Article que dans la claſſe des Belles-Lettres & non dans celle de la Théologie ou des Sciences et Arts, &c.

Dans tout le reſte on ſuivra aſſez régulièrement la marche ordinaire de toutes les autres Tables.

Ainſi donc tout ce plan, en ce qu'il diffère davantage de celui des Tables qui ont paru juſqu'ici, ſe réduit principalement à diſtribuer tous les Articles du Journal en différents chefs de diviſion, & à les donner l'un après l'autre dans chaque Volume ſous la même lettre, & par conſéquent ſans s'écarter de l'ordre alphabétique général, qui ſe ſuivra conſtamment & ſans interruption ni coupure dans tous les Volumes de la Table.

Voilà, à peu-près, tout ce qu'exige la perfection de ce projet. Au cas qu'il y ait quelques changemens ou additions à y faire de l'avis des Sçavans, on en inſtrui-

ra les Lecteurs dans la Préface de la Table générale. On aura soin d'y rappeller les principaux points de ce *Prospectus*, & l'on y rendra un compte exact de la méthode qu'on aura suivie dans la composition de la Table. En un mot, cette Préface donnera, s'il est permis de parler ainsi, le local de la Table. Elle en enseignera la marche, & la méthode.

Il est inutile de prévenir davantage le Public sur cet objet. C'est à lui qu'il appartient de juger du travail qu'on va lui présenter. On ajoûtera seulement que cette nouvelle Table sera imprimée dans le même format du Journal, & sur un papier semblable à celui-ci. On ne peut pas quant à présent déterminer au juste de combien de Volumes elle sera composée. Cependant on peut assurer qu'ils seront en petit nombre, sur-tout eu égard à leur format & à la totalité du Journal. On se servira même à cet effet d'un caractère neuf, appellé *Petit-Romain*, pareil à celui de ce *Prospectus*, afin que les Volumes puissent tenir plus de matière.

Cette Table se distribuera chez CHAUBERT, *Quai des Augustins ;* HERISSANT, *rue Notre-Dame.*

Décembre, 1755.

ARTICLE CXXV.

CATALOGUE

DES OUVRAGES dont il est fait mention dans les XVI Volumes de ces Mémoires, pour l'année MDCCLV.

*On désigne par cette marque * les Livres qui ne sont annoncés que dans les Nouvelles Littéraires.*

§. I.

Religion, Ecriture-Sainte, Théologie, Controverse.

* Lettres de M. l'Abbé de Villefroi à ses Elèves, pour servir d'introduction à l'intelligence des Stes Ecritures, &c. Janv. I Vol. 183
Les mêmes. Mars, 581

* Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques, &c. Janv. I Vol. 184
Les mêmes. Mars, 581
De Codice Evangeliario Forojuliensi. Dissertation sur un Manuscrit des Evangiles qui se conserve dans le Chapitre de Frioul. Janv. II Vol. 235
Biblia Hebraïca cum Notis, &c. Bible du R. P. Houbigant. Avril, I Vol. 833. Mai, 1223. Septembre, 2213. Octob. I Vol. 2377
* Paraphrase & explication des Proverbes, de l'Ecclésiaste, de la Sagesse & de l'Ecclésiastique. Avril, I Vol. 952
Lettres d'un Docteur en Théologie de l'Université d'Ingolstadt. Avril, II Vol. 1026
* *Collectio Judiciorum de novis Erroribus.* Recueil de décisions sur les nouvelles erreurs : Ouvrage de M. d'Argentré, Evêque de Tulles. Mai, 1340

Défense de la Religion contre les difficultés des Incrédules. Par M. François &c. Juillet, II Vol. 1757. Août, 1925

* La Religion Chrétienne éclairée dans le Dogme & dans la Prophétie. Tome V. Juillet, II Vol. 1898

* Dictionnaire abrégé de la Bible, &c. Septembre, 2299

* *Tractatus de Religione in genere & specie, &c.* Traité de la Religion, par M. l'Abbé du Roujoux. Octob. II Vol. 2649

* Mémoires de Madame Chardon, contenant les motifs de sa conversion à la Religion Catholique. Octob. II Vol. 2659

* Bible du Ministre le Cène, avec la Critique de cet Ouvrage. Oct. II Vol. 2677

* La Clef des Pseaumes, &c. Novembre, 2862

* Réflexions sur les connoissances préliminaires au Christianisme. Novemb. 2874

Lettres critiques, ou Analyse & réfutation de divers écrits modernes contre la Religion. Décembre, 2937

§. II.

HISTOIRE UNIVERSELLE, CHRONOLOGIE, GÉOGRAPHIE.

Histoire du monde sacré & profane, &c. Janv. II Vol. 257
Abrégé chronologique de l'Histoire des Empereurs. Février, 389
Abrégé chronologique de l'Histoire & du Droit public d'Allemagne. Février, 389
* Recherches de l'état naturel de la Hollande, par rapport à l'accroissement & à l'abaissement des rivières. Mars, 358
* Description historique & géographique des Plaines d'Héliopolis & de Memphis. Avril, I Vol. 951
Juillet, II Vol. 1903
Histoire universelle sacrée & profane (par M. Hardion.) Mai, 1272

* Trois Cartes chronologiques de toute l'Histoire sacrée & profane. Juillet, I Vol. 1708

* Considérations géographiques & physiques de M. Buache, avec des Recherches sur la terre de Yeço. Mars, 762. Juillet, I Vol. 1720

* Tablettes géographiques pour l'intelligence des Historiens & des Poëtes Latins. Juil. II Vol. 1890

* Cartes du cours de l'Oyo, de l'Amérique Septentrionale & autres. Octob. I Vol. 2493

* Géographie générale de Varenius. Novembre, 2868

§. III.

Histoire Ecclesiastique.

* Histoire du Pape Sixte V. (en Italien) Janv. II Vol. 370

* Notices historiques des Eglises de Florence (en Italien.) Janvier, II Vol. 382

Nouveaux Mémoires des Missions

de la Compagnie de JESUS au Levant. Juin, 1372
* Vie de la ſainte Vierge & Impératrice Pulcherie, (en Italien.) Juillet, II Vol. 1915
* *Proſpectus* du cinquième Tome des *Acta Sanctorum* pour le mois de Septembre. Septemb. 2294
* Relations de la Trape. Sept. 2296

§. IV.

HISTOIRE PROFANE, RELATIONS, VOYAGES.

* Hiſtoire de France, par M. l'Abbé Velly. Janv. I Vol. 172
La même. Décemb. 2969
* Hiſtoire du Commerce des Colonies Angloiſes dans l'Amérique Septentrionale. Janv. I Vol. 189
La même. Avril, I Vol. 896
* Mémoires hiſtoriques, militaires & politiques de l'Europe, &c. Janv. I Vol. 189
* L'Europe illuſtrée, Ouvrage contenant les vies abrégées des Sou-

verains, &c. Févr. 565
* Voyage Pittoresque des environs de Paris. Avril, I Vol. 952 Juillet, II Vol. 1895
Histoire moderne des Chinois, Japonnois, &c. Mai, 1293. Juillet, I Vol. 1675
* Avis sur la nouvelle Edition de l'Histoire de France du P. Daniel, Jésuite. Juin, 1529
* Histoire de Louis XII. Juin, 1531
* Le Voyageur véridique. Juillet, I Vol. 1707
* Histoire de Nismes, Tome Ve. Juillet, II Vol. 1889
* Commentaires de César, nouvelle Edition. Août, 2109. Nouvelle Traduction en Franç. Nov. 2865
Traduction de quelques Ouvrages de Tacite, &c. Septemb. 2141 Octob. I Vol. 2309
* La Gloire de Majorque (en Espagnol.) Octob. I Vol. 2472
Introduction à l'Histoire de Dannemark. Novemb. 2720
* Annonce d'une nouvelle Edition

de l'Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de France, par M. le Préſident Hénault. Nov. 2876

Hiſtoire des Empereurs Romains, par M. Crévier. Décemb. 2898

* Nobiliaire ou Armorial général de Lorraine. Décemb. 3017

* *Proſpectus* d'une Hiſtoire générale de Guyenne. Décemb. 3023

§. V.

ANTIQUITÉS, MÉDAILLES, INSCRIPTIONS, ESTAMPES, &c.

* Diſſertations ſur les anciens monumens de la Ville de Bordeaux, ſur les Gahets, les Antiquités & les Ducs d'Aquitaine &c. Janv. I Vol. 187. Février, 566

* Diſſertation ſur la différence de deux anciennes Religions, la Gréque & la Romaine. Janvier, I Vol. 188. Avril, II Vol. 1142

Le Cabinet du Comte de Teſſin, Grand-Maréchal de Suède. Janv. II Vol. 327

* Epitaphe de la feue Reine de Portugal. Mars, 755
Vindiciæ Celticæ, Apologie pour les Celtes. Avril, II Vol. 1010
* Collection de Sculptures antiques, Gréques & Romaines. Avril, II Vol. 1141
* Stations du Mont-Valerien, en neuf Estampes. Mai, 1342
* Nouveau Traité de Diplomatique. Juin, 1530
* La Place de Louis XV. en Estampe. Juin, 1535
* Arc de Triomphe à la gloire du Roi, en Estampe. Juin, 1535
* *De Musivis*, Dissertation sur les Ouvrages de Mosaïque. Septembre, 2277
* Vüe, en élévation, de l'Ecole militaire. Octob. I Vol. 2494
* Plan de la Place de Louis XV. Octob. I Vol. 2494
* Plan de Bordeaux, avec les élévations des principaux édifices de cette Ville, &c. Oct. I Vol. 2495

* Lettre (en Italien) ſur la découverte d'une Médaille de Carinus & de Magnia Urbica, ſon épouſe. Novemb. 2850

* Portrait gravé de M. Maſſé, Peintre célèbre de l'Académie. Novembre, 2877

§. VI.

MORALE, SERMONS, DISCOURS DE PIÉTÉ, LIVRES DE DÉVOTION.

* Lettres ſpirituelles de M. l'Evêque de Siſteron. Janv. I Vol. 173

† Ecrits contre la Comédie. Fév. 550

† Rapport des Chrétiens & des Hébreux, &c. Février, 562

† Elévation de l'ame à Dieu, ou Prières tirées de la ſainte Ecriture, &c. Mai, 1335

† Sermon (de M. l'Abbé Clement) ſur l'année ſéculaire de l'Adoration perpétuelle. Mai, 1336

† Dictionnaire Apoſtolique, VII^e Vol. Juin, 1530. VIII^e Vol. Septembre, 2298

Décembre, 1755.

* La Morale de M. l'Abbé Cochet. Juillet, II Vol. 1890
Panégyriques des Saints, &c. Par M. l'Abbé Trublet. Septembre, 2117
* Conſolations Chrétiennes. Octobre, II Vol. 2674
* Béatitudes. Octobre, II Vol. 2676
* Paraphraſe de trois Cantiques du Dante. Octob. II Vol. 2676

§. VII.

DROIT, POLITIQUE, COMMERCE.

Traité ſur le Commerce, & ſur les avantages qui réſultent de de la réduction de l'intérêt de l'argent. Janvier, I Vol. 5
Traité de la Culture des Terres. Par M. Duhamel du Monceau. Janvier, I Vol. 54
* Collection de Déciſions nouvelles & de Notions relatives à la Juriſprudence préſente. Janv. I Vol. 188. Février, 565

La

La République des Juriſconſultes. Janv. II Vol. 197. Avril, I Vol. 869

Traité des Collations & Proviſions des Bénéfices. Février, 434. *Décembre, 3020

* Tableau du Gouvernement actuel de l'Empire d'Allemagne, ou Abrégé du Droit public de l'Empire. Avril, I Vol. 953. Juillet, I Vol. 1725

* Nouveau Commentaire ſur lès Ordonnances des mois d'Août 1669, & Mars 1673 &c. Avril, II Vol. 1140

Eſſai ſur l'état du Commerce d'Angleterre. Août, 2077

Queſtions ſur le Commerce des François au Levant. Octobre, I Vol. 2340

Mémoires concernant les Limites de l'Acadie, avec les Pièces juſtificatives. Octob. I. Vol. 2411 * Octob. II Vol. 2682

* Examen des avantages & des déſa-

vantages de la prohibition des toiles peintes. Oct. I Vol. 2477
Essai sur la Police générale des Grains, sur leurs Prix & sur l'Agriculture. Octob. I Vol. 2598
* Brochures sur les Limites de l'Acadie, Octob. II Vol. 2661
Mémoires des Commissaires du Roi & de ceux de Sa Majesté Britannique sur l'Isle de Sainte-Lucie. Novembre, 2790
* Considérations sur les Finances d'Espagne, avec des réflexions sur la nécessité de comprendre l'étude du Commerce & des Finances dans celle de la Politique. Novembre, 2857
* Maximes générales sur les droits Domaniaux & Seigneuriaux &c. Novembre, 2874

§. VIII.

PHILOSOPHIE, MATHÉMATIQUES, ARTS, HISTOIRE NATURELLE, MEDECINE.

Dissertations sur l'incompatibilité

de l'Attraction avec les Phénomènes, &c. Janv. I Vol. 68
Essai sur l'Art de la Guerre. Janv. I Vol. 83
Traité du Calcul intégral. Janv. I Vol. 105
* Collection de Pièces Académiques concernant la Médecine, l'Anatomie, la Chirurgie, la Chymie, la Physique expérimentale, la Botanique, l'Histoire naturelle. Janv. I. Vol. 160
* Discours qui a remporté le Prix de l'Académie de Montauban. Janv. I Vol. 164
* Traités de Cicéron *de la vieillesse & de l'amitié*; traduits en François. Janv. I Vol. 174
* Etat du Ciel pour l'an de Grace M. DCC. LV. Janvier, I Vol. 184
* Observations & découvertes faites sur des chevaux, avec une nouvelle Pratique de la Ferrure. Janv. I Vol. 188

* Traité des Sensations. Janv. I Vol. 189
Le même. Mars, 641
* La Philosophie appliquable à tous les objets de l'esprit & de la raison. Janv. I Vol. 189
Deux Dissertations; l'une sur la réflexion des corps de dessus l'eau; l'autre sur la diminution de la masse des pierres dans les torrens. Janv. II Vol. 220
Essais & observations lues dans la Société d'Edimbourg. Janvier, II Vol. 332
Caroli Linnæi species plantarum. Espèces des plantes selon le systême de Linnæus, &c. Janvier, II Vol. 364
Histoire de l'Académie Royale des Sciences &c. Févr. 421. Mai, 1190. Juin, 1395
Réfutation du systême des Monades. Févr. 536
* Tableau précieux transporté de dessus un fonds de toile délabré sur une toile neuve. Févr. 551

* Abrégé de la Philosophie, ou Dissertation sur la certitude humaine, la Logique &c. Févr. 562
* Consultations & observations médicinales de M. Deidier, &c. Février, 564
* Art des Alphabets de Cuivre & de Laiton, &c. Février, 572
Nouveaux sujets de Peinture & de Sculpture. Mars, 628
Le Microscope à la portée de tout le monde, &c. Mars, 695
* Essai de Philosophie & d'Histoire naturelle, comprenant les nouvelles découvertes faites par le Microscope. Mars, 757
* Histoire naturelle de la Caroline & de la Floride, &c. Mars, 758
* Remarques sur les inondations. Mars, 758
* *Musæum Icthyologicum &c.* Description de Poissons, tant d'Europe qu'étrangers. Mars, 759
* Le Philosophe de Berlin. Mars, 759
* *Dissertatio de Vermibus intesti-*

nalibus hominum &c. Dissertation sur les vers qui s'engendrent dans les intestins. Mars, 759
* Elémens de Chymie, par Herman Boerhaave, traduits du Latin. Mars, 761
* Matière médicale de Cartheuser, traduite du Latin. Mars, 761
* Consultations de Médecine, traduites du Latin de Frédéric Hoffman. Mars, 761
Expériences Physico-Méchaniques. Avril, I Vol. 773
Essai sur l'éducation médicinale des enfans. Avril, I Vol. 820
Memoires posthumes de M. De Cheseaux sur divers sujets d'Astronomie. Avril, II Vol. 965
Mémoires sur les Graveurs modernes, en pierres fines (en Italien.) Avril, II Vol. 990
Græcorum Chirurgici Libri. Livres des anciens Chirurgiens Grecs. Avril, II Vol. 1016
* Elémens de Géomètrie, traduits de l'Anglois de Thomas Sim-

pson. Avril, II Vol. 1139
* *Pharmacopæa militaris in Bavariæ nosocomiis usitata.* Pharmacopée de Bavière. Avril, II Vol. 1141
* Histoire & secret de la Peinture en Cire. Mai, 1326
* Essai sur l'Architecture, par le P. Laugier, Jésuite. Nouvelle Edition. Mai, 1338
* Troisième Edition de *l'Architecture des Voûtes*, du P. Dérand, Jésuite. Mai, 1339
* L'Arithmétique rendue sensible; nouvelle Edition. Mai, 1341
* Dictionnaire portatif de l'Ingénieur, par M. Belidor. Mai, 1342. Juillet, II Vol. 1902
Dissertation sur les Tuyaux capillaires. Juin, 1349
Mémoires sur les Laines. Juin, 1424
Dissertation sur la Tourbe de Picardie. Juin, 1424
Considérations sur les révolutions des Arts. Juin, 1444

L'Art du Chant. Juillet, I Vol. 1541
Histoire des Recherches sur la Quadrature du Cercle. Juillet, I Vol. 1563
L'Etat des Arts en Angleterre. Juillet, I Vol. 1598
Médecine expérimentale. Juillet, I Vol. 1644
* Leçons élémentaires d'Astronomie, par M. l'Abbé De la Caille &c. Juillet, I Vol. 1710
L'Histoire naturelle éclaircie dans une de ses parties principales, l'Orychtologie &c. Juil. II Vol. 1811
* Traité des Changes en comptes faits. Juin, II Vol. 1888
* L'Arithmétique choisie du Sr Rouquette. Juillet, II Vol. 1889
* Observations sur les maladies des Armées, du Docteur Pringle. Juillet, II Vol. 1891
* Manuel des Dames de Charité; nouvelle Edition. Juillet, II Vol. 1912

Leçons de Physique expérimentale, par M. l'Abbé Nollet &c. Août, 1954
Dissertation sur la cause qui corrompt & noircit les Grains de Bled dans les épis &c. Septembre, 2192
* Elémens de Docimastique, &c. Septembre, 2293
Observations d'Histoire naturelle faites au Microscope. Octobre, I Vol. 2368
* Mémoires de Mathématique & de Physique, rédigés à l'Observatoire de Marseille. Octobre, I Vol. 2474
Idée de l'homme Physique & Moral. Octobre, II Vol. 2565
Paradoxes Méthaphysiques. Octobre, I Vol. 2623
* Architecture pratique de Bullet, &c. Octob. II Vol. 2651
* Analyse de la Philosophie du Chancelier Bacon. Nov. 2867
* Traité du Scorbut. Nov. 2867

* Essai sur les grandes opérations de la Guerre. Novembre, 2868
* Traité d'Horlogerie. Nov. 2869
* Physique des corps animés. Novembre, 2869
* Collection Académique concernant l'Histoire naturelle, la Botanique, la Physique expérimentale &c. Novemb. 2870
* Essai physique sur l'Heure des Marées dans la Mer rouge &c. Novembre, 2873
* Nouveau Traité de la Sphère. Novembre, 2874
* Chymie médicinale de M. Malouin, nouvelle Edition. Novembre, 2876
Traité des Animaux, par M. l'Abbé de Condillac. Décemb. 2911

§. IX.

ELOQUENCE, RHÉTORIQUE, POÉSIE, GRAMMAIRE.

Plan d'une Grammaire Hébraïque. Janv. I Vol. 125

* Pastorale en l'honneur de M. le Prince de Condé. Janv. I Vol. 158

* Poësies Latines du P. Sanadon, Jésuite. Janv. I Vol. 175

* Odes d'Horace, traduites par l'Abbé Des Fontaines. Janvier, I Vol. 182

* Nouveau Plan d'études pour toutes les Classes, & projet de principes raisonnés de la Langue Latine. Janv. I Vol. 188. Févr. 569

* Divertissement donné à l'occasion de la naissance du fils de M. De Caumartin, Intendant des trois Evêchés &c. Janv. I Vol. 190

Nouvelle & magnifique Edition du Poëme de Lucrèce, traduit en Italien. Janvier, II Vol. 302
* Février, 574

L'Eloquence du Corps dans le Ministère de la Chaire. Févr. 446

Discours prononcés à Milan, par le P. Ferrari. Mars, 507

* Inauguration de S. A. S. le Prince

d'Orange comme Marquis de Vliſſingue. Mars, 759
* *Oratio de Hortis publicis, &c.* Diſcours ſur l'utilité des Jardins des Plantes. Mars, 760
* Diſcours *ſur la ſource de l'inégalité des conditions*, lequel a remporté le Prix de l'Académie de Dijon. Mars, 764
* Le Serein de Canaries, Poëme. Mars, 765
Traité ſur les abus de l'Eloquence du Barreau (en Italien.) Avril, II Vol. 1056
Lettre aux Auteurs de ces Mémoires, ſur l'Eloquence. Avril, II Vol. 1117
Diſcours Latin, prononcé dans le Collège de Beauvais. Mai, 1331
Diſcours Latin, où l'on fait voir que la vertu n'eſt pas moins néceſſaire à la Monarchie qu'à l'Etat Républicain. Juin, 1349
Fables & Contes (en Vers) avec un Diſcours ſur la Littérature Allemande. Juin, 1472

* Poëſies Latines, ſur l'avènement de M. De Montlouet au Siège Epiſcopal de S. Omer. Juin, 1528
* Cours complet de la Langue Françoiſe, diſtribué par Exercices &c. Juin, 1532
* Grammaire Hébraïque à l'uſage des Ecoles de Sorbonne, par M. l'Abbé Ladvocat, &c. Juin, 1535
Diſcours ſur le Barreau d'Athènes. Juillet, I Vol. 1578
Diſcours ſur le Barreau de Rome. Août, 2000
Œuvres de feu M. Cochin. Juillet, I Vol. 1629
* Fables de la Fontaine, nouvelle & magnifique Edition. Juillet, I Vol. 1715
* Raiſon ou idée de la Poëſie (de Gravina.) Juillet, II Vol. 1882
Novembre, 2872
* Hendecaſyllabes ſur la mort du célèbre Médecin M. Molin. Juillet, II Vol. 1907

Décembre, 1755.

* Prométhée lié, Tragédie d'Eſchyle, traduite en Italien. Juillet, II Vol. 1914
* L'Electre de Sophocle, traduite en Italien. Juillet, II Vol. 1914
* Théocrite, traduit en Italien. Juillet, II Vol. 1916
* Les Muſes Phyſiques, Eclogues, en Italien. Juillet, II Vol. 1917
* Ode ſur la reconſtruction de l'Egliſe de Ste Geneviève. Août, 2097
* Ode Latine ſur le ſyſtême de Newton. Août, 2102
* Traduction libre, en Vers François, du Paradis reconquis de Milton. Août, 2105
* Diſcours qui a remporté le Prix de l'Académie Françoiſe, ſur la queſtion, *en quoi conſiſte l'Eſprit philoſophique*. Octobre, I Vol. 2479
Diſſertation ſur les Poëſies de Metaſtaſio. Octob. II Vol. 2501
* Vers en l'honneur du Roi de

Pologne-Duc de Lorraine. Octobre, II Vol. 2640
* Les Géorgiques de Virgile avec un nouveau Commentaire. Octob. II Vol. 2644
* Le Commerce, Poëme couronné par l'Académie Françoise. Octobre, II Vol. 2663
* La Peinture, Poëme. Octobre, II Vol. 2668
* Essai de Traduction Françoise des Poësies de Casimir Sarbiewski. Octob. II Vol. 2669
Le Paradis perdu de Milton, Traduction nouvelle. Nov. 2760
* Métamorphoses d'Ovide, traduites en Italien, nouvelle & magnifique Edition. Nov. 2854
* Le Théatre de M. Des Touches, traduit en Italien. Nov. 2856
* Horace commenté par le P. de Jouvency, nouvelle Edition. Novembre, 2863
* Fragmens choisis d'éloquence. Novembre, 2871

* *Indiculus Universalis* du P. Pomey, nouvelle Edition. Novembre 2872
* Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise. Par M. Restaut ; nouvelle Edition. Nov. 2873

§. X.

Critique, Meslanges, Histoire litteraire, Apologies, Catalogues de Livres et de Tableaux.

Recueil des Jeux Floraux. Janv. I Vol. 41
Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres &c. Janv. I Vol. 135
* Prix de l'Académie de Bordeaux. Janv. I Vol. 156
* Prix de l'Académie de Toulouse. Janv. I Vol. 161
* Prix de l'Académie Royale de Chirurgie. Janv. I Vol. 167
* Replique de M. De la Condamine

au dernier Mémoire de M. Bouguer. Janvier, I Vol. 176
* Critique de la *Servante-Maîtresse*. Janv. I Vol. 177
* La Vie des Peintres Flamands, Allemands & Hollandois, &c. Janv. I Vol. 187
La même. Avril, I. Vol. 918
Mai, 1255
* Entretiens ſur les Romans &c. Janv. I Vol. 187
* Diſſertations ſur le vieux mot de *Patrie*, & ſur la nature du *Peuple*. Janv. I Vol. 188. Avril, II Vol. 1145 & 1149
Lettres aux Auteurs de ces Mémoires, où l'on compare le Paradis perdu de Milton avec le Poëme de Maſenius. Janvier, II Vol. 283. Février, 514
* Supplique du Prince de S. Sevère au Pape pour la défenſe de ſa Lettre ſur les Quipos (en Italien.) Janv. II Vol. 380
Mémoires de Littérature, tirés des *Décembre*, 1755.

Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions. Févr. 477. Juillet, II Vol. 1848. Août, 2051 Septembre, 2252

* Catalogue des Tableaux, du Coquiller & autres curioſités d'un Amateur décédé en Flandres. Février, 555

* Critique d'un fait énoncé dans le *Traité de la Danſe*. Févr. 556

Mémoires de la Cour d'Auguſte &c. Mars, 669

Œuvres de M. Houdar de la Motte. Mars, 708. Avril, I Vol. 802

Catalogue des Livres de M. Secouſſe. Mars, 738

* Lettre aux Auteurs de ces Mémoires ſur un Poëme Italien, intitulé *Le Raccolte &c.* Mars, 749

* Catalogue des Ecrivains de Théologie, tant Réformés que Lutheriens, &c. Mars, 758

* Satyres & diverſes pièces de Littérature. Mars, 763

* Séance de l'Académie de Nancy. Avril, I Vol. 935

* Annonce de l'*Analyse raisonnée de Bayle*. Avril, I Vol. 945
Critique de cette Analyse. Avril, II Vol. 1084. Mai, 1157. Juin, 1486
* Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur un endroit du Livre intitulé, *Annales de l'Empire*. Avril, I Vol. 954
* Catalogue des Livres du Baron de Crassier. Avril, II Vol. 1138
* Lettre de M. Le Franc sur le Théatre en général, & sur les Tragédies de J. Racine en particulier. Mai, 1341
* Table générale du Journal des Sçavans. Tome V^e^. Juin, 1534
* Réponse au Mémoire sur la nécessité de diminuer le nombre & de changer le système des Maisons Religieuses. Juin, 1535
Mes Loisirs. Juillet, I Vol. 1612
* Œuvres de Chapelle & de Bachaumont. Juillet, I Vol. 1705
* Histoire de Martinus Scriblerus, *Décembre*, 1755.

traduite de l'Anglois. Juillet, I Vol. 1709
Examen philoſophique de la liaiſon réelle qu'il y a entre les Siences & les Mœurs. Juillet, II Vol. 1733
Eloge hiſtorique de M. le Baron de Holberg; avec les Penſées du même. Juillet, II Vol. 1786
Clarorum virorum Epiſtolæ, &c. Lettres de pluſieurs hommes illuſtres, Dante, Pétrarque, Sadolet, &c. Juillet, II Vol. 1837
* Critique d'un endroit de la Préface d'une nouvelle Edition du Concile de Trente. Juillet, II Vol. 1884
* Livres qui ſe trouvent chez le Libraire Tilliard. Juil. II Vol. 1910
Réflexions critiques ſur la Méthode de M. l'Abbé De Villefroy. Août, 1975
Mémoires de la Société Royale de Nancy. Août, Tome I. 2027
Décembre, Tome II. 2885
* Réponſe à une Critique, inſérée

dans le Journal Œconomique. Août, 2104
* Catalogue de Livres de 932 Numéros. Août, 2104
* Catalogue des Livres de feu M. l'Abbé De la Baſtie, Doyen de Lizieux. Août, 2104
Mêlanges de Maximes, de Réflexions & de Caractères. Septembre, 2178
* Les Œuvres de M. Coffin. Septembre, 2301
* Tablettes de Thémis. Sept. 2301
Agenda des Auteurs. Octob. II Vol. 2543
* Réflexions ſur l'étude de la Langue Gréque. Oct. II Vol. 2641
* Mémoires de l'Abbé de Marolles. Nouvelle Edition. Octobre, II Vol. 2647
* Anacréon vengé, ou Lettres ſur la nouvelle Traduction (en Vers) de ce Poëte. Octob. II Vol. 2653
* Prix de l'Académie Royale de Toulouſe. Octob. II Vol. 2682
Décembre, 1755.

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Caën. Novemb. 2693
Mêlanges de l'Académie de Montauban. Novembre, 2735
* Vie du Chancelier Bacon. Novembre, 2867
* Eloge de Louis XV. prononcé dans l'Hôtel de Ville de Paris. Novembre, 2871
Lettres du Comte de Teſſin au Prince Royal de Suède. Décembre, 3002
* Avertiſſement des Aſſociés au Privilège du Journal étranger pour la ſouſcription de l'année prochaine 1756. Décembre, 3022
* Proſpectus de la Table génerale des matières du Journal de Trévoux. Décembre, 3025

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Décembre, 1755.

ARTICLE CXVIII. *Mémoires de la Société Royale de Nancy.* Tome second. 2885

ART. CXIX. *Histoire des Empereurs Romains, &c.* Par M. Crévier, &c. 2898

ART. CXX. *Traité des Animaux, &c.* Par M. l'Abbé De Condillac. 2911

ART. CXXI. *Lettres Critiques ou Analyse & réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, &c.* 2937

ART. CXXII. *Histoire de France, &c.* Par M. l'Abbé Velly. 2969

ART. CXXIII. *Lettres au Prince Royal de Suède. Par M. le Comte de Tessin, &c.* 3002

ART. CXXIV. Nouvelles Littéraires. 3017

ART. CXXV. *Catalogue des Livres dont il est parlé dans les XVI Volumes de ces Mémoires pour l'année 1755.* 3038

ERRATA.

Pour Novembre.

Pag. 2832, *ligne dernière*, consentit à l'évacuation, *lis.* consentit non à l'évacuation &c. *cette faute considérable a déja été corrigée dans quelques Exemplaires.*

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20 Novembre, 1755.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 5038